



HAL
open science

La longévité politique : être et rester un élu de la République. L'exemple d'Amédée Bouquerel, sénateur de l'Oise de 1948 à 1992

Benjamin Carpi

► To cite this version:

Benjamin Carpi. La longévité politique : être et rester un élu de la République. L'exemple d'Amédée Bouquerel, sénateur de l'Oise de 1948 à 1992. Sciences de l'Homme et Société. 2020. dumas-02881908

HAL Id: dumas-02881908

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02881908>

Submitted on 26 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La longévité politique : être et rester un élu de la République

L'exemple d'Amédée Bouquerel, sénateur de l'Oise de 1948 à
1992



Portrait d'Amédée Bouquerel, au Parlement
Européen © European Union - EP

Master Histoire Civilisation et Patrimoine - Mémoire de Recherche rédigé par

Benjamin CARPI

Sous la direction de M. David Bellamy



Année universitaire 2019-2020

UFR d'Histoire et de Géographie

La longévité politique : être et rester un élu de la République

L'exemple d'Amédée Bouquerel, sénateur de l'Oise de 1948 à
1992

Master Histoire Civilisation et Patrimoine - Mémoire de Recherche rédigé par

Benjamin CARPI

Sous la direction de M. David Bellamy

Remerciements

Mes premières pensées sont adressées à celui sans qui ce projet n'aurait pas été possible, mon professeur et directeur de recherche, M. David BELLAMY, maître de conférences en histoire contemporaine. C'est grâce à lui que j'ai pu avoir la chance de m'initier à l'écriture scientifique et à l'histoire politique, mais aussi de me lancer dans l'étude de la riche et remarquable carrière d'Amédée Bouquerel. Je souhaite donc le remercier chaleureusement pour m'avoir fait confiance et m'avoir confié ce fonds d'archives jamais exploité, portant sur un gaulliste méconnu, mais sûrement l'un des plus fervents d'entre tous.

Ensuite, je souhaite remercier mes proches, qui ont su être présents pour me soutenir et m'accompagner dans mon expérience de chercheur. Je souhaite, tout particulièrement, remercier ma mère, Olivia CARPI, qui a su mettre de côté sa passion pour l'histoire moderne et les guerres de Religion pour relire mon mémoire. Sans son soutien indéfectible et son œil aguerris pour les répétitions ou les lourdeurs stylistiques, ce travail n'aurait pas la même qualité.

Je souhaite également dédicacer ce mémoire de Master à mes compagnons de route, ou plutôt de bibliothèque, mes amis étudiants qui, eux aussi, se sont lancés dans cette grande aventure qu'est la recherche historique. Tous ensemble, on a passé un nombre incalculable d'heures dans la Bibliothèque Universitaire de la Citadelle, à déambuler dans les rayons de la salle d'histoire et à se regarder avec le regard vide ou l'œil hagard de l'étudiant qui se demande ce qu'il fait là, face à la page blanche de son traitement de texte. Sans eux, mon expérience n'aurait pas été la même et je les remercie de l'avoir partagée avec moi.

En outre, je souhaite remercier vivement mes collègues de cette fameuse Bibliothèque Universitaire de la Citadelle, avec lesquels j'ai pu partager de nombreuses discussions, essentielles dans la construction de ma réflexion. Je souhaite particulièrement remercier mon collègue Julien Outrebon, en charge des collections historiques, qui en plus de partager mon admiration pour le Général, m'a permis d'avoir un accès anticipé à certaines nouveautés historiographiques.

Enfin, *last but not least*, je souhaite remercier très affectueusement ma petite-amie, pour son écoute, sa patience, ses mots et son regard bienveillants.

Sommaire

Remerciements.....	3
Introduction.....	7
État des sources.....	18
Première Partie : Un sénateur pour deux républiques et sept mandatures.....	21
I. <u>Le récit électoral d'une longévité remarquable.....</u>	21
A. 1948-1958 : Les élections au Conseil de la République.....	21
B. 1958 : Du conseiller de la République au sénateur.....	30
C. 1959-1992 : Les élections au Sénat.....	31
II. <u>Une élection complexe pour une campagne électorale atypique.....</u>	44
A. Un suffrage indirect et le rôle déterminant des grands électeurs.....	45
1. Les grands électeurs et la politique de « l'entre-soi ».....	45
2. Un scrutin atypique et modulable qui se démarque des élections républicaines.....	48
B. Faire campagne pour la Haute assemblée.....	49
1. Rencontrer et apprivoiser les grands électeurs.....	49
2. Convaincre les grands électeurs : la profession de foi.....	53
Conclusion de la première partie.....	58
Deuxième partie : Amédée Bouquerel, un parlementaire « expert » au service de son département.....	59
I. <u>Tableau général de la carrière sénatoriale d'Amédée Bouquerel.....</u>	60
A. Ses fonctions exercées au sein de la Haute assemblée.....	60
B. Son positionnement vis-à-vis des grandes questions nationales.....	64
II. <u>Un sénateur « expert » dans les combats qu'il mène.....</u>	68

A.	Un travail parlementaire restreint mais soutenu.....	68
1.	Un sénateur réservé à quelques commissions parlementaires.....	68
2.	Quelques exemples d'interventions ou de propositions de lois soutenues.....	73
B.	Un sénateur investi pour des causes qui lui sont chères.....	81
1.	Les travaux publics et l'aménagement du territoire.....	81
2.	Les logements sociaux.....	84
	Conclusion de la deuxième partie.....	86
	Troisième partie : Amédée Bouquerel, le gaulliste isarien.....	87
I.	<u>L'homme du Général</u>	88
A.	Le résistant.....	88
1.	La défaite de juin 1940 et l'entrée dans la Résistance.....	88
2.	Sa prise de pouvoir au sein de la Résistance isarienne.....	92
B.	Le « sénateur du général de Gaulle ».....	97
1.	Son rôle dans la construction du gaullisme dans l'Oise.....	97
2.	Amédée Bouquerel ou l'incarnation du sénateur gaulliste.....	104
3.	Ses relations avec les autres gaullistes.....	109
II.	<u>L'élu local</u>	114
A.	Bouquerel, un <i>homo novus</i> en politique.....	118
1.	L'absence de prédestination à la politique.....	114
2.	Un néophyte au chevet d'un département meurtri par la guerre...118	
B.	Ses mandatures locales.....	124
1.	Conseil municipal de Compiègne (mai 1945-mars 1965).....	124
2.	Conseil général de l'Oise (janvier 1966-mars 1979).....	127
	Conclusion de la troisième Partie.....	133

Conclusion générale.....	134
Inventaire des sources.....	138
Bibliographie.....	140
Table des annexes.....	147
Annexes.....	149

Le 27 avril 1969, le référendum initié par le président de Gaulle, portant notamment sur la réforme du Sénat, est rejeté à une très faible majorité, provoquant la seule et unique démission d'un président de la V^e République. Ce référendum devait réduire considérablement le pouvoir et les champs d'actions de la seconde chambre parlementaire française, dont de Gaulle s'était toujours méfiée. Cinquante ans plus tard, en 2019, le mouvement populaire des « Gilets Jaunes », initié en novembre 2018 et qui a monopolisé l'actualité politique et sociale durant plusieurs mois, réclame la suppression totale de ce même Sénat, jugé trop coûteux, inutile et d'un autre temps. La moyenne d'âge des sénateurs (61 ans en 2017), leurs émoluments (environ 7000 euros brut mensuels), le budget sénatorial considéré comme trop élevé (près de 340 millions d'euros pour 2018)¹, ainsi que la supériorité constitutionnelle de l'Assemblée Nationale sur les questions législatives, poussent de nombreux Français à vouloir que ce Sénat, considéré comme l'héritier des « chambres hautes conservatrices »² des régimes du XIX^e siècle, disparaisse.

Cette remise en question, pour ne pas dire ce rejet, du Sénat se retrouve également au sein de l'historiographie politique française du XX^e siècle. En effet, l'essor de l'histoire culturelle³, depuis la fin du siècle dernier, ainsi que le refus d'une histoire politico-centrée sur des personnages ou des régimes, relèguent au second plan les recherches sur les institutions. Le Parlement, au sens élargi (Assemblée Nationale et Sénat), n'est pas un objet d'étude très prisé des historiens depuis la création de l'École des Annales⁴, en 1929. Le Sénat l'est encore moins. Cette pauvreté de l'historiographie contribue à nourrir l'incompréhension du rôle du Sénat et de ses prérogatives et à alimenter cette désaffection des Français à l'égard de l'assemblée sise au Palais du Luxembourg.

Cependant, le Sénat est et demeure l'une des composantes fondamentales de la V^e République, instaurée le 4 octobre 1958 par le général de Gaulle. Ses membres, bien que

¹ Statistiques diffusées lors du Journal de 20 heures de France 2, le 10 février 2019, citant comme source « Sénat – Assemblée Nationale » ; https://www.francetvinfo.fr/economie/budget/senat-son-utilite-et-son-cout-pointes-du-doigt_3184469.html.

² Lionel Jospin, Premier ministre, lors d'une interview pour le journal *Le Monde*, le 21 avril 1998 : « Si on y réfléchit bien, et sans passion, une chambre comme le Sénat avec autant de pouvoirs, où l'alternance n'est jamais possible, qui n'est pas élue au suffrage universel direct et qui n'a même pas la caractéristique d'être une chambre fédérale puisque nous sommes un Etat unitaire, c'est une anomalie parmi les démocraties. Je la perçois comme une survivance des chambres hautes conservatrices. ».

³ RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François, *Pour une histoire culturelle*, Paris, Editions du Seuil, 1997.

⁴ En 1929, les historiens Marc Bloch et Lucien Febvre fondent la revue des *Annales d'histoire économique et sociale*, la revue qui donne naissance à l'école historiographique des Annales. Cette historiographie se veut globale, à la fois dans le temps et dans l'espace et se démarque par une approche transdisciplinaire inédite dans les études historiques.

méconnus, sont des élus de la République, au même titre que les députés de l'Assemblée Nationale. Malgré cela, très peu de sénateurs ont fait l'objet de biographies ou d'études consacrées au métier même de sénateur, à l'inverse des députés⁵. C'est vers ce type d'investigation que notre réflexion tend à s'orienter et ce, grâce à l'étude des archives privées et professionnelles d'Amédée Bouquerel, sénateur de l'Oise (Picardie) de 1948 à 1992.

Né en 1908, dans le département du Nord, à Raimbeaucourt, Amédée Bouquerel n'est pas prédestiné du tout pour la politique. En effet, il devient ingénieur en travaux publics à la fin des années 1920, obtenant son diplôme à l'école des travaux publics Eyrolles de Paris. Il entre dans l'administration des Ponts-et-Chaussées en 1931 et commence à travailler à Compiègne, dans l'Oise. En septembre 1939, il est mobilisé dans l'infanterie, en tant que lieutenant de réserve, à Arras (Nord). Témoin impuissant de la déroute militaire de mai-juin 1940, il est démobilisé en juillet 1940 et renvoyé à ses fonctions d'ingénieur des travaux publics à Compiègne. Il décide, par la suite, de s'engager dans la Résistance, en réponse à l'appel du 18 juin lancé par le général de Gaulle. Jusqu'à la Libération, il organise la Résistance dans l'Oise sous le pseudonyme de Commandant Grégoire, en dirigeant notamment le réseau de l'Organisation Civile et Militaire (OCM) de l'Oise. Cet engagement lui vaut la médaille de la Résistance, une fois la guerre achevée.

C'est au lendemain du second conflit mondial que débute sa carrière politique, longue de près d'un demi-siècle. Il est élu conseiller de la République (membre de la seconde chambre parlementaire sous la IV^e République) en novembre 1948 dans l'Oise, sur la liste du RPF. Il est réélu, par la suite, à six reprises, jusqu'en 1992, et ce, malgré le changement de régime et de Constitution (le Conseil de la République est remplacé par le Sénat en 1958 lors de l'instauration de la V^e République). Au Palais du Luxembourg, Bouquerel siège de 1952 à 1985 à la commission parlementaire des affaires économiques et du Plan. Il exerce de nombreux postes importants au sein de la seconde chambre parlementaire, notamment celui de secrétaire du Conseil de la République entre juillet 1954 et juin 1958. De 1958 à 1974, il occupe la fonction de vice-président des groupes sénatoriaux gaullistes de l'Union pour la Nouvelle République (UNR), puis de l'Union pour la Défense de la République (UDR). Entre 1962 et 1965, il est l'un des vice-présidents du Sénat. Entre 1968 et 1986, il

⁵ MOUTOUSSAMY Ernest, *Aimé Césaire : député à l'Assemblée nationale, 1945-1993*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1993 ; CAYROL Roland, PARODI Jean-Luc et YSMAL Colette, *Le député français*, Paris, A. Colin, 1973.

est juge suppléant puis titulaire à la Haute Cour de justice. Enfin, entre 1986 et 1989, il est questeur du Sénat.

Outre sa carrière politique nationale, Amédée Bouquerel est aussi un élu local, engagé dans la défense de son département rural de l'Oise. En effet, dès mai 1945, il entre au conseil municipal de Compiègne, où il demeure jusqu'en mars 1965. Il devient ensuite conseiller général du canton de Ribécourt-Dreslincourt, de janvier 1966 à mars 1979. En novembre 1973, il intègre le Conseil régional de Picardie.

Amédée Bouquerel s'investit principalement dans les projets qui lui sont chers, comme les travaux publics, du fait de sa formation, l'aménagement du territoire, mais aussi les questions agricoles, étant donné la domination du secteur primaire dans l'économie locale. Ce sont surtout les Habitations à loyers modérés (HLM) et leur développement qui constituent le cheval de bataille privilégié d'Amédée Bouquerel. En effet, il préside l'office HLM de l'Oise de 1955 à 1981 et intervient à de nombreuses reprises au Sénat pour augmenter les budgets alloués aux logements sociaux précaires, demander un plus grand nombre de constructions ou pour adapter les modalités d'accès à ces types d'habitations.

Enfin, Amédée Bouquerel est un fervent européen. Après les mandatures locales et nationales, il découvre le Parlement européen, qu'il intègre de 1975 à 1979, puis il fait partie de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes de 1979 à 1986. Il en devient même le vice-président entre 1984 et 1986. En 1992, l'achèvement de son dernier mandat sénatorial met un point final à une carrière politique riche. Amédée Bouquerel a connu toutes les échelles possibles de mandature, de la plus locale avec le conseil municipal de Compiègne au Parlement européen, en passant par les mandatures nationales. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur pour l'ensemble de sa carrière et de son œuvre politique, par le Président Jacques Chirac en 2000. Il décède en 2002, à l'âge de 94 ans, dans son fief de Compiègne.

Le prisme biographique de la carrière d'Amédée Bouquerel constitue la matière empirique essentielle de notre étude. Cela se révèle tout à fait précieux pour nourrir une réflexion sur les ressorts d'une carrière politique réussie et tenter d'expliquer cette longévité politique de près de cinquante ans. Notre travail porte ainsi sur cette faculté à durer en politique, et de surcroît, au Sénat, au sein d'un système parlementaire qui fait la part belle au Palais Bourbon et ses ténors, laissant dans l'ombre ceux dont le rôle politique est pourtant

primordial, tant au niveau national, de par leur contribution au processus législatif qu'au niveau local en tant qu'interface entre le sommet de l'État et les territoires.

Si ce travail repose avant tout sur le traitement d'archives, il s'inscrit dans un champ historiographique resté longtemps en friche, celui de l'histoire politique française, frappée d'indignité pour son côté événementiel, personnel et anecdotique par les tenants de l'école des Annales et leurs héritiers, privilégiant la connaissance de l'économie et de la société à celle des arcanes du pouvoir, celle des masses plutôt que celle des illustres et des dominants. Jacques Le Goff, historien de l'école des Annales, parle de l'histoire politique traditionnelle comme d'un « cadavre qu'il faut encore tuer... »⁶. Ce rejet s'explique en partie par l'essor, durant la seconde moitié du XX^e siècle, d'une histoire structuraliste, marquée par l'émergence des sciences sociales, qui font prendre à l'historiographie française une direction inédite. Pour preuve, la revue des *Annales* change de nom, dès 1946, pour s'appeler *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*. Cet intitulé est symbolique de la volonté des historiens de s'intéresser aux grands ensembles, aux structures et aux peuples dans leur diversité sociale et culturelle. Cette histoire est incarnée par les travaux de Fernand Braudel⁷ notamment. L'histoire politique, caractérisée par des objets d'étude individuels et élitistes, n'entre donc pas dans cette conception historiographique.

Il faut attendre le dernier quart du XX^e siècle pour observer le « retour »⁸ de l'histoire politique au sein de l'historiographie française. Ce dédain envers l'histoire politique a ainsi poussé les historiens à porter leur attention sur d'autres objets d'étude, notamment l'histoire sociale, qui se concentre sur les individus et leur trajectoire existentielle et non plus sur les seules les institutions politiques, dans une perspective juridique et descriptive. Ce retour de l'histoire politique est marqué par une volonté de relégitimer l'objet d'étude qu'est le politique. Les historiens politiques tendent à le définir comme un lieu de gestion de la société globale. Cet aspect s'inscrit dans une dimension totale de l'histoire politique, revendiquée par les nouveaux historiens politiques, qui s'inscrivent dans la veine des travaux de René

⁶ Propos de Jacques le Goff relayé dans DELACROIX Christian, DOSSE François et GARCIA Patrick, *Les courants historiques en France. XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 295.

⁷ BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949 ; *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e et XVIII^e siècles*, 3 tomes : 1. *Les Structures du quotidien* - 2. *Les Jeux de l'échange* - 3. *Le Temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979.

⁸ Expression fréquemment utilisée par René Rémond dans ses écrits historiographiques, dont *Pour une histoire politique (dir)*, Paris, Le Seuil, collection « L'Univers historique » ou « Le retour du politique » in CHAUVÉAU Agnès et TETART Philippe, *Questions à l'histoire des temps présents*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1992.

Rémond⁹. Ce dernier explique que l'histoire politique est essentielle pour comprendre une société dans sa globalité, comme l'entendent les historiens des Annales. La politique est ce qui régit ladite société, c'est ce qui organise les administrations, établit les lois et les règles qui s'appliquent aux masses et qui permettent à tous de vivre ensemble, dans une certaine idée de l'ordre social. Sans politique, la vie en société est impossible. Aristote explique, dès le IV^e siècle avant notre ère, que l'homme ne peut vivre en dehors d'une *polis*, une cité organisée grâce à une société régie par des règles et des lois.

« *Il est manifeste, à partir de cela, que la cité fait partie des choses naturelles, et que l'homme est par nature un animal politique* »¹⁰.

C'est dans cette conception plus globale que l'histoire politique se détache quelque peu de l'histoire des institutions pour se focaliser sur une conception plus sociale, notamment en étudiant les relations entre élus et électeurs, les enjeux de la représentation politique ou encore les sources du pouvoir. Dans son article « *Réflexions sur l'histoire et l'historiographie du XX^e siècle français* »¹¹, Jean François Sirinelli explique que l'histoire politique française s'est « profondément renouvelée » pour « passer de l'Agora à la Cité ». Ce changement de conception de l'historiographie politique française permet de réfléchir sur ce que Sirinelli appelle « l'écosystème », ce juste équilibre entre le régime politique en place, les pouvoirs politiques, leurs représentants et, surtout, le socle socio-culturel, le reste des citoyens, qui est celui qui permet, par les élections et l'expression, d'accéder au pouvoir et d'y rester. L'historien politique français ne souhaite donc plus se concentrer sur les institutions mais plutôt sur les relations entre celles-ci et les individus, et démontrer comment l'un ne va pas sans l'autre.

La nouvelle histoire politique ne profite pas qu'aux praticiens du politique, elle bénéficie également aux organes dans lesquels les politiciens officient. C'est une nouvelle fois sous l'influence des travaux de René Rémond¹² que les institutions sont à nouveau plébiscitées par les historiens. Le contexte de la France politique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale permet également ce regain d'intérêt pour l'histoire institutionnelle : l'héritage

⁹ MERCIER Charles, *René Rémond, Biographie*, Paris, Éditions Salvator, 2018.

¹⁰ ARISTOTE, *Politique*, ou *Questions de Politique*. Œuvre datée entre 330 et 323 avant Jésus Christ. On peut la retrouver dans Aristote, *Œuvres complètes* : sous la direction de Pierre PELLEGRIN, Paris, Flammarion, 2014.

¹¹ SIRINELLI Jean François, « *Réflexions sur l'histoire et l'historiographie du XX^e siècle français* », *Revue historique*, 2005 (n° 635), pp. 609-625.

¹² RÉMOND René, *Pour une histoire politique (dir)*, Paris, Le Seuil, collection « L'Univers historique », 1988 ; *La République souveraine*, Fayard, 2002.

gaullien et la volonté de comprendre l'œuvre du Général motivent de nombreuses études et travaux : les historiens tentent de comprendre comment est né le personnage politique gaullien et comment ses idées sont devenues les fondations de l'État français de la seconde moitié du XX^e siècle. De ce fait, les études historiques s'étendent logiquement vers l'ensemble de l'œuvre politique gaullienne et ses traductions concrètes, à savoir la V^e République, ses institutions et les grands personnages qui ont participé à l'avènement, puis à la gouvernance de ce régime. Longtemps délaissée par les historiens, l'histoire politique et institutionnelle revient donc sur le devant de la scène historiographique française à la fin du XX^e siècle.

Cette historiographie politique française reste toutefois souvent centrée sur le pouvoir exécutif, qui concentre la quasi-totalité des travaux d'histoire politique¹³ de la seconde moitié du XX^e siècle. En effet, c'est le pouvoir exécutif qui dirige l'État français depuis que le général de Gaulle a présidentialisé la fonction de chef de l'État et lui a offert une large mosaïque de pouvoirs. Si on cumule cela avec l'affaiblissement du pouvoir législatif, on constate que les institutions parlementaires et, en particulier, le Sénat, sont quelque peu délaissées par l'historiographie politique française.

Les ouvrages consacrés au Parlement¹⁴ dans sa conception élargie sont bien moins nombreux que ceux portant sur l'histoire des Présidents de la République ou leurs Premiers ministres¹⁵. Si l'on se concentre uniquement sur le Sénat, les ouvrages sont encore moins nombreux, peu d'historiens consacrent leurs recherches à cette seconde chambre législative, souvent considérée comme moins utile que l'Assemblée Nationale. Pour preuve, il n'existe pas d'ouvrage référence ne portant que sur le Sénat français et sur son rôle de chambre électorale et de lieu de représentation politique. Les travaux de Fabien Conord¹⁶ sur les élections sénatoriales en France, parus en 2016, sont les seuls consacrés au Sénat depuis ceux de Marc Baroli et Dominique Robert¹⁷ concernant la période 1946-1958. Le Sénat de

¹³ BERSTEIN Serge (dir), *Michel Debré, Premier ministre 1959-1962*, Paris, PUF, 2005 ; LACHAISE Bernard, Le BÉGUEC Gilles, SIRINELLI Jean-François (dir), *Jacques Chaban-Delmas en politique*, Paris, PUF, 2007 ; TEYSSIER Arnaud, *La V^e République, de De Gaulle à Chirac*, Paris, Editions Pygmalion, 1995 ; TRICAUD Sabrina, *Les années Pompidou*, Paris, Belin, 2014 ; WINOCK Michel, *François Mitterrand*, Paris, Gallimard, 2015.

¹⁴ GARRIGUES Jean (dir), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2013

¹⁵ YVERT Benoit (dir), *Premiers ministres et présidents du Conseil : histoire et dictionnaire raisonné des chefs du gouvernement en France (1815-2002)*, Paris : Perrin, 2002.

¹⁶ CONORD Fabien, *Les élections sénatoriales en France, 1875-2015*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

¹⁷ BAROLI Marc et ROBERT Dominique, *Du Conseil de la République au Sénat, 1946-1958*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

la V^e République ne dispose pas d'ouvrage spécialisé, a contrario de celui de la III^e République, qui dispose lui d'une historiographie abondante¹⁸.

Bien que ce sujet s'inscrive pleinement dans le contexte de l'historiographie politique, il ne faut néanmoins pas omettre un aspect social fondamental dans la compréhension de la longévité politique. Un sénateur est un élu local, il est donc totalement tributaire de son électorat, et donc de la confiance des habitants de sa circonscription, et de celle des grands électeurs qui l'élisent. Il doit donc prendre en compte les besoins, les revendications, les doléances de ces habitants, sans quoi, il ne pourrait pas siéger dans la Seconde chambre française. Ainsi, le contexte social est très important pour comprendre comment un élu local peut rester en poste pendant près de quarante-cinq ans. L'histoire politique doit donc, dans ce contexte, consacrer une part non négligeable à l'histoire sociale des populations¹⁹ qui élisent les élus locaux, les députés, mais aussi les grands électeurs, ceux qui sont en charge de l'administration des territoires, comme les conseillers généraux, régionaux ou les maires.

Si notre étude s'inscrit dans le cadre de l'histoire politique, il entre plus précisément dans celui de l'histoire parlementaire française. Cette dernière, longtemps délaissée au profit d'une histoire politique davantage exécutive que législative, redevient depuis la fin du XX^e siècle un terrain d'investigations historiques privilégié par les historiens. La création du Comité d'Histoire Parlementaire et Politique (CHPP) en est une preuve probante. Créé par des historiens, en 2002, et soutenu par l'Assemblée Nationale et le Sénat, le CHPP est un centre de recherches ouvert aux enseignants, aux étudiants, aux parlementaires eux-mêmes et entend promouvoir la recherche sur la vie politique et parlementaire française, afin de mieux faire connaître les institutions parlementaires et leurs activités au grand public. Pour cela, le CHPP publie, depuis 2003, une revue spécialisée sur l'histoire politique et parlementaire, la revue *Parlement*, dans laquelle de nombreux spécialistes, historiens, juristes ou politistes se consacrent à l'étude de la vie politique française contemporaine. Cette histoire parlementaire s'intéresse, dans ce contexte favorable à la prosopographie des acteurs de la vie politique française²⁰, aux carrières des hommes et des femmes élus au Parlement, aux carrières de ces parlementaires qui, à l'exception de ceux qui ont une activité ministérielle importante, ne sont que très peu étudiées²¹ en dehors des dictionnaires

¹⁸ BERSTEIN Gisèle, *Le Sénat sous la III^e République : 1920-1940*, Paris, CNRS, 2014.

¹⁹ GARRIGOU Alain, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Editions du Seuil, 2002.

²⁰ BELLAMY David, « Prosopographie des sénateurs gaullistes (1958-1980) », in LACHAISE Bernard (dir), *Les gaullistes, Hommes et réseaux*, Paris, Editions Nouveau Monde, 2013.

²¹ BELLAMY David (dir), *Max Lejeune, Carrière politique d'un Picard*, Encrage, 2017.

parlementaires. Ces dictionnaires²² sont ainsi rédigés pour permettre de mieux connaître ces représentants du pouvoir législatif français, au même titre qu'il existe des dictionnaires des grandes figures du pouvoir exécutif.

En outre, le sujet de la longévité politique s'inscrit en premier lieu dans le cadre de l'histoire des élections²³ et de leur analyse, afin de comprendre quels sont les ressorts de la réélection d'un homme politique. Les élections sont désormais reconnues comme la source légitime du pouvoir politique en France. Les élections sont également le moyen pour les électeurs de s'exprimer et de faire entendre leurs revendications. Les élections permettent aux électeurs de désigner des représentants qui sont en adéquation avec leurs idées et leurs opinions. Ainsi, la longévité politique tend à s'expliquer par cette faculté des hommes politiques à se faire élire et à savoir capter à leur profit une expression politique de la base. Cette longévité passe également par la capacité des hommes politiques à nouer des relations de clientèle politique : par le réseautage.

Nous nous attarderons ainsi sur les élections sénatoriales, qui sont tout à fait particulières en raison de leur nature indirecte et partielle, puisque les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect et par tiers tous les trois ans. Les sénateurs sont donc élus pour neuf ans, pour la période qui concerne sujet, par les grands électeurs, répartis en collèges électoraux départementaux. Pour le cas de Bouquerel, il est important de noter qu'il est réélu malgré un changement de régime, d'institution et, de modalités d'élection. Il faut par conséquent s'interroger sur ces modalités et se demander comment elles ont permis à des candidats comme lui d'être élu pendant plus de quarante ans.

Finalement, au-delà de tous les aspects de l'historiographie politique française, le principal champ de recherche dans lequel s'intègre notre travail est celui de la biographie politique. En effet, le cœur de ce sujet sur la longévité politique reste bien l'expérience individuelle d'Amédée Bouquerel. C'est par sa carrière politique et les archives qu'il a

²² *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958*, 5 tomes, Paris, Documentation française, 1992 ; BELLAMY David (dir), *Parlementaires gaullistes de Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais, 1958-1981*, Amiens, Encrage, 2013 ; TROGNEUX Alain (dir), *Dictionnaire des élus de Picardie*, 3 tomes, Amiens, Encrage, 2006 ; CHALINE Jean-Pierre et SOHN Anne-Marie, *Dictionnaire des Parlementaires de Haute-Normandie 1871-1940*, Rouen, Publications de l'université de Rouen, 2000.

BELLAMY David, *Geoffroy de Montalembert, Un aristocrate en République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

²³ BELLAMY David, « La longévité parlementaire. Une étude de cas : Geoffroy de Montalembert (1898-1993) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2005 (n° 3), pp. 61-76.
GUILLAUME Sylvie, *Antoine Pinay, la confiance en politique*, Paris, Presses de la FNSP, 1984.

laissées derrière lui que notre étude est rendue possible. Celle-ci tend à retracer la vie et la carrière d'un homme politique pour l'utiliser comme témoin, comme socle empirique, de notre réflexion plus globale sur la longévité politique.

La biographie politique est un genre historique resté longtemps délaissé et dénigré par les historiens des XIX^e et XX^e siècles, reléguant le genre biographique à de la vulgaire littérature²⁴. Cependant, la biographie est certainement le genre d'écriture historique le plus ancien et le plus fourni. En effet, des panégyriques antiques aux biographies des grands souverains modernes en passant par les vies de saints médiévaux, la biographie historique a traversé les époques. Cette éclipse de près d'un siècle et demi est provoquée par un intérêt massif des historiens pour les grands ensembles, les peuples ou les grands espaces, délaissant ainsi les études focalisées sur les personnages historiques²⁵. Ce nouveau paradigme centré sur les forces collectives s'atténue à partir des années 1980, durant lesquelles la biographie historique redevient un succès de librairie²⁶, si bien que des historiens des Annales, pourtant hostiles à la biographie quelques dizaines d'années auparavant, se mettent à en écrire eux-aussi²⁷.

Fort de son retour au premier plan, le genre biographique a profondément évolué, notamment à partir de la fin des années 1990, puisqu'il s'intéresse désormais aux personnages moins célèbres, aux hommes et femmes longtemps restés dans l'ombre des grands personnages historiques. La prosopographie naît de ce renouveau et ouvre des champs d'études inédits pour de nombreux historiens, qui tendent désormais à comprendre les caractéristiques de groupes via l'étude de notices individuelles. Cette prosopographie est largement adoptée par les historiens contemporanéistes, notamment les historiens du gaullisme qui, désormais, s'intéressent aux personnages qui ont fait le gaullisme autour de la personne du général de Gaulle. Notre sujet s'inscrit en outre dans ce contexte de développement des études historiques et prosopographiques des figures de l'ombre du gaullisme, les élus locaux, les militants et les réseaux, qui ont œuvré pour diffuser et faire

²⁴ CHAUSINAND-NOGARET G., « Biographique (Histoire) », in BURGUIERE André, *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986, pp. 86-87 ; DEMARTINI Anne-Emmanuelle, « Biographie », in GAUVARD Claude et SIRINELLI Jean-François (dir), *Dictionnaire de l'historien*, Paris, PUF, 2015, pp. 65-68 ; DOSSE François, *Le pari biographique : Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005.

²⁵ BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949. Cette thèse de Braudel apparaît comme le modèle de l'écriture historique des Annales, rejetant l'étude individualiste pour se concentrer sur des objets d'études bien plus vastes.

²⁶ On peut citer la biographie *Louis XI*, portant sur ce dernier, par Paul Murray Kendall, parue chez Fayard en 1974, qui rencontre un franc succès dans les librairies.

²⁷ DUBY George, *Guillaume le Maréchal, Le meilleur chevalier du monde*, Paris, Fayard, 1984 ; Le GOFF Jacques, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996

vivre le gaullisme dans toute la France, principalement aux échelles départementale et régionale. Cette histoire du gaullisme local est en plein essor, notamment grâce à la création du centre de recherches historiques Gaulhore, qui se concentre sur les hommes et les réseaux gaullistes, et non pas sur les grandes figures politiques qui ont entouré le Général. Ce projet est rendu possible notamment par un partenariat entre l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et l'Université de Bordeaux III. La biographie est donc redevenue une écriture tout à fait historique et scientifique, permettant d'allier étude individuelle et réflexions générales.

C'est donc dans cette veine de la biographie politique que notre travail souhaite s'inscrire, afin de nourrir une réflexion globale grâce à une étude individuelle et empirique. Néanmoins, cette dernière ne tend à se limiter seulement à retracer la carrière d'Amédée Bouquerel avec une perspective narrative ou descriptive. En effet, la vie du sénateur de l'Oise est d'une richesse politique et partisane telle qu'elle permet de mettre en lumière ces figures gaullistes de l'ombre, ces hommes qui ont toujours œuvré pour le Général, mais qui n'ont jamais leur place dans les livres d'histoire ou la mémoire collective.

Le dessein de ce travail est, avant tout, de mettre en exergue, à travers l'analyse de la carrière politique de Bouquerel, ce qui fait qu'un individu devient un *homo politicus*²⁸, un homme politique. Le cœur de notre réflexion est de comprendre comment un ingénieur en travaux publics est devenu cet « animal politique » capable de gravir tous les échelons du *cursus honorum* républicain et législatif, de devenir un mandataire du peuple, investi du pouvoir de servir le bien commun par le biais d'actes, de prises de position mais aussi par une capacité à rester au pouvoir et poursuivre son travail de parlementaire. Atteindre le pouvoir est déjà quelque chose qui n'est réservée qu'à une poignée d'individus, y rester est encore plus complexe : il faut faire avec les changements de constitutions et de majorités gouvernementales, les vicissitudes de son parti, ou encore les évolutions sociales, économiques ou culturelles qui affectent ceux que l'homme politique prétend représenter. En outre, l'élu local pourrait avoir tendance à se couper de sa terre d'ancrage électorale, de

²⁸ Concept issu des études historiques sur l'Antiquité et les premières civilisations, les premières sociétés politisées. On peut notamment citer l'article de Jean-Claude Carrière, « L'*homo politicus* et les sauvages du dehors et du dedans. Trajectoires de la cité-État dans la pensée antique », *Pallas* [En ligne], 108, 2018. <https://journals.openedition.org/pallas/9956>. Consulté le 07/04/2020.

On peut également citer ici l'article rédigé par Isabelle Ficek et Cécile Cornudet, « Bilan Macron : « On est passé de l'*homo politicus* à l'*homo economicus* », publié dans *Les Échos* le 8 mai 2018. <https://www.lesechos.fr/politique-societe/emmanuel-macron-president/bilan-macron-on-est-passe-de-lhomo-politicus-a-lhomo-economicus-131984>. Consulté le 07/04/2020.

par sa propre ascension et la distanciation physique et mentale qui se crée entre le représentant et les représentés.

Nous verrons donc que la réussite, ainsi que la longévité, de la carrière politique d'Amédée Bouquerel relève d'un complexe équilibre à trouver en tant que sénateur, entre son rôle de parlementaire parisien, membre d'une élite nationale, et celui d'élu local de terrain, qui doit rester à l'écoute de ses électeurs. C'est bien par l'habileté politique et la recherche constante de cet équilibre délicat entre deux facettes de sa fonction, voire de sa personne, le tout en respectant son engagement partisan, que le sénateur peut parvenir à conserver son siège au Palais du Luxembourg durant quatre décennies et sous deux Républiques différentes.

Pour ce faire, nous nous intéresserons, dans le premier temps de notre étude, à un aspect fondamental et primordial de la longévité politique, les élections. En effet, on ne peut pas traiter de la longévité politique, que ce soit au Sénat ou dans n'importe quelle institution républicaine, sans parler des élections, qui sont le seul moyen démocratique de durer politiquement. Nous nous efforcerons, ainsi, d'analyser et de comprendre les spécificités des élections sénatoriales au travers du récit électoral d'Amédée Bouquerel, long de quarante-quatre ans, s'étendant sur deux Républiques et sept mandatures au Palais du Luxembourg.

Ensuite, il était impensable de ne pas nous attarder sur la carrière sénatoriale d'Amédée Bouquerel en tant que telle, sur ses fonctions exercées au sein de la Haute chambre législative, les combats qu'il a pu mener et les causes qui lui sont restées chères durant ses quatre décennies de vie parlementaire. Cette carrière est marquée par un professionnalisme et un niveau d'expertise salués par ses pairs, que Bouquerel a réservés à quelques commissions qui ne concernaient uniquement des sujets qui lui tenaient à cœur et dont il maîtrisait les tenants et les aboutissants. Le sénateur de l'Oise était connu pour être un expert dans les combats qu'il menait, toujours au service de son département et des besoins de ses administrés.

Enfin, dans le dernier temps de notre réflexion, nous souhaitons mettre en avant l'homme qui se cache derrière le sénateur et brosser le portrait d'un Amédée Bouquerel qui est avant tout un homme de conviction et d'engagement. Cet engagement sans faille est d'abord destiné au général de Gaulle et au gaullisme politique, qu'il a servi toute sa vie et auquel il est resté fidèle malgré les tourments qu'ont connu les différents mouvements gaullistes. Surtout, cet engagement, pour ne pas dire ce dévouement, est destiné au département de

l'Oise, qui a l'accueilli alors qu'il n'avait qu'une petite vingtaine d'années et pour lequel il s'est battu, d'abord dans la Résistance, puis tout au long de sa carrière d'élu local.

État des sources

Cette étude souhaite mettre en lumière le métier de sénateur, souvent bien méconnu des Français et oublié des livres d'histoire, afin de mieux comprendre les tenants d'une carrière parlementaire aussi longue et réussie. Pour ce faire, notre travail de recherche s'est partagé entre deux terrains, celui des archives et celui des ouvrages.

En effet, la carrière d'Amédée Bouquerel nous est connue grâce au fonds d'archives très dense conservé aux Archives départementales de l'Oise²⁹. Ce fonds constitue l'élément fondateur de notre travail sur la longévité politique au Sénat. En effet, cette question de la longévité s'est imposée d'elle-même lors de réflexions sur la manière d'utiliser ce fonds d'archives. On ne pouvait pas étudier ce sénateur sans prêter une attention particulière à sa carrière d'une longévité remarquable, de près de quarante-cinq années. C'est donc vers cet axe de réflexion que s'est orienté notre travail de recherche en archives, afin de mieux cibler les éléments à utiliser dans cette imposante masse de documents. Néanmoins, si la masse de documents était importante, nous avons dû faire face à un effet de sources et constater que de nombreux cartons contenaient les mêmes documents. Finalement, les enseignements tirés de ces documents d'archives privées sont proportionnellement moins nombreux que les documents eux-mêmes. Toutefois, les documents essentiels à l'étude d'une carrière sénatoriale étaient réunis : nous pouvons citer d'abord les professions de foi du candidat Bouquerel, les courriers échangés avec les gaullistes, de nombreux articles de presse locale mettant en avant les actions de sénateur de l'Oise mais aussi de nombreux documents manuscrits, des brouillons de discours, des photos ou des procès-verbaux de séances auxquelles il a pu participer au Palais du Luxembourg.

Il faut également noter que notre travail de recherche en archives ne s'est pas limité au fonds dédié au sénateur Bouquerel. Une réflexion sur la longévité politique nécessite une étude des élections qui permettent cette longévité. Nous nous sommes donc intéressés aux

²⁹ Fonds côté 78J aux Archives Départementales de l'Oise (ADO), entré en 2006 par don, contenant environ 191 boîtes. Ce fonds contient les documents conservés par le sénateur durant toute sa vie, de son activité de résistant à sa décoration de la Légion d'Honneur quelques temps avant son décès. On y retrouve bien-sûr de nombreux documents issus de ses mandatures de sénateur, entre 1948 et 1992, mais aussi des documents en lien avec son engagement gaulliste.

archives préfectorales de l'Oise, elles-aussi conservées aux Archives départementales de l'Oise (ADO)³⁰, puisque l'organisation de ces élections relève du préfet. Ces documents officiels permettent de mieux comprendre ces scrutins sénatoriaux, très particuliers par rapport aux autres élections républicaines, notamment dans la comptabilité et la répartition des voix qui permettent de mieux interpréter les résultats obtenus par les différents candidats.

En outre, notre travail en archives ne se limite pas aux seules archives départementales de l'Oise. En effet, étant donné que notre sujet porte sur le Sénat, il était pertinent de faire une visite des archives du Sénat afin de pouvoir consulter le dossier sénatorial d'Amédée Bouquerel. Durant cette visite aux archives de la Haute chambre, nous avons pu disposer du dossier professionnel du sénateur, ainsi que de renseignements officiels et administratifs complémentaires à ceux conservés aux archives de l'Oise. Cependant, le plus important des archives conservées au Sénat concerne les registres et les procès-verbaux des interventions du sénateur au Palais du Luxembourg. Ces archives nous seront très précieuses dans le second temps de notre réflexion, consacré au métier même de sénateur et à l'analyse du travail parlementaire. Enfin, pour être le plus complet possible, notre travail de recherche se doit de s'intéresser aux autres fonds d'archives qui concernent Amédée Bouquerel. Compte tenu de son engagement pour le gaullisme politique tout au long de sa carrière, nous ne pouvions pas omettre de rechercher dans les archives du RPF, conservées dans les locaux de la Fondation Charles de Gaulle, à Paris. Nous ne disposons pour le gaullisme politique que des archives du RPF, le premier mouvement politique gaulliste, lancé en 1947 et mis en sommeil en 1955. Nous avons donc pu consulter le dossier départemental de l'Oise³¹, puisque Bouquerel était chargé de la gestion et du développement du RPF dans son fief électoral. Néanmoins, aucun dossier ne traitait exclusivement de l'activité gaulliste du sénateur de l'Oise.

Le second volet fondamental de notre travail de recherche relève d'une importante recherche bibliographique afin d'étudier au mieux les notions abordées durant notre réflexion. Le Sénat constitue le premier axe de notre recherche bibliographique. Il était fondamental d'étudier le Sénat et ses particularités, en tant que Seconde chambre et institution parlementaire française et de surcroît, sous deux républiques différentes, puisqu'Amédée Bouquerel est d'abord conseiller de la République avant d'être sénateur. Ces recherches sur le Sénat étaient à mettre en lien avec une contextualisation politique globale

³⁰ Fonds côté 1487W 97-99 aux ADO, relatif aux élections sénatoriales dans le département de l'Oise.

³¹ Fonds « Oise », côté RPF 569, à la Fondation Charles de Gaulle.

et nationale afin de mieux comprendre les enjeux qui influent sur le travail parlementaire du sénateur. Notre travail de recherche s'est donc intéressé aux ouvrages de référence sur la vie politique française durant la IV^e, puis la V^e République. Cette contextualisation est fondamentale pour mieux comprendre la dimension politicienne du sénateur, qui reste, avant tout, un élu de la République qui doit faire face à des enjeux nationaux et répondre à ses obligations partisanes.

Enfin, ce travail de recherche bibliographique est constitué de publications plus spécialisées, qui permettent de traiter des notions ou des périodes abordées durant notre étude. C'est notamment le cas pour traiter la question de la Résistance, principalement dans le département de l'Oise et de l'engagement de Bouquerel pour le gaullisme de guerre. En outre, notre travail de recherche s'est réparti dans de nombreux ouvrages et articles scientifiques, qui traitent de questions ou de thèmes précis, comme les élections, le métier même de sénateur ou les aspects de la politique locale et agricole, chers à Amédée Bouquerel, en sa qualité d'élu dans un département rural. Nous avons également eu recours à des ouvrages de sociologie et de science politique, dans le but de mieux cerner certains comportements politiques, à la fois du représentant mais aussi des représentés, ou pour donner à notre étude une dimension sociologique, afin de mieux saisir les enjeux humains qui concernent un élu de la République, pour cerner son passé, son parcours et donc mieux comprendre l'homme politique qu'il devient.

Première Partie : Un sénateur pour deux républiques et sept mandatures

I. Le récit électoral d'une longévité remarquable

La durée d'une carrière parlementaire est tout à fait imprévisible et fluctuante, elle peut être très courte, comme ce fut le cas pour certains élus locaux, notamment Fred Moore, député de la Somme entre 1958 et 1962³², ou très longue, comme celle de Geoffroy de Montalembert, sénateur de 1946 à 1993³³. Cependant, les carrières longues de plusieurs décennies ne sont pas légion. L'une des premières explications à cette longévité réside dans la réélection perpétuelle au fil des mandatures. En cela, l'exemple d'Amédée Bouquerel et de ses sept mandatures, entre 1948 et 1992, est précieux pour comprendre les enjeux de la réélection, condition *sine qua non* de la longévité parlementaire.

A. 1948-1958 : Les élections au Conseil de la République

Si sa carrière parlementaire débute en novembre 1948, Amédée Bouquerel se lance en politique dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. En effet, en mai 1945, il devient conseiller municipal de la ville de Compiègne, dans l'Oise. Cette position d'élu local lui permet, à partir d'avril 1947, d'organiser le RPF (Rassemblement du Peuple Français), le mouvement lancé par le général de Gaulle pour réunir les gaullistes, dans son département. C'est à ce-moment que Bouquerel entre dans les rangs du gaullisme politique, après avoir été un gaulliste de guerre au sein de la Résistance. C'est d'ailleurs lors de cette même année 1947 que Bouquerel rencontre de Gaulle pour la première fois, après avoir été convoqué à un rassemblement d'organisation du RPF, square Rapp, à Paris, par un émissaire du Général. Les deux hommes se retrouvent en mars 1948 lors d'une visite de De Gaulle à Beauvais.

³² BELLAMY David (dir), *Parlementaires gaullistes de Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais, 1958-1981*, Amiens, Encrage, 2013

³³ BELLAMY David, *Geoffroy de Montalembert, Un aristocrate en République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006

BELLAMY David, « La longévité parlementaire. Une étude de cas : Geoffroy de Montalembert (1898-1993) », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, 2005 (n° 3), pp. 61-76

La carrière parlementaire d'Amédée Bouquerel débute, d'abord malgré lui, en novembre 1948. Rien ne prédestinait Amédée Bouquerel à une carrière politique et parlementaire d'une telle longévité. En effet, en 1948, c'est le général de Gaulle lui-même qui demande à Bouquerel de se présenter sur la liste soutenue par le RPF, faute de candidats désignés pour le département de l'Oise. Le Général a besoin d'hommes de confiance, qui lui sont fidèles et dévoués, pour diffuser son gaullisme politique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans une France en reconstruction, aussi bien matériellement que politiquement. Cependant, Amédée Bouquerel ne souhaitait pas devenir un parlementaire. Dans un entretien oral réalisé, puis publié, par une société savante isarienne, sa petite fille, Françoise Theys, explique que de Gaulle aurait dit à Bouquerel : « allez dire au préfet que vous serez mon représentant dans l'Oise. » et ce dernier lui aurait répondu : « je déteste les parlementaires ». Le Général aurait alors rétorqué, en souriant : « raison de plus »³⁴. L'engagement politique et parlementaire d'Amédée Bouquerel débute donc avant tout par un engagement humain, un dévouement total, envers le « compagnon »³⁵ de Gaulle, malgré les convictions qui étaient les siennes. Bouquerel devient ainsi « le sénateur du général de Gaulle »³⁶.

a. Les élections de novembre 1948

Amédée Bouquerel s'inscrit donc sur la liste soutenue par le RPF de l'Oise, nommée « Centre des Républicains indépendants », pour les élections au Conseil de la République de novembre 1948. Il prend la deuxième position sur cette liste, derrière Robert Séné, un candidat d'origine radicale-socialiste. Cette présence d'un radical-socialiste et d'un gaulliste sur la même liste s'explique par les rapprochements entre les radicaux, dits de gauche, qui ne se reconnaissent pas dans la gauche incarnée par la SFIO et le parti communiste, et des gaullistes, qui veulent se faire des alliés politiques, dans ces premières années d'existence du RPF.

³⁴ ADO, dossier 79J7, « Témoignage, une vie compiégnoise », pp. 375-382. Ce document est un témoignage oral d'Amédée Bouquerel, recueilli par sa petite-fille, Françoise Theys, en 2001. Cet entretien est extrait d'un bulletin de société savante datant de 2001, *Annales Historiques compiégnoises*, publié à Compiègne.

³⁵ LACHAISE Bernard, « Contestataires et compagnons : les formes de l'engagement gaulliste », *Vingtième Siècle*, n°60, octobre-décembre 1998. pp. 71-81

³⁶ Surnom donné fréquemment par la presse isarienne pour parler d'Amédée Bouquerel. ADO, 78J 7. Le document est à retrouver en annexe 2, p. 155.

Listes présentées	Nom des candidats	Résultats 1^{er} tour	Résultats 2nd tour
Liste du Rassemblement du Peuple Français	Bouquerel Amédée Sené Robert	530 voix 550 voix	742 voix (élu) 753 voix (élu)
Liste de la SFIO	Berthelot Jean-Marie De Ridder Henri	273 voix 264 voix	Liste non présente au second tour
Liste du Rassemblement des gauches républicaines	Bollaert Émile Borrée Fernand	178 voix 140 voix	Liste non présente au second tour
Liste de Défense Républicaine (alliance des listes de gauche pour le second tour)	Berthelot Jean-Marie Bollaert Émile	Liste non présente au premier tour	466 voix 489 voix
Liste d'union républicaine et résistante	Caillet René Jauneau Georges	130 voix 132 voix	84 voix 95 voix
Liste des radicaux indépendants	Goré Alexandre Warusfel Alphonse	145 voix 96 voix	Liste non présente au second tour
Liste du Mouvement Républicain indépendant	Gazeau Eugène Sanson Louis	125 voix 96 voix	Liste non présente au second tour
Candidat isolé	De Chanterac Bertrand	36 voix	Non présent au second tour

Tableau 1 : Candidats aux élections pour le Conseil de la République du 7 novembre 1948

Arrivés en tête au premier tour avec plus de 500 voix chacun, soit le double de leurs adversaires directs, les socialistes, les deux hommes sont élus facilement au second tour, le 7 novembre 1948, avec 742 voix sur 1328 suffrages exprimés. La liste des gauches unifiées arrive quant à elle en deuxième position, avec plus de 450 voix, et la liste communiste ferme la triangulaire avec un peu moins de 100 voix. Il est important de noter que ces élections de novembre 1948 s'inscrivent dans un contexte de fort remaniement parlementaire au Conseil

de la République. En effet, depuis la loi de septembre 1948, les départements qui élisent quatre représentants ou plus voient leur scrutin se jouer à la proportionnelle (et non au scrutin majoritaire), ce qui accentue fortement le renouveau politique initié par la IV^e République. En effet, chaque liste disposera de candidats élus au prorata de ses résultats.

Pour ce qui est de l'Oise, seuls deux Conseillers de la République sont élus, l'élection s'effectue donc au scrutin majoritaire, comme pour le Sénat de la III^e République. Lors de son entrée au Conseil de la République, Bouquerel s'inscrit dans le groupe d'Action démocratique et républicaine, qui fait une entrée remarquée au Palais du Luxembourg, avec 57 représentants, soit environ 17% de l'hémicycle³⁷. Il faut noter qu'il n'y a pas de groupe gaulliste officiel au Palais du Luxembourg. Les gaullistes élus sont libres de s'inscrire dans le groupe de leur choix, le gaullisme politique se revendiquant comme un mouvement et non comme un parti politique. Cependant, on peut dire que ce groupe d'Action démocratique et républicaine fait figure de groupe gaulliste, puisqu'il concentre une grande partie des gaullistes récemment élus, les autres se rattachant plutôt au groupe des républicains indépendants (42 membres pour 13% de l'hémicycle en novembre 1948). Cette émergence du mouvement gaulliste vient rebattre les cartes électorales pour les partis politiques traditionnels, comme le Parti Communiste Français (PCF), et le MRP, le parti radical, qui voient leur nombre de représentants s'effondrer. Même la gauche, pourtant majoritaire au Palais du Luxembourg en 1948, recense une diminution de ses effectifs face à cette poussée des gaullistes. Toutefois, il ne faut pas surinterpréter cette poussée du RPF, sa bonne représentation au Conseil de la République est importante mais elle ne reflète pas un potentiel accroissement du poids politique pris par le gaullisme. Au contraire, le gaullisme politique a besoin des listes d'indépendants pour pouvoir exister au Palais du Luxembourg, face notamment aux principales forces politiques que sont le MRP et la SFIO. En effet, le gaullisme politique plaie aux candidats mais l'absence de parti politique affirmé les pousse à s'afficher sur des listes indépendantes, soutenues par le RPF. L'instabilité politique de la IV^e République et la succession des gouvernements vient également renforcer cette complexe répartition des forces politiques au sein de la seconde chambre parlementaire.

³⁷ Toutes les infographies nationales chiffrées des renouvellements sénatoriaux concernant Amédée Bouquerel sont à retrouver en annexes.

b. Les élections de mai 1952

Ce constat est amplifié le 18 mai 1952, lors du renouvellement des conseillers de la République de la série B, à laquelle appartient le département de l’Oise. À l’issue de ces élections, le nombre de groupes parlementaires se révèle très élevé, l’hémicycle comptant onze groupes différents (pour 9 en novembre 1948). Cela provoque une grande dispersion des élus et donc, l’absence d’un groupe disposant d’une véritable assise au Palais du Luxembourg. Le groupe le mieux représenté est celui du rassemblement des gauches républicaines, le RGR, avec 23% d’élus³⁸.

Listes présentées	Nom des candidat(e)s	Résultats 1^{er} tour	Résultats 2nd tour
Liste d’union nationale présentée par le RPF et le CNIP	Bouquerel Amédée Sené Robert	659 voix 666 voix	775 voix (élu) 772 voix (élu)
Liste socialiste de la SFIO	Berthelot Jean-Marie Havez Gabriel	247 voix 228 voix	Liste non présente au second tour
Liste d’union de coalition républicaine (liste d’alliance des listes de gauche pour le second tour)	Berthelot Jean-Marie Sassier Émile	Liste non présente	400 voix 395 voix
Liste d’union des républicains	Delahoutre Eugène Derogy Pierre	197 voix 184 voix	11 voix 4 voix
Liste du parti républicain radical et des radicaux socialistes	Sassier Émile Parizet Suzanne	127 voix 109 voix	Liste non présente au second tour
Liste du parti communiste	Lelong George Caillet Eugène	118 voix 117 voix	101 voix 102 voix
Candidat isolé	Cottin Maurice	33 voix	Candidat absent du second tour

Tableau 2 : Candidat(e)s aux élections pour le Conseil de la République du 18 mai 1952 (Oise)

³⁸ CONORD Fabien, *Les élections sénatoriales en France, 1875-2015*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 111

Pour ce qui est de l'Oise, Amédée Bouquerel et Robert Séné se présentent à nouveau ensemble, toujours sur une liste présentée conjointement par le RPF et le CNIP, la liste du « Centre National des Indépendants et des Paysans ». Cette fois-ci, c'est Bouquerel qui mène cette liste, investie par le RPF et le CNIP. Cette double investiture est importante, elle démontre un ancrage local important du candidat Bouquerel, soutenu par son électorat de proximité, mais aussi l'importance de son engagement partisan national, envers le RPF. Cette double appartenance ne lui permet donc pas de se présenter comme un candidat seulement gaulliste, sur une liste uniquement RPF. Dans un département rural dans lequel le gaullisme ne dispose pas encore d'une assise électorale solide, cela risquerait de lui faire perdre les élections.

Dans ce contexte de dispersion électorale et parlementaire, Bouquerel et Séné sont réélus largement, en mai 1952, avec 775 voix sur 1301 suffrages exprimés au second tour. Ils devancent encore la gauche unifiée au second tour qui termine avec 400 voix. Cela fait deux fois que la gauche tente d'unir ses listes pour rivaliser avec la liste soutenue par le RPF, sans succès.

Bien qu'un groupe portant officiellement le nom du RPF soit créé lors de ce renouvellement de mai 1952, cela ne permet pas aux gaullistes de gagner des sièges au Conseil de la République. En effet, en 1952, le groupe parlementaire « RPF » dispose de 46 élus, soit 14% des parlementaires alors qu'en 1948, le groupe d'Action démocratique et républicaine, qui réunissait les gaullistes, disposait de 57 sièges. A contrario, les Républicains indépendants progressent et disposent eux de 48 élus, soit 15% de l'hémicycle (pour 42 sièges en 1948)³⁹. La droite parlementaire pâtit donc de cette division des scrutins et ne parvient pas à s'imposer face à une gauche bien installée au Palais du Luxembourg. Néanmoins, cette division des parlementaires entre différents groupes touche également les partis de gauche, notamment la SFIO et le RGR qui se partagent à eux deux plus de 40% des élus au Conseil de la République⁴⁰. On peut cependant noter que la liste sur laquelle le candidat est élu ne représente pas forcément un groupe dans lequel il doit appartenir. En effet, les candidats choisissent des noms de listes de manière à toucher un maximum d'élus locaux. Ils ne nomment pas forcément leur liste avec le nom du parti auquel ils appartiennent.

³⁹ Toutes les infographies nationales chiffrées des renouvellements sénatoriaux concernant Amédée Bouquerel sont à retrouver en annexes.

⁴⁰ CONORD F, *op. cit.*, p. 111

La liste reste cependant soutenue par le parti en question. Il est donc logique qu'une fois élus, les candidats de la liste soutenue par le RPF intègrent le groupe parlementaire du RPF.

Cette réélection des deux sénateurs sortants est permise par un bilan tout à fait positif dont les grands électeurs leur font crédit. En effet, ces derniers ont apprécié la combativité de Bouquerel sur les questions agricoles et la stabilisation des prix des ressources agricoles premières (du blé notamment), notamment après de graves intempéries dans le département de l'Oise en 1949. Les deux sénateurs se sont également battus pour la reconnaissance des emplois dits de travaux publics dans un statut de fonctionnaire de service actif public, ce qui permet de contrer la précarité de ces emplois.

La longévité au Sénat (ou Conseil de la République avant 1958) passe donc d'abord par les résultats de la politique locale des candidats. A l'inverse des députés, élus principalement pour leur étiquette politique, les sénateurs sont élus pour leur investissement dans la politique locale et sont jugés sur pièce par les grands électeurs locaux. Qu'ils soient de gauche ou de droite, finalement, l'importance est moindre, seuls les résultats comptent. Cela est symbolisé par la réélection de Robert Séné, homme de gauche, socialiste-radical et membre du groupe RGR au Palais du Luxembourg, pourtant inscrit et élu sur une liste de droite. L'aspect partisan et politicien est donc beaucoup moins prégnant au Sénat qu'à l'Assemblée Nationale, ce qui y rend la réélection plus complexe. Il est impossible de dire si l'Oise est un bastion plutôt de gauche ou plutôt de droite, pour ce qui est des élections sénatoriales. Les résultats ne sont donc pas joués d'avance et le fait que les deux sénateurs sortants ne soient pas du même bord politique démontre bien l'importance du lien entretenu entre les candidats et les grands électeurs, mais aussi avec les électeurs locaux, qui élisent les grands électeurs. C'est ce lien de confiance qui représente le premier moyen de durer au Sénat. On peut noter également que ces élections se font sans soutien financier, à l'inverse de celles des députés. C'est donc le candidat qui démarché les grands électeurs et qui organise, dans des mairies, ses meetings de campagne. Tout cela renforce le lien étroit noué entre le sénateur/candidat et les grands électeurs.

c. Les élections de juin 1958

Ce lien, plus fort entre chaque élection, permet à nouveau à Bouquerel d'être réélu le 8 juin 1958, avec, cette fois-ci Marcel Dassault sur sa liste, dite « d'union nationale », d'opposition à la gauche, regroupant les gaullistes et les républicains indépendants. Cette

liste n'est pas soutenue par un mouvement gaulliste, le RPR étant mis en sommeil depuis septembre 1955. Robert Séné, ayant cessé ses fonctions parlementaires pour s'occuper de ses affaires personnelles et familiales, ne se représente pas. Marcel Dassault, qui devient donc le colistier de Bouquerel en 1958, ne reste sénateur qu'un an, pour ensuite devenir député de l'Oise jusqu'en 1986. Ce dernier dispose déjà d'une expérience politique gaulliste, puisqu'il a été député RPF des Alpes-Maritimes de janvier 1951 à décembre 1955, puis il est devenu sénateur, toujours des Alpes-Maritimes un an, entre 1957 et 1958. Il n'est donc pas un novice en politique et il est un gaulliste reconnu, déjà rompu aux exercices parlementaires. Tout cela donne du poids à la liste menée par Bouquerel, une liste « d'union nationale ». En outre, il est connu pour être le fondateur du groupe Dassault, leader mondial dans l'aviation militaire aujourd'hui. Ce très court mandat sénatorial de quelques mois lui ouvre ensuite les portes de l'Assemblée Nationale, puisqu'il devient député de l'Oise de décembre 1958 à avril 1986. L'Oise devient ainsi fortement assimilée au nom de Dassault, puisqu'outre la longévité parlementaire de Marcel Dassault, c'est désormais son petit-fils, Olivier Dassault, qui est député du département, depuis 2002.

Listes présentées	Nom des candidat(e)s	Résultats	Résultats
		1 ^{er} tour	2 nd tour
Liste du Parti Communiste	Coene Marcel Roussillat Simone	113 voix 113 voix	Liste non présente au second tour
Liste de la SFIO	Toutain Marc Hammel André	212 voix 225 voix	Liste non présente au second tour
Liste d'Union nationale	Bouquerel Amédée Dassault Marcel	1001 voix (élu) 982 voix (élu)	Candidats élus dès le premier tour

Tableau 3 : Candidat(e)s aux élections pour le Conseil de la République du 8 juin 1958 (Oise)

La réélection de Bouquerel et de Dassault apparaît comme une formalité, ils sont élus dès le premier tour avec 1001 et 982 voix recueillies sur les 1334 suffrages exprimés. Cette domination est, pour Bouquerel, l'aboutissement de dix ans de mandature au Conseil de la République avec toujours un bilan très apprécié par les grands électeurs isariens. Cependant, bien que le contexte sociétal nous oblige à relativiser les résultats de ces élections de juin 1958, il faut tout de même noter la très large victoire de la liste d'Amédée Bouquerel. En

effet, même si les élections sénatoriales sont un enjeu secondaire en 1958, elles restent tout de même une vitrine des tensions et des divisions qui touchent la classe politique française sur la question algérienne. Les hommes politiques se déchirent, parfois dans un même camp, sur ce conflit qui occupe toute la place de la scène politique française. Il faut donc que les candidats parviennent à intéresser les grands électeurs dans une campagne électorale dont peu de gens prêtent attention. Cette large victoire de Bouquerel dans l'Oise est donc un symbole de stabilité et de cohérence politique qui n'a rien d'évident dans ce contexte troublé, qui amène, quelques semaines plus tard, à un bouleversement politique majeur, le changement de République.

Ces élections se déroulent durant une période très agitée politiquement, la crise en Algérie bat son plein et l'instabilité politique de la IV^e République n'a jamais été aussi forte. Les Français sont donc bien plus concentrés sur la crise politique, institutionnelle et financière qui touche l'Hexagone que sur les élections sénatoriales, qui apparaissent comme un enjeu bien secondaire. Cependant, on peut noter une participation toujours très élevée des grands électeurs, la grande majorité des élus locaux n'oublie pas leur devoir électoral et institutionnel. Ces élections ont lieu quelques jours seulement après le retour au pouvoir de Charles de Gaulle, investi comme président du Conseil le 1^{er} juin. Ce retour favorise certainement la large victoire de la liste de Bouquerel, aux fortes consonances gaullistes, lors de ce renouvellement qui intervient une semaine après l'investiture du Général. En effet, la profession de foi de Bouquerel mentionne son soutien total envers le projet constitutionnel gaulliste, ainsi que sur la question algérienne. Ces précisions sont faites en fin de profession de foi, mais sont mises en avant par une typographie en gras, qui interpelle tout de suite le regard à la lecture. En outre, on retrouve, dans les archives de Bouquerel sur ces élections de juin 1958, des exemplaires du courrier politique officiel du RPF, qui explique longuement les réformes et les projets à mener dans le cadre d'un gouvernement de « salut public »⁴¹. On peut donc tout à fait penser que lors de ses meetings de campagne, Bouquerel a utilisé ces arguments partisans nationaux, en plus de ceux qu'il utilise dans le cadre de la politique locale du département.

Ces élections sénatoriales du 8 juin 1958 sont les dernières élections pour le Conseil de la République. Les élections ont lieu en juin, et la IV^e République est remplacée par la V^e le

⁴¹ Titre de la lettre officielle du RPF envoyée à Bouquerel, nommée « Qu'appelle-t-on un gouvernement de salut public ? ». Cette lettre est envoyée par Michel Debré, alors lui aussi sénateur RPF d'Indre-et-Loire. Cette lettre représente le programme gaulliste à développer et expliquer lors des élections afin de diffuser les idées du Général et favoriser la transition républicaine.

4 octobre de la même année. Avec ce changement de constitution, le Conseil de la République redevient le Sénat et les sénateurs reprennent leur nom originel.

B. 1958 : Du conseiller de la République au sénateur

À bien des égards, l'année 1958 représente un tournant majeur dans la vie politique française. En plus de la situation critique en Algérie, dont la violence ne cesse de croître, notamment en février, lors du bombardement par la France d'un village tunisien, Sakhiet-Sidi-Youssef, provoquant la mort de soixante-neuf civils, dont une vingtaine d'enfants ; la crise politique semble insurmontable, les gouvernements se succèdent et aucun ne trouve de solution pour apaiser ce contexte de tension. L'arrivée du général de Gaulle à la présidence du Conseil le 1^{er} juin 1958, et surtout l'instauration de la V^e République le 4 octobre, remettent en doute la pertinence de la présence d'élus investis sous une autre constitution, et pour le cas du Sénat, dans une autre institution. Que faire des élus de la IV^e République ? La question se pose, principalement pour les élus opposés au général de Gaulle. En effet, lors de l'investiture du Général, quelques 224 députés ont voté contre son arrivée, pour 329 favorables. Le gaullisme n'arrive donc pas en terrain conquis, bien au contraire. Il faut donc pour les élus du camp gaulliste, du camp vainqueur de la situation, d'ancrer ce gaullisme politique dans leurs circonscriptions pour faciliter la transition républicaine et assurer au général de Gaulle la capacité électorale d'instaurer sa nouvelle constitution.

Amédée Bouquerel se retrouve donc dans une situation nouvelle et complexe. Il lui faut adapter son discours politique, afin de faciliter la transition constitutionnelle et républicaine dans son fief de l'Oise, sans pour autant oublier son engagement local, ce qui lui permet de conserver son siège de parlementaire. Cependant, la présence gaulliste dans le département est importante, d'une part avec Bouquerel depuis 1948, mais aussi avec la présence permanente de députés gaullistes depuis les élections législatives de 1946, à savoir Eugène Delahoutre pour le MRP, Jean Legendre pour le RPF et enfin Marcel Dassault. En outre, la méfiance du Général envers la seconde chambre parlementaire étant reconnue, la tâche des élus locaux n'est pas aisée. En attendant de savoir de quoi sera fait son avenir parlementaire, Bouquerel a pour mission, en fidèle gaulliste qu'il est, de diffuser les idées politiques du général de Gaulle dans son département de l'Oise, jouissant désormais d'une position bien établie depuis dix ans et sa première élection en 1948. Nous pouvons également signaler que Bouquerel exerçait un poste important en 1958, celui de secrétaire du Conseil de la

République, depuis juillet 1954. Le changement constitutionnel vient donc remettre en cause une grande partie du profil parlementaire d'Amédée Bouquerel, figure importante au Palais du Luxembourg entre 1948 et 1958. Ce n'est pas pour autant qu'il renie son dévouement envers le général de Gaulle, puisqu'il vote les pleins pouvoirs accordés à ce dernier, ainsi que pour la révision constitutionnelle, les 2 et 3 juin 1958.

Par la suite, Bouquerel ne perd pas de temps pour prendre de l'importance dans ce nouveau Sénat. En effet, non seulement il conserve son siège dans la seconde chambre parlementaire, qui reprend son nom originel, mais il devient également, dès la fin de l'année 1958, le vice-président du groupe gaulliste, le groupe de l'Union pour la Nouvelle République (UNR), au Palais du Luxembourg. Cette marque de confiance accordée à Bouquerel est significative de l'importance qu'il détient dans le développement local et parlementaire du gaullisme politique. On peut également y voir une forme de reconnaissance envers l'investissement personnel et politique de Bouquerel par les cadres du parti emmené par de Gaulle. Amédée Bouquerel a donc parfaitement réussi son passage de conseiller de la République à sénateur. La seconde période de sa remarquable longévité politique débute ainsi sous les meilleurs auspices, il est soutenu par ses électeurs, qui saluent à chaque élection son travail parlementaire précieux pour le département, mais aussi par son parti, qui reconnaît son dévouement et en fait l'une des principales figures du renouveau gaulliste au Sénat.

C. 1959-1992 : Les élections au Sénat

Malgré un changement de constitution et de nom, le Sénat conserve son mode de scrutin et dispose en outre de pouvoirs plus importants que ceux dont disposait le Conseil de la République, notamment sur les questions de gouvernance territoriale, sur lesquelles le Sénat est consulté en premier, avant l'Assemblée Nationale. Néanmoins, le Sénat ne dispose pas de la même influence que celle dont jouit l'Assemblée Nationale, qui est la seule à pouvoir, notamment, contrôler l'action du gouvernement, voire le renverser, avec une motion de censure. L'un des changements concerne la fonction de sénateur suppléant, qui est mise en place afin de compenser la perte de sénateurs, notamment lorsqu'ils acceptent un poste au gouvernement. Cette mesure souhaite limiter, dès 1959, le cumul des mandats des hommes politiques. Ainsi, un même individu ne peut plus cumuler un mandat gouvernemental avec un mandat parlementaire. Si un sénateur vient à décéder durant l'exercice de ses fonctions,

ou s'il accepte un poste au gouvernement, ce sera son suppléant qui le remplacera automatiquement. En outre, les changements se poursuivent à la suite des élections municipales de mars 1959, peu favorables au parti gaulliste, qui ne compte qu'un peu plus de 22 000 conseillers municipaux sur les 469 481 au total. Ces élections sont une déception pour le camp gaulliste, qui comptait profiter de l'élan constitutionnel et sur le triomphe électoral aux législatives de novembre 1958 pour s'imposer localement. Sans pouvoir parler de défaite, ces élections ne permettent pas de préparer les élections sénatoriales, qui ont lieu en avril, dans les meilleures conditions. En effet, dans la mesure où ce sont les grands électeurs qui élisent les sénateurs, ne pas disposer de plus de représentants municipaux représente un risque, pour l'UNR, de perdre des sénateurs, n'étant déjà pas en majorité au Palais du Luxembourg. L'enjeu est donc important pour ces sénateurs gaullistes qui doivent convaincre leurs électeurs de faire confiance au projet constitutionnel et politique gaullien, sans pour autant tomber dans la politique partisane, jugée souvent trop politicienne par les électeurs locaux, et délaisser le travail parlementaire local.

a. Les élections d'avril 1959

Les premières élections sénatoriales de la V^e République ont donc lieu le 26 avril 1959. Ces élections se déroulent dans un contexte de morcellement du paysage politique, la droite ne parvient pas à s'unir sous une même bannière, la gauche non plus, les communistes ne veulent pas s'allier avec la SFIO, qui de surcroît est elle-même divisée entre ceux qui ont voté pour le retour du général de Gaulle et ceux qui ont voté négativement. Ce morcellement provoque la multiplication des candidats au sein des départements, comme c'est le cas pour l'Oise, qui voit s'affronter 14 candidats pour 3 sièges au Palais du Luxembourg. Désormais, 3 sénateurs sont élus dans l'Oise, au lieu de 2 jusque-là. Cette hausse du nombre de sièges accordés revêt de raisons démographiques. En effet, chaque siège est accordé par tranche de 250 000 habitants. Or, le département de l'Oise connaît un accroissement démographique et dépasse les 500 000 habitants, (par comparaison, en 2016, le département compte plus de 800 000 habitants), ce qui le fait passer dans la tranche supérieure de répartition des sièges.

Ce morcellement provoque enfin une répartition très disparate des élus à l'issue du renouvellement d'avril, puisque aucun parti ne parvient à disposer d'une majorité. L'UNR devient le quatrième groupe de l'assemblée, avec 37 élus, soit environ 12% de l'hémicycle. Ce sont les républicains indépendants qui remportent, avec 70 élus, ces élections

sénatoriales⁴². Cette victoire s'inscrit dans la suite logique de celle déjà acquise aux municipales un mois auparavant.

Listes présentées	Nom des candidat(e)s	Résultats	Résultats
		1 ^{er} tour	2 nd tour
Liste de la SFIO	Hammel Henri	159 voix	Non présent
	Havez Gabriel	175 voix	Non présent
	Segonds Maurice	200 voix	210 voix
Liste du parti communiste	Coena Marcel	104 voix	91 voix
	Lelong Georges	96 voix	Non présent
	Roussillat Simone	99 voix	2 voix
Candidat isolé	Bouquerel Amédée	929 voix (élu)	
Candidat isolé	Dubois Hector	749 voix (élu)	
Candidat isolé	Dusausoy Jean	172 voix	Non présent
Candidat isolé	Natali Jean	452 voix	285 voix
Candidat isolé	Patria Pierre	570 voix	773 voix (élu)
Candidat isolé	Soilleux Jean	26 voix	Non présent
Candidat isolé	Warabiot Louis	161 voix	13 voix
Candidat isolé	Thouin Louis	39 voix	Non présent

Tableau 4 : Candidat(e)s aux sénatoriales du 26 avril 1959 (Oise)

Dans l'Oise, Amédée Bouquerel fait figure de grand favori, et sa campagne fondée sur la confiance qu'il entretient avec les représentants municipaux depuis dix ans, ajoutée au fait qu'il se présente seul, et non sur une liste, renforce sa côte auprès des grands électeurs. Il est donc élu sans surprise, dès le 1^{er} tour, avec 929 voix sur 1396 suffrages exprimés. Derrière Bouquerel arrivent deux candidats isolés, dont Hector Dubois, qui figure sur la liste menée par Bouquerel en 1974. La liste socialiste arrive très loin derrière, avec une centaine de voix. Les communistes sont eux crédités de moins de 100 voix.

Les autres élus ne le sont pas par hasard non plus. En effet, Hector Dubois est un ingénieur agricole, installé dans l'Oise et très investi dans la défense de son secteur. Il dirige notamment la fédération départementale des exploitants agricoles de l'Oise. Il dispose donc d'un ancrage local important, ce qui lui ouvre les portes du Sénat, après un échec aux

⁴² Toutes les infographies nationales chiffrées des renouvellements sénatoriaux concernant Amédée Bouquerel sont à retrouver en annexes.

législatives de 1956. D'abord membre du CNIP, qui avait soutenu Bouquerel en 1952, il intègre le groupe des républicains indépendants au Sénat pour son premier mandat. Il est réélu ensuite en 1965 et 1974. Il intégrera le groupe gaulliste de l'UDR à la suite de sa création en 1967 avant de le quitter lors de son dernier mandat, sans se réinscrire au sein d'un groupe parlementaire. Pierre Patria, lui, ne connaît pas une carrière parlementaire aussi longue que ses deux collègues sénateurs de l'Oise. Il ne fait qu'un seul mandat sénatorial, et est battu en 1965, notamment à cause de son faible ancrage local, dû à une absence de mandature locale. C'est un agriculteur de formation, qui devient député de l'Oise entre 1951 et 1955, avant de se présenter, sans étiquette, aux sénatoriales d'avril 1959. Une fois élu, en troisième position, et loin devant les listes de gauche, il intègre, lui aussi, le groupe des républicains indépendants, le premier groupe, en effectifs, du nouveau Sénat de la V^e République. Par l'élection de ces trois candidats isolés, mais au profil similaire, que les grands électeurs du département de l'Oise préfèrent accorder leur confiance à des hommes de terrain, issus du département, plutôt qu'à un parti, ce qui explique les échecs successifs des listes de gauche dans ce département.

Cette réélection de Bouquerel relève ici de sa capacité à fédérer son département derrière lui-même et non derrière un parti national. Ce dernier a parfaitement compris que son département rural n'est pas sensible aux tendances politiques nationales, il décide donc de ne pas s'afficher comme le candidat d'un parti, bien qu'il mentionne le général de Gaulle dans sa profession de foi⁴³, mais bien comme le candidat du département. Si l'on observe sa profession de foi, on ne trouve aucune mention de l'UNR, aucune mention de politique partisane. Bouquerel utilise en permanence la première personne pour s'exprimer et exprimer ses idées, qu'il présente comme les siennes. Cependant, on ne peut pas totalement détacher naïvement ses propos de ceux tenus par les gaullistes. Son programme fait écho aux idées gaullistes, sans pour autant ressembler à un tract de l'UNR. C'est donc en cela que réside l'habileté de Bouquerel, sa capacité à manier les mots et les idées, qui sont souvent ceux du parti gaulliste, afin de les faire correspondre aux besoins de son département, et donc de les faire accepter par ses administrés. C'est le cas notamment pour la politique agricole, domaine très important dans l'Oise, qu'il souhaite intégrer dans le marché commun, ce qui formera ensuite la politique agricole commune (PAC), instaurée en 1962.

⁴³ Le document est à retrouver en annexe 3, p. 156-157.

b. Les élections de septembre 1965

Par un hasard du calendrier, le renouvellement sénatorial du 26 septembre 1965 intervient quelques semaines seulement avant les élections présidentielles de décembre. Cette période électorale est décisive pour le parti gaulliste, ce sont les premières présidentielles au scrutin universel, et de Gaulle souhaite être investi d'un second mandat par un plébiscite collectif. Au Sénat, l'enjeu est important également, il s'agit d'essayer de compenser le déficit de sénateurs gaullistes au Palais du Luxembourg, surtout après le renouvellement de 1962 qui a confirmé la forte présence du centre, par les républicains indépendants et l'union centriste, et de la gauche, avec le groupe de la SFIO, qui vire de plus en plus vers un groupe dit socialiste, ainsi que celui des radicaux de gauche. L'UNR reste la troisième force, bien esseulée, en présence au Sénat, qui se dresse toujours comme dernière place forte conservée par l'opposition à la droite gaulliste. En effet, le Sénat représente le contre-poids législatif de l'opposition pour tenter de limiter l'application du programme gaulliste, sachant que l'Assemblée Nationale dispose d'une majorité de droite, soutenue par le centre. Le caractère atypique de la formation gaulliste peut être une première source d'explication à ce déficit de parlementaires au Sénat pour la droite gaullienne. En effet, le mouvement gaulliste de l'UNR n'est pas censé être un parti politique traditionnel mais seulement un mouvement pour soutenir le projet gaullien, notamment pour les élections législatives. De ce fait, l'UNR manque d'implantation locale, il n'y a pas assez de présence gaulliste dans le territoire français pour espérer conquérir le Sénat. Cette implantation est bien plus importante quand le parti investit des candidats et les place dans les départements. L'UNR soutient des candidats, mais ne les désigne pas, ce qui fait une grande différence à l'arrivée. Enfin, la méfiance de De Gaulle envers le Sénat peut aussi expliquer ce déficit de sénateurs gaullistes, d'autant que c'est ce même Sénat qui provoque en parti la démission du Général en 1969, après la perte de son référendum, portant sur une réforme du Sénat, notamment.

Pour Amédée Bouquerel, la situation reste inchangée en 1965, il reste le candidat désigné et favori pour conserver son siège, rien ne semble obstruer son ciel parlementaire totalement dégagé.

Listes présentées	Nom des candidats	Résultats	Résultats
		1 ^{er} tour	2 nd tour
Liste des Forces ouvrières et démocratiques (liste communiste)	Coene Marcel	130 voix	16 voix
	Le Duc Bernard	119 voix	14 voix
	Vogel Georges	118 voix	14 voix
Liste d'union socialiste	Fournier Fernand	205 voix	318 voix
	Pommery André	193 voix	311 voix
	Ville Marcel	173 voix	238 voix
Liste démocratique pour la défense des libertés locales	Lefrançois René	66 voix	1 voix
	Strauss Robert	77 voix	1 voix
Liste républicaine d'union et de progrès social (liste soutenue par l'UNR)	Bouquerel Amédée	698 voix	758 voix (élu)
	Dubois Hector	700 voix	782 voix (élu)
	Natali Jean	675 voix	744 voix (élu)
Candidat isolé	Didelet Abel	29 voix	22 voix
Candidat isolé	Dusausoy Jean	241 voix	55 voix
Candidat isolé	Gorecki Marc	38 voix	Non présent
Candidat isolé	Maury Bernard	33 voix	Non présent
Candidat isolé	Patria Pierre	530 voix	601 voix
Candidat isolé	Verlay Achille	267 voix	50 voix

Tableau 5 : Candidats aux sénatoriales du 26 septembre 1965 (Oise)

Il est de ce fait réélu le 26 septembre 1965, en menant la liste « Républicaine d'union et de progrès social », soutenue par l'UNR. La liste socialiste, menée par Fernand Fournier, le conseiller général du canton de Creil depuis 1945, termine deuxième avec un peu plus de 300 voix, alors que les communistes ne recueillent qu'une quinzaine de voix. Le sénateur sortant Pierre Patria perd son siège pour une centaine de voix, notamment à cause de son manque d'ancrage local. Cependant, ce renouvellement se révèle bien plus disputé que les précédents pour Bouquerel. Il n'est pas élu avec une majorité écrasante. En effet, il ne cumule que 758 voix sur 1495 suffrages exprimés, alors qu'en 1959, il cumulait 929 voix sur 1396 scrutins exprimés. Ce résultat peut s'expliquer par le fait qu'il se soit présenté sur une liste, et non individuellement, ce qui provoque une dispersion des votes inévitable. De plus, le bon score du sénateur sortant, bien que non réélu, a fait perdre de nombreuses voix à la liste menée par Bouquerel. Cependant, faire une liste composée du sénateur sortant

Hector Dubois, avec lequel il travaillé durant six ans, est un moyen d'assurer leur réélection et donc une stabilité parlementaire, nécessaire au développement du département. Cette logique est donc tout à fait parlementaire et non partisane. En effet, Bouquerel aurait pu se présenter à nouveau seul, presque certain d'être réélu, et sous l'étiquette de son parti, l'UNR.

Cette liste est donc composée, en plus de Bouquerel, du sénateur sortant Hector Dubois, élu en 1959, qui représente la branche agricole du département de l'Oise. Sa présence sur une liste gaulliste n'est pas surprenante, il a été membre du CNIP, allié politique du RPF en 1952. Le troisième colistier est Jean Natali, gaulliste et ancien suppléant du député de l'Oise Marcel Dassault. Jean Natali est un personnage atypique dans le paysage politique isarien. Né en 1905, il est originaire de Corse, et non de l'Oise ou du nord de la France. Il est médecin militaire de formation, et a œuvré dans plusieurs régions de l'empire colonial français, dont Madagascar ou la Côte d'Ivoire, dans les années 1930. Il est un gaulliste de la première heure, puisqu'il rejoint de Gaulle en 1942 et officie comme chef du service de santé des forces navales françaises libres. A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, il rentre en Corse et organise le RPF dans sa région natale. A partir de 1955, il devient successivement le chef de cabinet de deux ministres gaullistes, Raymond Schmittlein, ministre de la Marine marchande de Pierre Mendès France, puis du général Koenig, ministre de la Défense nationale et des Forces armées d'Edgar Faure. Après l'instauration de la V^e République, il rejoint l'Oise, par l'intermédiaire de Marcel Dassault, dont il est le médecin et le conseiller politique. Il devient son suppléant à l'Assemblée Nationale en 1958 puis une nouvelle fois en 1962. Entre temps, il devient conseiller général du canton de Crèvecœur-le-Grand en janvier 1959, ce qui lui donne une assise locale précieuse en vue des sénatoriales. Il devient donc sénateur en 1965 et le restera, comme Bouquerel, jusqu'en 1992. D'ailleurs, les deux hommes nouent une amitié qui dépasse le cadre professionnel et leur permet, avec Hector Dubois, de former un trio de sénateurs très efficace et apprécié dans le département de l'Oise, un trio surnommé « les 3 sages » par la presse locale⁴⁴. Leurs fonctions se complètent, Bouquerel représente la branche administrative de la population locale, Dubois représente les agriculteurs et Natali représente la fibre sociale du trio, par son statut de médecin.

Ce nouveau succès de Bouquerel ne reflète cependant pas celui de son parti, puisque l'UNR perd deux sièges en 1965, alors que la gauche conserve, elle, l'ensemble de ses sénateurs. Le centre conserve la majorité sénatoriale, bien que l'on observe une dispersion

⁴⁴ ADO 78J7. Exemple de *L'Oise Libérée* du 27 septembre 1974.

plus importante des sièges entre les différents groupes centristes, dont les Républicains indépendants, qui perdent cinq sièges au profit d'autres groupes centristes, comme celui de l'Union centriste des démocrates-chrétiens, qui donnera naissance ensuite à l'UDF de Valéry Giscard d'Estaing, puis au MoDem de François Bayrou. Le Sénat reste donc bien un bastion qui fait défaut aux gaullistes, et surtout le dernier lieu de résistance parlementaire pour l'opposition. Les gaullistes ne représentent que la troisième force politique au Palais du Luxembourg, derrière la gauche et le centre. En outre, la prise de pouvoir du centre au Sénat est totale en octobre 1968, lorsqu'Alain Poher est élu Président de la Haute assemblée, devant un autre candidat centriste, Pierre Garet⁴⁵.

c. Les élections de septembre 1974

Le renouvellement du 22 septembre 1974 vient marquer un tournant pour le Palais du Luxembourg. En effet, ce sont les premières élections sénatoriales depuis la victoire de Giscard d'Estaing aux présidentielles du 27 mai de la même année. L'enjeu est donc de taille pour les centristes. À gauche, on espère pouvoir prendre le pouvoir de la Haute assemblée, grâce au Congrès d'Épinay de juin 1971 et le programme commun entre les socialistes et les communistes, afin de représenter la première force d'opposition au Sénat, sachant que le parti gaulliste est trop loin pour exercer ce rôle. Enfin, pour les gaullistes, il faut limiter les pertes et tenter de gagner du terrain pour commencer à préparer les prochaines présidentielles.

Amédée Bouquerel se représente à nouveau sur une liste, la « Liste d'union et de progrès social », soutenue par l'UDR. La liste est la même que celle de 1965, ce qui prouve encore une fois la recherche de stabilité et de continuité dans le travail parlementaire. Elle comporte donc toujours Hector Dubois, sénateur sortant, étiqueté comme républicain indépendant, et Jean Natali, lui-aussi sénateur sortant et lui-aussi membre du groupe parlementaire gaulliste. Cette liste détient la confiance des grands électeurs, il faut donc s'appuyer sur cette confiance. Cela représente le fond du message diffusé par la profession de foi de la liste de Bouquerel. Le sénateur sortant se sait dans un fauteuil, il ne prend donc aucun risque et utilise l'argument de la confiance et du travail déjà réalisé. Même le nom de la liste reste le même. On prend donc les mêmes et on recommence, neuf ans après.

⁴⁵ Toutes les infographies nationales chiffrées des renouvellements sénatoriaux concernant Amédée Bouquerel sont à retrouver en annexes.

Listes présentées	Nom des candidat(e)s	Résultats 1^{er} tour	Résultats 2nd tour
Liste républicaine d'union et de progrès social (liste gaulliste)	Bouquerel Amédée Dubois Hector Natali Jean	1082 voix (élu) 1060 voix (élu) 1080 voix (élu)	
Liste pour une représentation démocratique de l'Oise (liste de gauche)	Hannet Jean-Pierre Marazano Liliane Niel Jacques	315 voix 315 voix 317 voix	
Liste d'union du peuple de France pour le changement démocratique (liste communiste)	Maillet Raymond Poupon Jacques Sylla Jean	167 voix 167 voix 176 voix	
Candidat isolé	Bourquin Jean-Marc	23 voix	

Tableau 6 : Candidat(e)s aux sénatoriales du 22 septembre 1974 (Oise)

De ce fait, le résultat suit cette logique implacable et la liste conserve ses trois sièges dans l'Oise, de manière indiscutable, puisque les trois sénateurs sortants sont réélus dès le premier tour avec plus de 1000 voix sur quelques 1588 suffrages exprimés. La liste socialiste arrive encore une fois deuxième, avec environ 315 voix et la liste communiste termine troisième, avec un peu moins de 200 voix. Les titres de la presse locale isarienne sont révélateurs de ces résultats attendus. En effet, *l'Oise libérée*, le quotidien local, titre le lendemain des élections, « des résultats sans grandes surprises »⁴⁶. L'édition hebdomadaire de *L'Oise Libérée*, *L'Oise Libérée Dimanche*, titre, elle : « Brillantes réélections des sénateurs de l'Oise »⁴⁷. La longévité de Bouquerel passe donc par cette aptitude à gérer cette domination locale et ne jamais perdre de vue les enjeux locaux. Devenir sénateur est une chose, le rester et s'installer comme cela dans la durée en est une autre, et Bouquerel démontre que même s'il est élu facilement, il n'est pas en phase avec le comportement général du Sénat, marqué par un important renouvellement. Cette longévité est d'autant plus remarquable au regard des nombreux sièges perdus par la droite lors de ce renouvellement, puisqu'entre les Républicains indépendants et l'UDR, ce sont neuf sièges qui changent de couleur politique.

⁴⁶ ADO 78J 7. *L'Oise libérée*, 23 septembre 1974

⁴⁷ ADO 78J 7, *L'Oise Libérée Dimanche*, 29 septembre 1974

Au niveau national justement, les résultats sont sans appel, le renouvellement est massif, puisque sur 84 sièges mis au vote, 44 sont pourvus par de nouveaux entrants au Sénat. *L'année politique* de 1974 parle d'un « rajeunissement incontestable »⁴⁸ au Palais du Luxembourg. C'est la gauche qui sort vainqueur de ce rajeunissement, puisque grâce au programme commun, la gauche regroupe un peu plus de 27% du renouvellement, alors que les républicains indépendants restent au même niveau qu'auparavant et comptent environ 20% des sièges mis en jeu. On peut noter que le centre se disperse et perd des sièges, notamment entre les Républicains indépendants de Giscard d'Estaing, jugés trop à droite pour les démocrates-chrétiens, qui eux représentent la troisième force de l'assemblée avec 19% des sièges. L'UDR, l'Union des démocrates pour la V^e République, le nouveau nom du parti gaulliste, reste quant à lui la quatrième force en présence, avec un peu plus de 10% des sénateurs et un net recul en termes de sièges, puisqu'il dispose de 30 sièges en 1974, contre 36 en 1968 et 38 en 1971. Le groupe gaulliste reste donc totalement isolé dans la Haute assemblée. Sans parler d'ostracisme, les sénateurs gaullistes se retrouvent bien seuls face à la poussée de la gauche et la domination du centre. L'échec gaullien en 1969 et son passé houleux avec le Sénat, tout comme l'affaiblissement du gaullisme originel, avec le décès de George Pompidou cette même année 1974, perturbent les sénateurs dits gaullistes, qui sont divisés entre les partisans les plus dévoués et ceux qui ont plus à cœur les enjeux parlementaires et institutionnels. La tendance est donc à un virage à gauche au Palais du Luxembourg en 1974⁴⁹. Cette situation peut être considérée comme annonciatrice de celle que connaît la France en 1981 avec l'élection de François Mitterrand à l'Élysée.

Une fois la défaite de 1974 digérée, il faut maintenant faire face pour la droite à un nouvel enjeu. En effet, en 1981, la gauche prend l'Élysée grâce à François Mitterrand. L'échec dès le premier tour de Jacques Chirac, considéré comme le renouveau du gaullisme, fait mal à la droite républicaine, qui doit désormais se rassembler pour devenir une force d'opposition crédible à la « vague rose » socialiste qui emporte tout sur son passage en 1981, puisqu'elle acquiert également la majorité absolue au Palais Bourbon. Plus qu'une victoire de la gauche, les législatives de 1981 sont une lourde défaite de la droite, qui recule de plus de 10% par rapport aux législatives de 1978, puisque le RPR, la Rassemblement pour la République, le

⁴⁸ *L'année politique*, 1974, p. 87

⁴⁹ Toutes les infographies nationales chiffrées des renouvellements sénatoriaux concernant Amédée Bouquerel sont à retrouver en annexes.

parti gaulliste, passe de 154 députés en 1978 à 88 en 1981. Il ne reste donc que le Sénat pour tenter de limiter la déroute de la droite et la domination de la gauche.

d. Les élections de septembre 1983

Pour les sénatoriales du 25 septembre 1983, la droite part donc en mission reconquête du Sénat en s'unissant autour d'une liste commune, la « Liste républicaine d'union de l'opposition nationale », à laquelle appartient Amédée Bouquerel. Cette liste est la première alliance officielle entre l'UDF (républicains indépendants) et le RPR (gaullistes) pour des élections sénatoriales. Cette liste est composée donc de Bouquerel et Jean Natali pour les gaullistes et de Michel Souplet, pour les centristes. Michel Souplet est donc un agriculteur de formation, très intégré dans les associations agricoles et animales locales. Il remplace Hector Dubois, retiré de la vie politique pour des raisons personnelles, et permet ainsi de combiner deux atouts importants pour la liste d'union des gaullistes et des centristes de Bouquerel, agriculteur et centriste. Il restera sénateur de l'Oise jusqu'en 2001.

Comme à son habitude désormais, Bouquerel inclut dans sa liste un agriculteur de formation, membre de la communauté agricole, afin de conserver l'électorat rural, très important dans l'Oise. C'était déjà le cas avec Hector Dubois, remplacé ici par Souplet. Là encore, Bouquerel garde la même stratégie qui fonctionne depuis une trentaine d'années déjà, il utilise la confiance dont il jouit auprès des grands électeurs pour se présenter comme le seul obstacle crédible à la gauche, désignée dans des termes pas souvent mélioratifs, notamment celui de « majorité socialo-communiste »⁵⁰. L'assimilation de la gauche au communisme n'est pas due au hasard, le communisme a toujours été présenté comme une menace en France, la droite réutilise donc cet argument issu de la Guerre Froide afin de plonger les électeurs dans une sorte de psychose collective, et de ce fait, se présenter comme le barrage endiguant le communisme.

Pour la première fois également, la profession de foi d'Amédée Bouquerel est ouvertement partisane et politicienne, elle utilise des arguments nationaux et idéologiques, qui étaient peu ou pas existants auparavant dans ses professions de foi. Ce changement radical de discours démontre toute l'importance de ce scrutin pour la droite républicaine. Si les gaullistes ne progressent pas au Sénat, la gauche aura les mains totalement libres pour

⁵⁰ Profession de foi de la « Liste d'union de l'opposition nationale », ADO 78J 7

appliquer son programme. Nonobstant, on ne peut pas passer à côté de l'ironie de la situation dans laquelle se retrouve la droite gaulliste au Sénat. En effet, le Sénat a toujours été une sorte de boulet que trainait le gaullisme depuis les années 1960, un bastion de l'opposition qui à chaque fois venait contester les projets de loi menés par les différents hommes forts du gaullisme. Désormais, en 1983, le Sénat devient la dernière arme disponible pour cette même droite gaulliste pour exister, pour se faire entendre et contester le programme socialiste.

En ce qui concerne Amédée Bouquerel, les résultats sont eux sans surprise, sa liste est élue au second tour avec 1203 voix sur 1850 suffrages exprimés. La liste unifiée de la gauche pour le second tour, menée par Henri Bonan, un conseiller général du département, termine deuxième au second tour, avec moitié moins de voix que la liste d'opposition menée par Bouquerel. Ce dernier s'inscrit donc totalement dans la victoire de la droite aux sénatoriales et n'aura jamais été inquiété lors de toutes ses élections. La gauche n'aura donc jamais réussi à prendre un siège sénatorial dans l'Oise durant les mandatures de Bouquerel, malgré la constante progression de la gauche, au sens large, donc socialiste et communiste, au Sénat. De plus, on observe que fréquemment les socialistes et les communistes ont essayé de contrer les listes menées par Bouquerel en alliant leurs deux listes, ce sans succès. Il est donc possible de dire que l'Oise est devenue, au fil des mandatures de Bouquerel, une terre propice aux gaullistes puis plus tard à la droite républicaine. La présence parlementaire toujours aujourd'hui d'Olivier Dassault, député Les Républicains de l'Oise entre 1988 et 1997 puis depuis 2002, en est une preuve évidente.

Listes présentées	Nom des candidats	Résultats	Résultats
		1 ^{er} tour	2 nd tour
Liste républicaine d'union et de l'opposition nationale	Bouquerel Amédée	844 voix	1203 voix (élu)
	Natali Jean	709 voix	1191 voix (élu)
	Souplet Michel	785 voix	1185 voix (élu)
Liste d'union des républicains et d'action départementale	Desessart Guy	508 voix	Liste non présente
	Dupuy Michel	476 voix	
	Gorin Michel	410 voix	
Liste du Parti socialiste	Bonan Henri	429 voix	Liste non présente
	Hanniet Jean-Pierre	406 voix	
	Pingrenon Jean-Luc	407 voix	

Liste du Parti communiste	Bambier Maurice Maillet Raymond Sylla Jean	224 voix 227 voix 226 voix	Liste non présente
Liste d'alliance entre les socialistes et les communistes pour le second tour	Bonan Henri Hanniet Jean-Pierre Sylla Jean	Liste non présente	628 voix 615 voix 628 voix

Tableau 7 : Résultats des sénatoriales du 25 septembre 1983 (Oise)

Le renouvellement de septembre 1983 marque un surprenant retournement de situation dans la relation conflictuelle entre le gaullisme et le Sénat puisqu'il donne naissance à une réconciliation inattendue, presque inespérée entre les deux entités. En effet, la droite, certes unifiée pour l'occasion, remporte ce renouvellement sénatorial. Pour la première fois, le Sénat passe véritablement à droite, avec cette alliance entre l'UDF et le RPR, qui comptent à eux deux 108 sièges, soit 34% des sièges renouvelés. Paradoxalement, le Parti Socialiste a progressé et remporte à lui seul 70 sièges. La défaite de la gauche s'explique donc par la poussée du RPR qui gagne près de 30 sièges par rapport à 1974, mais aussi par l'augmentation très importante du nombre de sénateurs centristes de l'Union Centriste des Démocrates de Progrès, l'UCDP, les démocrates-chrétiens d'Alain Poher. En effet, l'UCDP gagne 17 sièges par rapport à 1974. On notera également le recul progressif des Républicains indépendants giscardiens, qui perdent 8 sièges par rapport à 1974. Tous ces mouvements conjugués donnent donc un résultat inédit, avec une droite en progression, un centre droit en recul, une gauche stable et un centre en constante progression. Enfin, il faut également ajouter que le nombre de sièges augmente à chaque renouvellement, du fait de la poussée démographique que connaît la France jusqu'aux années 1990. En 1974, le Sénat comptait 283 sénateurs, alors que 318 sont élus en 1983. Cette augmentation du nombre de sièges permet automatiquement la progression de certains partis en termes de sièges, mais pas forcément en termes de pourcentage final d'occupation de l'hémicycle. En effet, si la droite unifiée remporte le renouvellement de 1983, c'est bien le Parti Socialiste qui dispose du groupe le plus important, à égalité avec l'UCDP⁵¹.

Cette élection de septembre 1983, sans doute la plus délicate pour Bouquerel aux vues du contexte, est la dernière pour un scrutin sénatorial. Il décide de ne pas se représenter lors

⁵¹ Toutes les infographies nationales chiffrées des renouvellements sénatoriaux concernant Amédée Bouquerel sont à retrouver en annexes.

du prochain renouvellement, en 1992, à l'âge de 84 ans. Cette année 1983 marque donc la fin du récit électoral d'Amédée Bouquerel, initié en 1948 et long donc de sept élections successives dans la Haute assemblée. Lors de ces sept scrutins, il n'a jamais été inquiété par les autres candidats, que ce soit sur une liste ou en individuel, ce qui prouve sa capacité à se faire élire, et ce, dans n'importe quel contexte. On l'a vu, qu'importe la majorité en place au Sénat, Bouquerel est réélu et parvient à remplir son rôle de sénateur. De plus, ces réélections n'ont jamais été serrées ou disputées par la gauche, à chaque fois, Bouquerel est réélu très largement, certaines fois dès le premier tour.

Cependant, si toutes ces victoires électorales ont semblé faciles pour cet ingénieur en travaux publics de formation, elles ne sont pas dues au hasard. Elles relèvent d'un travail parlementaire du quotidien au Palais du Luxembourg, mais aussi, et surtout, d'une parfaite maîtrise de ce mode de scrutin bien particulier, pour ne pas dire atypique, qui peut tout à fait se révéler piégeux. Il serait donc intéressant de se concentrer maintenant sur cette élection sénatoriale et ses spécificités afin de mieux comprendre les secrets d'une telle longévité politique.

II. Une élection complexe pour une campagne électorale atypique

Les élections sénatoriales sont très peu suivies par une grande majorité de Français, qui, souvent, ne connaissent pas le nom de leur sénateur. Cette ignorance semble provenir des caractéristiques de ces élections sénatoriales, notamment le fait que ce scrutin ne soit pas universel et direct. Le fait que ce soit les grands électeurs qui élisent les parlementaires du Palais du Luxembourg réduit la visibilité du scrutin et de ses enjeux à quelques centaines de milliers de votants. Il revient donc aux candidats pour les sénatoriales de faire campagne auprès de cette poignée de Français, ce qui rend la tâche peu évidente, ils doivent convaincre ces élus locaux, eux aussi acquis aux rouages de la politique, de la qualité de leur programme et de leur travail parlementaire. La presse locale joue, de ce fait, un rôle crucial, pour les candidats comme pour les citoyens. La presse locale sert de vitrine et de réseau de communication pour les premiers. Elle sert de source d'informations pour les seconds qui eux peuvent influencer leurs élus locaux afin de choisir le candidat qui semble leur convenir le mieux.

A. Un suffrage indirect et le rôle déterminant des grands électeurs

1. Les grands électeurs et la politique de « l'entre-soi »⁵²

En France, les grandes élections se déroulent au scrutin universel direct, principalement depuis le référendum voulu par le général de Gaulle en 1962 pour faire élire le président de la République par l'ensemble des citoyens français. En effet, les élections présidentielles, législatives, européennes et municipales se font toutes au scrutin universel direct. Cependant, il reste une élection, que l'on pourrait dire majeure pour la V^e République, qui se déroule toujours au suffrage indirect, c'est celle des sénateurs. Cette exception dans la V^e République nourrit le caractère particulier du Sénat, qui se distingue ainsi de l'autre assemblée parlementaire française, l'Assemblée Nationale. De surcroît, le mode de renouvellement, par tiers tous les trois ans pour la période qui concerne Amédée Bouquerel⁵³, vient s'ajouter à ces spécificités du Sénat. Les sénateurs doivent se faire élire par les grands électeurs, des élus locaux, qui sont, eux aussi, rompus aux exercices électoraux, ce qui change considérablement le jeu électoral.

En effet, se faire élire par une masse électorale de plusieurs dizaines de millions de personnes n'est pas la même chose que de se faire élire par quelques centaines d'élus locaux, qui connaissent les rouages de la politique. Les grands électeurs sont donc un électorat très courtisé par les sénateurs. Décrits historiquement, principalement sous la III^e République, considérés comme non représentatifs de la France moderne que souhaitent développer les républicains, mais plutôt d'une classe nobiliaire et vieillissante, les grands électeurs ont retrouvé les faveurs républicaines, d'abord à l'issue de l'affaire Dreyfus, puis durant la IV^e République et surtout sous la V^e République. Les sénateurs les présentent comme les plus illustres acteurs de la démocratie représentative puisqu'ils sont les élus les plus proches des populations et donc les plus amènes à porter leur voix et leurs revendications. C'est d'autant plus le cas dans des départements dits enclavés ou oubliés, particulièrement les départements ruraux, comme l'Oise (environ 52% de population rurale dans les années 1960)⁵⁴. Dans ces

⁵² Expression fréquemment utilisée par l'historien Fabien Conord, dans *Les élections sénatoriales en France, 1875-2015*, Presses Universitaires de Rennes, 2016, pour illustrer le caractère original des relations politiques nouées entre les sénateurs et les grands électeurs.

⁵³ Le Sénat est réformé en 2003 et le renouvellement s'effectue désormais par moitié tous les trois ans. Le mandat sénatorial passe donc à six ans au lieu de neuf ans originellement. Enfin, les sénateurs sont divisés en deux séries, A et B, au lieu de trois auparavant.

⁵⁴ ANDRIAN Josiane, « Population rurale Nord-Picardie - Recherches sur l'évolution de la population rurale et agricole de la région du Nord et de la Picardie (1954-1962) », *Hommes et Terres du Nord*, 1967/1. pp. 32-59

départements, la connaissance de ces grands électeurs et des besoins que sont ceux de leurs administrés est un enjeu primordial pour un candidat aux sénatoriales. L'élection sénatoriale se joue donc à l'échelle d'une poignée de personnes par rapport à l'électorat classique français. Ce contexte d'entre-soi politique se révèle tout à fait surprenant dans une V^e République dont le paradigme gaullien est de vouloir que les masses s'expriment afin de légitimer les de la République élus ou les décisions importantes pour la nation, notamment avec l'utilisation du référendum et du suffrage universel direct. Cette situation, qui entre en contradiction avec la conception gaullienne de la République, contribue à nourrir, de ce fait, la méfiance, reconnue, du Général envers le Sénat. Ainsi, nouer de bonnes relations avec ses conseillers locaux devient donc impératif pour un candidat au fauteuil sénatorial. En cela, l'exemple d'Amédée Bouquerel est tout à fait pertinent et révélateur de cette habileté politique et humaine qu'utilise le sénateur pour enchaîner les mandats.

En effet, les archives laissées par l'ancien sénateur de l'Oise regorgent de billets, de lettres et de télégrammes échangés avec les élus locaux. Dans le cadre de notre étude des élections remportées par Bouquerel, nous nous intéresserons principalement aux lettres de félicitations reçues par le sénateur après chacune de ses victoires. Nous pouvons prendre l'exemple de la seule année 1958, celle du dernier renouvellement sénatorial sous la IV^e République. À l'issue de sa victoire, Bouquerel reçoit de nombreux courriers de félicitations d'élus locaux et d'acteurs plus ou moins éloignés de la vie politique, mais qui influencent fortement la vie locale, et donc, par voie de conséquence, les élus locaux. Ces soutiens sont tout à fait divers, nous trouvons aussi bien les félicitations d'un médecin, directeur d'une maison de santé de Compiègne⁵⁵, fief de Bouquerel, que celles d'un maire, de la commune de Rieux, qui parle d'un « succès triomphal »⁵⁶. Ce billet municipal est tout à fait représentatif des bonnes relations qu'entretient Bouquerel avec les élus isariens, qui lui renouvellent massivement leur confiance. Le billet revient sur l'ampleur de la victoire de Bouquerel, avec des termes tout à fait élogieux, « succès triomphal », ce qui nous permet de comprendre que ce maire est tout à fait ravi de ce résultat. Enfin, le billet revient sur ce qui fait la force de Bouquerel, sans doute sa principale source de longévité, à savoir son travail parlementaire, salué par bon nombre d'élus locaux.

Néanmoins, si le sénateur a grandement besoin des grands électeurs pour se faire élire, ces derniers ont également besoin d'avoir un (ou plusieurs) sénateur de confiance, en

⁵⁵ ADO 78J7. Voir annexe.

⁵⁶ ADO 78J7. Voir annexe.

phase avec leurs idées et leurs projets. Cette relation de dépendance n'est pas unilatérale, les grands électeurs ne peuvent pas développer leur département comme ils le souhaitent sans le soutien et le travail du sénateur depuis le Palais du Luxembourg. C'est lui qui porte les propositions de loi et mène les réformes dont le département a besoin. On peut notamment citer la proposition de loi relative à l'acquisition d'habitations à loyer modéré (HLM), à usage locatif, par les locataires du 24 juin 1965. Les HLM et la question du logement social ont été l'un des chevaux de bataille de prédilection de Bouquerel pendant sa carrière parlementaire. C'est également le sénateur qui obtient les avantages économiques, comme les subventions étatiques, dont jouissent les grands électeurs pour développer de nouvelles infrastructures et moderniser celles déjà existantes, afin d'améliorer les conditions de vie et de travail de leurs administrés. C'est le cas, par exemple, en 1982 lorsque Bouquerel demande une subvention pour son département afin de réaliser des travaux d'économie d'énergie ; ou en 1978 quand il obtient une subvention pour rénover les routes nationales déclassées qui passent dans le département.

Les grands électeurs sont donc la pierre angulaire, le point de convergence de multiples enjeux, aussi bien nationaux que locaux, dans le travail parlementaire du sénateur. Ce statut très particulier permet à ces élus locaux de se faire une place de choix dans le jeu politique. De grandes figures de la politique nationale, telles que Michel Debré, n'ont pas hésité à considérer cet électorat afin de bénéficier de leur influence. Ce dernier souhaite, dès 1951, faire des grands électeurs les relais locaux du gaullisme politique en leur envoyant à chacun tout un annuaire sur le gaullisme et le RPF. Les archives de la Fondation Charles de Gaulle disposent de lettres privées de Debré, notamment de 1951⁵⁷ et adressées à Louis Terrenoire, le secrétaire général du RPF, qui prouvent son regain d'intérêt pour ces grands électeurs. Même le général de Gaulle, qui voulait réformer le Sénat en 1969, principalement pour l'affaiblir, ne comptait pas revenir sur ce statut des grands électeurs et sur la nature atypique des élections sénatoriales, qui n'entrent pas complètement dans le cadre de la V^e République.

⁵⁷ Fondation Charles de Gaulle, RPF 444, « élections sénatoriales 18 mai 1952 », in F. Conord, *Les élections sénatoriales en France, 1875-2015*, Rennes, PUR, 2016

2. Un scrutin atypique et modulable qui se démarque des élections républicaines

Outre un électorat restreint, les élections sénatoriales se démarquent également par leur déroulement. En effet, les élections au Sénat, tout comme les élections municipales, ne se font pas de manière uniforme sur tout le territoire. Le mode de scrutin varie selon la taille des départements. Les départements qui élisent moins de 3 sénateurs procèdent à un suffrage majoritaire à deux tours (par liste ou uninominal). Les départements qui élisent 3 sénateurs ou plus procèdent à un scrutin de liste à la représentation proportionnelle. De surcroît, les sénateurs sont divisés en séries (A, B et C), et renouvelés par tiers, lors d'élections qui ont lieu tous les trois ans, jusqu'en 2003. Enfin, le nombre de sénateurs élus dépend également de la taille du département. Tous ces éléments rendent, de ce fait, les élections sénatoriales assez complexes à comprendre, surtout pour l'ensemble des citoyens, qui n'accorde que peu d'intérêt pour ce scrutin. Elles sont également complexes pour ceux qui y participent et qui se lancent dans la course pour obtenir un siège au Palais du Luxembourg. En effet, si le nombre de sénateurs à élire est fixé selon la taille du département, les conditions de leur élection restent libres, notamment pour ce qui est de la candidature. Si la majorité des candidats se présentent sur une liste, certains candidats font le choix de se présenter individuellement. Bouquerel, en sept mandatures, a utilisé les deux modes de scrutin. Il se présente individuellement en 1959 lors des premières élections sénatoriales sous la V^e République. Ce choix peut s'expliquer par la volonté de ce dernier d'assurer son siège de sénateur en comptant sur le capital confiance dont il jouit auprès des grands électeurs, sans prendre le risque de se présenter sur une liste qui pourrait, au contraire, le faire perdre.

Cependant, on observe que dans la majorité des cas, les candidats au poste de sénateur se présentent sur une liste soutenue par un parti national. L'avantage de la liste est qu'elle permet d'assurer plusieurs sièges au parti en question, si la liste est élue. Enfin, un autre avantage que présente le scrutin par liste est celui de la représentativité de ladite liste. En effet, comme c'est le cas pour les élections de 1983, la liste d'opposition unie, sur laquelle figure Bouquerel, compte deux candidats gaullistes et un candidat centriste. Cette pluralité politique permet d'attirer davantage de voix le jour de l'élection, surtout que le Sénat se divise en trois grands pôles qui se partagent l'hémicycle, la gauche (les socialistes et les communistes), les centristes (dont les radicaux et les indépendants) et la droite gaulliste.

Cette idée de la représentativité est également valable au niveau de la catégorie socio-professionnelle des candidats. En effet, si l'on prend l'exemple des listes menées par

Bouquerel, on s'aperçoit qu'il choisit à chaque fois des colistiers issus de milieux professionnels différents du sien, à savoir ingénieur en travaux public, afin de toucher plus de monde et donc concentrer les suffrages. On observe la présence régulière d'agriculteurs, ou représentants de la filière agricole isarienne, afin de recueillir le vote des agriculteurs, très influents dans un département rural comme l'Oise, et donc de leur prouver que leurs revendications sont prises en compte par les candidats. C'est le cas donc d'Hector Dubois, fidèle colistier de Bouquerel entre 1965 et 1983. C'est le cas également de Michel Souplet, qui, lorsqu'il est colistier de Bouquerel lors du renouvellement de 1983, est le président de la chambre d'agriculture de l'Oise.

On trouve également une représentation des services de proximité, avec des colistiers dont la profession est directement en contact avec la population. C'est le cas d'abord de Robert Séné, colistier de Bouquerel en 1948 et en 1952, qui porte le titre d'officier de l'instruction publique. C'est lui qui dirige le quotidien local *L'Oise libérée*, dont sont issues beaucoup des sources de presse dont nous disposons dans le fond Amédée Bouquerel. L'ancrage local de Séné est très important et permet à Bouquerel de se faire connaître lors de ses débuts en politique. Enfin, Jean Natali, colistier de Bouquerel entre 1965 et 1992, est lui médecin. Son métier de médecin lui permet de toucher un public important, au sein de sa patientèle, et ainsi d'écouter les revendications sociales. Bouquerel lui se charge des questions des infrastructures, du logement et des voies de communication. Ainsi, sa liste lui permet de concentrer un panel important de sujets sensibles, qui touchent les habitants dans leur quotidien et qui sont centraux dans le développement et l'administration d'un territoire.

B. Faire campagne pour la Haute assemblée

1. Rencontrer et apprivoiser les grands électeurs

Il est de coutume de dire que les élections sénatoriales ne nécessitent pas de mener une campagne électorale aussi intense et difficile que pour les élections au suffrage universel direct, comme celle pour un candidat à la fonction républicaine suprême. Là encore, les élections sénatoriales se démarquent des autres élections françaises. Cette situation de l'entre-soi politique, ce jeu à deux entre les candidats et les grands électeurs, le tout arbitré par les grands partis nationaux, exclut tout ce qui entoure les autres types de campagne, notamment la médiatisation de masse. Les sénatoriales mettent en scène des acteurs habitués au jeu politicien, qui connaissent les rouages de la politique et de la rhétorique. Tout ceci se

déroule donc entre confrères, nourrissant l'aspect privé, presque secret, de ce scrutin si particulier. L'historien Yves Billard résume très bien cela en expliquant « [qu']aux sénatoriales, on est entre gens de qualité, il n'y a pas de place pour les démagogues populistes, les bateleurs, les corrupteurs et les évergètes »⁵⁸.

Cependant, il semblerait rapide et naïf de limiter ces campagnes sénatoriales à de simples échanges entre notables locaux qui se serrent la main lors de repas courtois. L'enjeu de ces élections est très important pour les départements et ces grands électeurs. De plus, bien que l'on ait pu constater que Bouquerel a toujours été réélu plutôt facilement, aucune élection n'est jouée d'avance, il faut donc pour les candidats jouer le jeu de la campagne jusqu'au bout afin d'être sûr de conserver leur siège. De ce fait, comme pour tout autre type d'élection, on retrouve les principales étapes de ce marathon électoral que connaissent les candidats, entre discours de campagne, tournée des territoires et rédaction de professions de foi.

Les archives laissées par le sénateur Bouquerel sont riches de ces documents électoraux, issus de ses multiples campagnes sénatoriales. On retrouve notamment de nombreux exemplaires de calendriers des tournées électorales du candidat, qui rencontre les grands électeurs de tous les cantons de son département, qui se déplace dans de nombreuses communes, plus ou moins grandes, afin de toucher un maximum d'électeurs. Ces tournées électorales emmènent le candidat dans tout le département, pour s'exprimer dans des gymnases, des salles des fêtes ou des mairies, le tout pour faire un discours et serrer des mains afin de gagner la confiance des grands électeurs. Cela représente le principal objectif d'un candidat pour la Haute assemblée, rencontrer et convaincre les grands électeurs.

Si nous prenons l'exemple du renouvellement d'avril 1959, nous constatons, dans les archives du candidat Bouquerel, que ce dernier a fait campagne sans relâchement pendant plus de deux semaines avant les élections. Les délais de campagne sont certes inférieurs à ceux utilisés pour une campagne législative ou présidentielle, mais ils restent tout de même importants, surtout pour une élection qui semble jouée d'avance. Le calendrier des « réunions », terme utilisé dans les papiers du candidat, de Bouquerel est intense, il parcourt jusqu'à trois communes par jour, tous les jours, durant toute la première moitié du mois d'avril, les élections ayant lieu le 26. La veille du scrutin, c'est-à-dire le 25 avril, Bouquerel est encore sur les routes isariennes pour rencontrer un maximum d'électeurs possibles avant

⁵⁸ BILLARD Yves, *Le métier de la politique sous la III^e République*, Presses Universitaires de Perpignan, 2003, p 132

le vote⁵⁹. Cette tournée de 1959 concerne 36 communes pour lesquelles Bouquerel a dû faire un peu plus de 900 kilomètres, en quinze jours.

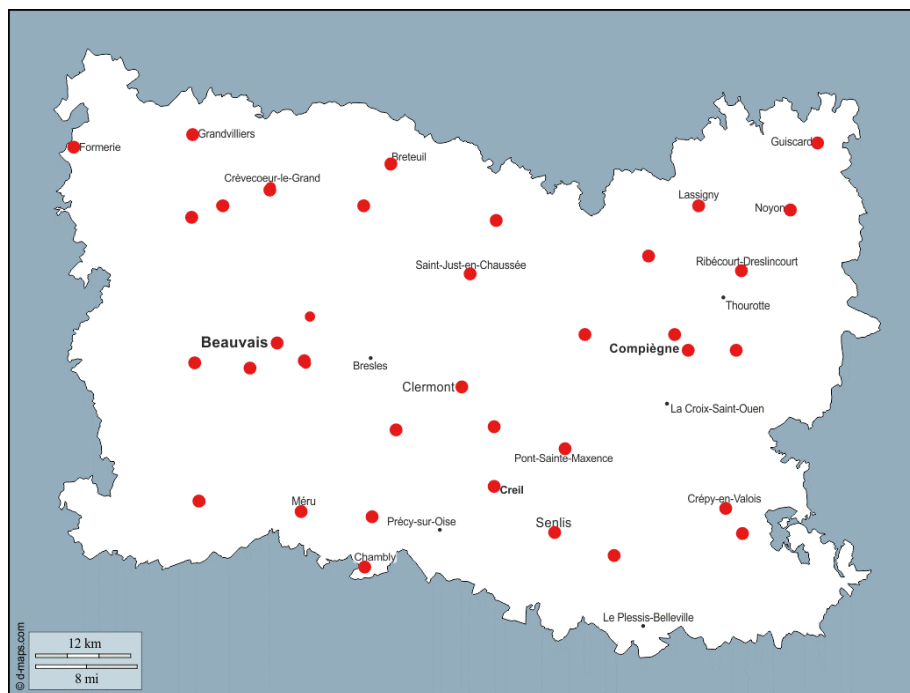


Figure 1 : Carte de la tournée électorale d'Amédée Bouquerel en avril 1959. Chaque point rouge représente une commune visitée par le candidat. Les noms des communes présents sur la carte sont ceux des chefs-lieux de canton. Carte réalisée par Benjamin Carpi à partir des archives d'Amédée Bouquerel, ADO 78J7.

Cela démontre bien qu'une véritable campagne électorale est menée et qu'elle semble utile au candidat pour conserver son siège, bien que cela fasse onze ans qu'il est sénateur de l'Oise et que les grands électeurs le connaissent déjà très bien.

En outre, faire campagne pour les sénatoriales relève d'un coût financier, qui n'est pas sans importance. Là encore, nous sommes loin des dépenses conséquentes que font les partis politiques lors des campagnes législatives ou présidentielles. Pour ce qui est des sénatoriales, la situation de l'entre-soi politique permet de réduire considérablement les coûts. En effet, moins on a d'électeurs à convaincre, moins les dépenses sont élevées. Le candidat économise premièrement beaucoup d'argent sur l'impression et la diffusion de son programme et de sa profession de foi. Cependant, les coûts sont réels et la question du financement se pose. De plus, le scrutin étant majoritairement par listes, la question de la répartition des dépenses se pose également. En principe, les frais sont répartis entre chaque colistier mais il arrive que ces questions financières instaurent de la tension entre les membres d'une même liste. Ces

⁵⁹ ADO 78J7 « 1959 ». Le document est à retrouver en annexe 8, p. 166.

frais de campagne sont à la charge des candidats, qui sans soutien extérieur, doivent investir leurs propres deniers dans leur conquête d'un siège au Palais du Luxembourg. Les partis politiques ne sont pas dans l'obligation de financer un candidat. Des plafonds sont néanmoins fixés afin de réguler ces dépenses. Les chiffres récents, qui ne concernent pas directement Bouquerel, fixent à 10 000 euros⁶⁰ le plafond de dépenses pour une campagne sénatoriale.

En principe, la campagne sénatoriale est à la charge du candidat. Cependant, dans les faits, on retrouve des particularités qui viennent s'ajouter à ce scrutin si atypique et « personnalisé »⁶¹. En effet, les documents conservés par Bouquerel témoignent d'un financement préfectoral pour ce qui est de l'impression des documents de campagne, ainsi que pour les bulletins de vote. On retrouve des échanges entre le préfet de l'Oise et Bouquerel pour les questions de prise en charge des frais, ainsi que pour un remboursement⁶². Cela peut paraître surprenant puisque les préfetures ne sont traditionnellement pas enclines à financer les campagnes sénatoriales, ne jugeant pas nécessaire le matériel électoral pour ces élections sénatoriales. Dans le cas de Bouquerel, cette participation de la préfeture de l'Oise dans la campagne sénatoriale peut symboliser les bonnes relations que nourrit le sénateur avec ses institutions locales. Nous ne disposons pas de sommes précises dans les courriers échangés par le candidat Bouquerel et le préfet de l'Oise, mais il est principalement question de frais d'impression de documents de campagne, comme les professions de foi.

Il faut noter que les candidats sont soumis à verser une caution financière avant l'élection, somme qui leur sera rendu s'ils dépassent les 10% de suffrages au premier tour. Ce cautionnement est une garantie nécessaire afin de faire valider sa candidature auprès du préfet du département en question. Pour le reste, la campagne ne coûte pas excessivement chère, puisqu'aux frais d'impression, il faut ajouter les frais de poste, l'achat des timbres étant à la charge des candidats, les frais de déplacements, qui se limitent aux frontières du département. On l'a vu, Bouquerel parcourt plus de 900 kilomètres en quelques jours afin de couvrir un maximum de communes. Ces dernières accueillent, en principe, gratuitement les candidats aux sénatoriales, pour héberger leur discours et les convier à un repas avec

⁶⁰ Article d'Alexandre Poussart pour *Public Sénat*, du mardi 12 septembre 2017. <https://www.publicsenat.fr/article/politique/elections-senatoriales-comment-financer-sa-campagne-77233> (consulté le 12/11/2019)

⁶¹ GRANGÉ Jean, « Le système d'élection des sénateurs et ses effets », *Pouvoirs*, n°44, 1988, p. 42

⁶² ADO 78J 7. Documents à retrouver en annexes.

l'ensemble des grands électeurs du canton. Bouquerel se rendait dans chaque chef-lieu de canton, afin de quadriller l'ensemble du territoire départemental et rencontrer les différents collèges électoraux. A l'issue de ces visites dans les capitales cantonales, il s'autorisait des visites de communes avoisinantes, pour aller à la rencontre des habitants qu'il représente.

Enfin, outre les coûts financiers, la campagne ne ménage pas non plus les candidats eux-mêmes, qui traversent de long en large leur département, à la rencontre des électeurs. Il leur faut aussi tenir la cadence des visites, des discours et des buffets qui les accompagnent, et notamment la consommation d'alcool, qui parfois peut avoir un rôle dans les échanges entre les électeurs et le candidat. Certains candidats témoignent de leur état d'ébriété à la fin des journées de campagne, ce qui rend cet exercice plus délicat encore⁶³. On comprend donc que ces élections sénatoriales demandent bien au candidat de mener une campagne soutenue, certes courte et moins coûteuse que pour d'autres campagnes électorales républicaines, mais tout à fait primordiale afin de convaincre les grands électeurs.

2. Convaincre les grands électeurs : la profession de foi

Rencontrer les grands électeurs est une chose, les convaincre en est une autre. Sur cette question, les archives du sénateur Bouquerel sont précieuses et renferment des documents de campagne, comme les tracts ou les professions de foi, mais aussi des brouillons de discours, d'interventions, qui démontrent tout le travail de rhétorique et de persuasion qui est mené par le candidat. La profession de foi apparaît comme le principal document électoral pour un scrutin sénatorial. Généralement, les professions de foi suivent toutes le même modèle de construction formelle, avec d'abord une présentation rapide du candidat. S'en suit un exposé concis de son programme, et/ou un bilan de son précédent mandat. Il faut préciser qu'une profession de foi est un document relativement court, un recto et un verso de page, comprenant également des portraits des candidats. Il faut donc être concis dans la rédaction.

À cet exercice, Amédée Bouquerel se révèle redoutable. Sa longévité au Sénat nous permet de comparer plusieurs professions de foi différentes, qui varient au fur et à mesure du temps qui avance mais aussi des besoins du département. Les archives laissées par le sénateur sont riches de ces professions de foi distribuées aux grands électeurs, mais

⁶³ Témoignages recueillis par Fabien Conord, dans son ouvrage *Les élections sénatoriales en France*, au paragraphe « Le tour de France des alcools », pp. 293-294.

également de brouillons de ces mêmes documents, où l'on constate tout le travail de rédaction opéré par le candidat. Dans chacune de ces professions de foi sous la V^e République, Bouquerel commence par insister sur sa longévité et sur le fait que les grands électeurs lui offrent leur confiance (et leur vote) lors de chaque renouvellement. Cela lui permet d'asseoir sa légitimité, afin de se présenter comme un candidat qui connaît le département, qui connaît le Sénat et en plus qui dispose de la confiance des électeurs. Pour le renouvellement de 1983, la profession de foi de la liste de Bouquerel commence par « Vous nous connaissez de longue date et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez manifestée avec une fidélité dont nous retirons quelque fierté. »⁶⁴.

Cet argument de la fidélité prend tout son sens en 1959, lorsqu'il candidate individuellement, il ne prend même pas la peine de se présenter, après seulement onze ans de mandat. En effet, il commence son plaidoyer par les résultats électoraux de ses précédents renouvellements et termine son paragraphe par une formule qui peut apparaître présomptueuse mais qui révèle toute la confiance acquise par le sénateur sortant : « vous me connaissez donc parfaitement et je n'ai plus à me présenter. »⁶⁵. De surcroît, la phrase est mise en évidence par un caractère typographique gras qui attire tout de suite le regard à la lecture.

Ensuite, il poursuit à chaque fois par un bilan de son mandat au sein de la Haute assemblée, en rappelant souvent le contexte difficile du Sénat, du fait qu'il ne fasse pas partie de la majorité parlementaire. Cependant, il met en avant les votes auquel il a pris part afin de répondre aux besoins de son département. Il aime particulièrement énumérer ses principales actions ou prises de position, en les disposant sous forme de listes sur sa profession de foi, ce qui donne un effet visuel d'importance et de quantité, puisqu'il met à la ligne chaque prise de position⁶⁶. Cela lui permet de donner de l'ampleur à son bilan de sénateur. Nous pouvons notamment citer des exemples concrets d'actions réalisées par Bouquerel, et ses colistiers, pour le département de l'Oise, comme la création d'un système complémentaire de prêt aux communes, afin de suppléer les prêts obtenus auprès des banques et des caisses de dépôt et donc de favoriser les investissements pour développer le département⁶⁷. Il est également à l'origine de nombreux plans de développement ruraux et

⁶⁴ ADO 78J7. Profession de foi de septembre 1983. Le document est à retrouver en annexe 5, pp. 162-163.

⁶⁵ ADO 78J 7 : Profession de foi d'avril 1959. Le document est à retrouver en annexe 3, pp. 156-157.

⁶⁶ ADO 78J 7 : *Ibid.*

⁶⁷ ADO 78J 7 : Profession de foi de juin 1958.

urbains dans l'Oise, notamment grâce à sa longue présence, entre 1959 et 1985 dans la commission parlementaire des affaires économiques et du Plan.

Bouquerel se consacre principalement, du fait de sa formation d'ingénieur en travaux publics, à ces questions liées à l'aménagement du territoire, aux conditions d'habitations, notamment via la création de nombreux HLM (Habitations à loyers modérés), dont il est le président de l'office départemental à partir de 1955, et ce que jusque 1981, ainsi qu'au développement des infrastructures routières et fluviales. Ces champs d'actions se retrouvent dans les professions de foi, lors du bilan fait par le candidat Bouquerel de son précédent mandat. C'est le cas notamment en 1965, lorsqu'il précise qu'il est à l'origine de construction de plus de 10 000 logements locatifs de type HLM. Il explique également qu'il est l'origine de campagne d'améliorations des équipements scolaires, sportifs et sociaux et enfin d'un plan de développement rural et urbain dans le département⁶⁸. Sans donner plus de détails, le candidat dresse son bilan et tente ainsi de convaincre les grands électeurs que ce n'est qu'un début, et que s'ils le réélisent, il continuera à développer le département. Ce bilan est une arme électorale infaillible pour Bouquerel, qui au fur et à mesure des élections, prend tout de suite de l'avance sur ses adversaires grâce à cette partie de la profession de foi, que les autres candidats ne peuvent pas avoir, puisqu'ils n'ont pas encore été sénateurs de l'Oise.

Cependant, toutes les professions de foi de Bouquerel ne se ressemblent pas. En effet, en septembre 1983, lors du renouvellement sénatorial qui fait suite à la vague socialiste qui a emporté le paysage politique français en 1981, la profession de foi du candidat est tout à fait différente des autres. Sur ce cas précis, le contexte national prend le dessus sur les enjeux locaux. Cela s'explique par le fait que ce soit une liste d'opposition unie face à la gauche, afin de remporter le Sénat pour s'opposer à l'hégémonie socialiste. De ce fait, le candidat Bouquerel, qui fait alliance avec un candidat centriste, Michel Souplet, ne peut pas rédiger une profession de foi classique, mais il doit mettre en place un réquisitoire pour convaincre les grands électeurs de ne pas voter socialiste afin de pouvoir conserver le Sénat comme seul bastion d'opposition pour la droite. Ainsi, la profession de foi de 1983 se révèle partisane, engagée, reprenant une rhétorique peu habituelle au style de Bouquerel, une rhétorique politicienne. Le ton du message est solennel, presque gaullien. Bouquerel parle de « crise grave » dans laquelle la France est plongée, il explique que la liste d'opposition nationale est là pour défendre « une société de liberté », pour faire du Sénat le « rempart aux libertés

⁶⁸ ADO 78J 7 : Profession de foi de septembre 1965.

menacées » face à la « majorité socialo-communiste »⁶⁹. Ce contexte de prise du pouvoir exécutif par la gauche est inédit sous la V^e République. Depuis 1958, c'est la droite gaulliste puis les républicains indépendants de Giscard d'Estaing qui ont occupé l'Élysée. On assiste donc à un virage politique et social majeur dans l'histoire de cette V^e République, de surcroît avec la confirmation de la victoire de la gauche à l'Assemblée Nationale. Enfin, c'est la première fois que la droite gaulliste est à ce point refoulée du pouvoir, ne disposant que du Sénat pour tenter de perdurer dans le paysage politique des années 1980, avant que Jacques Chirac ne devienne Premier ministre en 1986 pour la première cohabitation.

Ce contre-exemple de profession de foi témoigne de l'importance de ce document lors d'une campagne sénatoriale. En seulement deux pages, le candidat doit pouvoir convaincre les grands électeurs de lui faire confiance, qu'il est l'homme de la situation et qu'il est capable de développer le département. Cependant, bien qu'il veuille se démarquer des politiciens classiques, le candidat au Sénat reste bel et bien un homme politique, qui cherche à se faire élire et à conserver son siège de parlementaire, le tout en respectant un crédo partisan qui apparaît entre les lignes de ses professions de foi.

En effet, le gaullisme auquel appartient Bouquerel transparait dans ses professions de foi, pas de manière explicite mais il est perceptible. C'est le cas principalement lors des élections sénatoriales de juin 1958 et d'avril 1959. Les professions de foi concernées font référence au général de Gaulle, et prennent position, notamment à la fin du discours, pour les grands projets gaullistes.

Nous pouvons prendre l'exemple de l'Algérie, qui est citée dans la profession de foi de 1958, puisque Bouquerel affirme que sa liste prend position « pour l'intégration de l'Algérie Française »⁷⁰. En effet, la ligne directrice gaullienne sur la question algérienne en 1958 étant assez ambiguë, Bouquerel reprend les termes du discours du Général le 4 juin, qui évoque une Algérie Française composée de « Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs »⁷¹, d'où le terme « d'intégration ». En 1959, Bouquerel reprend ce thème de l'Algérie et stipule qu'il souhaite le retour de « la paix en Algérie Française »⁷². Bien que ce soit bref, ces références au contexte national sont présentes et rappellent que Bouquerel

⁶⁹ ADO 78J 7 : Profession de foi du 25 septembre 1983.

⁷⁰ ADO 78J 7 : *op. cit.* Juin 1958.

⁷¹ Discours du général de Gaulle du 4 juin 1958, à Alger, intitulé « Je vous ai compris ». Transcription du discours sur le site de l'INA. <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle0001/discours-du-4-juin-1958-au-forum-d-alger.html> (consulté le 12/11/2019).

⁷² ADO 78J 7 : Profession de foi d'avril 1959.

est et reste un fervent gaulliste, bien qu'il se présente avant tout comme le candidat de l'Oise. Enfin, dans cette même profession de foi de 1959, nous retrouvons une ode au général de Gaulle, qui ne laisse aucun doute sur la couleur politique du candidat Bouquerel. En effet, il explique que « grâce au Général de Gaulle, la France s'est engagée dans la voie du redressement. » Par cette phrase, il salue la nouvelle constitution et l'instauration de la V^e République, pour laquelle il a milité, dans l'Oise, pour le « oui » lors du référendum de septembre 1958. Ainsi, un candidat aux élections sénatoriales doit trouver l'équilibre sensible entre une campagne électorale territoriale, déconnectée de toute politique politicienne, afin de plaire à un électorat pas toujours sensible aux discours des hommes politiques, ou au contraire, habitués aux rouages de la rhétorique politique ; et un engagement partisan indéniable, qui dicte sa vie politique et influence ses choix, ses réformes et ses prises de position. Le sénateur, ou le candidat aux sénatoriales, doit donc jouer à l'équilibriste afin de ne pas tomber dans l'un ou l'autre des cas de figure, et conserver son siège au Palais du Luxembourg.

Conclusion de la première partie

De 1948 à 1992, Amédée Bouquerel a été conseiller de la République, puis sénateur, et ce, sans interruption. Ses sept réélections et ses quarante-quatre années de mandats constituent une longévité parlementaire tout à fait remarquable, surtout à la vue de la complexité et de la spécificité de ces élections sénatoriales. Pourtant, rien ne prédestinait cet ingénieur en travaux publics compiégnais à devenir un parlementaire reconnu et admiré dans son département, pour son dévouement sans faille envers ses électeurs locaux. Cette admiration se lit dans la presse locale isarienne, qui se révèle une formidable reflet de cette réussite politique et humaine qu'est la carrière parlementaire de Bouquerel. Les quotidiens de l'Oise, comme *L'Oise libérée*, ont toujours été les premiers soutiens du sénateur/candidat, lors de chaque suffrage. Bouquerel faisait la une des quotidiens avant, pendant et après les scrutins, afin de vanter son bilan, présenter sa liste, appeler à voter pour lui, en retour, on louait sa réélection et on lui souhaitait de continuer à développer le département. Ce rôle de la presse est fondamental dans la longévité parlementaire de Bouquerel. La presse locale a servi à la fois de tribune mais aussi de relais entre le candidat et les électeurs. En effet, les Isariens connaissaient la date des élections, leurs enjeux, ainsi que le programme de Bouquerel uniquement grâce à la presse locale. Celle-ci a donc été un allié de poids dans sa réussite électorale.

Dans leur contexte d'entre-soi politique, les élections sénatoriales s'avèrent tout à fait atypiques et isolées dans une République qui se veut directe et universelle. Cette longévité parlementaire d'Amédée Bouquerel ne tient donc pas à facteurs institutionnels ou politiques qui faciliteraient sa réélection. Par opposition aux nombreuses idées reçues sur le Sénat, ce dernier n'est pas avare en changements et en renouvellements, ce qui offre une permanente recomposition du personnel parlementaire. Cette longévité parlementaire s'explique, par conséquent, en premier lieu, par la faculté du candidat Bouquerel à comprendre son électorat et ses revendications et, en second lieu, dans sa capacité d'y répondre à travers l'exercice de sa fonction. Ce sont cette compréhension et cette faculté à trouver le juste équilibre entre politique locale et politique nationale, qui expliquent, pour l'essentiel, cette longévité politique et cette réussite parlementaire. Cependant, réussir sa campagne sénatoriale n'est que le préalable de la longévité politique, qui relève également du travail parlementaire considérable accompli sur le long terme par le sénateur. C'est donc ce qui fera l'objet de la deuxième partie de cette étude sur la longévité politique d'Amédée Bouquerel.

Deuxième partie : Amédée Bouquerel, un parlementaire « expert » au service de son département

Après avoir mis en lumière la geste électorale d'Amédée Bouquerel, il semble pertinent de mettre en avant sa carrière de parlementaire en tant que telle. En effet, si sa longévité est remarquable, son bilan parlementaire n'est pas en reste. Certes, Bouquerel n'a jamais exercé de mandature gouvernementale, mais c'était afin de mieux se concentrer sur son travail de sénateur et d'apporter toute son expertise au service de sujets qui lui sont chers ou qui sont importants pour son département de l'Oise. On peut parler d'expertise dans la mesure où Bouquerel dénote quelque peu sur les bancs du Sénat, surtout lors de son arrivée en 1948. En effet, il a alors à peine quarante ans et n'a pas suivi le cursus classique pour faire de la politique, à savoir le droit ou les écoles administratives. Il est ingénieur en travaux publics et vient d'une petite ville du nord de la France, Raimbeaucourt. Sa formation professionnelle lui permet ainsi de devenir un expert, notamment dans les questions de réaménagement du territoire, surtout au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Cependant, comme tout sénateur, Bouquerel ne travaille pas seulement sur ses questions de prédilection, il participe également à la vie politique nationale, en prenant part aux votes importants, qui ont ponctué l'évolution de la société française, du début des années 1950 à celui des années 1990. Enfin, outre son rôle de sénateur, Amédée Bouquerel n'a jamais hésité à endosser d'autres responsabilités et exercer des mandatures internes au Sénat. Ainsi, sa riche carrière parlementaire l'a mené jusqu'à la vice-présidence du Palais du Luxembourg, entre 1962 et 1965.

Nous allons donc, dans ce deuxième temps de notre étude, nous intéresser à l'œuvre parlementaire d'Amédée Bouquerel, en brossant d'abord un tableau global de sa carrière au sein de la Chambre haute du Parlement, puis, en nous focalisant sur le profil d'expert qui est le sien, surtout dans quelques domaines précis, comme l'aménagement du territoire ou les logements sociaux, qui ont été le socle de son engagement sénatorial, toujours au service de son département et de la République.

I. Tableau général de la carrière sénatoriale d'Amédée Bouquerel

A. Les fonctions exercées au sein de la Haute assemblée

Si le métier de sénateur demeure assez méconnu de beaucoup de Français, les fonctions sénatoriales le sont d'autant plus. En plus de leur mandat de parlementaire, les sénateurs peuvent postuler pour exercer des fonctions internes au Palais Bourbon, dont la plus prestigieuse est celle du Plateau, la présidence du Sénat. Paradoxalement, si le Sénat a toujours souffert d'un déficit de considération dans le système parlementaire français, au profit de l'Assemblée Nationale, c'est bien le Président du Sénat qui apparaît comme le second personnage de l'État. En effet, c'est lui qui est chargé de reprendre la présidence de la République en lieu et place du président, s'il se trouve dans l'incapacité d'exercer ses fonctions.

Pour seconder le président du Sénat, tout un bureau de sénateurs est institué afin de garantir le bon fonctionnement de l'assemblée législative. Pour ce qui est du Conseil de la République, le Bureau se composait de 16 membres. Le président était entouré de 4 vice-présidents, de 3 questeurs et de 8 secrétaires. Ce Bureau est élu tous les ans afin de représenter proportionnellement tous les groupes parlementaires en présence dans la chambre haute du Parlement. Par la suite, avec l'instauration de la V^e République et le retour au Sénat, le Bureau a gagné en importance. En effet, ce dernier est passé de 16 à 26 membres, toujours placés sous la conduite du le président, secondé par 8 vice-présidents, 3 questeurs et 14 secrétaires. Au lieu d'être renouvelé tous les ans, comme pour le Conseil de la République, le Bureau du Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans, au même rythme que les sénateurs et ce, depuis la réforme du Sénat en 2003. Pour la période qui concerne Amédée Bouquerel, le Bureau était renouvelé par tiers tous les trois ans, tout comme l'étaient les sénateurs.

Ce Bureau dispose de larges compétences pour la gestion interne de l'institution, ainsi qu'un important pouvoir de décision, notamment à travers les délibérations. En effet, selon l'article 2 du règlement du Sénat, le Bureau « a tous pouvoirs pour présider aux délibérations du Sénat et pour organiser et diriger tous les services dans les conditions déterminées par le présent règlement »⁷³. Il a pour obligation de représenter tous les groupes parlementaires de la chambre haute, de manière proportionnelle, en fonction du nombre

⁷³ Règlement intérieur du Sénat, accessible *in extenso* sur le site du Sénat. https://www.senat.fr/reglement/reglement_mono.html (consulté le 31/01/2020)

d'élus inscrits dans ces groupes. C'est également par le bureau qu'est élu le président du Sénat. En effet, lors de la première session, qui suit un renouvellement du Bureau, les sénateurs composent un bureau d'âge, composé du doyen des sénateurs et des six plus jeunes parlementaires du Palais Bourbon. Ce bureau d'âge a pour seule mission de procéder à l'élection du président du Sénat. Enfin, le Bureau est le garant de l'image publique du Sénat, notamment dans la gestion, dont il a le monopole, de la chaîne télévisée parlementaire « Public Sénat ».

Grâce à ces quelques éléments concernant le Bureau du Sénat, on comprend qu'Amédée Bouquerel a été un parlementaire investi dans le fonctionnement du Palais du Luxembourg, puisqu'il y a exercé toutes les fonctions. En effet, il a d'abord été secrétaire du Sénat, entre juillet 1954 et juin 1958. Il accède, par la suite, à la vice-présidence du Sénat, entre octobre 1962 et octobre 1966. En dernier lieu, il exerce pendant deux ans la questure, entre 1986 et 1988⁷⁴. Ce sera sa dernière fonction au Sénat, qu'il aura servi pendant plus de quarante ans.

La première fonction fut donc celle de secrétaire du Conseil de la République, entre juillet 1954 et juin 1958. On dispose de peu d'informations concernant ce poste dans la mesure où les archives personnelles de Bouquerel y font peu référence. Ce que l'on peut dire c'est que les secrétaires du Sénat sont chargés de missions précises, principalement concernant le fonctionnement de l'institution, mais aussi son amélioration administrative ou son adaptation aux avancées techniques, puis technologiques. Enfin, comme les autres membres du bureau, les secrétaires participent activement à la vie parlementaire et législative, puisqu'ils donnent leur avis sur la recevabilité financière d'une proposition de loi. Si le bureau juge la loi non conforme, c'est alors l'inspection des Finances qui intervient. L'aspect financier est d'autant plus important pour le bureau du Sénat que c'est également lui qui alloue les crédits pour les commissions et qui décide, selon un rapport des questeurs, de la répartition de ces crédits, selon les différentes commissions parlementaires du Sénat.

La questure est une fonction à part, héritée de la questure du Sénat romain durant l'Antiquité. En effet, les questeurs sont en responsabilité de tous les aspects matériels et administratifs de la vie du Sénat et disposent, à cet effet, d'un important pouvoir financier, réglementaire et de nomination. Avant 1989, les questeurs ne pouvaient pas siéger dans les

⁷⁴ « Amédée Bouquerel », in *Dictionnaire des Parlementaires français, 1940-1958*. Tome 2, Paris, La documentation française, 1992, pp. 465-466.

commissions permanentes du Sénat, rouage fondamental du travail parlementaire. Amédée Bouquerel entre donc dans l'ancien modèle du sénateur-questeur, puisqu'il intègre le conseil de la Questure entre 1986 et 1988. Les questeurs, qui sont au nombre de trois, ont une fonction qui découle directement de l'autonomie administrative et financière des assemblées parlementaires, qui constitue l'une des garanties fondamentales de l'indépendance du pouvoir législatif vis-à-vis du pouvoir exécutif. Les questeurs se réunissent en conseil de la questure, en principe une fois par semaine, souvent le mercredi. Cela donne une quarantaine de réunions du conseil de la questure par an. Les questeurs sont chargés de missions importantes dans la gestion interne du Sénat. Ils officient dans l'administration générale de l'assemblée et s'occupent des conditions d'exercice du mandat parlementaire.

Les questeurs sont en charge du statut des sénateurs et des facilités matérielles qui leur sont accordées pour l'exercice de leur fonction. Cela prend en compte les modalités de transports, les forfaits divers et variés ou les moyens humains, mis à disposition d'un sénateur. La Questure est également en charge du patrimoine immobilier du Palais du Luxembourg, ainsi que son parc automobile. En sus de ces aspects matériels, les questeurs ont également un rôle important dans le domaine de la sécurité autour du Sénat. Par délégation du Président de la Haute chambre, ils disposent d'un pouvoir et d'une influence notables vis-à-vis de la police qui officie autour du Jardin du Luxembourg. Cependant, le rôle principal du Conseil des questeurs est de préparer puis d'exécuter le budget du Sénat. En effet, ce sont les questeurs qui fixent le montant des dotations de l'État, qui seront nécessaires pour exécuter ce budget, proposé par le Directeur des Affaires financières et sociales. Une fois ce budget fixé, puis voté par une commission composée des questeurs et d'un magistrat de la Cour des Comptes et ce, pour les deux assemblées, ce sont les questeurs qui déterminent si des dépenses supplémentaires peuvent être accordées, même au Président du Sénat. Ils sont les garants de la bonne santé financière de l'assemblée parlementaire.

Les questeurs sont donc la pierre angulaire du système, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée Nationale. Ils jouent un rôle est clé et ils ne restent, de ce fait, pas très longtemps en poste, à la fois en raison de la charge de travail et du risque d'abus d'influence. Le Bureau du Sénat est renouvelé tous les trois ans, en parallèle de chaque renouvellement partiel des sénateurs. Bouquerel est d'ailleurs resté questeur du Sénat pendant trois ans, entre 1986 et 1989. Cette charge, très lourde, mais très honorable, lui permet de gonfler un peu plus son *Curriculum Vitae* de parlementaire, qui atteint son apogée à la fin des années 1980.

La dernière charge exercée par le sénateur de l'Oise au sein de la Haute chambre est celle de vice-président, entre 1962 et 1965. Les vice-présidents sont les sénateurs qui représentent le Président en cas d'absence, notamment durant les sessions parlementaires ou lors de représentations officielles. Ils sont au nombre de huit et sont les suppléants directs du Président. Ce sont en l'occurrence ces vice-présidents qui président la majorité des séances parlementaires, en remplacement du Président, très pris par ses fonctions. Si ce dernier devait prendre la présidence de la République, comme le prévoit la Constitution de 1958, en cas de vacance du pouvoir à l'Élysée, le nouveau Président du Sénat serait désigné parmi les huit vice-présidents. Ils n'ont pas un rôle spécifique, comme c'est le cas des questeurs. Ils secondent l'action du Président du Sénat et président les séances, souvent en lien avec leurs spécialités. De ce fait, Bouquerel a siégé 51 fois au Plateau du Palais du Luxembourg afin de présider des séances, entre le 4 octobre 1962 et septembre 1965, date de son renouvellement sénatorial⁷⁵. Ces sessions parlementaires étaient souvent consacrées à des discussions concernant des sujets pointus. C'est notamment le cas, le 5 juin 1963, lorsque Bouquerel intervient dans la discussion du projet de loi de finances « rectificative portant maintien de la stabilité économique et financière »⁷⁶.

Amédée Bouquerel a donc occupé toutes les fonctions du Sénat, mis à part celle de Président. Il ne s'est donc pas contenté de ses mandats de sénateur, il s'est investi au sein de son assemblée pour peser un peu plus dans le fonctionnement de l'institution et donner au camp gaulliste, qu'il a toujours représenté dans la Haute chambre, une voix puissante. Cette pluralité de missions ne l'a, cependant, pas empêché de mener une carrière de parlementaire remarquable par sa durée mais aussi par son intensité. Bouquerel a toujours été un sénateur très actif, certes présent dans seulement quelques commissions, mais très impliqué dans les combats qu'il menait. Avant de nous intéresser de plus près à cette carrière sénatoriale dans le détail, il semble pertinent de nous focaliser sur sa position vis-à-vis des grands débats sociétaux et nationaux, auxquels, en tant que parlementaire, il a pris part.

⁷⁵ Inventaire du travail parlementaire d'Amédée Bouquerel, réalisé dans le cadre de cette étude, selon les tables nominatives disponibles sur le site du Sénat.

⁷⁶ Les comptes-rendus des séances sont disponibles, *in extenso*, sur le site du Sénat. <http://www.senat.fr/comptes-rendus-seances/5eme/seances/archiveSeances.html>.

B. Un positionnement vis-à-vis des grandes questions nationales

Comme tout parlementaire, Amédée Bouquerel est membre d'un groupe et d'un parti politique, ce qui l'amène à prendre position dans les débats nationaux. Gaulliste du début à la fin de sa carrière, Jacques Chirac le désigne même comme un « gaulliste de la première heure »⁷⁷, lorsqu'il le fait commandeur de la Légion d'Honneur en 2000. De fait, Bouquerel s'exprime et vote en respectant la position du camp gaulliste. Il ne se limite pas à respecter la position gaulliste, il prend également position et milite pour celle-ci, principalement en faveur du général de Gaulle.

En effet, les principales prises de position d'Amédée Bouquerel concernent le Général, à qui il vouait une fidélité sans faille et un dévouement absolu. En effet, nous avons retrouvé, dans ses archives, des documents de propagande appelant à voter « oui » pour différents référendums portés par de Gaulle. C'est le cas, tout d'abord, pour la Constitution de 1958, Bouquerel ayant farouchement appelé les Isariens à voter pour l'instauration d'une nouvelle République⁷⁸. Comme la plupart des départements de métropole, l'Oise vote massivement « oui » au référendum du 28 septembre 1958. La constitution est donc adoptée à plus de 79%, avec une très faible abstention, d'environ 15%⁷⁹. Il faut noter que Bouquerel faisait déjà partie de ces parlementaires qui demandaient le retour du général de Gaulle en vue de régler la crise algérienne, en mai 1958.

Un peu plus tard, il se prononce à nouveau en faveur de la décision prise par de De Gaulle de laisser à l'Algérie le soin de l'autodétermination, en 1961. Lors du référendum de janvier 1961, Bouquerel appelle les Isariens à voter une nouvelle fois « oui » au projet du Général et à lui accorder leur confiance. Bouquerel fait partie de ces gaullistes qui se sont rangés du côté de l'autodétermination, à l'inverse d'autres grandes figures historiques du gaullisme, telles que Jacques Soustelle. Il explique, dans un document publié dans la presse locale, que le « oui » à l'autodétermination « repose sur le bon sens et la raison », que cela « conduira à la paix en Algérie » afin « d'éviter le chaos et l'aventure »⁸⁰. Le « oui » l'emporte finalement

⁷⁷ Article en ligne du *Parisien* sur la décoration d'Amédée Bouquerel en décembre 2000. <http://www.leparisien.fr/oise-60/amedee-bouquerel-decore-par-jacques-chirac-06-12-2000-2001808012.php> (consulté le 28/04/2020).

⁷⁸ ADO 78J6. Ce dossier nommé « Vie politique gaulliste » contient notamment des bulletins de vote pour le « oui » ainsi que des tracts appelant à voter pour la Constitution de 1958.

⁷⁹ BERNARD Mathias, *Histoire politique de la V^e République, de 1958 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2008, p. 18.

⁸⁰ ADO 78J6.

avec 75% des suffrages, mais la fracture est ouverte entre les gaullistes⁸¹. Deux camps se font face, désormais, les gaullistes et les partisans de Soustelle, qui défendent bec et ongles l'Algérie Française. Bouquerel appelle également son département à voter « oui » lors du référendum d'avril 1962 portant sur la ratification des Accords d'Évian qui mettent fin à la crise algérienne et qui donnent au peuple algérien son indépendance. Là aussi, l'Oise se vote comme l'ensemble de la Nation, à savoir « oui » pour le second référendum mené par de Gaulle, un an seulement après celui de janvier 1961. Le référendum est remporté avec une très large majorité, soit 90% des suffrages exprimés, malgré une abstention de près de 25%⁸².

Par la suite, Bouquerel approuve toutes les décisions du Président de Gaulle, notamment le référendum pour l'élection du président de la République au suffrage universel, le 28 octobre 1962. Il soutient également la candidature gaullienne à la présidence de la République en 1965, appelant son département à renouveler sa confiance envers le Général. Après vingt ans de travail et de dévouement, Bouquerel est parvenu à faire de l'Oise un bastion du gaullisme, puis de la droite républicaine. Ses appels à voter pour de Gaulle sont massivement entendus par les Isariens. Nous ne disposons, néanmoins, d'aucun document d'archives concernant le référendum d'avril 1969, perdu par de Gaulle, qui portait notamment sur une réforme du Sénat, visant à le fondre avec le Conseil économique et social. Cela devait déboucher sur la formation d'une assemblée uniquement consultative, ne disposant d'aucun pouvoir de blocage législatif. Les relations entre de Gaulle et le Sénat étaient notoirement connues pour être difficiles, voire conflictuelles. Il aurait été très intéressant de connaître la position sur ce sujet de Bouquerel, sénateur mais gaulliste invétéré avant tout, mais ses archives ne nous permettent pas de répondre à cette question.

C'est en cela que nous sommes confrontés à un effet de sources, étant donné que nous ne disposons que des documents que Bouquerel a volontairement conservés et qui le concernent tous directement et uniquement dans un contexte qui lui est favorable. Jamais un document ne le présente en mauvaise posture électorale. Ses échecs, notamment lors de scrutins locaux, ne sont jamais mentionnés. Pour ce référendum, l'absence de documents est révélatrice de la difficulté de la situation. Bouquerel n'a pas voulu conserver de documents qui pourraient entacher son engagement gaulliste. Il est probable, toutefois, qu'il ait voté contre le général de Gaulle, pour sauver le Sénat dont il était membre.

⁸¹ BERNARD Mathias, op. cit., p. 23.

⁸² *Ibid.*

Partant, nous savons que Bouquerel a appelé, comme l'ensemble des sénateurs de l'Oise, à voter pour Valéry Giscard d'Estaing, lors des élections présidentielles anticipées de 1974, après la mort de George Pompidou. Cet appel a été relayé par la presse locale, où on explique que Giscard est le candidat « qui donne toute garantie quant à la défense des libertés essentielles auxquelles ils (les lecteurs) sont profondément attachés. »⁸³. Il faut noter que cet appel à voter pour Giscard a été entendu parce que Bouquerel, à l'instar de l'ensemble des hommes politiques de droite, voulait s'opposer au « programme collectiviste désigné par le candidat du Parti Communiste. »⁸⁴. Cet appel à voter pour Giscard d'Estaing est donc uniquement lié au rejet farouche du communisme porté par Bouquerel et ce, depuis la Seconde Guerre mondiale, au sein des mouvements de résistance isariens.

Jusqu'en 1969, les choix politiques de Bouquerel sont donc dictés par son dévouement envers le général de Gaulle. Sans parler de vote forcé ou contraint, il semble clair que toutes les prises de position du sénateur de l'Oise sont orientées par sa fidélité envers le Général. Il est donc intéressant de se concentrer, désormais, sur les positions qu'il prend après la disparition du général de Gaulle. Bien qu'il soit engagé au sein des partis gaullistes, et qu'il respecte le vote du groupe gaulliste du Sénat, qu'il représente d'ailleurs durant de nombreuses années, il dispose d'une plus grande liberté de parole. Il vote notamment la loi du 5 juillet 1972 portant sur la création et l'organisation des régions⁸⁵. Cela nous amène à croire qu'il a voté contre le référendum de 1969 mené par de Gaulle. On notera également qu'il vote pour la loi Defferre de décentralisation de 1982.

En outre, Bouquerel s'est exprimé en faveur de la loi Royer sur l'orientation du commerce et de l'artisanat en décembre 1973⁸⁶. C'est la première loi française qui régit l'urbanisme commercial, face à l'essor de la grande distribution. Il vote également la loi qui fixe la majorité à 18 ans, en juillet 1974 et qui représente l'une des premières mesures du président Giscard d'Estaing⁸⁷. Il est notable que Bouquerel s'est opposé à la loi Veil de 1975 concernant l'interruption volontaire de grossesse⁸⁸. Bien que nous ne disposions d'aucun document qui expliquerait cette décision, nous pouvons supposer qu'il s'est opposé à cette mesure sociale et progressiste en raison de son profil d'homme politique plutôt conservateur,

⁸³ ADO 78J6. Document rédigé par les trois sénateurs de l'Oise pour les élections présidentielles de 1974.

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ « Amédée Bouquerel », in *Dictionnaire des Parlementaires français, 1940-1958*. Tome 2, Paris, La documentation française, 1992, pp. 465-466.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ « Amédée Bouquerel », *op. cit.*

issu de la droite républicaine. Il fait partie des 88 sénateurs qui se sont opposés à cette loi, on peut notamment penser que l'ensemble des 30 sénateurs du groupe gaulliste de l'UDR⁸⁹ (Union pour la Défense de la République) s'y est également opposé.

En outre, il vote pour la loi Peyrefitte renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes, en 1981⁹⁰. À l'inverse, avec 126 autres sénateurs, il vote contre la loi abolissant la peine de mort en France, portée par Robert Badinter, en septembre 1981. Ces deux votes résument bien le profil politique d'Amédée Bouquerel, celui d'un homme politique de la droite républicaine, qui s'oppose aux grandes réformes sociales, plutôt de gauche, comme la loi Veil, mais qui vote pour les lois plutôt conservatrices, comme la loi Peyrefitte sur la sécurité. Si ce schéma peut sembler stéréotypé politiquement, il n'en demeure pas moins une réalité, surtout dans une période où les notions de gauche et de droite avaient une signification forte, où les deux camps s'opposaient farouchement, avant qu'une troisième force politique n'émerge, l'extrême droite.

On peut également expliquer ce vote de Bouquerel pour la loi Peyrefitte en raison de ce que représente ce dernier pour les gaullistes, à savoir l'une des dernières grandes figures gaullistes originelles. Il est donc soutenu par les gaullistes de la première heure, groupe auquel appartient le sénateur de l'Oise. Ce dernier s'est donc de nombreuses fois, comme tout parlementaire, exprimé sur des sujets nationaux, souvent bien éloignés de ses sujets de prédilection. À l'issue de cet aperçu global de l'activité parlementaire d'Amédée Bouquerel, une étude plus détaillée s'impose afin de comprendre quels étaient les combats qu'il menait sur les bancs du Palais du Luxembourg, quelles étaient ses spécialités, dans quelles commissions il a pu siéger. Cette étude nous permet de comprendre que Bouquerel n'était pas un sénateur habitué à toucher à de nombreuses thématiques, il s'est, pendant quarante-quatre ans, voué à servir des causes qui lui étaient chères et des sujets qu'il maîtrisait, dans lesquels il pouvait apporter toute son expertise.

⁸⁹ Voir infographie du Sénat en 1974, en annexe.

⁹⁰ « Amédée Bouquerel », *op. cit.*

II. Un sénateur « expert » dans les combats qu'il mène

A. Un travail parlementaire restreint mais soutenu

1. Un sénateur réservé à quelques commissions parlementaires

Le métier de parlementaire est « double »⁹¹. En effet, la face visible, si l'on peut dire, apparaît lors des séances publiques, dont les comptes-rendus sont accessibles intégralement dans le *Journal Officiel* (qui constitue une grande partie de nos sources pour cette partie). D'un autre côté, les parlementaires sont tenus de siéger dans des commissions, des assemblées restreintes spécialisées sur un domaine particulier. Cela vaut aussi bien pour les députés que pour les sénateurs. Une commission parlementaire regroupe un certain nombre d'élus, souvent à la proportionnelle des partis représentés à la chambre, afin d'examiner une question précise, relevant de compétences spécifiques. Les commissions sont l'organe principal, essentiel, du fonctionnement des chambres parlementaires d'un régime démocratique. Ce sont elles qui étudient les projets et propositions de lois entrant dans leur domaine de compétences, en proposant des amendements et en organisant les séances pour discuter de la thématique. Ces commissions jouent également un rôle central dans le contrôle de l'action du gouvernement et dans l'élaboration des lois. En effet, c'est en leur sein que sont discutés les projets de lois du gouvernement et ce sont ces mêmes commissions qui proposent des amendements, des modifications aux textes de lois proposés.

Les commissions parlementaires sont une division du travail législatif, afin de le rendre plus efficace et moins lourd, dans le but de fluidifier et rendre plus rapide la discussion et le vote des lois. Sans ces commissions, le pouvoir législatif serait extrêmement lourd, la masse de travail ne permettrait pas aux parlementaires de se remplir le cœur de leur fonction qui est de voter les lois. Ainsi, ils sont répartis dans ces commissions, selon leurs domaines de prédilection et en respectant le principe de représentativité. Tous les partis présents au sein de l'assemblée doivent être représentés, sans cela, le processus législatif perdrait son principe démocratique. Il existe, de ce fait, de nombreuses commissions parlementaires en charge des différentes questions de gouvernance du pays. Les plus importantes d'entre-elles sont les commissions permanentes, celles qui traversent les mandatures et les majorités, qui sont immuables pour la gestion d'une nation. Au Sénat, elles

⁹¹ BELLAMY David, *Geoffroy de Montalembert. Un aristocrate en politique (1898-1993)*, Rennes, PUR, 2006, p. 179.

sont au nombre de huit, depuis la révision constitutionnelle de 2008⁹². Néanmoins, les commissions permanentes ont été longtemps limitées par la Constitution de 1958 au nombre de six, ainsi qu'en importance, afin qu'elles ne deviennent pas un contre-pouvoir susceptible de bloquer l'action gouvernementale. On retrouve dans cette configuration l'hostilité du général de Gaulle envers le Sénat et le parlementarisme plus généralement, qu'il tenait pour responsable de l'échec de la Quatrième République. Cette dernière disposait en effet de dix-huit commissions parlementaires permanentes, ce qui faisait capoter tous les projets de lois déposés par les multiples gouvernements du régime.

De Gaulle voulait, en limitant le nombre de commissions, rationaliser le pouvoir législatif, le diviser pour le rendre moins puissant. De ce fait, sous la Cinquième République, le rôle des commissions se limite à proposer des amendements aux textes de loi du gouvernement, pour les discuter en séance plénière. Une commission ne peut pas rejeter un texte de loi, mais seulement déposer des amendements pour le modifier. Ainsi, si l'opposition veut rejeter une loi proposée par le gouvernement, elle dépose plusieurs centaines voire milliers d'amendements pour allonger la discussion en séance et, par là même, retarder l'adoption de cette loi ou, tout simplement, faire abdiquer le gouvernement afin qu'il retire le projet de loi. Cette tactique est dangereuse pour le pouvoir législatif, puisque la Constitution prévoit un article, le 49-3, qui permet au pouvoir exécutif de faire passer une loi sans discussion parlementaire, sous réserve de l'engagement de la responsabilité du Premier ministre et de son gouvernement. C'est arrivé récemment à propos du projet de loi sur la réforme des retraites, lors de sa discussion à l'Assemblée Nationale. L'opposition a déposé plusieurs milliers d'amendements pour retarder au maximum cette loi⁹³. Le Premier ministre a donc décidé de forcer le vote de cette loi en engageant sa responsabilité⁹⁴. Le texte n'a pas encore pu être discuté au Sénat, en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. Cependant, on peut penser que les débats seront houleux.

⁹² Site du Sénat, article sur les commissions permanentes. <http://www.senat.fr/commission/index.html>. (consulté le 04/05/2020).

⁹³ Article en ligne du *Parisien* : « Réforme des retraites : plus de 41000 amendements ont été déposés à l'Assemblée » publié le 14/02/2020. <http://www.leparisien.fr/economie/reforme-des-retraites-41000-amendements-deposes-a-l-assemblee-14-02-2020-8260065.php> (consulté le 04/05/2020).

⁹⁴ Article en ligne de *Franceinfo* : « Réforme des retraites : amendements en pagaille, insultes, 49.3... Retour sur les treize jours de bataille parlementaire à l'Assemblée », publié le 03/03/2020. https://www.francetvinfo.fr/economie/retraite/reforme-des-retraites/reforme-des-retraites-amendements-en-pagaille-insultes-49-3-retour-sur-les-treize-jours-de-bataille-parlementaire-a-l-assemblee-nationale_3848759.html (consulté le 04/05/2020).

Ces quelques précisions nous permettent de mieux saisir le rôle et l'utilité de ces commissions parlementaires, principalement les commissions permanentes. Nous pouvons comprendre que la présence d'Amédée Bouquerel au sein de l'une d'elles, tout au long de sa carrière, démontre son importance et son expertise. En effet, le sénateur de l'Oise est resté un membre titulaire de la Commission permanente des Affaires économiques, puis des Affaires économiques et du Plan, entre 1952 et 1986⁹⁵. La commission des Affaires économiques fait partie des commissions permanentes du Sénat depuis la création du Conseil de la République en 1946. Elle l'est restée lors de l'entrée en vigueur de la Cinquième République, qui rétablit le Sénat avec son nom d'origine et qui en réduit les pouvoirs. Ses membres sont nommés par leur parti afin de le représenter, selon leurs compétences dans les domaines concernés. Des membres titulaires sont nommés, ainsi que des suppléants en cas d'indisponibilité du titulaire. Bouquerel a été nommé, dès 1952, membre titulaire de cette commission, dont le rôle est devenu rapidement fondamental, notamment pour la reconstruction et l'aménagement du territoire après le second conflit mondial. Bouquerel est nommé pour sa formation d'ingénieurs en travaux publics, son expérience du terrain grâce à son mandat de conseiller municipal chargé de l'aménagement de la ville de Compiègne, ainsi que pour sa maîtrise des questions économiques, notamment industrielles et rurales.

Une telle longévité au sein de cette commission permanente est remarquable. En effet, cette dernière fait partie des plus importantes du Sénat : elle est composée de 51 membres, nommés par le Président du Sénat, sur la proposition des présidents des groupes parlementaires⁹⁶. Au-delà de la longévité, cette permanence au sein de cette commission révèle la confiance dont disposait Bouquerel dans le camp gaulliste. Cette commission n'est composée que de spécialistes, d'experts. Le sénateur de l'Oise apparaît alors comme un spécialiste des questions qu'il traite, notamment celles relatives à l'aménagement du territoire ou au logement. Cette dénomination d'affaires économiques est assez générale et ne permet pas de détailler toutes les fonctions et missions que les parlementaires qui la composent ont à traiter. Le nom complet de cette commission peut paraître plus complet puisque qu'il comporte également les domaines suivants : l'aménagement du territoire, l'équipement, puis, plus tard, le développement durable. En 2011, la commission des affaires économiques a été divisée en deux commissions permanentes distinctes, afin de mieux cibler

⁹⁵ Inventaire du travail parlementaire d'Amédée Bouquerel, réalisé dans le cadre de cette étude, selon les tables nominatives disponibles sur le site du Sénat.

⁹⁶ BAROLI Marc, DOMINIQUE Robert, *Du Conseil de la République au Sénat, 1946-1958*, Paris, PUF, 2002.

les missions et, ainsi, mieux répartir les parlementaires⁹⁷. En effet, les affaires économiques représentent, dorénavant, une seule et même commission, ce qui laisse le développement durable, l'aménagement du territoire et l'équipement à une autre commission.

Ainsi, l'aménagement du territoire ainsi que les équipements sont les chevaux de bataille de Bouquerel au Palais du Luxembourg. Cependant, nous ne pouvons pas réduire l'activité parlementaire du sénateur de l'Oise à la seule commission des affaires économiques. Bien qu'il en soit resté membre titulaire pendant plus de trente ans, il s'est également consacré à d'autres commissions. En tout et pour tout, Amédée Bouquerel a été membre de dix-huit commissions parlementaires durant ses sept mandatures. La grande majorité de ces commissions porte sur l'aménagement du territoire, comme c'est le cas pour celle chargée du plan de modernisation et d'équipement, dont il est membre en 1954 et 1955. Cependant, mises à part deux commissions dans lesquelles il est resté plusieurs années, il n'a été membre que ponctuellement des autres. Il a, en effet, commencé ses activités au sein de la commission des moyens de communication et des transports. Il l'intègre en 1949 et y reste jusqu'en 1957. Après la commission des affaires économiques, cette commission des transports est la seconde en termes d'importance dans la carrière de Bouquerel. Sa présence au sein de cette commission des transports n'est pas étonnante compte tenu de son profil professionnel. Cela entre dans l'aménagement du territoire, notamment pour ce qui concerne la voirie. Bouquerel s'est notamment investi pour l'aménagement et la construction d'autoroutes, afin de faciliter les trajets et relier les différentes régions de France. Il est notamment à l'origine du passage de l'autoroute A16 dans l'Oise, qui permet de relier le département à la région parisienne.

Les commissions des affaires économiques et des moyens de communication et des transports sont les deux seules commissions dont Bouquerel est resté membre titulaire durant plus de deux ans. Par la suite, il a siégé, de manière ponctuelle, dans des commissions parlementaires diverses, parfois surprenantes compte tenu de son profil. En effet, il a été membre de la commission chargée du ravitaillement et des boissons, en 1949 et 1950 ; membre également de la commission chargée de l'éducation nationale, des beaux-arts, de la jeunesse et des sports, en 1951 et 1952 ou encore membre de la haute commission chargée de l'organisation des communes sahariennes, de 1956 à 1957. Dans toutes ces commissions, Bouquerel était un membre titulaire, il participait donc aux réunions et pouvaient intervenir

⁹⁷ « Commission des Affaires économiques », sur le site internet du Sénat. http://www.senat.fr/commission/affaires_economiques/index.html#c573654 (consulté le 11/05/2020).

lors des séances de débats dans la Haute chambre. En parallèle de ces postes de titulaire, le sénateur de l'Oise a également été de nombreuses fois suppléant dans des commissions bien spécifiques, les commissions mixtes paritaires, les CMP.

Ces commissions mixtes sont une invention de la V^e République, réunissant sept députés et sept sénateurs, afin de concilier les deux assemblées lors de discussions rompues entre les deux chambres, à propos d'un projet ou une proposition de loi. Les membres sont désignés par les présidents des deux assemblées, sur proposition des présidents de groupes. Ces commissions mixtes sont d'une grande efficacité et permettent de résoudre de nombreux conflits parlementaires et de faire avancer le processus législatif. Depuis 1959, environ 20% des lois adoptées par les deux assemblées françaises sont issues d'une CMP⁹⁸. Pour ce qui est de celles dont Bouquerel a été membre suppléant, elles sont conformes au profil parlementaire de ce dernier. En effet, il a participé, en tant que suppléant, aux commissions mixtes paritaires relatives au régime d'épargne-logement, en 1965 ; à celle chargée de proposer un texte relatif aux habitations à loyer modéré modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation, en 1971. On peut s'étonner de la place de suppléant laissée à Bouquerel pour cette commission mixte relative aux HLM, alors qu'il est le spécialiste de cette question dans son département, où il préside, notamment, l'office départemental des HLM entre 1955 et 1981.

Ces éléments nous permettent de dresser un premier bilan de l'activité parlementaire d'Amédée Bouquerel. S'il a siégé pendant quarante-quatre ans au Sénat, il n'a finalement été membre récurrent que d'une seule commission parlementaire, celle des affaires économiques et du plan. C'est principalement au nom de cette commission que le sénateur de l'Oise s'est le plus exprimé dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg. Il ne s'agit pas d'exposer par le menu toutes les interventions d'Amédée Bouquerel à la chambre, néanmoins, nous pouvons mettre en lumière certains moments forts de son expérience parlementaire, dont le périmètre restreint n'entame en rien l'intensité, afin de nous faire une idée du type de sénateur qu'il était.

⁹⁸ BERNARD Sébastien, « La commission mixte paritaire », in *Revue française de droit constitutionnel*, n°47, 2001, pp. 451-478 ; « La commission mixte paritaire », site internet du Sénat. <http://www.senat.fr/role/fiche/cmp.html> (consulté le 11/05/2020).

2. Quelques exemples d'interventions ou de propositions de lois soutenues

À côté du travail effectué en commission, un sénateur exerce également sa fonction dans l'hémicycle, lors des séances publiques plénières. Ainsi, pendant quarante-quatre ans, Amédée Bouquerel a participé à plusieurs centaines de ces séances. Son nom revient de manière récurrente dans les comptes rendus de ces dernières, spécialement dès qu'il est question des affaires économiques. Néanmoins, il n'intervient pas seulement au nom de cette commission. Il défend aussi les intérêts de son département ou s'implique dans des domaines qui lui sont chers. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'incidence de son appartenance au camp gaulliste sur son activité parlementaire. Nous détaillerons, par la suite, les deux domaines dans lesquels le sénateur de l'Oise s'est le plus investi. Pour l'heure, nous pouvons nous intéresser à quelques exemples d'interventions notoires données par Bouquerel au micro du Palais du Luxembourg.

Les prises de parole d'Amédée Bouquerel sont relativement rares. En effet, en quarante-quatre ans de vie parlementaire, celui-ci s'est exprimé exactement 112 fois lors des débats⁹⁹. Cela fait une moyenne d'un peu plus de deux interventions orales par an. Toutefois, il faut relativiser cette moyenne. Il s'est montré très actif lors de certains débats ou certaines années, en accumulant les interventions et les questions orales posées aux gouvernements en place. C'est le cas, par exemple, en 1956, où il questionne trois fois de suite le gouvernement en place, sur trois sujets différents. *A contrario*, il n'intervient aucunement dans l'hémicycle au cours de ses cinq dernières de mandat, entre 1988 et 1992. Bouquerel ne prend la parole que quand il maîtrise le sujet, afin d'apporter son expertise et de donner son avis, ou bien encore lorsqu'il parle en son nom ou quand il se fait le porte-parole de sa commission d'appartenance.

Cette petite centaine d'interventions peut sembler dérisoire, surtout au vu d'une telle longévité. Si nous prenons d'autres exemples de sénateurs dont la longévité au Palais du Luxembourg est comparable, les chiffres sont bien supérieurs. En effet, Geoffroy de Montalembert, sénateur de la Seine-Maritime entre 1959 et 1993, est, lui, intervenu près de 362 fois entre 1969 et 1992, « soit une moyenne de plus de 15 interventions par an »¹⁰⁰. Néanmoins, cette discrétion de Bouquerel s'explique par le tempérament plutôt réservé de

⁹⁹ Inventaire du travail parlementaire d'Amédée Bouquerel, réalisé dans le cadre de cette étude, selon les tables nominatives disponibles sur le site du Sénat.

¹⁰⁰ BELLAMY David, *Geoffroy de Montalembert. Un aristocrate en République (1898-1993)*, Rennes, PUR, 2006, p. 213.

l'homme. Ces interventions sont prononcées, pour leur grande majorité, au nom de la commission dans laquelle il siège au moment de la séance, celle des affaires économiques et du plan. On compte également des interventions au nom de la commission des moyens de transports. Cependant, cela ne l'empêche pas d'intervenir de son propre chef, en son nom et contre des gouvernements pourtant gaullistes, lorsqu'il perçoit les intérêts de son département ou des secteurs qu'il défend comme négligés.

Bien que les statistiques ne plaident pas tellement en sa faveur, il n'empêche qu'Amédée Bouquerel demeure un parlementaire très actif, par sa présence assidue dans la commission des affaires économiques. Certes, il ne prend pas la parole à chaque fois, puisqu'il n'est pas le seul membre de cette commission, en revanche, il travaille beaucoup en coulisses afin de toujours améliorer les projets ou propositions de lois qui sont soumis à sa commission. De fait, on ne saurait réduire l'activité parlementaire d'un élu à son nombre d'interventions orales dans l'hémicycle. Il se trouve que le Sénat d'après-guerre n'est plus le lieu des grandes joutes verbales et rhétoriques que l'on pouvait encore observer durant la III^e République. Désormais, le métier de sénateur est surtout bureaucratique et se pratique principalement dans de petites salles, lors des réunions des commissions. Finalement, les discussions en séances plénières sont une petite partie du temps parlementaire. Cela tient à au fonctionnement spécifique de la V^e République, qui réduit drastiquement ce temps parlementaire au profit du pouvoir exécutif, qui, lui-même, s'adjuge « l'essentiel de l'initiative législative »¹⁰¹, notamment avec l'instauration, par le gouvernement, de l'ordre du jour. Si, sous la IV^e République, le gouvernement était plutôt « en position défensive » face au Parlement, sous la suivante, il place les assemblées législatives « en position de dépendance (...), aggravée par le phénomène majoritaire »¹⁰². Dans un régime profondément présidentiel et exécutif, il est difficile pour un parlementaire de se faire une place à la tribune.

Toutefois, cela n'empêche pas le sénateur de l'Oise de prendre la parole quand il le juge opportun. En effet, parmi ses 112 interventions en séances plénières, on compte 15 questions orales posées aux membres des différents gouvernements qui se sont succédés entre 1948 et 1992. La première question au gouvernement posée par Bouquerel date de 1950. Elle concerne le monde agricole et vise à remettre en cause un décret du secrétaire d'État aux affaires économiques modifiant les règles de fixation du prix des céréales. Bouquerel souhaite faire part à ce dernier de ses réserves quant au bien-fondé de ce texte qui

¹⁰¹ PORTELLI Hugues, « Le temps parlementaire », in *Pouvoirs*, 2013/3 n°146, pp. 71-82, p. 71.

¹⁰² *Ibid.* p. 72.

« risque de provoquer un manque de confiance parmi les producteurs de céréales »¹⁰³. Il évoque également « l'émotion soulevée dans les milieux agricoles »¹⁰⁴ par l'annonce de cette décision gouvernementale. La réponse du gouvernement intervient lors de la séance du 6 juin de la même année, en ouverture de séance. Commence alors un échange assez vif entre le sénateur, qui se fait l'avocat d'un monde rural qu'il connaît bien et le secrétaire d'État, qui en est moins familier. Dès lors, Bouquerel termine sa longue plaidoirie en réclamant la suppression pure et simple de ce décret sous les applaudissements de ses pairs.

*« Et c'est pourquoi, monsieur le ministre, si vous voulez rétablir la confiance dans les milieux agricoles, si vous voulez promouvoir une véritable politique de production des céréales, il est indispensable de supprimer ce décret, qui est une véritable rupture de contrat, car il n'est pas concevable que le Gouvernement puisse avoir une politique sociale et économique différente selon qu'il s'agit de l'agriculture ou de l'industrie. (Applaudissements.) »*¹⁰⁵.

Ainsi, bien que Bouquerel ne soit pas homme à attirer l'attention sur lui, il n'hésite pas, au besoin, à interpeller les représentants des plus hautes sphères du pouvoir exécutif afin de mettre en cause la pertinence de leurs réformes, parfois même sur des thématiques bien éloignées de celles qu'il défend habituellement. C'est notamment le cas en 1956 et 1957, en pleine période de décolonisation au Maroc, lorsqu'il somme plusieurs fois le président du Conseil, Guy Mollet, d'exposer « les dispositions que le Gouvernement compte prendre pour éviter que la situation marocaine n'aboutisse à aggraver les difficultés de l'Algérie »¹⁰⁶. Ce 3 juillet 1956, Bouquerel s'illustre tout particulièrement puisqu'il ose également questionner le ministre des Affaires étrangères sur les propos polémiques tenus par un diplomate français à une journaliste américaine. Il réclame qu'une enquête soit diligentée et que des sanctions soient prises. Si Guy Mollet n'a pas répondu à la question de Bouquerel sur le Maroc, cela n'empêche pas le sénateur de l'Oise de continuer à interroger régulièrement le président du Conseil, notamment sur ces questions coloniales ou, plus généralement, sur des questions de politique étrangère. Cette obstination n'est pas sans rapport avec son appartenance à la haute commission chargée de l'organisation des

¹⁰³ Journal Officiel (J.O.), *Compte rendu des débats du Sénat*, séance du 16 mai 1950.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ J.O., *Compte rendu des débats du Sénat*, séance du 6 juin 1950.

¹⁰⁶ J.O., *Compte rendu des débats du Sénat*, séance du 3 juillet 1956.

communes sahariennes en 1956 et 1957. Cependant, le procès-verbal de la séance mentionne une intervention de Bouquerel en son nom et non en faveur de la haute commission.

Cette période qui précède l'instauration de la V^e République, ces années 1956-1957 qui conjuguent crise de décolonisation et instabilité gouvernementale, est donc celle où Bouquerel choisit de s'exposer en première ligne dans les débats, en cohérence avec la volonté des gaullistes de mettre à mal une IV^e République, à leurs yeux, moribonde. Bouquerel agit alors comme un membre de l'opposition, qui sent que la roue politique est en train de tourner, ce qui se confirme quelques mois plus tard avec la chute du régime et l'instauration de la V^e République. Inversement, sous la nouvelle République gaullienne, dont il partage la philosophie, Bouquerel s'exprime beaucoup moins. En effet, sur les 15 questions orales posées par le sénateur de l'Oise, 14 datent d'avant 1958. La seule question qu'il pose à un gouvernement gaulliste porte sur l'un de ses sujets de prédilection, à savoir la place de l'agriculture dans le cadre du IV^e plan appliqué par le nouveau Premier ministre, en l'occurrence Georges Pompidou.

« M. Amédée Bouquerel demande à M. le Premier ministre comment il entend poursuivre, dans le cadre du IV^e plan, la politique d'expansion dans l'équilibre qu'il a défini dans sa déclaration du 26 avril et de quelle manière il assurera un équitable partage des fruits de cette expansion entre les catégories socioprofessionnelles de la nation. En particulier, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour : donner à l'agriculture sa juste place dans la vie économique de la nation et assurer une réelle égalité de traitement entre les enfants des villes et ceux des campagnes ; résorber les déséquilibres régionaux et ranimer la vie économique régionale ; (...) ; éviter le ralentissement des investissements, seuls gages d'une véritable politique sociale, et fournir à notre économie les moyens de surmonter les handicaps qu'elle peut avoir sur le plan européen. »¹⁰⁷.

S'il est vrai qu'Amédée Bouquerel n'a pas le profil d'un grand orateur, il n'a jamais reculé quand il a fallu prendre le micro pour se faire entendre au Sénat et critiquer les mesures prônées par les différents gouvernements en place. Toutefois, Bouquerel est plutôt un homme de l'ombre, un sénateur besogneux qui travaille sans relâche à l'élaboration des lois, ce qui constitue une autre manière, tout aussi importante que la prise de parole, de soutenir ses convictions profondes. Aucune loi ne porte son nom, ce qui n'est pas si

¹⁰⁷ J.O., *Compte rendu des débats du Sénat*, séance du 3 mai 1962.

surprenant eu égard au caractère collectif du travail en commission, pourtant, Bouquerel a contribué à la rédaction de plusieurs centaines d'amendements, notamment au sein de la commission des affaires économiques et du plan ; il est également à l'origine de propositions de lois, dont il a assuré la rédaction.

Les archives du sénateur isarien recèlent des documents originaux, qui permettent de prendre la mesure de son dévouement au processus législatif. À côté des bulletins officiels des séances auxquelles il a participé, actuellement disponibles sur le site web du Sénat, on trouve dans ce fonds de précieux comptes rendus des discussions de la commission des affaires économiques ou encore des brouillons de propositions de lois, rédigées, dans le format distribué aux sénateurs pour qu'ils en prennent connaissance. Concernant les années 1950-1960, nous avons retrouvé une proposition de loi portée par Bouquerel et son comparse, Robert Séné, tous deux sénateurs de l'Oise. Ce document est le seul de ce type que Bouquerel a gardé. Cela révèle toute l'importance que revêt pour lui ces quelques pages, signées de sa main, portant sur le statut des travailleurs des travaux publics¹⁰⁸. En effet, Bouquerel souhaitait faire intégrer les travailleurs des travaux publics dans les rangs des fonctionnaires de l'État. De son point de vue, ceux-ci le méritent car ils œuvrent à la construction et l'entretien de la Nation, par la construction et l'entretien de la voirie, des systèmes de circulation ou des bâtiments publics. Le texte de la proposition de loi, datée de 1951, est formulé ainsi :

« Les agents de travaux et conducteurs de chantiers des Ponts et Chaussées sont classés dans les emplois de la catégorie B des services actifs du Ministère des Travaux publics, des Transports et du Tourisme »¹⁰⁹.

Cette proposition de loi illustre bien le profil parlementaire de Bouquerel, sensible aux enjeux matériels et techniques de la politique. Il faut savoir que, depuis 1949, il est membre de la commission parlementaire chargée des transports et des communications, ce qui touche aux travaux publics. Grâce à cette proposition de loi, le sénateur entend soustraire à la précarisation les métiers du bâtiment et des Travaux Publics, afin de favoriser l'embauche et, par conséquent, la reconstruction rapide et efficace du territoire. En 1951, en effet, la France est en pleine reconstruction, il faut donc de la main d'œuvre. Cette mesure est à la fois sociale et économique, elle satisfait toutes les parties, les travailleurs qui ont une

¹⁰⁸ ADO 78J8/1. Le document est à retrouver en annexe 10, pp. 168-170.

¹⁰⁹ ADO 78J8/1. *Op. cit.* p. 3.

situation professionnelle stable et les instances publiques qui ont besoin d'individus sur leurs chantiers. On remarquera, toutefois, que ce document porte la signature de tous les membres du groupe RPF au Sénat en 1951, soit 50 personnes, dont Geoffroy de Montalembert, que l'on a évoqué précédemment, ce qui atteste de la fidélité partisane de Bouquerel, au-delà de ses opinions personnelles¹¹⁰.

Nous pouvons également évoquer la seconde proposition de loi déposée par le sénateur de l'Oise, en avril 1957. Elle se propose d'interdire à un employeur d'embaucher un ouvrier en vertu d'un contrat incluant une clause de domicile, ce qui exonère le patron de toute obligation envers son employé, contraint, lui, d'assumer cette charge. On peut y voir la trace à la fois d'une absence de conscience de classe et d'une forme de gaullisme social, à laquelle Bouquerel s'identifie, lui qui n'est pas issu du sérail et sait toute la valeur du travail dans le processus d'ascension sociale.

Par la suite, Bouquerel se spécialise dans la rédaction d'avis portant sur les projets de lois du gouvernement. Ces avis sont rédigés au nom de la commission des affaires économiques et du plan. Ils portent sur des points très précis d'un projet de loi, spécialement sur les questions d'aménagement du territoire ou de travaux publics, dont le sénateur de l'Oise est un fin connaisseur.

Les archives du sénateur de l'Oise regorgent d'exemples de ces avis, notamment pour la période 1960-1970. L'inventaire détaillé des tables nominatives disponibles sur le site du Sénat fait état d'une trentaine d'avis rédigés par le sénateur de l'Oise. Bouquerel rédige en particulier les avis de la commission dans laquelle il siège et qui se consacrent aux questions de voirie, de travaux publics ou de logement. Nous pouvons citer l'exemple de l'avis rédigé et déposé par Bouquerel, le 13 novembre 1963, à propos du projet de loi de finances présenté par le gouvernement de Georges Pompidou II pour l'année 1964. Bouquerel rédige, pour ce projet de loi, un avis, à propos des « travaux publics, routes et voies navigables »¹¹¹. Un avis est un document assez bref, de quelques pages, qui présentent les limites du projet de loi relevées par le sénateur rédacteur, puis les solutions et conseils préconisés par ce même sénateur, qui s'exprime toujours au nom d'une commission. Ces avis sont consultatifs pour le gouvernement, les ministres en charge du projet de loi ne sont pas dans l'obligation d'en tenir compte. Néanmoins, il est souvent plus sage pour eux d'y prêter attention, étant donné

¹¹⁰ *Ibid.* p. 2.

¹¹¹ ADO 78J8/2. Le document est à retrouver en annexe 12, p. 174.

qu'ils ne sont pas des experts de tous les aspects techniques et pratiques sur le terrain. Il ne faut donc pas confondre ces avis avec les amendements qui sont des modifications que souhaitent apporter les parlementaires à un projet de loi voire une tentative de le contrer. Les avis sont plutôt des remarques, des conseils, des avertissements apportés par des experts afin d'améliorer la loi. Ces avis ne sont pas une arme politique pour contrer un texte gouvernemental. C'est en cela qu'ils se distinguent des amendements.

Lorsqu'il rédige ces avis, Bouquerel ne se place donc pas dans une position de politicien partisan servant l'opposition. Bien au contraire, il agit au nom d'une commission qui représente l'ensemble des groupes politiques, ce qui la rend neutre. Ces avis sont donc bien des documents d'expert, des études techniques qui tendent à améliorer un texte de loi, dont la finalité est de s'appliquer à l'ensemble des Français. De manière parfois étonnante, Bouquerel rédige des avis sur des thématiques qui semblent assez éloignés de ces domaines attitrés. En effet, toujours pour le projet de loi de finances porté par le gouvernement pour l'année 1964, le sénateur de l'Oise rédige un avis à propos du « commissariat du tourisme »¹¹², à destination des services du Premier ministre. Enfin, il faut noter qu'Amédée Bouquerel est un habitué de ces avis, puisqu'il en rédige tous les ans, notamment celui portant sur les « travaux publics, routes et voies navigables », comme l'attestent ses archives pour la décennie 1960-1970, toujours au moment du projet de loi de finances.

Ces avis deviennent même des sujets dans la presse locale isarienne. En effet, en 1966, Bouquerel fait la une de *l'Oise libérée* dans son édition du 4 décembre, à propos de son avis portant sur le réseau routier français. L'article explique que Bouquerel, dans son avis annuel sur les « travaux publics, routes et voies navigables », veut alerter sur le besoin de la France de se doter d'un réseau routier de qualité, plus « moderne »¹¹³. Dans cet avis, Bouquerel expose aux autres sénateurs, ainsi qu'au secrétaire d'État chargé des transports, que l'état du réseau routier français est très alarmant, notamment à cause d'une succession d'hivers rigoureux, qui mettent à mal les routes de l'Hexagone. Il explique que « la situation est devenue si critique qu'il n'est pas exagéré de prévoir qu'un hiver rigoureux provoquerait la fermeture du quart de notre réseau routier national, avec toutes les conséquences que cela entraînerait. »¹¹⁴. Ces avis sont donc relayés par la presse, ce qui leur donne plus de poids, notamment au sein de l'opinion publique. Le relais de la presse permet également au sénateur

¹¹² ADO 78J8/2.

¹¹³ ADO 78J8/2. Une de *l'Oise Libérée*, édition du 4 décembre 1966.

¹¹⁴ *Ibid*, p. 2.

de mettre en lumière son travail parlementaire, qui est bien souvent méconnu des Français et même de ses propres électeurs.

Enfin, il nous faut évoquer les 22 rapports rédigés par Bouquerel, au nom des différentes commissions dans lesquelles il a siégé. Ces rapports sont à différencier des avis, qui sont des propositions de modification ou de correction à apporter à une loi. Les rapports sont, comme leur nom l'indique, ce que concluent les membres de ladite commission à propos d'un projet de loi porté par le gouvernement. Ces rapports permettent aux commissions parlementaires de se prononcer favorablement ou non en faveur d'une loi. C'est dans un second temps qu'ils émettent des avis, afin de faire modifier cette loi. Le rapport est donc la première réponse d'une commission parlementaire à un texte, suivie le plus souvent d'avis, qui constituent la deuxième étape. La dernière étape est sans doute celle qui est la plus mise en valeur, à savoir la discussion en séance, qui laisse souvent la place à de vifs débats entre les parlementaires de l'opposition et le gouvernement.

On le comprend donc, ce travail parlementaire mené par Bouquerel se révèle assez restreint, notamment en termes de commissions parlementaires, dans lesquelles il a pu figurer, ou de propositions de lois portées. Néanmoins, il n'en est pas moins soutenu, puisque le sénateur de l'Oise n'a cessé de travailler dans le cadre souvent ingrat des bureaux, notamment ceux de la commission des affaires économiques, passant le plus clair de son temps à rédiger des rapports, des avis ou des amendements et non à pérorer devant ses pairs. Cela ne l'empêche pas d'avoir eu à cœur, tout au long de sa carrière, de soutenir les causes qui lui étaient chères et qu'il considérait comme vitales pour le pays, quand bien même l'idéologie n'y tenait qu'une faible place. Cependant, lorsqu'il faut aller au combat, Bouquerel ne se dérobe pas et prend la parole, parfois même contre un gouvernement gaulliste durant les premières années de la V^e République, tout membre de la majorité présidentielle qu'il soit. Ces domaines qui lui tiennent tant à cœur ne sont pas légion, nous pouvons en citer deux principaux, les travaux publics et tout ce qu'ils recouvrent, ainsi que la question des logements, plus particulièrement des logements sociaux.

B. Un sénateur investi pour des causes qui lui sont chères

1. Les travaux publics et l'aménagement du territoire

L'étude de l'action parlementaire d'Amédée Bouquerel nous a permis de cerner ses domaines favoris, ceux dans lesquels il s'investit le plus et dans lesquels il est le plus compétent. Le premier d'entre eux est sans conteste celui de l'aménagement du territoire et des travaux publics. N'oublions pas que Bouquerel est un ingénieur d'État de formation, spécialisé dans les travaux publics. Il est issu de l'école Eyrolles, à Paris et commence à exercer aux Ponts-et-Chaussées de Compiègne dès 1931. Lorsqu'il devient sénateur en 1948, c'est donc en tant qu'expert de ces questions, ce qui constitue un atout de poids aux lendemains du second conflit mondial qui plonge la France dans une période de reconstruction. Or, il ne lui faut pas longtemps pour prendre ses marques sur les bancs du Palais du Luxembourg et endosser ce costume de spécialiste des questions de travaux publics. Dès 1951, il intervient dans l'hémicycle pour prendre part aux discussions du budget accordé aux travaux publics. Cette même année, il dépose la proposition de loi que l'on a évoquée précédemment, portant sur le statut des agents des travaux publics. Il entend, par cette loi, améliorer le statut de ces derniers en les faisant admettre dans les rangs des fonctionnaires de l'État. Si les propositions de lois déposées par le sénateur de l'Oise ne sont pas légion, cela n'enlève rien à son activité rhétorique au micro de la Haute chambre. En effet, il est intervenu tous les ans à la même période, lors des discussions des budgets proposés par le gouvernement pour l'année suivante, afin de défendre les intérêts des Ponts-et-Chaussées. Si les réquisitoires pour obtenir plus de subventions de la part de l'exécutif ne manquent pas, nous pouvons également souligner ses interventions en faveur des travailleurs et des ouvriers, au sujet de leurs conditions de travail, ainsi que de leur statut. L'exemple le plus marquant reste sa proposition de loi, déposée en 1951, souhaitant faire des ouvriers de chantiers de travaux publics des fonctionnaires de l'État¹¹⁵.

Par la suite, sa nomination au sein de la commission des affaires économiques et du plan, en 1953, lui offre une place de choix pour offrir aux travaux publics et à l'aménagement du territoire la place qu'il estime qu'ils méritent dans les différents projets de lois du pouvoir exécutif. Nous l'avons vu, Bouquerel rédige de nombreux avis concernant les travaux publics et les moyens de communication au nom de cette commission, afin d'apporter des modifications aux projets de loi. Néanmoins, la principale arme parlementaire d'un sénateur

¹¹⁵ Voir p. 78.

reste fondamentalement la prise de parole dans l'hémicycle, lors des séances plénières. C'est pourquoi Bouquerel est intervenu de très nombreuses fois en faveur de l'aménagement du territoire et des travaux publics, surtout en faveur de tout ce qui touche à l'aménagement du territoire, notamment les questions de voirie et de moyens de transport. Les travaux publics sont naturellement touchés par ces domaines, ils constituent les chantiers d'aménagement du territoire. Pour donner une estimation chiffrée de l'importance de ces domaines dans le travail parlementaire d'Amédée Bouquerel, nous pouvons affirmer qu'une cinquantaine de ses interventions concernent directement ces thématiques, soit un peu moins de la moitié de son bilan parlementaire¹¹⁶. Bouquerel est intervenu en faveur des travaux publics pendant les trois quarts de sa carrière, le dernier étant plutôt consacré à la question des logements sociaux.

Au sein de cette grande thématique que représente les travaux publics, il faut différencier les différents sujets pour lesquels le sénateur de l'Oise s'est battu. En effet, nous pouvons tout de suite préciser qu'il s'est illustré presque tous les ans dans les discussions portées sur les budgets accordés par le pouvoir exécutif aux travaux publics et aux équipements. Durant toutes ses années au sein de la commission des affaires économiques et du plan, il s'est employé à faire augmenter ces budgets, souvent abaissés d'une année sur l'autre afin de faire des économies ou pour se révolter contre ces baisses, en accusant les différents gouvernements de ne pas prendre soin des équipements du pays. Son leitmotiv est de maintenir une dose importante d'investissements de l'État dans les chantiers d'aménagement du territoire, via les travaux publics, pour que la France conserve un niveau d'équipement à la hauteur de ses prétentions de grande nation, modèle en la matière. En tant que fervent gaulliste, la grandeur de la France, sa renommée et son aura à l'international étaient des enjeux très importants pour Bouquerel. La France ne pouvait donc pas être en retard dans les progrès techniques et la construction de nouveaux équipements. Cette renommée passe notamment par la qualité des moyens de transports au sein de l'Hexagone. Or, les progrès techniques de la seconde moitié du XX^e siècle mettent en évidence le besoin criant pour la France de se doter de meilleurs moyens de circulation. Cela passe notamment par les autoroutes et les canaux fluviaux, deux domaines dans lesquels Bouquerel s'est fortement illustré.

¹¹⁶ Inventaire du travail parlementaire d'Amédée Bouquerel, réalisé dans le cadre de cette étude, selon les tables nominatives disponibles sur le site du Sénat.

En effet, très rapidement, Bouquerel a compris que les autoroutes, ainsi que les canaux de navigation fluviale, étaient des enjeux majeurs pour une France en reconstruction. Il a donc soutenu de nombreux projets de construction de ces nouvelles voies de communication. L'Oise lui doit notamment le passage de l'autoroute A16, celle qui relie la région parisienne au nord de la France, dans le département. Il s'est également démarqué dans les débats portant sur la construction du canal reliant la Seine à la Moselle. En effet, c'est lui qui, en 1966, défend ce projet et demande au gouvernement de ne pas réduire le budget accordé à cette construction. De manière générale, Bouquerel intervient lors de tous les débats au Sénat qui portent sur les moyens de transports ou sur la voirie. C'est principalement le cas lors des discussions annuelles sur les budgets proposés pour l'année suivante, par le gouvernement. La récurrence des interventions de Bouquerel dans le courant du mois de décembre de chaque année est assez remarquable : il ne manque aucun débat portant sur les budgets des thématiques qui lui sont chères. Nous ne disposons pas d'un bilan précis de l'assiduité de Bouquerel lors des débats en séances plénières, mais l'inventaire de son activité et de ses interventions fait état de prises de paroles tous les ans, à la même période, en décembre, lors des discussions sur les budgets de l'année qui suit. Ces prises de parole sont, le plus souvent, faites au nom d'une commission parlementaire. En effet, entre 1949 et 1957, il s'exprime au nom de la commission des moyens de communication et des transports, ce qui lui permet d'avoir un poids plus important lors des débats. Il ne manque d'ailleurs pas de critiquer ouvertement les réductions successives des fonds spéciaux d'investissement routier, ce qui entraîne, selon lui, des conséquences néfastes, qu'il dénonce. Il critique également le manque de dépenses pour l'entretien de la voirie, principalement les routes nationales, qui se dégradent avec la multiplication rapide du nombre de véhicules qui roulent sur celles-ci tous les jours. Le contexte est celui de la fin des Trente Glorieuses, période marquée par un équipement massif des Français en automobiles et une circulation pendulaire inédite entre lieu de résidence et lieu de travail.

Par la suite, Bouquerel intervient au nom de la commission des affaires économiques et du plan. Ses interventions sont notamment complétées par ses avis rédigés. Enfin, pour ce qui concerne les moyens de transport, il s'affirme, pendant de nombreuses années, en tant que rapporteur du volet « routes et voies navigables » des projets de loi de finances. Il se spécialise ainsi sur la question des autoroutes et des voies fluviales. On observe, de ce fait, une évolution des thématiques et des combats menés par Bouquerel tout au long de sa carrière au Palais du Luxembourg. S'il débute principalement sur la question des seuls

travaux publics, notamment les Ponts-et-Chaussées, il se diversifie par la suite en traitant des moyens de transport et des nouvelles voies de circulation, les autoroutes et les canaux fluviaux. Il se penche notamment sur divers projets, comme la liaison Seine-est ou celle qui relie la Mer du Nord avec la Méditerranée. Il conçoit ces projets de canaux fluviaux comme l'avenir du commerce et entend faire de la France une plaque tournante du commerce maritime d'une Europe en pleine expansion. Bouquerel est même mandaté par sa commission pour effectuer une mission d'étude des transports en URSS, en 1975. Toutefois, le sujet qui reste au cœur de ses préoccupations, tout au long de sa carrière d'homme politique, est bien celui du logement, plus précisément du logement précaire et social.

2. Les logements sociaux

Nous ne pouvons étudier l'activité parlementaire d'Amédée Bouquerel sans évoquer son combat en faveur du logement pour les populations précaires. Si les travaux publics ont été au cœur de sa carrière, du fait de sa profession d'origine, son engagement principal est resté tourné, pendant plusieurs décennies, vers le développement des logements sociaux. En effet, il s'engage rapidement dans ce combat en devant le président de l'office départemental de l'Oise des Habitations à Loyers Modérés (HLM), en 1955. Il conserve ce poste jusqu'en 1981 et est à l'origine de nombreuses constructions dans son département. Si cela relève de ses fonctions d'élu local (que nous évoquerons plus tard dans cette étude), il n'est pas en reste au Sénat. Cet attachement à la question des logements sociaux représente le fil rouge de la carrière politique de Bouquerel, à toutes les échelles de mandature qu'il a pu exercer.

Au Sénat, il se spécialise dans la question des conditions d'accès aux habitations à loyers modérés. En 1964, il participe à la discussion portant sur la proposition de loi relative aux baux des loyers d'immeubles dits sociaux, en proposant de modifier le texte de loi afin de « permettre aux locataires de disposer de plus de temps pour s'acquitter de leurs loyers auprès des bailleurs »¹¹⁷. Cet amendement est accepté et intégré au texte de loi final. Néanmoins, Bouquerel ne se borne pas à déposer des amendements, il propose lui-même une loi sur l'acquisition de ces HLM par les locataires après une certaine longévité au sein du logement. Il propose cette loi le 24 juin 1965, en tant que vice-président du Sénat et au nom d'une commission restreinte, chargée de proposer un texte de loi. Cette loi entend

¹¹⁷ J.O., *Compte rendu des débats du Sénat*, séance du 29 octobre 1964.

permettre aux locataires de HLM d'acquérir leur logement, ce qui leur permet de devenir propriétaire et donc de sortir de leur précarité matérielle. Le texte de loi est le suivant :

« Les locataires de logements construits en application de la législation sur les habitations à loyer modéré, et par les organismes d'habitations à loyer modéré en application des articles 257 à 268 du code de l'urbanisme et de l'habitation peuvent demander à acquérir le logement qu'ils occupent dans des conditions qui seront fixées par un règlement d'administration publique »¹¹⁸.

Cette loi est définitivement adoptée par les deux chambres parlementaires le 30 juin 1965, en troisième lecture. Durant ces quelques jours, Bouquerel s'est exprimé plusieurs fois pour défendre son texte auprès de ses pairs, dans des débats houleux et difficiles. Cette loi est le principal fait d'armes de Bouquerel au Sénat concernant les HLM. Par la suite, il intervient, tout comme pour les travaux publics, tous les ans, dans les discussions autour des budgets proposés par les différents gouvernements. Il demande régulièrement une hausse des subventions accordées aux offices départementaux de HLM, afin de leur permettre de construire davantage de logements ou de rénover ceux existants. Il intervient notamment, en 1975, pour demander au gouvernement comment seront utilisées les sommes provenant des ventes de logements sociaux. Dans le cadre de l'alternance politique qui s'est produite en 1981, il se montre très critique vis-à-vis de la gestion des HLM par le gouvernement socialiste. Il critique notamment le vieillissement du parc locatif, la détérioration de la situation financière des offices qui les gèrent et une forte croissance des dépenses de gestion. Il s'oppose également à la volonté du gouvernement socialiste de se désengager des logements sociaux et de bloquer les loyers. En décembre 1983, il vote contre le budget présenté par le gouvernement pour l'année 1984, à l'instar du reste du groupe RPR au Sénat.

L'engagement d'Amédée Bouquerel envers les HLM se poursuit tout au long de sa carrière d'élus local, au sein de ses différentes mandatures, ainsi qu'au sein de l'office départemental de l'Oise. Ce dévouement est donc total et constitue l'un des piliers de la carrière politique du sénateur de l'Oise.

¹¹⁸ J.O., *Compte rendu des débats du Sénat*, séance du 9 juin 1965.

Conclusion de la deuxième partie

De 1948 à 1992, Amédée Bouquerel a siégé sur les bancs du Sénat, malgré un changement de République et un bilan parlementaire plutôt restreint. En effet, son nom n'est pas le premier qui vient à l'esprit quand on évoque les grands parlementaires français. Il n'est pas connu pour sa rhétorique ou de grandes lois portées en son nom. Bouquerel est un sénateur discret, œuvrant dans le cadre de la commission des affaires économiques ou du groupe gaulliste au Sénat. C'est un sénateur travailleur et dévoué aux sujets et aux causes qui lui sont chers, les travaux publics, l'aménagement du territoire et les logements précaires.

En outre, sa longévité s'avère remarquable, tout comme son expertise et son activité parlementaire. Si son bilan n'est pas le plus étoffé parmi ses pairs, son activité est restée constante et importante tout au long de ses quarante-quatre années passées à la Haute chambre. Bouquerel a été un parlementaire très actif et assidu. C'est cela, et non un côté flamboyant qu'il n'avait pas, qui lui a permis de rester aussi longtemps membre d'une institution connue pour ses renouvellements perpétuels. Par ailleurs, en dépit des changements de majorité et de l'évolution des partis politiques, Bouquerel est resté indéfectiblement fidèle au camp gaulliste pendant toute sa carrière. Pourtant, les gaullistes n'ont jamais été majoritaires au Sénat, du moins seuls. Rester un sénateur gaulliste aussi longtemps, malgré les relations compliquées que pouvaient entretenir de Gaulle avec les membres du Palais du Luxembourg, est, en soi, une forme remarquable d'engagement politique.

Les exemples de sénateurs qui restent plus de quarante ans en poste sont rares, voire très rares, surtout sans interruption. Nous pouvons citer Geoffroy de Montalembert, sénateur de la Seine-Inférieure, puis de Seine-Maritime pendant quarante-sept ans entre 1946 et 1993¹¹⁹. Bouquerel fait donc partie d'une liste très courte de parlementaires à la carrière aussi longue. Cette longévité n'allait pas forcément de soi. Rien ne prédestinait cet ingénieur en travaux publics à une carrière parlementaire aussi longue et complète. En effet, en parallèle de ses fonctions au Sénat, Bouquerel a été un élu local, au service de son département et de ses administrés. Cet autre aspect, complémentaire du premier, fera l'objet de la dernière partie de cette étude.

¹¹⁹ BELLAMY David, *Geoffroy de Montalembert. Un aristocrate en République, 1898-1993*, Rennes, PUR, 2006, p. 223.

Troisième partie : Amédée Bouquerel, le gaulliste isarien

Amédée Bouquerel demeure dans les mémoires comme un parlementaire à la carrière remarquable en raison de sa longévité : en effet, il a servi la République et son département pendant rien moins que quarante-quatre ans. Néanmoins, la carrière politique de Bouquerel ne se résume pas aux murs du Palais du Luxembourg, ce qui s'explique sans doute par son itinéraire personnel hors normes pour un politicien.

Avant d'endosser le costume de sénateur, Amédée Bouquerel a porté l'uniforme militaire pour défendre la France entre septembre 1939 et juillet 1940. Mobilisé comme lieutenant d'infanterie, il tente, en vain, de repousser les Allemands qui gagnent toujours plus de terrain dans le nord de la France. Son engagement militaire ne cesse pas avec l'Armistice, bien au contraire. En réponse à l'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940, Bouquerel entre dans la Résistance dans son département de l'Oise. Il conduit de nombreuses opérations clandestines, notamment pour le compte de l'Organisation Civile et Militaire, dont il est le responsable pour le secteur Est de l'Oise. Après la Libération, il s'engage à nouveau, mais, cette fois, en politique, en devenant conseiller municipal à Compiègne, ville où il s'est établi comme ingénieur des travaux publics et qu'il ne quittera plus jusqu'à la fin de sa vie. Commence ainsi une belle carrière politique qui mène Amédée Bouquerel de l'hôtel de ville au Sénat en passant par le département et la région.

À l'instar de nombreux autres hommes politiques qui émergent au lendemain du second conflit mondial, Bouquerel appartient à cette nouvelle génération d'élus, bien différents des notables de la III^e République, dans la mesure où, loin de se contenter d'hériter une charge, il multiplie les missions et les mandatures au service de son département. Dans ce contexte de reconstruction du pays, Amédée Bouquerel apparaît comme un *homo novus*, un homme nouveau, qui n'y était pas prédestiné, mais qui incarne le renouveau de la France politique, aussi bien au niveau national que local.

I. Le gaulliste

A. Aux origines de son engagement gaulliste : la Résistance

1. La défaite de juin 1940 et l'entrée dans la Résistance

Amédée Bouquerel est communément appelé le « sénateur du général de Gaulle »¹²⁰ dans la presse locale isarienne. Et pour cause, il est devenu l'un des plus fervents gaullistes, au point de se poser en figure de proue du mouvement dans l'Oise au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Puis, tout au long de sa carrière parlementaire, Bouquerel s'impose comme le point d'ancrage du gaullisme politique dans un département rural, originellement difficile à conquérir politiquement. Si, désormais, ce département est un territoire acquis à la droite républicaine, issue du gaullisme, c'est donc en grande partie dû au duo parlementaire Bouquerel/Dassault, qui a œuvré dans les deux assemblées législatives durant toute la seconde moitié du XX^e siècle.

À l'image de nombreux hommes politiques du même bord, l'engagement total de Bouquerel pour le gaullisme politique s'inscrit dans la continuité de sa participation au gaullisme de guerre. En effet, Amédée Bouquerel s'engage dans la Résistance à l'issue de sa démobilisation en juillet 1940, notamment après avoir entendu le désormais célèbre appel du général de Gaulle du 18 juin. Ce serait pourtant une erreur d'omettre de mentionner que Bouquerel fut mobilisé dès le 2 septembre 1939, afin de tenter de repousser les Allemands. D'abord réserviste pour le Génie militaire, du fait de sa formation, Bouquerel est affecté à Arras en tant que lieutenant d'infanterie, avec la 14^e division du général de Lattre de Tassigny¹²¹. Il a ainsi pris part à des opérations dans les Ardennes, puis à Clermont-Ferrand, jusqu'au 16 juillet 1940, date à laquelle il est démobilisé avant de reprendre ses activités d'ingénieur en travaux publics, à Compiègne, en zone occupée par les Allemands. On connaît peu de choses sur ses activités militaires officielles, son état de service¹²² ne faisant que peu de mentions des lieux où il a combattu.

Cependant, ce document nous en apprend davantage sur ses activités de résistant, notamment dans le cadre de ses actions pour les FFI, les Forces Françaises de l'Intérieur. Celles-ci ont été instituées le 1^{er} février 1944, afin de rassembler les différents mouvements de résistance intérieure, unifier leurs actions et hiérarchiser leurs membres en vue d'aider, *in*

¹²⁰ ADO 78J7.

¹²¹ NIVET Philippe « Amédée Bouquerel », in TROGNEUX Alain (dir), *Dictionnaire des élus de Picardie, Tome 2, L'Oise*, Amiens, Encrage, 2007, p. 39.

¹²² ADO, 78J31.

fine, les Alliés à libérer la France à partir de juin 1944¹²³. Bouquerel devient le chef de la section des FFI du secteur Est du département de l'Oise, sous le pseudonyme de « commandant Grégoire », ou simplement « Grégoire »¹²⁴. Cependant, il n'y a pas que dans le cadre des FFI que ce dernier s'est illustré. Son entrée dans la Résistance s'est faite très rapidement après la fin des combats, en réponse à l'appel du général de Gaulle. Il rejoint la clandestinité et entend continuer le combat dans un département occupé de la « zone nord », qui s'est engagé très rapidement dans la résistance, en raison d'une haine tenace des habitants envers les Allemands déjà installés chez eux durant la Grande Guerre.

Bouquerel intègre alors les forces de l'OCM, l'Organisation Civile et Militaire, un mouvement de résistance qui se revendique militaire et paramilitaire et qui compte dans ses rangs des combattants et des civils, qui n'acceptent pas la défaite de juin 1940¹²⁵. Constituée en décembre 1940, l'OCM est issue de la fusion de deux groupes de résistants parisiens, à savoir l'Équipe française d'organisation du redressement (EFOR) de Jacques Arthuys, un militaire reconnu pour sa bravoure et ses exploits en tant qu'aviateur durant la Première Guerre mondiale, et la Confédération des travailleurs intellectuels, guidée par Maxime Blocq-Mascart¹²⁶. Les deux leaders représentent la double identité de l'OCM, d'un côté, les militaires avec Arthuys, de l'autre, les civils avec Blocq-Mascart. Ils sont rejoints, dès janvier 1941, par un groupe de fonctionnaires du ministère des Travaux Publics, emmené par André Bouulloche. Enfin, on peut noter la présence d'Aimé Jeanjean, un gaulliste, qui a été membre du cabinet du sous-secrétaire d'État à la Guerre, un certain Charles de Gaulle, dans le dernier gouvernement de la III^e République. L'OCM regroupe ainsi des individus d'horizons politiques divers, mais réunis par une haine farouche pour le nazisme et la volonté patriotique de libérer la France de l'occupant allemand. L'OCM recrute principalement dans les milieux de la bourgeoisie, notamment des ingénieurs, des industriels, des juristes ou des hauts-fonctionnaires. Pour la partie militaire, elle puise dans le vivier des officiers de réserve qui souhaitent continuer le combat. Idéologiquement, l'OCM est germanophobe et plutôt conservatrice, pour ne pas dire nationaliste. Arthuys était d'abord maréchaliste, membre des

¹²³ Nous pouvons citer ici WIEWORKA Olivier, *Une certaine idée de la Résistance : Défense de la France : 1940-1949*, Paris, Éditions du Seuil, 2010 ; *Histoire de la Résistance, 1940-1945*, Paris, Perrin, 2012 ; MURACCIOLE Jean-François, *Histoire de la Résistance en France*, Paris, PUF « Que sais-je », 2012.

¹²⁴ RICARD Bruno (dir), *1939-1945, l'Oise dans la Seconde guerre mondiale*, Beauvais, Archives départementales de l'Oise, 2007.

¹²⁵ CALMETTE Arthur, *L'OCM : Organisation civile et militaire, histoire d'un mouvement de résistance de 1940 à 1946*, Paris, PUF, 1961 ; PIKETTY Guillaume, « Organisation Civile et Militaire » in MARCOT François (dir), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, 2006, pp. 135-138.

¹²⁶ PIKETTY Guillaume, « Maxime Blocq-Mascart », in MARCOT Robert, *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, 2006, pp. 366-367.

Croix-de-feu pendant l'entre-deux-guerres, avant de franchir le Rubicon et de s'engager dans la Résistance, principalement pour le refus de collaborer avec les Nazis.

L'OCM connaît une croissance progressive en termes de membres et d'actions. D'abord assez isolé, se contentant d'organiser des filières d'évasion et de collecter des renseignements sur l'armée allemande, le mouvement prend de l'ampleur, notamment après qu'Arthuys ait été arrêté par les Allemands, en décembre 1941. À partir de cet événement, l'OCM est réorganisée et développe, en plus de ses actions, une réflexion politico-économique sur les changements à apporter à la France après la libération du pays. C'est sous la houlette de Blocq-Mascart que ces réflexions émergent¹²⁷. Il en découle la publication de revues ponctuelles, nommées *Les Cahiers. Études pour une révolution française.*, publiées en juin et septembre 1942 puis en mai et octobre 1943, de manière clandestine. Chaque numéro compte entre 200 et 300 pages, et est tiré à environ 3000 exemplaires, ce qui en fait une belle diffusion pour une revue aussi imposante, dans un Paris occupé et où l'imprimerie est rendue très complexe. Cette dimension réflexive rend l'OCM assez singulière dans le paysage des mouvements de résistance de la zone nord. Les *Cahiers* traitent de réformes de réformes constitutionnelles, économiques, sociales mais aussi de plans de rénovation des services publics ou de la vie culturelle. Par leurs idées, les *Cahiers* développent une doctrine opposée au libéralisme total et favorable à un régime présidentiel assez dirigiste qui se veut méfiant vis-à-vis du parlementarisme. Cela n'est pas sans rappeler certaines des idées constitutionnelles gaulliennes, qui sont encore les piliers de la V^e République actuelle.

Par leurs ambitions réformatrices, ces *Cahiers* de l'OCM peuvent soutenir la comparaison avec les *Cahiers politiques de la France Combattante*, du CGE, le Comité Général d'Études, le premier mouvement de résistance fondé par Jean Moulin en avril 1942¹²⁸. Cette revue, ouvertement favorable au général de Gaulle, est publiée entre avril 1943 et avril 1944, et compte huit numéros. Le rédacteur en chef de cette revue, l'historien

¹²⁷ PIKETTY Guillaume, « Organisation Civile et Militaire » et « Maxime Blocq-Mascart », in MARCOT François (dir), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffond, 2006, pp. 135-138 et pp. 366-367 ; BLOCCQ-MASCART Maxime, *Chroniques de la Résistance. Suivies d'Études pour une nouvelle révolution française par les groupes de l'OCM*, Paris, Corrèa, 1945. On précise également qu'un fond d'archives personnelles de Blocq-Mascart est désormais accessible, depuis 2015, aux Archives Nationales de Pierrefitte sur Seine, aux références 72AJ/2909-72AJ/2913, 72AJ/3491.

¹²⁸ WIEWORKA Olivier, *Histoire de la Résistance, 1940-1945*, Paris, Perrin, 2012.

Marc Bloch, était entouré de futures figures du gaullisme politique, notamment Louis Terrenoire¹²⁹.

Pour ce qui est des *Cahiers* de l'OCM, les numéros parviennent jusqu'à Londres, ce qui permet à l'OCM de prendre une envergure nouvelle, en intégrant les forces de la Résistance. En effet, un lien est noué avec le général de Gaulle durant l'hiver 1942. À ce moment-là, le mouvement connaît un développement spectaculaire, tant géographiquement que dans les actions. Il s'étend dans toute la zone nord occupée, de manière hiérarchisée et organisée. Si le centre névralgique décisionnaire est à Paris, l'OCM dispose d'antennes locales, éparpillées dans chaque département. Elle se spécialise notamment dans le renseignement, après l'alliance avec la Confrérie Notre-Dame (CND), un réseau important de renseignement, basé dans la capitale, et institué par le colonel Rémy, envoyé par Londres, en 1940. Le réseau de renseignement de l'OCM, nommé Centurie, se compose, à son apogée, en 1943, d'environ 17 000 membres. En outre, l'OCM met en place une formation de la jeunesse, l'OCM Jeunes (OCMJ), afin de recruter les jeunes Français, hostiles au STO (Service de Travail Obligatoire), mis en place par les Allemands en février 1943, et souhaitant entrer dans la Résistance. À la fin de l'été 1943, l'OCM compte plus de 65 000 membres, ce qui en fait un mouvement massif de résistance pour la zone nord¹³⁰. Sous l'égide de Rémy et de Jean Moulin, l'OCM intègre le Conseil National de la Résistance (CNR) lors de sa première réunion, le 27 mai 1943. Centurie, le réseau de renseignement de l'OCM est, quant à lui, intégré à celui du CNR, la centrale de transmissions nommée Coligny. Enfin, l'OCM fournit de nombreux agents régionaux à l'Armée Secrète (AS) naissante, le groupe armé des mouvements de résistance gaullistes dans la zone sud.

L'OCM a donc été un mouvement de résistance très important pour la zone nord, la zone occupée. Si on ne dispose pas de date précise pour savoir quand Amédée Bouquerel est entré dans ses rangs, on sait qu'il a joué un rôle essentiel pour le département de l'Oise. En premier lieu, son profil se fonde presque parfaitement dans le cadre idéologique et social de l'OCM. En effet, il est un jeune ingénieur en travaux publics, officier de réserve, patriote et sensible aux idées politico-économiques prônées dans les *Cahiers*. Ensuite, ses compétences techniques font de lui un élément précieux dans la conception et la préparation des opérations

¹²⁹ « La Comité Général d'Études (CGE) », article publié sur le site du *Musée de la Résistance en ligne, 1940-1945*.

<http://www.museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=95&theme=132&stheme=285&sstheme=661>

(consulté le 27/03/2020).

¹³⁰ PIKETTY Guillaume, *op. cit.*, p. 137.

de sabotage ou de destruction. C'est d'ailleurs dans ce genre d'opérations qu'il se spécialise. Dans ses archives, on retrouve notamment son carnet de notes, intitulé « Aide-mémoire pour les travaux du Génie », dans lequel il a noté de nombreux plans de sites, des instructions pour creuser des puits et des galeries souterraines, ainsi que des schémas de déviation de voies ferroviaires¹³¹.

En raison de la clandestinité, il est très difficile de retracer les activités des résistants durant cette période. Cela vaut pour Bouquerel, même si l'on sait, notamment par ses archives, qu'il a participé à de nombreux sabotages de lignes électriques et de voies de chemin de fer¹³². Cependant, on peut sans aucun doute lui attribuer une opération de grande ampleur, celle du sabotage de l'usine Englebert de Clairoix, une fabrique de pneus, le 14 juillet 1944¹³³. La date n'est pas due au hasard, Bouquerel explique dans un entretien à sa petite-fille, conservé dans ses archives, que les résistants ont répondu à la demande du général de Gaulle de faire des « coups »¹³⁴. Cette usine fournissait les véhicules militaires allemands pour le département et le nord de la France : la saboter permettait donc aux résistants de rendre plus difficiles les déplacements des forces ennemies. Grâce à son statut d'ingénieur, Bouquerel s'est aisément imposé comme l'un des cerveaux de l'OCM de l'Oise, une figure importante dans l'un des mouvements les plus actifs du département.

2. Sa prise de pouvoir au sein de la Résistance isarienne

En raison de sa position éminente dans l'OCM, Bouquerel participe activement à la libération de son département lors du débarquement des forces alliées. Au préalable, l'OCM avait intégré les forces de l'Armée Secrète (AS). C'est l'AS qui coordonne, à partir d'août 1943, les opérations militaires pour le département. L'AS laisse ensuite place aux Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), la main armée de la Résistance, jusqu'à la Libération, instituées le 1^{er} février 1944. En parallèle, l'OCM s'adjoit au Comité Départemental de Libération Nationale (CDLN), créé en novembre 1943 par Edmond Léveillé, le fondateur du Front National de lutte pour la libération de la France (FN), le principal mouvement de

¹³¹ ADO, 78J31.

¹³² ADO 78J7.

¹³³ NIVET Philippe, « Amédée Bouquerel », in TROGNEUX Alain (dir), *Dictionnaire des élus de Picardie, Tome 2, L'Oise*, Amiens, Encrage, 2007, p. 39.

¹³⁴ ADO 78J7.

Résistance dans l'Oise, en termes d'effectifs¹³⁵. On comprend donc que l'OCM prend une part importante dans la Résistance puis dans la Libération. Le mouvement est présent dans toutes les organisations de Résistance instituées par le CNR.

Bouquerel est ainsi nommé chef du secteur Est du département de l'Oise, le 26 juin 1944, par le chef départemental de l'état-major de l'Oise des FFI, le lieutenant-colonel Louis Fromonot¹³⁶. Cette position lui permet de faire ses premières armes en politique, puisqu'il doit en permanence faire face aux arrestations de membres de son état-major et, donc, nommer de nouveaux membres. Cependant, des luttes intestines font rage dans le département de l'Oise entre le FN, le mouvement de résistance intérieure communiste et l'OCM, qui se veut plus libérale et souverainiste que lui. Durant cette période, Bouquerel se définit déjà comme un fervent défenseur des idées que l'on pourrait désigner comme gaullistes, bien qu'en 1944, le gaullisme politique n'en soit encore qu'à ses débuts, ainsi que comme un farouche opposant aux communistes, ce qu'il reste, par la suite, durant sa carrière sénatoriale. Il suffit de voir l'organigramme¹³⁷ de l'état-major du secteur Est pour comprendre la domination de l'OCM, puisqu'elle comporte six membres sur les huit présents à l'origine. Le refus de Bouquerel de nommer Gabriel Leclercq (FN) comme successeur de Norbert Hilger (FN), chef du 1^{er} bureau du secteur Est et arrêté le 16 juillet 1944, est la preuve de la prise de pouvoir de Bouquerel et de son importance dans la résistance isarienne¹³⁸.

Poste dans l'état-major	Nom du résistant	Mouvement de résistance
Chef de l'état-major	Amédée Bouquerel (« Commandant Grégoire »)	Organisation Civile et Militaire (OCM)
Chef du 1 ^{er} bureau	Norbert Hilger (arrêté le 16 juillet et non remplacé)	Front National de libération de la France (FN)
Chef du 2 ^e bureau	Jean Martin (« Marchand »)	OCM

¹³⁵ RICARD Bruno (dir), *1939-1945, l'Oise dans la Seconde guerre mondiale*, Beauvais, Archives départementales de l'Oise, 2007, p. 107.

¹³⁶ *Ibid*, p. 109.

¹³⁷ Voir tableau ci-dessus.

¹³⁸ RICARD Bruno, *op. cit*, p. 111.

Chef des 3 ^e et 4 ^e bureaux	André Astoux (« Robin », puis « Morin »)	OCM
Sous-secteur de Compiègne Nord	Charles Barriquand (« Marmod »)	OCM
Sous-secteur de Compiègne Sud	Désiré Létolle (« Lederlé »)	FN
Sous-secteur de Crépy-en-Valois	Ernest Véry (« Albert »)	OCM
Sous-secteur Noyon	Marcel Fourrier (« Foulon ») puis Marcel Janssen	OCM

Tableau 8 : État-major de la Résistance du secteur Est de l'Oise, de juin à septembre 1944¹³⁹

Malgré la libération de Compiègne, le 1^{er} septembre 1944, puis celle de la totalité du département, le lendemain, qui entraîne la fin de ses activités de résistant, Bouquerel poursuit sur sa lancée en prenant une place de premier plan dans la reconstruction politique du département. En effet, il participe activement à la nomination des sous-préfets de l'Oise en septembre 1944, tous anciens membres de l'OCM¹⁴⁰. Bouquerel nie volontairement l'existence des candidats du FN pour les postes de sous-préfets, ainsi que pour les postes au sein du Comité départemental de libération. Alors que le FN constituait le principal mouvement de résistance en termes d'effectifs pour le département, il a été purement et simplement écarté des institutions auxquelles il pouvait prétendre. En outre, le FN a longtemps été ignoré comme groupe de Résistance actif et n'intègre que très tard la structure des FFI. L'opposition entre gaullisme et communisme a donc commencé très tôt dans le département de l'Oise et Bouquerel en est incontestablement l'un des instigateurs.

Cette rivalité entre l'OCM et le FN atteint son paroxysme aux lendemains de la Libération, durant la période de rétablissement de l'ordre dans le département et de l'épuration. Le FN, bien que rattaché aux FFI, conserve son propre groupe armé patriotique et entend pratiquer sa propre épuration, via des arrestations, parfois brutales, et la réquisition sauvage de matériel. Cette force armée reprend le nom de Francs-Tireurs Patriotes Français (FTPF), menés notamment par Charles Tillon¹⁴¹. Le conflit ouvert entre Gabriel Leclercq,

¹³⁹ Organigramme réalisé à partir du mémoire de maîtrise de Xavier DANGER, « *Mouvement Résistance* » de l'Oise, soutenu le 20 Mars 2001 et conservé dans le fond d'archives d'Amédée Bouquerel, ADO 78J3.

¹⁴⁰ RICARD Bruno, *op. cit.*, p. 112.

¹⁴¹ TILLON Charles, *Les F.T.P., témoignage pour servir à l'histoire de la Résistance*, Paris, Julliard, 1962.

précédemment évoqué, et Bouquerel, qui avait refusé, et refuse toujours de le nommer dans l'état-major des FFI du secteur Est de l'Oise, débouche sur la publication et le placardage sur les murs des villes du secteur d'un avis à la population, rédigé par Bouquerel lui-même¹⁴². Cette affiche officielle des FFI, estampillée de la République Française et datant du 10 septembre 1944, décrit les actions du FN comme des « actes déshonorants et inqualifiables » et affirme que ces « individus [qui] se prétendent FFI » sont « recherchés » et qu'ils seront « immédiatement incarcérés et poursuivis »¹⁴³. D'ailleurs, ces groupes armés, sont dissouts par décret du 28 octobre 1944 du Comité Départemental de Libération (CDL). Le FN, qui aura donc été l'un des principaux mouvements de Résistance dans l'Oise, termine son existence dans l'illégalité et le rejet par une grande partie de la population et ce, à cause de conflits politiques et idéologiques, entre communisme et gaullisme.

Le chapitre militaire de la vie d'Amédée Bouquerel ne se termine pas lors de la libération de la ville de Compiègne. Il participe également, par la suite, à la Libération de la France, en recevant le commandement du 1^{er} bataillon du 67^e régiment d'infanterie, reformé à Compiègne dès le 1^{er} septembre 1944, sur la volonté du ministre de la guerre, André Diethelm¹⁴⁴. Cette décision tend à incorporer les troupes des FFI aux troupes de l'armée régulière, afin de reconstruire une armée rapidement et de poursuivre les combats pour la Libération. Des régiments que l'on pourrait désigner comme mixtes sont formés avec des membres de l'armée régulière et des résistants qui ont servi dans les FFI. Ainsi, le commandement est donné à un binôme composé d'un militaire et d'un chef local de la Résistance. C'est donc Bouquerel qui est nommé à la tête de ce régiment basé à Compiègne, puisqu'il était le chef de la Résistance pour le secteur de Compiègne, avec le lieutenant-colonel de Bellegarde, un officier de l'armée régulière. Bouquerel occupe ce poste pendant cinq ans et doit faire face aux dissensions entre les membres de l'OCM, qui font partie des FFI, et les FTP, la force armée du Front National de libération, le mouvement résistant communiste. En effet, les 800 hommes engagés dans ce régiment sont divisés en cinq compagnies, dont trois sont composées, très majoritairement, de membres de l'OCM. En outre, les chefs militaires des FTP n'exercent aucun commandement, à la différence des leaders locaux de l'OCM. C'est le cas des capitaines Martin (ex-chef du 2^e bureau) et

¹⁴² RICARD Bruno, *op. cit.*, p. 114.

¹⁴³ Affiche publiée dans l'ouvrage dirigé par RICARD Bruno, *L'Oise dans la Seconde Guerre mondiale. Bilan et perspectives de la recherche*, Beauvais, Archives Départementales de l'Oise, 2007, p. 114.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 117.

Barriquand (ex-chef du sous-secteur Compiègne Nord), deux hommes présents dans le tableau ci-dessus¹⁴⁵.

Ce 1^{er} bataillon du 67^e régiment d'infanterie (67^e RI) est passé en revue par le général Koenig, commandant des forces armées françaises de l'intérieur, le général Chaban-Delmas, délégué militaire national, missionné par le général de Gaulle, ainsi que par le préfet de l'Oise, Yves Pérony, le 21 octobre 1944¹⁴⁶. Cette cérémonie est fondamentale pour l'assimilation des troupes résistantes aux troupes militaires régulières car elle parachève le processus d'amalgame voulu par les autorités françaises.



Figure 1 Amédée Bouquerel (au centre) et le général Koenig (en face) lors du passage en revue du 1^{er} Bataillon du 67^e RI, le 21 octobre 1944. ADO 78J31.

Après quoi, le bataillon de Bouquerel est laissé à disposition des forces britanniques et envoyé, le 11 novembre 1944, en Normandie, en vue de recevoir une formation approfondie aux maniements des armes, dans la station balnéaire de Lion-sur-Mer, théâtre des combats entre les forces alliées et allemandes lors du débarquement de juin 1944¹⁴⁷. Le 23 décembre suivant, après la mutation du lieutenant-colonel Bellegarde, Bouquerel est

¹⁴⁵ *Ibid*, p. 117.

¹⁴⁶ ADO 78J31.

¹⁴⁷ RICARD Bruno, *op. cit*, pp. 118-119.

désigné comme seul chef du bataillon, qui part pour sa première mission, à la toute fin du mois, dans l'Orne, dans le but de réduire la présence allemande¹⁴⁸. Par la suite, le 1^{er} bataillon du 67^e RI est envoyé à Dunkerque, le 4 février 1945, afin de participer à l'encerclement de la ville, encore aux mains des Allemands¹⁴⁹. Le bataillon est effectivement utilisé pour des « coups de main », des opérations ponctuelles et rapides, permettant d'harcéler l'adversaire et de l'attaquer à plusieurs endroits en même temps, et non de front. Les troupes allemandes de l'amiral Frisius finissent par demander la reddition, le 9 mai 1945, le lendemain de l'Armistice. En dépit de pertes importantes, c'est fort de ses faits d'armes que Bouquerel rentre à Compiègne avec le grade de capitaine. Ne s'étant engagé que jusqu'à la fin des conflits, Amédée Bouquerel est donc démobilisé et revient dans son fief picard, où il entame très rapidement le second chapitre de sa vie, celui de son engagement politique.

B. Le « sénateur du général de Gaulle »

1. Son rôle dans la construction du gaullisme dans l'Oise

À l'issue de la Libération, le gaullisme se retrouve à un tournant important. Le gaullisme originel, dit de guerre, doit désormais se transformer, s'adapter, afin de s'inscrire dans le processus de reconstruction politique du pays. D'un gaullisme de guerre naît ainsi un gaullisme davantage politique, que l'historien Jean Charlot décrit, dans son ouvrage de référence, comme un « gaullisme d'opposition »¹⁵⁰. Cette nouvelle idéologie politique doit se faire une place dans un paysage politique ravagé par la Seconde Guerre mondiale et le régime de Vichy, dont la plupart des protagonistes sont recherchés et jugés par les tribunaux de l'épuration. Tout cela provoque un profond renouvellement du personnel politique, dont le gaullisme souhaite tirer parti. Cependant, il ne suffit pas de s'appeler Charles de Gaulle pour créer une force politique capable de s'imposer et de gouverner en quelques semaines. D'ailleurs, les débuts de ce gaullisme politique sont difficiles. L'historien Serge Bernstein parle même « d'impasse »¹⁵¹ pour qualifier la situation politique du gaullisme à la fin de l'année 1946.

Pour se démarquer et tenter de convaincre un panel plus large de Français de la rejoindre, le Général décide de lancer un mouvement, et non un parti, la nuance est fondamentale, afin

¹⁴⁸ *Ibid*, p. 119.

¹⁴⁹ *Ibid*, p. 120.

¹⁵⁰ CHARLOT Jean, *Le gaullisme d'opposition (1946-1958)*, Paris, Fayard, 1983.

¹⁵¹ BERNSTEIN Serge, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2002, p. 113.

de rassembler les forces gaullistes issues de la Résistance, et tous ceux qui souhaitent s'inscrire dans son combat pour un nouveau régime républicain, aux antipodes de la Constitution adoptée par les Français lors du référendum du 13 octobre 1946. Ce rassemblement donne son nom au premier véritable mouvement politique gaulliste, le Rassemblement du Peuple Français¹⁵², (RPF), lancé le 14 avril 1947, après un discours d'annonce du Général une semaine plus tôt, le 7 avril, à Strasbourg. Le RPF est donc lancé pour rassembler les Français qui souhaitent s'opposer à la IV^e République et transformer l'essai du gaullisme de guerre en gaullisme politique. Le fait que le RPF soit un mouvement et non un parti politique institué est un fait fondamental pour la survie du mouvement, ainsi que son implantation locale. En effet, le Général laisse la possibilité aux élus ou aux individus encartés dans un mouvement politique de rejoindre le RPF tout en gardant leur carte partisane. Cette ambiguïté cause la perte du RPF et sa mise en sommeil par de Gaulle lui-même en 1955.

Cependant, avant d'en arriver à la fin du RPF, il convient de comprendre comment il s'est implanté dans les territoires français, et surtout, et c'est ce qui nous intéresse tout particulièrement, comment il s'est développé dans l'Oise, le département d'Amédée Bouquereau. L'Oise est un département situé dans le nord de la France, qui constitue le terreau le plus fertile pour le développement du RPF. En effet, c'est dans ces régions au « nord d'une ligne Bordeaux-Belfort »¹⁵³, à savoir le Nord, le bassin parisien, le Nord-Est, la Basse Normandie et la Gironde, que le RPF se développe le plus et le plus rapidement. Ses débuts sont même tonitruants, puisque le mouvement compte rapidement plusieurs centaines de milliers d'adhérents et il remporte très largement ses premières élections, les municipales d'octobre 1947, en glanant 36% des villes de plus de 30 000 habitants et un quart des villes de plus de 9000 habitants¹⁵⁴. Au total, 52 préfectures tombent aux mains des gaullistes, ce qui représente un raz-de-marée électoral vis-à-vis des partis traditionnels.

Néanmoins, on remarquera que l'on ne parle que de grandes villes, ou de zones urbaines. Lors des élections cantonales de 1949, le RPF ne dispose quasi exclusivement que d'un électorat urbain, et malgré la victoire gaulliste dans de grandes villes comme Paris (ou Marseille, l'implantation du RPF dans les territoires reste très relative. En effet, dans le monde rural, le constat est bien moins positif. L'implantation du gaullisme politique dans

¹⁵² PURTSCHET Christian, *Le Rassemblement du Peuple Français*, Paris, Éditions Cujas, 1965.

¹⁵³ LACHAISE Bernard in *De Gaulle et le RPF*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 198.

¹⁵⁴ BERSTEIN Serge, *op. cit.*, p. 130

les campagnes ne se fait pas, ou très peu, et les électeurs ruraux renouvellent leur confiance envers les partis traditionnels. En effet, les chiffres donnés par Serge Bernstein mettent parfaitement en lumière toute la difficulté du RPF à s'implanter dans les espaces ruraux ou du moins, peu urbanisés, à la fin des années 1940. L'historien explique que le RPF réalise un score de seulement 9,4%¹⁵⁵ pour les communes rurales de moins de 2500 habitants, pour les listes uniquement estampillées RPF. Il faut tout de suite rappeler que comme le RPF n'est pas un parti, il a très souvent fait la source de coalitions avec des partis traditionnels qui eux disposaient d'une base électorale affirmée. La percée électorale du RPF est donc à remettre en perspective des résultats avec et sans coalitions. Et dans ce contexte, les chiffres du RPF ne sont pas si bons que ce que l'on pourrait croire à la lecture des chiffres simplifiés. Par exemple, pour les villes comprenant moins de 9000 habitants, le score réel du RPF seul est de 21,1%. Avec les coalitions des autres partis, le score grimpe à 34,2%¹⁵⁶. La différence est donc notable.

Grâce à ces chiffres, on se rend compte de la difficile implantation locale du gaullisme politique, et de surcroît, dans les milieux ruraux. L'absence de sources précises nous empêchent de pouvoir relever des chiffres du RPF pour le département de l'Oise. Nonobstant, avant de détailler l'implantation du gaullisme politique dans l'Oise, il faut préciser que la Picardie est un territoire électoral délicat à maîtriser politiquement. En effet, la Picardie ne dispose pas d'une réelle unité électorale, ni d'une histoire politique forte, la faute principalement aux deux épisodes d'occupation qui n'ont pas permis aux forces politiques de véritablement prendre le temps de s'implanter en Picardie. Si certaines régions sont connues pour voter historiquement à gauche ou à droite, ce n'est pas le cas pour la région picarde. Si on ajoute à cela la proximité avec Paris, la Picardie apparaît comme un territoire électoral vierge, qui suit les tendances électorales nationales. La Picardie ne se démarque pas dans les urnes et constitue un « bon reflet de la vie politique nationale »¹⁵⁷.

Le dossier d'archives du département, conservé aux archives de la Fondation Charles de Gaulle, rue de Solférino à Paris, nous a néanmoins permis de constater certains aspects du rôle joué par Amédée Bouquerel au sein du mouvement gaulliste. Très vite, Bouquerel devient l'homme du Général pour le département de l'Oise. La preuve en est avec un

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ BERNSTEIN Serge, *op. cit.*, p. 130.

¹⁵⁷ CAHON Julien, « Les parlementaires gaullistes de Picardie (1958-1981), in BELLAMY David (dir), *Parlementaires gaullistes de Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais (1959-1981)*, Amiens, Encrage, 2013, p. 61.

document datant du 15 mars 1948, rédigé par Bouquerel et adressé à de Gaulle, quelques jours après la visite de ce dernier dans le département. Bouquerel explique que cette visite a marqué les Isariens, même si « la population de l'Oise ne s'enthousiasme pas facilement [...] et ne fait pas montre de débordement »¹⁵⁸. Bouquerel explique que les Isariens savent à qui ils doivent leur libération et qu'ils ont compris la « gravité de la situation », sous-entendue ici la situation politique et constitutionnelle qui échappe au Général, avec l'instauration de la IV^e République. Bouquerel explique ensuite qu'il espère que « dans un avenir très prochain, nous aurons doublé le nombre de nos adhérents. ». On comprend dans les mots de Bouquerel que le gaullisme politique a du mal à prendre auprès des habitants de l'Oise, qui sont un peuple difficile à convaincre, qui a connu les deux occupations allemandes et des destructions lors des deux conflits mondiaux. Bouquerel a « l'espoir » de voir le nombre d'adhérents au RPF doubler, or, ce terme d'espoir n'est pas un signe d'assurance de la part du futur sénateur (il est élu en novembre 1948).

Pour ce qui est du statut de Bouquerel au sein du RPF, on sait, par ce même document, qu'il est « délégué départemental » du mouvement, et qu'il a donc pour mission de tout faire pour diffuser les idées gaullistes dans son département et y faire adhérer un maximum d'habitants en perspective des échéances électorales. On retrouve, à la fin de ce courrier, la rhétorique classique d'un fidèle du Général, notamment les termes de « dévouement » ou de « noblesse de la tâche »¹⁵⁹, le fait de servir de Gaulle. On comprend que Bouquerel fait partie de ces nouveaux hommes politiques, dévoués à la cause gaullienne, qui s'engagent corps et âme dans cette nouvelle idéologie qu'est le gaullisme politique. Bouquerel apparaît comme l'archétype du cadre local du RPF. En effet, bien qu'il n'y ai que peu d'écrits ou d'études sur ces figures de l'ombre, ces figures territoriales du premier gaullisme politique, on peut dresser un portrait-robot de ces fidèles du Général. D'abord, il est nécessaire de préciser que ces individus sont « choisis »¹⁶⁰ par le Général, ils ne sont pas élus ou désignés par un comité, mais bien choisis, individuellement, par de Gaulle lui-même. Ensuite, ce sont tous, ou presque, des anciens résistants, des patriotes, qui n'ont jamais collaboré avec le régime de Vichy. Cette caractéristique est primordiale pour pouvoir devenir un cadre local du RPF. En effet, de Gaulle voulait des « hommes irréprochables sur le plan national, [...] un patriote à

¹⁵⁸ Archives de la Fondation Charles de Gaulle, Dossier Oise, RPF 569

¹⁵⁹ PRF 569, *op.cit.*

¹⁶⁰ LACHAISE Bernard, *De Gaulle et le RPF. 1947-1955*, Paris, A. Colin, 1998, p. 200.

qui on ne puisse imputer aucune complaisance à l'égard de Vichy »¹⁶¹. Bouquerel coche donc aisément cette case puisqu'il a été l'un des chefs de file de la Résistance dans l'Oise.

En outre, les cadres locaux du RPF sont très majoritairement des « hommes neufs »¹⁶², des hommes qui n'étaient pas engagés en politique auparavant. Cela est encore une fois un choix du général de Gaulle, il souhaite que les cadres locaux de son mouvement ne soient pas rattachés à un parti politique traditionnel, ce qui pourrait faire dériver le RPF, localement, vers ce dit parti politique. Là encore, Bouquerel s'inscrit parfaitement dans ce modèle, il n'avait jamais fait de politique avant de s'engager pour le RPF. L'historien Bernard Lachaise, un spécialiste du gaullisme, expose toutefois l'hypothèse que ce recrutement de néophytes de la politique, qui ne sont pas rompus au langage ou aux comportements politiques, peut expliquer l'échec de l'implantation locale du RPF. En effet, cela a nourri de nombreuses dissensions internes, de nombreuses querelles entre les cadres locaux et les cadres nationaux. Ces querelles expliquent, en partie, l'échec et la mise en sommeil du RPF en septembre 1955.

Avant cette mise en sommeil, Bouquerel a été l'un des maillons essentiels pour l'implantation d'abord, puis le développement du gaullisme politique dans l'Oise. En plus de son mandat de sénateur, débuté en novembre 1948, Bouquerel est chargé de rédiger des notes détaillées sur son département, pour permettre aux instances gaullistes, basées à Paris, de se faire une idée très précise du nombre d'adhérents potentiels, pour ainsi mieux cibler la propagande. Il faut le souligner, le terme de « propagande »¹⁶³ est utilisé, dans les courriers échangés entre Bouquerel et les autorités gaullistes, principalement Jacques Soustelle, le premier secrétaire général du RPF (jusqu'en 1951) et Louis Terrenoire, son adjoint puis successeur (jusqu'en 1954). C'est notamment dans un courrier datant de mars 1951 que Jacques Soustelle demande à Bouquerel de « donner l'impulsion à la propagande », en profitant de son statut de sénateur qui lui offre « beaucoup de facilités »¹⁶⁴. Ici le terme de propagande n'a pas la dimension idéologique que l'on peut avoir aujourd'hui, notamment en lien avec les régimes totalitaires de la Seconde Guerre mondiale. La propagande est simplement le processus de diffusion des idées politiques, l'organisation de l'impression et de la distribution de courriers et de journaux du RPF, le *Rassemblement*, dans les boîtes aux

¹⁶¹ Circulaire du RPF datant du 22 mars 1947, citée dans CHARLOT Jean, *Le gaullisme*, Paris, A. Colin, 1970, p. 31.

¹⁶² LACHAISE Bernard, *op. cit.*, p. 204

¹⁶³ Archives de la Fondation Charles de Gaulle, RPF 569

¹⁶⁴ RPF 569, *op. cit.*

lettres des habitants du département. On notera d'ailleurs que Bouquerel est chargé de faire remonter des informations précises sur cette diffusion des journaux, et des notes détaillées, chiffrées, sont rédigées puis envoyées rue de Solférino, le siège parisien du RPF, pour présenter les bilans de la propagande dans le département. Il explique combien de journaux ont été vendus, combien de nouveaux abonnements ont été demandés ou encore combien d'affiches du RPF ont été diffusés dans la ville de Compiègne. On retrouve ici une organisation presque militaire du RPF, ce qui n'est pas surprenant compte tenu du profil du général de Gaulle.

En plus de cela, Bouquerel est chargé de présenter des comptes rendus réguliers de l'évolution du nombre d'adhérents au sein du département de l'Oise, en présentant les circonscriptions les plus dévouées, en proposant des noms pour les élections législatives ou locales à venir, afin de renforcer la présence gaulliste dans le département. Bouquerel agit véritablement comme l'intermédiaire entre le national et le local, il est la courroie de distribution des consignes du bureau parisien auprès des élus locaux, mais aussi de la population. C'est à lui que revient toutes ces charges parce qu'il est présenté comme le plus fidèle, le plus dévoué gaulliste du département. Dans un rapport, dont on ne dispose pas de l'auteur, mais dont on suppose que c'est un cadre national du mouvement, Bouquerel est présenté comme « le chef moral incontesté » du mouvement dans l'Oise, « dont la fidélité est au-dessus de tout éloge, et la position personnelle, très considérable. »¹⁶⁵.

Bouquerel est, en somme, le seul homme politique véritablement gaulliste pour le département de l'Oise. Les autres élus, députés et sénateurs, ne sont pas issus des bancs gaullistes, ils ont fait alliance avec le RPF pour faire front contre les communistes. Pour la grande majorité d'entre eux, ce sont des radicaux, et Robert Séné, fidèle colistier de Bouquerel pour le Sénat, en est le parfait exemple. Il représente ces hommes de gauche, ces socialistes, qui ne se reconnaissent plus dans la SFIO et la coalition politique qu'elle compose, la Troisième Force, et qui préfèrent s'allier avec les gaullistes pour conserver leurs mandatures locales. D'ailleurs, ils sont nettement moins estimés dans les courriers du RPF que Bouquerel, et ils ne sont impliqués en rien dans l'organisation et la gestion du mouvement dans le département. Ces élus sont soutenus par le RPF pour s'assurer la victoire dans les différentes strates électorales, notamment pour les législatives et les cantonales. Ils ne sont donc pas, pour autant, des gaullistes, et cela peut expliquer, également, l'échec du

¹⁶⁵ Archives de la Fondation Charles de Gaulle, RPF 569

RPF. C'est cette ambiguïté partisane, qui autorise des hommes politiques à adhérer au RPF tout en restant membre d'un parti, qui ne permet pas aux gaullistes de créer un mouvement aussi puissant que le Général l'aurait souhaité.

La présence gaulliste dans l'Oise ne se limite pas au seul RPF, puisque sous l'impulsion d'Amédée Bouquerel, l'Oise devient une terre fertile pour les parlementaires gaullistes. La Picardie, et davantage encore l'Oise, deviennent des territoires acquis aux gaullistes, ou à la droite dite gaulliste. Cette présence atteint son apogée durant les années 1960, entre 1962 et 1968 plus précisément. En effet, en 1968, les gaullistes recueillent 45% des suffrages parlementaires en Picardie, et même 50%¹⁶⁶ dans l'Oise. Bouquerel, qui reste sénateur de 1948 à 1992, constitue bien ce point d'ancrage du gaullisme dans le département isarien, bien acquis désormais, d'abord à Bouquerel, puis aux gaullistes. C'est véritablement Bouquerel qui symbolise, qui personnifie, cette domination gaulliste dans le département picard. Il réunit autour de lui des hommes politiques dits gaullistes parce qu'ils sont élus sur des listes soutenues par les partis gaullistes successifs. Néanmoins, ils ne sont pas tous des gaullistes assumés, mais cela importe peu, Bouquerel perpétue les valeurs originelles du gaullisme du RPF en permettant à des hommes politiques de se présenter comme gaullistes alors qu'ils sont encartés ailleurs. Cette faculté à rassembler pour le bien du département constitue l'une des grandes forces de Bouquerel, il a en effet réussi, tout au long de sa longue carrière sénatoriale, à s'entourer de parlementaires focalisés sur les besoins de leur département et pas uniquement sur des questions politiciennes ou partisanes.

Des trois départements de la Picardie, c'est bien l'Oise qui, selon Julien Cahon, est et demeure le plus favorable au gaullisme, aussi bien pour les élections législatives que pour les sénatoriales. Selon son étude prosopographique sur les parlementaires picards, sur 35¹⁶⁷ députés élus entre 1958 et 1981, 23 sont des gaullistes, soit la grande majorité. Pour ce qui est des sénateurs, le bilan en Picardie est moins reluisant pour les gaullistes, mais reste néanmoins tout à fait honorable puisque, sur la même période, sur 30 sénateurs élus, 9 sont des gaullistes affirmés. Néanmoins, dans l'Oise, la présence gaulliste au Sénat est écrasante, puisque 5 sénateurs gaullistes sont envoyés au Palais du Luxembourg sur les trois scrutins de la période 1958-1981, soit 9 sénateurs. À titre de comparaison avec l'échelle nationale, sur la même période, le nombre de sénateurs gaullistes élus varie entre 44 et 30

¹⁶⁶ CAHON Julien, *op. cit.*, p. 62.

¹⁶⁷ CAHON Julien, *op. cit.*, p. 63.

parlementaires¹⁶⁸. L'Oise constitue donc l'un des principaux bastions pour les gaullistes au Palais du Luxembourg.

D'un tiers en Picardie, les sénateurs gaullistes représentent un peu plus de la moitié des élus dans l'Oise. Aucun autre parti politique ne peut prétendre avoir un bilan électoral tel que celui-ci pour la Picardie, et de surcroît pour l'Oise. Le département rural est donc bel et bien tombé aux mains des gaullistes depuis 1948 et la première élection d'Amédée Bouquerel.

Ainsi, même après l'échec du RPF et sa mise en sommeil en septembre 1955, Bouquerel est resté la figure de proue du gaullisme dans le département de l'Oise. Il est de ceux qui réclament haut et fort le retour du Général en 1958 pour régler le conflit algérien, il adhère et devient membre des différents mouvements ou partis gaullistes (ou se réclamant du gaullisme), de l'UNR (Union pour la Nouvelle République) jusqu'au RPR (Rassemblement pour la République). Nous avons pu retrouver différentes cartes de parti dans ses archives personnelles, ainsi que des factures et des bulletins d'adhésions. Même après la mort du général de Gaulle, Bouquerel est resté fidèle envers ses convictions et envers son engagement pour le gaullisme. Il incarne véritablement cette catégorie d'hommes politiques que l'on peut désigner comme les gaullistes de la première heure, ceux qui ont servi le Général, depuis la Résistance jusqu'à la V^e République, et ont continué de faire vivre son idéologie politique bien après sa disparition.

2. Amédée Bouquerel, ou l'incarnation du parlementaire gaulliste

Au travers de cette étude, il est maintes fois répété qu'Amédée Bouquerel est un gaulliste, un fervent gaulliste même. Cependant, son nom n'est pas le premier qui vient à l'esprit quand on parle des grandes figures gaullistes. En effet, quand on parle de gaullistes, on pense spontanément à des hommes comme Louis Terrenoire, Jacques Soustelle ou Michel Debré. Certes, ces hommes ont été au cœur du développement du gaullisme au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et surtout lors de la rédaction et l'instauration de la Constitution de la V^e République. Néanmoins, il ne faut pas oublier ou délaisser tous ces individus qui ont participé à la machine gaulliste, tous ces élus locaux, ces militants de l'ombre, qui ont permis au gaullisme de s'implanter sur l'ensemble du territoire et d'en faire

¹⁶⁸ BELLAMY David, « Prosopographie des sénateurs gaullistes (1958-1980) », in AUDIGIER François et LACHAISE Bernard (dir), *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde, 2013, p. 197.

l'une des principales forces politiques de la seconde moitié du XX^e siècle. Amédée Bouquerel fait partie de ces hommes de l'ombre, de ces fidèles parmi les fidèles, ces lieutenants peu médiatisés mais indispensables au Général. Il a fallu attendre les années 2010 pour que l'historiographie récente¹⁶⁹ les mette en lumière, au même titre que les grandes figures nationales. Ces ouvrages récents permettent de dresser un tableau détaillé de ces gaullistes qui n'ont jamais fait l'objet d'études auparavant. C'est dans ce mouvement historiographique que je souhaite intégrer mon étude sur Amédée Bouquerel, qui fait partie sans conteste de ces fidèles gaullistes de l'ombre, en plus d'être un gaulliste de la première heure.

En effet, Amédée Bouquerel incarne cette catégorie d'hommes (et de femmes, bien qu'elles soient très minoritaires) qui s'est engagé auprès du général de Gaulle bien avant que le gaullisme politique n'existe. Ce sont avant tout des gaullistes de guerre, des Résistants qui ont répondu à l'appel de ce sous-secrétaire d'État à la Guerre qui a fui la France pour poursuivre le combat ailleurs. Bouquerel, nous l'avons vu, est un résistant reconnu et décoré, notamment de la Médaille de la Résistance. Il s'inscrit donc parfaitement dans la première caractéristique du parfait parlementaire gaulliste. Bien que cette variable soit particulièrement persistante pour le gaullisme de la IV^e République, elle perd légèrement en importance à partir de 1958 et l'avènement du gaullisme de la V^e République, qui tend à se démarquer des échecs du RPF notamment.

Si l'on considère que l'âge d'or du gaullisme politique commence en 1958, le passé de résistant perd en importance pour ce qui est du recrutement des élus. Cela reste un critère important mais non plus fondamental, comme lors du recrutement pour le RPF. En effet, sur la vingtaine d'élus gaullistes picards sur la période 1958-1981, la plus étudiée, et qui concerne directement Amédée Bouquerel, les combattants de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que les Résistants, représentent la moitié des effectifs. Cependant, il est très net que l'essentiel de ces élus se sont lancés en politique après le second conflit mondial. Cette génération d'hommes politiques, qui ont tous commencé avant 1950, tient la dragée haute aux jeunes générations jusqu'à la fin des années 1970, période qui marque une bascule vers une nouvelle génération d'hommes politiques. En outre, il ne faut pas omettre de préciser que ces élus gaullistes de 1958 ont été, pour une majorité d'entre eux, des élus ou des cadres

¹⁶⁹ AUDIGIER François et LACHAISE Bernard (dir), *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde, 2013 ; BELLAMY David (dir), *Les parlementaires gaullistes de Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais. 1958-1981*, Amiens, Encrage, 2013 ; POZZI Jérôme, *Les Mouvement gaullistes. Partis, associations et réseaux (1958-1976)*, Rennes, PUR, 2011.

du RPF. Ces « gaullistes d'opposition », pour reprendre l'expression de Jean Charlot, présents durant la IV^e République, représentent environ 61%¹⁷⁰ des élus gaullistes de l'UNR en 1959.

Cette question de l'âge est fondamentale. En effet, résistants ou non, tous les élus gaullistes picards de la V^e République sont des quinquagénaires, nés après 1900 donc, ou juste avant, et qui ont connu les deux guerres mondiales. Pour ce qui est de la Picardie, on ne compte que des hommes, aucune femme n'est présente dans les effectifs gaullistes. Bouquerel ne fait pas exception à cela, étant né en juillet 1908, il a exactement 50 ans lors de l'instauration de la nouvelle Constitution en octobre 1958. Cette moyenne picarde suit parfaitement la moyenne d'âge nationale des sénateurs gaullistes. En effet, l'âge moyen du groupe gaulliste est de 54 ans en 1959¹⁷¹. Cela a son importance puisque ce sont des hommes d'expérience, rompus ou non aux exercices politiques, qui ne veulent pas changer le monde mais appliquer un programme précis pour rendre à la France sa grandeur nationale, l'une des idées fortes du gaullisme politique. Ce sont donc des hommes pragmatiques, et non idéalistes comme peuvent l'être des hommes politiques plus jeunes.

Ces hommes sont, en outre, des professionnels, des technocrates, qui exercent tous une profession indépendante, accessible uniquement par des études supérieures. En effet, en 1958, parmi les parlementaires gaullistes picards, 65%¹⁷² d'entre eux sont diplômés de l'enseignement supérieur, mais un seul est issu de l'École Nationale d'Administration (ENA). À l'inverse, six sont des juristes, trois sont ingénieurs et deux sont médecins. En cela, les élus gaullistes de cette génération dénotent puisque une large majorité d'entre eux sont issus de l'enseignement supérieur alors que seule une minorité des jeunes de leur génération accédait à ces études élitistes, dans le premier quart des années 1900. Encore une fois, la Picardie s'inscrit parfaitement dans le modèle gaulliste national, qui compte une moyenne de 60%¹⁷³ d'hommes diplômés de l'enseignement supérieur assis sur les bancs du Sénat.

Amédée Bouquerel remplit là encore toutes ces caractéristiques du portrait-robot du parlementaire gaulliste. Il est ingénieur des travaux publics, diplômé de l'école des travaux publics Eyrolles à Paris. Il appartient ainsi aux 7%¹⁷⁴ d'ingénieurs et cadres en entreprise qui

¹⁷⁰ BELLAMY David, *op. cit.*, p. 204.

¹⁷¹ BELLAMY David, *op. cit.*, p. 200.

¹⁷² CAHON Julien, *op. cit.*, p. 66.

¹⁷³ BELLAMY David, *op. cit.*, p. 201.

¹⁷⁴ BELLAMY Davis, *op. cit.*, p. 202.

composent le groupe sénatorial gaulliste national durant la période 1958-1981. La catégorie socio-professionnelle constitue l'un des indicateurs les plus prisés par les historiens pour comprendre le développement du gaullisme dans tous ces territoires de la moitié nord de la France, et donc principalement dans le monde rural. En effet, le gaullisme politique est très majoritairement implanté dans les régions au-dessus de la Loire. Ce sont ainsi des territoires plutôt agricoles, ruraux, qui comportent peu de métropoles ou de grandes zones urbaines.

L'origine géographique ainsi que le profil socio-professionnel des élus deviennent donc des éléments privilégiés pour expliquer la réussite du gaullisme politique dans ces régions. Or, il faut noter que, comme Bouquerel, la majorité de ces élus ne sont pas originaires du département qu'ils administrent. En effet, sur la vingtaine d'élus picards, seuls sept sont des Picards d'origine¹⁷⁵. Les autres sont des Picards d'adoption, le plus souvent pour des raisons professionnelles. C'est le cas de Bouquerel, qui est sénateur de l'Oise mais qui vient du département du Nord, un département de la région Nord-Pas-de-Calais. Il débarque dans l'Oise en 1931 pour travailler dans les Ponts-et-Chaussées de Compiègne, l'un des chefs-lieux de canton du département. C'est donc pour des raisons professionnelles qu'il s'installe et construit sa vie familiale dans l'Oise. C'est ce qui l'amène à entrer dans la Résistance en 1940, puis à s'engager dans la politique locale en 1945 avec le Conseil municipal de Compiègne et enfin à briguer un siège de sénateur de l'Oise à partir de 1947.

Comment des hommes, nés hors-sol, parviennent-ils, de ce fait, à se faire élire parlementaire du département, alors qu'il est prouvé que les attaches locales et familiales sont cruciales pour ce genre de scrutin ? La réponse vient sans doute de l'engagement en politique locale de ces individus, dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une période de profonde reconstruction du paysage politique. De surcroît, on y ajoute leur engagement dans la Résistance et leur combat pour libérer le département de l'occupant allemand, et on obtient une adoption rapide et massive de la part des habitants du département. Tout cela permet à un ingénieur en travaux publics, qui n'est pas du département, ni même de la région, de devenir d'abord conseiller municipal dans la ville où il travaille et participe à la reconstruction. Par la suite, son engagement local lui ouvre les portes du Palais du Luxembourg. Nous pouvons donc supposer que si Bouquerel n'avait pas été le Résistant qu'il a été dans l'Oise, il n'aurait pas réussi à devenir la figure politique centrale du département pendant une quarantaine d'années.

¹⁷⁵ CAHON Julien, *op. cit.*, p. 66.

Cette question de l'engagement local est le dernier critère fondamental du parlementaire gaulliste. En effet, quasiment tous les parlementaires gaullistes cumulent leur mandat législatif avec une ou des mandatures locales. Donc, en plus d'être un ancien résistant, un quinquagénaire, un technocrate et un nouveau venu dans le département, le parlementaire gaulliste est cumulard. Le cumul des mandats n'est certes pas spécifique aux gaullistes, mais il faut le préciser tout de même, c'est un élément récurrent pour les fidèles du Général. En cela, les élus picards suivent parfaitement ce modèle, puisque sur les 20 élus de la période, 17¹⁷⁶ cumulent leurs fonctions parlementaires avec des mandats locaux, sur une partie ou sur l'ensemble de leur carrière législative. Le cas le plus fréquent est celui du député-maire ou du sénateur-maire, il concerne 13 de ces parlementaires gaullistes.

Sur ce point, Bouquerel se démarque de la norme puisqu'il n'a jamais été maire. En revanche, il est l'un des rares à avoir exercé toutes les autres mandatures locales. En effet, en termes de cumul de mandats, Bouquerel se montre particulièrement actif, puisqu'il a été, dans le même temps, sénateur, conseiller général de l'Oise et conseiller régional de Picardie, tout cela entre 1973 et 1979. Cette implantation locale est indispensable pour un parlementaire, c'est ce qui lui offre sa légitimité à représenter le département. Sans ses mandatures locales, le parlementaire ne peut remplir sa fonction de représentation politique à part entière, il est imputé d'une « infériorité presque insupportable »¹⁷⁷, d'un manque de légitimité et de reconnaissance de ses administrés. Il ne faut pas omettre qu'un parlementaire ne peut exercer ses fonctions que s'il est soutenu par ses administrés. C'est d'autant plus le cas pour les sénateurs qui sont élus par les grands électeurs, eux-mêmes élus par les habitants du département. Aujourd'hui, le cumul des mandats est devenu une sorte de tabou politique, notamment à cause de nombreuses affaires judiciaires, ainsi que des polémiques sur les rémunérations des politiques qui cumulaient plusieurs mandatures, étatiques le plus souvent. Désormais, s'il est interdit de cumuler un mandat parlementaire et un mandat local, depuis 2017, les cumuls de mandats locaux et nationaux étaient l'une des bases fondamentales du métier de parlementaire pendant la période qui concerne Amédée Bouquerel.

En outre, il faut ajouter à ces différentes mandatures la présence de certains parlementaires dans les instances partisans, dans l'antenne locale du parti voire même dans les instances centrales. En effet, certains parlementaires ne cessent pas leurs activités

¹⁷⁶ CAHON Julien, *op. cit.*, p. 69.

¹⁷⁷ DEBRÉ Michel, « Trois caractéristiques du système parlementaire français », in *Revue française de science politique*, n°5, janvier-mars 1955, pp. 21-48.

militantes, bien au contraire. En Picardie, pour la période qui nous intéresse, huit des vingt parlementaires ont conservé leurs fonctions de militant, soit environ 40% du corpus étudié par Julien Cahon¹⁷⁸. C'est le cas de Bouquerel, qui en plus de présider l'Association pour le soutien de l'action du général de Gaulle dans l'Oise, a siégé au comité central de l'UNR puis de l'UDR. Nous ne disposons cependant pas de dates ou d'archives sur ces fonctions de Bouquerel au sein des instances politiques gaullistes. Quand bien même, on comprend que Bouquerel a touché à quasiment toutes les mandatures locales, a également participé activement à la construction du gaullisme politique dans son département.

Cette pluralité de fonctions exercées en plus de quarante ans de vie politique fait d'Amédée Bouquerel l'une des principales figures du gaullisme local, aussi bien dans sa construction que dans son développement et sa représentation. Il fait donc partie de ces hommes de l'ombre du Général, de ces hommes qui l'ont servi fidèlement et activement pour faire de son idéologie politique une réalité étatique. Bouquerel n'a, certes, jamais exercé de mandature étatique, mais son influence au sein du gaullisme, local comme national, a été très importante. D'ailleurs, les grandes figures gaullistes n'ont cessé de lui rendre hommage ou de le remercier, tout au long de sa carrière, pour son travail effectué au service du gaullisme. Pour conclure cette réflexion sur la dimension gaulliste d'Amédée Bouquerel, nous pouvons nous intéresser aux relations qu'il entretenait avec ces grandes figures gaullistes, ainsi qu'avec le Général lui-même, afin de bien comprendre dans quelle mesure il était intégré et influent dans la grande famille gaulliste.

3. Ses relations avec les autres gaullistes

En plus de quarante ans de vie politique, Amédée Bouquerel a côtoyé beaucoup d'hommes et de femmes politiques. Sa longévité lui a permis de rencontrer les grandes figures politiques qui ont fait la France aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi la relève, cette nouvelle génération qui a pris le pouvoir à la fin des années 1970, dont l'exemple le plus parlant est Jacques Chirac pour le camp gaulliste. C'est d'ailleurs dans ce camp gaulliste que Bouquerel a noué le plus de relations politiques, et cela n'est pas surprenant, il a passé plus de quarante ans à servir le Général, puis les partis qui ont continué à faire vivre le gaullisme politique. Ces relations sont importantes pour un homme politique, c'est notamment par ce biais qu'il accède au pouvoir et qu'il peut espérer y rester. Aucun

¹⁷⁸ CAHON Julien, *op. cit.*, p. 70.

homme politique ne réussit seul, isolé de tout soutien. Si Bouquerel n'a jamais été un homme politique en responsabilité étatique ou gouvernementale, il a eu besoin de soutiens dans les rangs gaullistes pour rester sénateur pendant quarante-quatre années, pour accéder aux postes prestigieux de vice-président du Sénat ou du groupe gaulliste au Sénat.

Les archives que Bouquerel a laissées contiennent de nombreux courriers échangés avec des responsables gaullistes, mais aussi des photos prises avec de grands acteurs de la scène politique française. Ces documents privés nous permettent, rapidement, de comprendre qu'il était parfaitement intégré dans le camp gaulliste. La principale preuve de cette intégration dans le gaullisme politique c'est certainement la célébration de ses quarante ans de vie politique. Lors de cette célébration, tous les barons du gaullisme encore vivants étaient présents, c'est le cas de Michel Debré, Charles Pasqua ou du fils du Général, l'amiral Philippe de Gaulle. Les deux autres barons gaullistes de l'époque, Jacques Chirac et Jacques Chaban Delmas ont été retenus par leurs obligations municipales mutuelles (Paris et Bordeaux) mais devaient être présents. Ce rassemblement de tous les cadres gaullistes permet de se rendre compte de l'importance de cette célébration. Ce n'est pas à n'importe quel sénateur qu'ils rendent hommage, mais bien au « sénateur du général de Gaulle »¹⁷⁹.

Lors de cette cérémonie organisée dans son fief de Compiègne, Bouquerel est accueilli par une foule de deux mille personnes, selon la presse locale, une foule acquise au gaullisme, qui acclame l'un de ses plus fervents serviteurs. Nous ne sommes pas en capacité de fournir précisément la date de cet événement, ni le nom du journal qui le relate, seule la double page de l'article n'a été conservée par le sénateur. De cette journée, on peut toutefois retenir les paroles dithyrambiques des gaullistes à l'égard du sénateur de l'Oise relayées dans l'article de presse. En effet, Charles Pasqua, alors président du groupe RPR au Sénat, qui avec son verbe que l'on lui connaît, a déclaré que « si le compagnonnage a un sens, si la solidarité, la fidélité, l'amitié en sont les bases, Amédée Bouquerel en est l'exemple et l'illustration »¹⁸⁰. Il ajoute également : « j'éprouve une grande fierté d'avoir à une certaine époque, comme Amédée Bouquerel, été traité de godillot du Général. »¹⁸¹. Ce terme de « godillot » est très important et symbolise ce dévouement total de ces hommes politiques envers le général de Gaulle. En effet, il a été repris par la classe politique de la fin des années 1950, lors du retour au pouvoir de De Gaulle, pour désigner les parlementaires gaullistes. Le terme est plutôt

¹⁷⁹ ADO 78J. Surnom donné à Amédée Bouquerel, à de multiples reprises, dans la presse locale isarienne.

¹⁸⁰ ADO 78J *op. cit.*

¹⁸¹ ADO 78J *op. cit.*

péjoratif à l'époque, il sous-entend, de la part de l'opposition au gouvernement, une obéissance, voire une soumission, aveugle de la part de ces politiques pour le Général. Ce terme qualifie ainsi les plus fidèles des fidèles, ces inconditionnels qui suivent le Général, parfois contre leurs propres opinions. Ce terme de « godillot » est d'ailleurs revenu récemment sur le devant de la scène politique, lors de l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de l'État, en 2017, pour désigner tous les nouveaux parlementaires « marcheurs » qui seraient, selon les partis de l'opposition, à la botte du nouveau président¹⁸².

Charles Pasqua n'est pas le seul à faire l'éloge de l'engagement de Bouquerel pour le gaullisme. Michel Debré, ami de ce dernier, explique que « le gaullisme est l'expression de la fierté nationale, expression qu'Amédée Bouquerel a fait sienne pendant quarante ans »¹⁸³. Enfin, l'amiral Philippe de Gaulle décrit l'engagement de Bouquerel comme « une fidélité jamais démentie à la crois de Lorraine et à une certaine idée de la France. »¹⁸⁴. Ces déclarations des plus grandes figures du gaullisme politique sont une preuve évidente du poids que pouvait avoir Amédée Bouquerel au sein des fidèles du Général.

C'est d'ailleurs avec de Gaulle lui-même que Bouquerel a noué ses premières relations politiques. En effet, c'est lors d'un entretien entre les deux hommes, lors d'une visite du Général dans l'Oise en 1947, que ce dernier demande à Bouquerel de devenir sénateur pour les gaullistes dans le département de l'Oise. Cette anecdote est relatée par le sénateur, lors d'un entretien accordé à sa petite-fille, puis publié dans la revue mensuelle de la ville de Compiègne, dans le numéro d'octobre 1991¹⁸⁵. De cet engagement, Bouquerel a conservé dans ses archives de nombreux courriers du Général, le plus souvent le remerciant pour son engagement et son dévouement. À la fin de tous ces courriers, de Gaulle signe lui-même et exprime « ses sentiments les plus cordiaux »¹⁸⁶. On notera que les deux hommes s'échangent leurs vœux tous les ans pour la nouvelle année, d'abord via des courriers manuscrits, puis dactylographiés. Ces échanges de vœux sont, pour les deux hommes, la possibilité d'exprimer des sentiments plus personnels que dans les courriers officiels du parti. Par

¹⁸² Nous pouvons citer ici l'article du journal *l'Obs*, "Député godillot" : petite histoire de l'insulte politique préférée de nos élus », publié le 15 juin 2017. <https://www.nouvelobs.com/politique/legislatives-2017/20170615.OBS0789/depute-godillot-petite-histoire-de-l-insulte-politique-preferee-de-nos-elus.html> (consulté le 24/03/2020) ; ainsi que l'article en ligne de l'historien Antoine de Baecque pour *Slate* : « Comment les députés fidèles au gouvernement sont devenus des « godillots », publié le 22 juin 2017. <http://www.slate.fr/story/147021/deputes-godillots> (consulté le 24/03/2020).

¹⁸³ ADO 78J *op. cit.*

¹⁸⁴ ADO 78J *op. cit.*

¹⁸⁵ ADO, 78J. Le numéro est conservé dans son intégralité dans le fond d'archives.

¹⁸⁶ ADO 78J32. Documents conservés dans une pochette au nom du général de Gaulle. Les courriers du Général sont conservés à part des autres courriers échangés entre Bouquerel et les gaullistes.

exemple, pour ses vœux de 1957, de Gaulle commence son courrier par « mon cher ami ». Ces marques d'affection ou de proximité ne sont pas l'apanage du général de Gaulle, elles traduisent une sincère amitié entre les deux hommes, qui s'écrivent régulièrement. En effet, Bouquerel écrit souvent au Général pour le tenir informé du comportement des sénateurs gaullistes, dont il est le vice-président du groupe entre 1958 et 1974. En outre, étant responsable du gaullisme dans l'Oise, Bouquerel fait des rapports au Général pour lui expliquer comment s'implante et se développe ses mouvements ou partis dans le département picard.

En parallèle de ces courriers professionnels, nous en avons retrouvé de plus personnels, comme ces échanges de vœux annuels et rédigés à la main, ou encore un brouillon manuscrit de Bouquerel qui félicite de Gaulle pour son élection à l'Élysée en janvier 1959. Ce document est très intéressant, il démontre du soin apporté par Bouquerel pour s'adresser à de Gaulle, les nombreuses ratures en témoignent. La formule de politesse finale rédigée par Bouquerel est tout à fait significative du respect et du dévouement total qu'il observe pour l'ancien sous-secrétaire d'État à la Guerre. En effet, Bouquerel signe « je suis toujours avec le plus profond respect votre très humble et très obéissant compagnon. »¹⁸⁷. Le terme « obéissant » fait écho à celui de « godillot » et traduit très bien cette relation si particulière que nouaient les gaullistes de la première heure avec de Gaulle, une relation qui dépassait de loin le simple cadre de la politique. Il s'agit d'un lien martial, viril, né durant la guerre, mais qui n'a jamais vraiment évolué. Bien que sénateur depuis plus de dix ans, Bouquerel se présente toujours comme un fidèle soldat, ce « compagnon », qui obéit à son général et s'adresse à lui avec tout le respect militaire qui lui est dû.

C'est ce lien, tout à fait singulier, qui représente la base des relations entre chaque gaulliste. Ils partagent tous cet engagement total et irréversible envers le Général, puis après sa disparition pour son héritage. En effet, Bouquerel apparaît proche de tous les gaullistes avec qui il communique. En effet, nous avons retrouvé des courriers de plusieurs responsables gaullistes dans les archives de Bouquerel, et tous comportent les mêmes marques de proximité, voire d'amitié, envers le sénateur de l'Oise. L'exemple le plus marquant est sans conteste Michel Debré, qui était très ami avec Bouquerel, et ce depuis les débuts du gaullisme politique. En effet, leurs échanges sont amicaux, ils se tutoient, ce qui est très rare dans des courriers politiques, et s'appellent mutuellement « mon cher ami ».

¹⁸⁷ ADO 78J32

Debré va même jusqu'à signer ses courriers officiels adressés à Bouquerel de son simple prénom, ce qui traduit une forte proximité entre les deux hommes.

On peut citer également d'autres gaullistes qui ont été amis avec Bouquerel et qui le traduisent dans leurs courriers. C'est le cas de Louis Terrenoire, un fidèle parmi les fidèles, qui a beaucoup échangé avec Bouquerel pour la gestion du RPR. Plus tard, on retrouve Jacques Chirac, qui signe, de sa main, ses courriers officiels adressés à Bouquerel, pour ajouter aux tournures formelles obligatoires des marques d'affection. On notera notamment ses remerciements appuyés après son élection à la présidence de la République en 1995, où il signe, de sa main, et c'est important, « à l'expression de ma sincère et cordiale amitié. Bien à toi. »¹⁸⁸. Là encore, le tutoiement est à noter et révèle une forte proximité entre les deux hommes.

Dans une moindre mesure, nous pouvons citer de nombreux autres barons du gaullisme qui débutent tous leurs courriers adressés à Bouquerel avec l'expression « mon cher ami »¹⁸⁹. C'est le cas de Georges Pompidou, André Malraux, Maurice Couve de Murville ou encore Jacques Chaban Delmas. Ces formules se distinguent de celles des tournures de politesse plus classiques que l'on adresse à un sénateur. En effet, dans les autres courriers conservés par Bouquerel, qui ne sont pas originaires de la plume d'un gaulliste, les formules utilisées sont bien plus solennelles et officielles. On retrouve principalement « Monsieur le sénateur » ou « cher Monsieur ». Seuls les gaullistes, ou les intimes de Bouquerel, s'adressent autrement à lui. Cela nous permet de comprendre à quel point Bouquerel était intégré et apprécié dans les rangs du gaullisme politique. Il n'a jamais été très médiatisé ou mis en lumière à l'échelle nationale, son nom ne vient pas immédiatement quand on parle de grandes hommes politiques gaullistes, mais Amédée Bouquerel fait bien partie de ces fidèles parmi les fidèles du Général, ces hommes de l'ombre qui ont su se mettre au service de ce dernier ou de ceux qui ont perpétué son héritage et ses combats politiques. Bouquerel a donc été un fidèle et fervent gaulliste tout au long de sa carrière parlementaire. C'est ce gaullisme chevillé au corps qui caractérise le personnage politique d'Amédée Bouquerel.

Néanmoins, on ne peut le réduire à un simple sénateur godillot du général de Gaulle. Bouquerel est avant tout un élu local, un homme de terrain qui s'est démené, pendant plus de quarante ans de carrière politique, pour développer son département d'adoption, son fief

¹⁸⁸ ADO 78J32 *op. cit.*

¹⁸⁹ ADO 78J32.

de l'Oise. Si l'on retient de lui principalement sa longévité parlementaire notable, il ne faut toutefois pas occulter la seconde moitié de son engagement politique, celle d'élus locaux qui a servi dans toutes les strates de la gouvernance territoriale. Ainsi, pour conclure notre réflexion sur Amédée Bouquerel, nous ne pouvons pas ne pas évoquer sa carrière d'élus et établir un bilan de ses quarante années mises au service du département de l'Oise et de son développement. Cela sera pour nous l'occasion de brosser un portrait davantage sociologique et personnel d'Amédée Bouquerel, de comprendre les origines de son engagement en politique et ainsi, mettre en lumière toutes les facettes du personnage politique Bouquerel.

II. L'élus local

A. Amédée Bouquerel, un *homo novus* en politique

1. L'absence de prédestination à la politique

Pendant longtemps, la politique est restée l'apanage des notables, des hommes riches et puissants, qui héritaient, le plus souvent, des fonctions exercées par leurs pères. Ce modèle du notable qui naît homme politique¹⁹⁰ reste en vigueur jusqu'à la chute de la III^e République en 1940 et l'avènement du régime de Vichy, qui provoque une totale restructuration du personnel politique. Après la Libération, la donne change et les hommes, ainsi que les femmes, qui se lancent en politique sont, pour le plus grand nombre, des néophytes qui n'étaient pas du tout prédestinés à devenir des élus de la République. Désormais, on ne naît plus homme politique, on le devient.

C'est le cas d'Amédée Bouquerel, que rien ne prédestinait aux bancs du Palais du Luxembourg, et encore moins à une carrière politique longue de près d'un demi-siècle. En effet, son passé familial loin d'être privilégié, sa formation d'ingénieur en travaux publics ou son arrivée, très jeune, dans une nouvelle région, loin de ses points d'ancrage sociaux, ne sont pas des plus adéquats pour une carrière politique d'élus. Et pourtant, tout au long de la seconde moitié du XX^e siècle, Bouquerel devient l'une des principales figures de la politique locale pour le département de l'Oise mais aussi pour la Picardie. Tous ces aspects, plutôt sociologiques, des hommes politiques ne sont que depuis récemment un objet d'études

¹⁹⁰ BELLAMY David, « Naître et rester un notable. Le cas de Geoffroy de Montalembert (1898-1993) », in *Histoire@Politique*, 2015/1 (n° 25), pp. 120-130.

historiographiques qui intéresse les historiens. Sous l'égide des Annales, l'historiographie française ne s'intéressait pas à ces données qui peuvent être jugées comme superflues, accessoires, pour faire de l'histoire politique. Or, l'étude du « *social background* »¹⁹¹ d'un homme politique apparaît aujourd'hui fondamentale pour mieux comprendre son action, sa carrière, et ainsi mieux le classer dans de grandes études prosopographiques¹⁹².

Dans le cas d'Amédée Bouquerel, ces considérations sociologiques sont fondamentales pour comprendre son engagement en politique. En effet, son profil d'individu caractérise pour beaucoup son profil d'élus et d'homme politique. Son passé familial, sa formation professionnelle, son expérience de la guerre et de la Résistance l'ont façonné en tant que citoyen et l'ont mené à s'engager en politique, en 1945, afin de reconstruire son département d'adoption mais également mener des combats qui ont lui sont chers. Bouquerel n'est pas né dans la politique, bien au contraire. Il est issu d'une famille nombreuse et modeste du Nord de la France, qui, comme de nombreuses familles de la région au début du XX^e siècle, vit des mines de charbon. Bouquerel est le septième enfant d'un ouvrier houilleur et d'une ménagère¹⁹³, installés à Raimbeaucourt, une petite ville de moins de 4 000 habitants, située dans la périphérie de Douai. La famille est durement éprouvée par le second conflit mondial, puisque deux des sœurs de Bouquerel, elles-aussi engagées dans la Résistance, périssent en 1944 lors du bombardement de la gare de Douai¹⁹⁴.

Auparavant, Bouquerel parvient à intégrer l'École Spéciale des Travaux Publics Eyrolles de Paris (aujourd'hui ESTP Paris), une prestigieuse école privée d'ingénieur, fondée par Léon Eyrolles, en 1898. Cet enseignement supérieur prestigieux lui permet d'obtenir un diplôme d'État d'ingénieur en travaux publics et d'intégrer, en 1931, le service des Ponts-et-Chaussées de Compiègne¹⁹⁵. C'est grâce à cette affectation que Bouquerel découvre le département de l'Oise et s'y installe, notamment en se mariant dès 1932 avec une jeune commerçante de Compiègne, Suzanne Marteng. De ce mariage naissent les deux seuls enfants du futur sénateur isarien, puisque cette dernière décède prématurément en

¹⁹¹ OFFERLÉ Michel, *La profession politique. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 145.

¹⁹² On peut citer le *Dictionnaire des élus de Picardie*, dirigé par TROGNEUX Alain, 3 Tomes, Amiens, Encrage, 2007 ; mais également le *Dictionnaire des parlementaires français de 1940 à 1958*, 4 Tomes, Paris, La Documentation française, 1988-2001.

¹⁹³ NIVET Philippe, « Amédée Bouquerel », in TROGNEUX Alain, *op. cit.*, p. 38.

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ *Ibid.*

1950, à seulement 38 ans. Bouquerel reste veuf jusqu'en 1977 et un nouveau mariage avec une certaine Odile Lemaire¹⁹⁶.

Le département de l'Oise devient ainsi le nouveau foyer de Bouquerel, et tout particulièrement la ville de Compiègne, dans laquelle il réside tout au long de sa vie. C'est donc dans sa ville et son département d'adoption que Bouquerel se lance en politique en 1945, en intégrant le conseil municipal de Compiègne. Sociologiquement, cette donnée est importante, Bouquerel n'est pas un enfant de l'Oise, il n'a pas grandi à Compiègne, il ne dispose donc pas d'un ancrage local important dans ce département très rural, aux valeurs traditionnelles. Il est, *a contrario*, originaire d'un département bien plus industriel et ouvrier, il n'est donc pas familier des milieux agricoles et de leurs coutumes. Cette donnée sociale et géographique a son importance pour comprendre dans quelle mesure la carrière d'élu de Bouquerel n'était pas du tout gagnée d'avance.

En effet, à l'époque¹⁹⁷, les deux régions, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, sont très patriotes et n'entretiennent pas forcément des rapports toujours amicaux. Les identités locales y sont fortes : un Picard n'est pas un habitant du Nord et vice-versa. Certaines attaques sont même fréquentes entre les différents départements, comme celle qui accuse, et ce n'est pas un compliment, les Isariens d'être des Parisiens, à cause de leur proximité avec la capitale. Cette donnée peut paraître anecdotique mais elle est centrale pour l'acceptation d'un candidat politique dans un département. C'est d'autant plus le cas dans un département rural comme l'Oise, où les locaux ne font pas forcément confiance à un étranger, qui n'est ni isarien, ni picard. Cependant, ce qui aide ces élus à s'intégrer, c'est leur situation professionnelle, souvent au service de la communauté. C'est le cas de Bouquerel puisque son métier d'ingénieur en travaux publics à Compiègne le met en première ligne pour les enjeux de développement du département. Son apport est donc visible pour les habitants, ce qui lui permet de se faire une réputation et de nouer des relations.

En outre, entre sa mobilisation en 1939 et son engagement dans la Résistance, Bouquerel n'a vraiment résidé à Compiègne qu'entre 1931 et 1939. Il devient donc conseiller municipal après moins de dix ans passés dans son fief compiégnois. Cependant, grâce à son statut de résistant, qui n'est pas des moindres, mais aussi son implication administrative, notamment dans la nomination des sous-préfets, il voit s'ouvrir les portes du conseil

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ Aujourd'hui, les deux régions ne forment qu'une seule et même région, les Hauts-de-France, depuis la réforme de décentralisation et de refonte des régions, menée par le Président François Hollande en 2015.

municipal. Cela lui permet ainsi de donner à son engagement de résistant une nouvelle dimension, une suite logique, pour reconstruire, après l'avoir défendu, son département d'adoption. Ce terme de département d'adoption est important, il est symbolique de cette nouvelle classe d'hommes politiques qui émerge à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Comme de nombreux autres élus locaux gaullistes¹⁹⁸, Bouquerel est né hors-sol électoral, il n'est pas originaire de la circonscription dans laquelle il est élu. Cela fait de lui un « Picard d'adoption »¹⁹⁹. Cette caractéristique est récurrente pour les élus gaullistes. En effet, n'étant que pour de rares cas déjà élus auparavant, les gaullistes s'imposent électoralement dans des circonscriptions souvent éloignées de leur région d'origine. Cependant, il ne faut pas confondre les élus hors-sols avec la notion de « parachuté politique »²⁰⁰. En effet, un parachuté politique est un homme politique, déjà élu dans une circonscription, que son parti envoie dans une autre, pour la conquérir. C'est le cas du compère parlementaire de Bouquerel, le député de l'Oise, Marcel Dassault, qui en 1958, quitte son siège de sénateur de Seine Maritime, à la demande du parti gaulliste, pour devenir le colistier de Bouquerel dans l'Oise. Cela lui permet ensuite de devenir député de l'Oise, de la fin de l'année 1958 à sa mort, en 1986.

Les élus hors-sols ne disposent donc pas d'un ancrage territorial préétabli, ils ne peuvent pas non plus s'appuyer sur un réseau de clientèle qui leur permettrait d'être élu. C'est par leur travail parlementaire et leurs actions sur le terrain que ces élus parviennent à nouer des relations avec leurs administrés. En cela, les hommes politiques de cette nouvelle génération post Seconde Guerre mondiale se distinguent très nettement des élus de la III^e République, qui, s'ils n'étaient pas tous des notables, étaient originaires de la circonscription représentée et disposaient d'un ancrage local avéré. Le second conflit mondial a rebattu massivement les cartes du jeu électoral, beaucoup d'hommes politiques présents en 1939 ne l'étaient plus en 1945, de nombreux territoires, notamment ceux occupés par les Allemands, ont procédé à une épuration de leurs représentants et des membres des administrations qui avaient collaboré avec l'occupant. Tous ces éléments ont laissé la France dans un besoin urgent de reconstruction²⁰¹, à la fois matérielle d'abord, mais aussi de l'échiquier politique,

¹⁹⁸ CAHON Julien, « Les parlementaires gaullistes de Picardie (1958-1981), in BELLAMY David (dir), *Parlementaires gaullistes de Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais (1959-1981)*, Amiens, Encrage, 2013, p. 66.

¹⁹⁹ *Ibid*, p. 65.

²⁰⁰ *Ibid*, p. 66.

²⁰¹ VAYSSIÈRE Bertrand, « Relever la France dans les après-guerres : reconstruction ou réaménagement ? » in, *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2009/4, n° 236, pp. 45-60.

par le recrutement d'hommes nouveaux, plus jeunes, qui ne sont pas issus des rangs de ceux qui ont donné les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

Bouquerel apparaît donc bien comme un *homo novus* en politique, un homme nouveau qui, sans héritage politique familial, sans ancrage local, se lance à la conquête du *cursus honorum* républicain français. Cette notion d'*homo novus* provient de la République romaine antique. Ce terme désigne un citoyen qui occupe pour la première fois une charge publique républicaine, alors qu'il n'est pas issu de la noblesse, ni d'une famille dont les membres ont exercé auparavant des mandatures politiques. Bouquerel coche toutes ces cases de l'*homo novus*, il n'est pas issu d'une famille noble ou favorisée, son père ou son grand-père n'ont jamais été des élus et de surcroît, il ne dispose d'un ancrage local familial qui lui permettrait de se lancer en politique. Si la République romaine distinguait les *optimates* des *populares*, la IV^e République française distingue cette ancienne génération d'hommes politiques issus des hautes sphères de la société, qui disposaient d'un héritage politique familial et une nouvelle génération d'élus, des hommes plus jeunes, qui ne sont pas issus des milieux favorisés et favorables à l'apprentissage de la politique, qui se lancent en politique sans ancrage ou prédestination, mais pour poursuivre leur engagement dans la Résistance. Bouquerel fait partie de ces patriotes qui se mettent au service de leur territoire mais aussi et avant tout, au service d'une nation meurtrie par deux conflits mondiaux.

2. Un néophyte au chevet d'un département meurtri par la guerre

Nous avons longuement évoqué la longévité de la carrière sénatoriale d'Amédée Bouquerel. Pour cause, rester quarante-quatre années au Palais du Luxembourg est un fait tout à fait remarquable qu'il faut souligner. Néanmoins, se concentrer exclusivement sur cette longévité parlementaire reviendrait à délaissier une autre longévité politique tout à fait remarquable. En effet, Amédée Bouquerel n'est pas qu'un sénateur, c'est avant tout un élu local qui a consacré, là aussi, plus de quarante ans de sa vie à son fief électoral, la Picardie. Entre mai 1945 et mars 1986, il a servi dans toutes les strates de la gouvernance territoriale locale, du conseil municipal de Compiègne au Conseil régional de Picardie en passant par le Conseil général de l'Oise. À ses mandatures républicaines, on peut ajouter sa longévité à la présidence de l'office HLM de l'Oise, qu'il a conservé entre 1955 et 1981. On constate donc qu'Amédée Bouquerel n'a pas hésité à cumuler plusieurs mandats, différentes charges, pour servir au mieux son département et ses électeurs. Avant d'être un sénateur, Bouquerel est un

homme de terrain, un ingénieur en travaux publics qui s'est fait élire au conseil municipal de sa ville pour aider à la reconstruction et le réaménagement du territoire compiégnois après un deuxième épisode d'occupation allemande.

Son engagement en politique débute ainsi en mai 1945, au lendemain de sa démobilisation militaire. À seulement trente-sept ans, Bouquerel se lance à la conquête du *cursus honorum* français en commençant par la première mandature possible, celle de conseiller municipal. Durant plus de quarante ans, il reste élu local, en gravissant une à une et dans l'ordre, les étapes de la gouvernance locale. Il devient ainsi, grâce à la multiplication de mandats et de fonctions, le principal interlocuteur des Isariens, avec qui il noue une relation de confiance et de clientélisme cruciale pour rester au cœur du pouvoir local pendant plusieurs décennies. Bien que ses archives personnelles ne contiennent que trop peu de documents qui vont dans ce sens, il est évident que Bouquerel nourrissait de nombreuses clientèles, plus ou moins avérées, mais primordiales pour un élu local. Sa formation d'ingénieurs en travaux publics lui permettait en outre d'être celui qui permettait la construction ou la rénovation de bâtiments publics. C'est lui qui pouvait apporter, non seulement, les financements, mais aussi et surtout son expertise pour mener à bien de nombreux projets d'aménagement du territoire. C'est ce qui a constitué le cheval de bataille de toute sa carrière politique, aussi bien au Sénat que dans les instances locales. Bouquerel est un spécialiste, un expert, de ces questions d'aménagement du territoire et il s'est toujours engagé comme tel. Ses principaux engagements sont donc en lien avec ces questions, et plus particulièrement celle des logements sociaux, les HLM.

Cet engagement pendant plus de vingt ans envers la présidence de l'office HLM de l'Oise est sans doute le domaine pour lequel Amédée Bouquerel s'est le plus battu au cours de toute sa carrière politique. Ces questions des logements sociaux a toujours fait l'objet d'interventions ou de lois portées avec force au Palais du Luxembourg. Néanmoins, il n'y a pas qu'au niveau national que Bouquerel s'est investi pour les logements précaires. En effet, en présidant l'office de l'Oise, il a été au cœur des enjeux du logement de ces populations précaires, souvent isolées dans un territoire rural, quelque peu reculé, qui ne dispose pas de la dynamique de grandes villes. *A contrario*, sa proximité avec le bassin parisien en fait un territoire de passage, une terre pendulaire où les Français qui travaillent sur Paris résident pour ne pas avoir à vivre dans la capitale ou sa périphérie. La situation sociale de l'Oise n'est donc pas la plus aisée, et le besoin de logements sociaux est rapidement devenu une question majeure pour le sénateur et conseiller municipal Bouquerel. Les sources sont maigres sur ce

sujet dans les archives du sénateur, mais dans ses professions de foi, il parle de son bilan au sein de l'office de l'Oise pour les HLM. Il explique qu'il est à l'origine de la construction de plus de 3 600 logements sociaux en 1959²⁰², après seulement quatre ans à la tête de l'office départemental. Selon un autre document conservé dans ses archives, Bouquerel aurait fait progresser le parc immobilier des HLM de l'Oise de 550 logements en 1955 à 10 000 en 1965²⁰³. En outre, sous son giron, la Société Anonyme des HLM de l'Oise, créée en 1959, pour compléter l'action de l'office départemental, permet de mener à bien 26 projets de constructions, soient environ 1 800 nouveaux logements sociaux. Ces chiffres nous sont fournis par la presse locale isarienne²⁰⁴, en couverture de l'édition quotidienne réservée au portrait du nouveau candidat à la mairie de Compiègne. Cet investissement pour les HLM vaut pour Bouquerel d'être nommé en 1965 membre du Conseil supérieur des HLM, par le ministre de la Construction Jacques Maziol²⁰⁵.

On peut supposer que ce dévouement pour les milieux défavorisés provient de sa propre enfance dans le Nord, au sein d'une famille nombreuse qui ne disposait pas d'une situation matérielle privilégiée. Au fil de sa carrière politique, cet engagement est également devenu une arme électorale très efficace pour convaincre les électeurs de le réélire. En effet, un politicien que l'on sait investi pour des causes sociales et solidaires est bien plus apprécié par les électeurs, qui lui font confiance et qui savent ce qu'il fait pour eux. Il n'a d'ailleurs pas hésité à en jouer dans ses différentes professions de foi pour le Sénat, en expliquant qu'il n'avait même plus besoin de se présenter, que les Isariens le connaissaient et savaient ce qu'il faisait pour le département²⁰⁶. Cela revêt de la politique de clientélisme qu'entretiennent tous les hommes politiques avec leurs administrés. En effet, peu d'études dans l'historiographie française sont consacrées à cette notion pourtant fondamentale de la science politique en France²⁰⁷. Les historiens les considèrent comme « pathologiques »²⁰⁸ au jeu politique français, et bien qu'ils ne les nient pas, ils ne se concentrent pas dessus. Cette notion de clientélisme politique définit les relations d'échanges de services non marchands,

²⁰² ADO 78J7. Profession de foi pour les élections sénatoriales d'avril 1959.

²⁰³ ADO 78J13.

²⁰⁴ ADO 78J13. Couverture de l'*Oise Libérée* du 5 mars 1965.

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ ADO 78J7 *op. cit.*

²⁰⁷ MEDARD Jean-François, « Le rapport de clientèle. Du phénomène social à l'analyse politique », in *Revue française de science politique*, 1976, n°1, p. 103-119 ; BRIQUET Jean-Louis, « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques », in BRIQUET Jean-Louis, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, PUF, 1998, pp. 7-37.

²⁰⁸ SAWICKI Frédéric, « La faiblesse du clientélisme partisan en France », in BRIQUET Jean-Louis, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, PUF, « Politique d'aujourd'hui », 1998, p. 217.

d'aides ou de faveurs personnalisées, directes (emplois, logements, autorisations légales, aides sociales diverses) ou indirectes (recommandations, accès privilégié à l'administration), entre un homme politique et ses administrés, contre un soutien politique manifeste ou plus implicite. Ce système est fondamental pour les sénateurs, qui sont élus par une poignée de grands électeurs, eux-mêmes élus par le reste des électeurs d'une circonscription. Le sénateur connaît donc presque personnellement tous les grands électeurs et leurs relations sont fondées sur le système du don contre don, un service contre un autre. Néanmoins, pour ce qui est de l'élus local, cela repose sur le même système.

À ce jeu, Bouquerel s'est révélé être un joueur hors-pair. En effet, bien que ses engagements soient sincères ou louables, il ne faut pas croire naïvement qu'il se distingue des politiciens qui agissent également par intérêt politique. Frédéric Sawicki, docteur en science politique à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, explique que désormais, sous la V^e République, l'idée de clientélisme politique est davantage à associer à la gouvernance locale et donc aux élus locaux²⁰⁹. Il explique que « les pratiques clientélares ne sont plus aujourd'hui associées, dans l'imaginaire des observateurs français de la vie politique (journalistes aussi bien que politologues), qu'à la politique locale, dans ses manifestations les plus archaïques, voire folkloriques »²¹⁰. Cette explication nous permet de mettre en lumière le rôle primordial de ces relations clientélares entre l'élus local et ses administrés. Bouquerel ne dérogeait pas à la règle, et on peut supposer que sa position au sein de l'office des HLM de l'Oise lui a permis de rassembler de nombreux suffrages lors des différentes élections. L'attribution de logements sociaux devient pour ces élus l'une des principales ressources pour ces relations clientélares. En effet, la précarisation de certaines classes sociales ainsi que les différentes mesures de décentralisation en faveur des conseils de gouvernance locale nourrissent ce système de clientélisme politique, qui devient de ce fait l'apanage de ces élus locaux. Frédéric Sawicki parle ainsi de « nouvelles formes de gouvernement urbain reposant sur la négociation et la contractualisation entre partenaires multiples et interdépendants »²¹¹.

D'ailleurs, l'absence de documents allant dans ce sens dans ses archives personnelles s'explique par la volonté de ne pas divulguer cette face plus décriée du métier d'homme politique. Cela permet de maintenir une image bonifiée et méliorative de l'élus local engagé

²⁰⁹ SAWICKI Frédéric, *op. cit.*, p. 217.

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ *Ibid.*, p. 218.

dans la défense et l'amélioration de la vie de ses administrés. Dans cette même veine, nous pouvons évoquer la multitude de documents, notamment photographiques, montrant Bouquerel auprès de ses administrés, lors de visites de chantiers de construction ou de rénovation de bâtiments publics, mais également de services liés à l'aménagement du territoire. On peut notamment citer certaines de ces visites, comme celle de février 1965 durant laquelle il pose la première pierre symbolique d'un chantier visant à construire des immeubles pouvant contenir plus de 500 nouveaux logements, dans la ville de Clermont. Bouquerel a conservé, dans ses archives, toutes les coupures de presse locale le montrant lors de cette visite, qui relatent son combat pour le logement des populations précaires, mais aussi ses discours en tant que président de l'office HLM de l'Oise²¹².

En plus de ses multiples visites sur le terrain, Bouquerel s'est de nombreuses fois exprimé sur ces questions du logement des populations les plus précaires, sur le besoin urgent de construire des habitations à loyers modérés (HLM). Il est l'auteur de nombreuses tribunes dans la presse locale isarienne, tout acquise à sa cause, puisque le principal journal isarien, *L'Oise Libérée*, créé en 1944, est dirigé successivement par deux des plus proches de Bouquerel, Robert Séné, son fondateur, ami et colistier du sénateur de l'Oise, puis Marcel Dassault, dont la proximité avec Bouquerel a déjà été démontrée dans cette étude, à partir de 1956. Dans ces tribunes qui résonnent comme des discours politiques, Amédée Bouquerel explique que le logement est le « problème le plus urgent »²¹³ que sa ville de Compiègne, mais aussi l'Oise dans son ensemble, se doivent de régler. C'est d'ailleurs dans cette tribune qu'il officialise sa candidature pour la mairie de Compiègne. Il échoue finalement à devenir maire de son fief, puisqu'il est battu par le maire sortant Jean Legendre, avec qui il a toujours été adversaire. Néanmoins, cela ne l'empêche pas de se tourner vers d'autres mandatures pour poursuivre ses engagements, et notamment celui de la construction massive de logements sociaux. La presse locale présente d'ailleurs Amédée Bouquerel comme « le plus grand bâtisseur du département de l'Oise », dont l'activité est « inlassable »²¹⁴. L'article poursuit en expliquant que « tout ce qui concerne le logement passe par lui dans le département » et que « la question du logement est la principale de ses préoccupations »²¹⁵.

²¹² ADO 78J13. Couverture de *L'Oise Libérée* du 19 février 1965. Le document est à retrouver en annexe 18, p. 180.

²¹³ ADO 78J13. Couverture de *L'Oise Libérée* du 12 février 1965.

²¹⁴ ADO 78J13. Couverture de *L'Oise Libérée* du 5 mars 1965.

²¹⁵ *Ibid.*

Au-delà de son engagement en faveur du logement, Amédée Bouquerel s'est illustré pour son investissement destiné au développement et à l'aménagement du territoire isarien. En effet, sa formation d'ingénieur en travaux publics fait de lui un expert pour les questions de bâtiments, mais aussi de voiries ou d'installations souterraines. En tant que sénateur, il défendait les mesures facilitant le versement de subventions de l'État pour les travaux publics. En tant qu' élu local, il s'est investi à faire sortir de terre des projets importants en termes d'installations publiques. Il est à l'origine de la construction de nombreux bâtiments publics, comme des écoles ou un bureau de poste. On le retrouve notamment en photo en train de poser la première pierre d'un nouveau bureau de poste dans la commune de Chiry-Ourscamp en septembre 1972²¹⁶.

S'il n'est pas à l'origine de toutes les constructions du département, il les a sans aucun doute facilitées ou permises, par son influence à la fois dans les conseils locaux mais aussi par son rôle de sénateur. Ses archives regorgent de photos de lui sur les chantiers, comme celui de l'Université de technologie de Compiègne (UTC), le 5 juillet 1973²¹⁷. Il profite de ce chantier pour prononcer un discours et promouvoir l'enseignement technologique et professionnel, mais aussi mettre en avant son département et briser cette image de territoire rural et reculé qui persiste à rester accolée à l'Oise. Enfin, ses visites de chantiers concernent également tous les aspects de la vie locale, il se déplace pour inaugurer une salle communale ou un gymnase, un nouveau tronçon de voie ferrée ou un nouveau lotissement de pavillons ou de HLM. Ces visites et inaugurations se comptent par dizaines, et elles nous sont parvenues grâce à l'inventaire très détaillé des photographies conservées par les Archives départementales. Si nous ne disposons pas de documents écrits, nous avons pu avoir accès au fonds photographique²¹⁸, qui se révèle plus éloquent que certains documents écrits conservés par le sénateur. Nonobstant, afin de bien comprendre l'action d'Amédée Bouquerel en tant qu' élu local, il semble pertinent de s'intéresser désormais à ses différentes mandatures locales, et plus particulièrement au candidat qu'il était pour ces élections territoriales, les campagnes qu'il a pu mener afin d'accéder à toutes les strates de la gouvernance locale. Nous avons analysé le candidat aux élections sénatoriales, il est temps ici de découvrir le candidat aux élections locales, et ainsi, se rendre compte de la multitude de campagnes qu'Amédée Bouquerel a pu mener tout au long de sa carrière politique.

²¹⁶ ADO 78J16, 93-2 à 94-1.

²¹⁷ ADO 78J16, 98-1 à 99-2.

²¹⁸ Fonds 78J16 des Archives Départementales de l'Oise.

B. Ses mandatures locales

1. Le Conseil municipal de Compiègne (mai 1945-mars 1965)

C'est au sein du Conseil municipal de Compiègne que Bouquerel débute sa carrière politique. Il l'intègre en mai 1945 quelques jours seulement après son retour de Dunkerque et sa démobilisation définitive. Son engagement en politique se fait donc immédiatement à l'issue de son engagement militaire. Il intègre donc le Conseil municipal de la ville dans laquelle il réside depuis le début des années 1930 mais dans laquelle finalement il n'a que très peu d'ancrage. Nous ne disposons pas de sources ou de documents pour cette période. Notre étude nous est permise par le dossier documentaire constitué par le sénateur Bouquerel pour les élections municipales de mars 1965, dans lesquelles il se présente comme tête de liste pour la mairie de Compiègne.

Nous savons donc qu'il est resté membre du Conseil municipal pendant vingt ans, malgré le fait que sa liste n'a pas été la liste qui a remporté les élections. En effet, le maire de Compiègne est Jean Legendre depuis 1947, il le restera jusqu'en 1987, avec une interruption d'un mandat entre 1954 et 1959. Lors de chaque renouvellement municipal, tous les six ans, Bouquerel est réélu membre du Conseil malgré la victoire de la liste de Legendre. Les deux hommes ne s'apprécient pas du tout, malgré leur proximité politique. Ils croisent le fer régulièrement, notamment à coups d'appels à boycotter la liste adverse ou de règlements de compte interposés dans la presse locale. La présence de Bouquerel dans ce Conseil pendant vingt ans ressemble, si l'on peut se permettre la comparaison, à une période de cohabitation entre deux ennemis jurés. Cette présence de Bouquerel n'est donc pas due à la bienveillance de Legendre, bien au contraire. Bouquerel a toujours été proche du siège de maire, mais il échoue finalement à l'obtenir en 1965, encore une fois face à son ennemi de toujours. D'ailleurs, même au parlement, les deux hommes étaient rivaux, puisque Legendre est resté député de l'Oise de 1945 à 1962.

Durant ses quatre mandats au sein de ce Conseil municipal, Bouquerel est resté membre de la commission chargée des « travaux, de l'eau, des bâtiments communaux, de la reconstruction et de la construction, des abattoirs, des halles et des marchés »²¹⁹. Cela semble logique et cohérent compte tenu de son profil socio-professionnel et de sa formation. Nous ne disposons cependant d'aucun document qui atteste d'un bilan de cette commission, nous ne pouvons donc pas dresser le bilan de l'action de Bouquerel en tant que conseiller

²¹⁹ ADO 78J13.

municipal, si l'on exclut le bilan chiffré des HLM construits sous son égide, que l'on a précédemment détaillé.

Cependant, nous disposons de sa profession de foi pour les élections de 1965, puisque pour la première fois, il se présente comme tête de liste de l'opposition au maire sortant. Par cette profession de foi, nous pouvons entrevoir les stratégies et les promesses formulées par le candidat Bouquerel pour se faire élire maire. Nous pouvons donc nous faire une idée du programme qui aurait été le sien s'il avait élu. Cette profession de foi ressemble à celles qu'il rédigeait pour les élections sénatoriales, dans le style et dans la forme. On retrouve peu de texte rédigé, peu de grandes phrases électorales, mais plutôt des propositions, avec des catégories et des listes de projets. On retrouve en premier lieu la question du logement, sans grande surprise, et notamment des HLM. Bouquerel promet d'en construire encore davantage, plus de 3 500 en six ans de mandat²²⁰. On retrouve également de nombreuses mesures concernant la jeunesse et l'enseignement, avec principalement la construction d'un lycée technique ou d'une trentaine de classes supplémentaires pour faire face à l'accroissement démographique que connaît la ville²²¹. On retrouve par la suite des projets industriels, des promesses d'implantation d'usines pour dynamiser le territoire, l'amélioration de la voirie, le projet de construction d'un deuxième pont ou d'une maison de retraite.

Ce qui retient l'attention, c'est le paragraphe en gras qui attaque frontalement son adversaire, en sous-entendant que Legendre pratique des « intrigues malhonnêtes, des calomnies insupportables et des menaces ridicules. »²²². Il joue là aussi, comme pour le Sénat, sur son aura personnelle et sur le fait de nombreux électeurs le connaissent déjà. Il explique qu'il a préparé une liste qui dépasse les luttes partisans pour représenter toutes les catégories socio-professionnelles et ainsi, représenter l'ensemble des habitants de Compiègne. On notera que l'on retrouve sur cette liste, en troisième position, l'un des fidèles résistants qui a accompagné Bouquerel jusqu'à la Libération, Charles Barriquand. Cette liste contient presque exclusivement des individus que l'on appellerait aujourd'hui des membres de la société civile. Bouquerel apparaît comme le seul politicien de métier. C'est son souhait, il veut proposer une liste qui se distingue de la politique politicienne et des partis, pour véritablement agir pour les intérêts de la ville de Compiègne. Il explique dans un brouillon

²²⁰ ADO 78J13. Profession de foi pour les élections municipales du 14 mars 1965.

²²¹ *Ibid.*

²²² *Ibid.*

de sa profession de foi que cette liste « n'est pas une liste politique » et qu'elle « représente les différents quartiers de la ville et les différentes activités de notre cité. »²²³.

Par le biais de cette liste, Bouquerel entend contrer son adversaire, Jean Legendre, qu'il accuse de pratiquer le « volte-face » politique permanent et de n'être finalement qu'un opportuniste qui change de parti ou de couleur politique quand ses intérêts sont en jeu. Le sénateur de l'Oise est même allé jusqu'à rédiger un document intitulé « Les volte-face de M. Legendre »²²⁴, qui était censé être destiné aux Compiégnois. Il est impossible de savoir si ce document a été publié par Bouquerel, nous ne disposons que de la version annotée.

Dans ce document très agressif envers le maire sortant, Bouquerel accuse ce dernier de ne pas considérer les besoins de sa ville et de ne répondre qu'aux demandes de son parti ou de faire de la politique politicienne. Il explique que « pendant la guerre (...) [il] ne s'intéresse plus à notre département. À la Libération, il réapparaît tout simplement pour refaire de la politique. »²²⁵. Le document se termine sur une apostrophe directe envers les Compiégnois, de la part de Bouquerel : « Ce Monsieur accuse les autres de volte-face parce qu'ils ont refusé de le suivre dans ses propres volte-face. Compiégnois, à vous de juger. »²²⁶. Le ton employé par Bouquerel est sans équivoque, il attaque Jean Legendre de manière violente pour le discréditer aux yeux de ses administrés. On découvre ici une autre facette du candidat Bouquerel, une facette plus politicienne, celle qui n'hésite pas à employer les accusations et à diffamer son adversaire pour tenter de s'assurer la victoire finale. Cela dénote quelque peu avec le reste de son personnage politique, fondé plutôt sur la retenue et la sobriété. Ce genre d'attaque frontale démontre bien qu'un candidat reste un politicien qui veut gagner et qui utilise tous les recours nécessaires.

Malgré une campagne électorale ouvertement hostile envers son adversaire ainsi que ses vingt ans d'expérience au sein du Conseil municipal, Bouquerel n'est pas choisi par les Compiégnois pour être leur maire. Cette défaite sonne comme un échec pour Bouquerel. Néanmoins, elle ne sonne pas le glas de sa carrière d'élus local, bien au contraire. Cette défaite lui permet de quitter le Conseil municipal pour prétendre à l'étape supérieure du *cursus honorum territorial*, le Conseil général. Il est, en effet, élu aux élections cantonales de janvier 1966, quelques mois seulement après sa défaite aux municipales de Compiègne. De

²²³ ADO 78J13.

²²⁴ ADO 78J13.

²²⁵ *Ibid.*

²²⁶ *Ibid.*

ce fait, il débute une nouvelle étape de sa vie politique et entend poursuivre son engagement pour son département de l'Oise au sein du Conseil général, en tant que conseiller général du canton de Ribécourt-Dreslincourt.

2. Le Conseil général de l'Oise (janvier 1966-mars 1979)

Les seules sources dont nous disposons à propos du rôle d'Amédée Bouquerel au sein du Conseil général de l'Oise sont les extraits de presse locale conservés par le sénateur dans ses archives personnelles. Pour le Conseil municipal, nous disposons de documents plus personnels, des brouillons annotés par Bouquerel notamment. Néanmoins, cela ne nous empêche pas de nous concentrer sur sa carrière au Conseil général de l'Oise, en tant que conseiller du canton de Ribécourt-Dreslincourt. La presse locale se révèle être un formidable foyer d'informations, aussi bien contextuelles que chiffrées et elle nous permet principalement de nous rendre compte de l'ancrage local dont disposait le candidat Bouquerel.

D'abord, il est nécessaire de préciser que Bouquerel est élu conseiller général en janvier 1966, en plein milieu d'un mandat en cours. Il remplace, en effet, le conseiller en poste, Charles Eugène Mair, qui est décédé durant l'exercice de ses fonctions à la fin de l'année 1965. Il est probable que Bouquerel ait été choisi pour le remplacer grâce à son appartenance au parti gaulliste. En effet, le canton de Ribécourt-Dreslincourt est un fief gaulliste depuis 1949, Charles Eugène Mair était un membre du RPF jusqu'en 1955 puis il est resté encarté au sein du parti de divers-droite jusqu'en 1965. Bouquerel accède donc au Conseil général de l'Oise sur un coup du sort, sur une occasion inattendue. Cependant, il n'est pas élu totalement par hasard non plus. Outre le fait de sa couleur politique, Bouquerel est un personnage influent en 1965 au sein du département. Il est sénateur depuis plus de quinze ans, il a été vingt ans conseiller municipal de Compiègne, la capitale d'arrondissement du canton de Ribécourt-Dreslincourt. Cet aspect géographique est fondamental, le canton de Ribécourt-Dreslincourt appartient à la périphérie de la ville de Compiègne, ce qui donne à Bouquerel une visibilité très importante pour les habitants du canton. Ce n'est pas du tout un inconnu qui est investi au Conseil général, mais plutôt la grande figure politique du département, l'ancien résistant, le Monsieur logement de l'Oise.

Bien que nous ne disposions pas de toutes les réponses, la situation est la suivante : Amédée Bouquerel accède au Conseil général de l'Oise, quelques mois seulement après

avoir échoué à devenir maire de Compiègne. Cette aubaine politique lui permet de donner un nouvel élan à sa carrière d'élus local, qui aurait pu prendre un tout autre tournant après sa défaite dans son fief. Ainsi, son poste de conseiller général lui permet de reprendre sa politique d'aménagement du territoire, mais cette fois à une échelle plus importante en termes de communes, puisqu'il devient le représentant de dix-sept communes et d'un peu plus de 17 000 personnes, selon les chiffres de l'INSEE pour l'année 1968.

Ce nouvel élan est confirmé par sa victoire facile lors des élections cantonales de septembre 1967, puisqu'il est élu dès le premier tour. Sa première année en tant que conseiller général a donc été une réussite puisque les électeurs lui renouvellent massivement leur confiance. Il faut également noter que l'ensemble des dix-sept maires des communes qui composent le canton de Ribécourt-Dreslincourt lui apportent leur soutien et appellent leurs électeurs à voter pour lui. Il conserve ainsi son siège de conseiller général et débute son premier véritable mandat au sein du Conseil général de l'Oise. Nous ne disposons pas de son programme pour ce premier mandat de six ans qui l'emmène jusqu'aux élections cantonales de septembre 1973. Néanmoins, grâce à sa profession de foi pour 1973, publiée dans la presse locale du canton, nous avons accès aux grandes lignes de son bilan de conseiller général²²⁷. Ses archives personnelles regorgent de coupures de presse locale qui traitent des élections de septembre 1973. On retrouve notamment sa profession de foi ainsi que de nombreux articles le mettant en avant, flattant ses actions et son dévouement pour le canton. Comme à son habitude, Bouquerel utilise la carte de la proximité et de sa longue implantation pour charmer à nouveau ses électeurs. Il utilise exactement la même rhétorique électorale, aussi bien pour les sénatoriales que pour les cantonales. Il n'hésite pas à détailler son bilan, avec des chiffres à l'appui, ce qui nous permet de comprendre l'activité du conseiller général.

Sans grande surprise, le premier point qui est développé est celui du logement. Bouquerel en a fait sa spécialité, son cheval de bataille, il l'utilise donc en premier recours, afin de rester fidèle à ses convictions et prouver à ses électeurs qu'il reste engagé sur les problèmes du département. Il explique que sous son mandat, quelques 400 logements HLM ont été construits, et que d'autres programmes de constructions sont lancés²²⁸. Il ajoute que « plus de 721 pavillons individuels »²²⁹ ont été bâtis dans le canton. Cette question du logement est primordiale pour le département, puisque sa démographie augmente très

²²⁷ ADO 78J12. Édition de l'*Avenir du canton de Ribécourt-Dreslincourt* du 22 septembre 1973.

²²⁸ ADO 78J12. Profession de foi d'Amédée Bouquerel pour les élections cantonales de septembre 1973, publiée dans l'*Avenir du canton de Ribécourt-Dreslincourt*, numéro du 22 septembre 1973.

²²⁹ *Ibid.*

rapidement durant les années 1960. Bouquerel apporte des chiffres qui seront confirmés par l'INSEE, notamment pour le canton de Ribécourt-Dreslincourt. En effet, il explique que depuis les années 1930, la population du canton « a plus que doublé »²³⁰, pour atteindre les 20 000 personnes en 1973. Les questions du logement et de la jeunesse sont donc au centre de son mandat de conseiller général. Ce sont d'ailleurs les deux paragraphes les plus développés dans sa profession de foi. Il détaille longuement les mesures prises durant son premier mandat concernant la jeunesse et l'éducation. Il explique notamment que plusieurs classes ont été ouvertes, que d'autres sont en projet également. Il développe également la construction de structures destinées à la jeunesse, comme une Halle des sports pour la commune de Ribécourt-Dreslincourt ou une Maison des jeunes et de la Culture dans la commune de Cambronne-les-Ribécourt.

Enfin, on peut également évoquer le volet économique et social du bilan de Bouquerel en tant que conseiller général. Là encore, on retrouve les thématiques qui lui sont chères, notamment la voirie et l'aménagement du territoire. Il évoque également les nombreuses entreprises qui se sont installées dans le canton, qui ont permis de créer plus de « 4 000 emplois »²³¹. Cet aspect économique est moins récurrent dans les écrits électoraux d'Amédée Bouquerel, il doit s'adapter à son électorat, et il sait que ce qui préoccupe les habitants, ce sont les emplois, le logement et l'éducation de leurs enfants. C'est d'ailleurs sur ces trois thèmes qu'il termine sa profession de foi, en se positionnant comme celui qui a contribué à « soulager des misères, apporter des richesses collectives nouvelles et préparer pour (nos) enfants un avenir meilleur. »²³².

Ce discours électoral ainsi que sa réputation ont permis à Bouquerel de recevoir, à nouveau, le soutien des dix-sept maires du canton, ce qui l'a aidé à logiquement s'imposer lors de ces élections cantonales de septembre 1973. La presse locale participe activement aux réussites électorales de Bouquerel, c'est par elle qu'il passe pour toucher un maximum d'électeurs. Les portraits qui sont faits de lui sont très élogieux, la presse n'hésite pas à utiliser des descriptions dithyrambiques pour présenter le sénateur de l'Oise, qui multiplie les dévouements pour son département. Il est désigné comme « l'animateur infatigable de tout ce qui se réalise dans le canton », mais aussi comme un homme « d'une extrême courtoisie, avec le désir constant de rendre service à tous ceux qui font appel à lui, ce qui lui vaut une

²³⁰ *Ibid.*

²³¹ *Ibid.*

²³² *Ibid.*

grande estime générale. »²³³. Cette réputation lui permet donc de poursuivre son activité de conseiller général pour six années de plus et donc de prolonger davantage encore son engagement envers son département. La presse locale, entre deux portraits de lui, présente également son activité et ses nombreuses interventions sur le terrain. On le retrouve ainsi en photo pendant des visites de chantiers, des inaugurations ou des fêtes locales. On le voit notamment pendant l'inauguration d'une « avenue Charles de Gaulle »²³⁴ à Longueil-Annel, ce qui revêt du symbolique pour le « sénateur du général de Gaulle ».

Tous ces aspects sont essentiels pour un élu local, la présence sur le terrain, auprès des populations, notamment lors des événements municipaux. C'est ce qui nourrit cette proximité si importante pour un élu avec ses administrés. En cela, les deux facettes du personnage politique d'Amédée Bouquerel, le sénateur et l'élu local, se rejoignent. Lors de ces inaugurations ou de ces visites de chantiers, il est à la fois le sénateur et l'élu local. L'un ne va pas sans l'autre et vice-versa. La notion d'équilibre entre le parlementaire parisien et le conseiller territorial prend ici tout son sens. Bouquerel ne s'est pas laissé être éloigné de sa base, de ses électeurs, par ses mandats parlementaires au Palais du Luxembourg, ou son rôle influent au sein des partis gaullistes. Il a réussi à allier et cumuler tous ses mandats sans se perdre dans l'un d'entre eux.

Cependant, bien que son aura d'élu local soit au firmament après sa victoire écrasante en septembre 1973, cela ne l'empêche pas d'échouer une nouvelle fois lors d'une élection locale. Après avoir été battu lors des municipales de 1965 à Compiègne, il est battu cette fois par le maire de la commune de Ribécourt-Dreslincourt, le chef-lieu du canton dont il briguit le siège pour un troisième mandat. Pourtant, la presse locale avait encore une fois tout fait pour faire élire son protégé, avec des portraits très élogieux, des double-pages complètes proposant des photographies de Bouquerel sur le terrain lors de son second mandat et même un appel de la majorité des maires du canton envers leurs administrés pour qu'ils continuent de faire confiance au sénateur de l'Oise, le Monsieur logement du département. Comme en 1973, la campagne électorale de Bouquerel pour 1979 s'est principalement déroulée au travers de la presse locale, comme il l'a toujours fait. Les ressorts sont les mêmes, la profession de foi également. La rhétorique, pourtant si efficace pour le Sénat, ne convainc cependant plus assez d'électeurs pour le Conseil général en septembre 1979.

²³³ ADO 78J12. Portrait d'Amédée Bouquerel dans *l'Avenir du canton de Ribécourt-Dreslincourt*, édition du 22 septembre 1973. Le document est à retrouver en annexe 19, p. 181.

²³⁴ *Ibid.*

Ce qui a fait basculer le scrutin, c'est la candidature du maire de Ribécourt-Dreslincourt, la principale commune du canton, le socialiste Roland Florian. Bouquerel est tombé sur un adversaire plus jeune, plus féroce, en pleine bourre électorale, puisqu'avant d'être élu conseiller général en septembre 1979, il est élu maire de Ribécourt-Dreslincourt en mars 1977, puis député de l'Oise en avril 1978. Il est alors âgé de cinquante-cinq ans, tandis que Bouquerel a dépassé les soixante-dix. L'âge du sénateur de l'Oise joue de moins en moins en sa faveur, il apparaît désormais comme un homme politique qui a fait son temps, issu d'une génération qui se fait devancer par une nouvelle, composée d'hommes et de femmes issus des grandes écoles, qui ont soif de pouvoir et qui veulent changer les choses. C'est également la période faste électoralement pour le Parti Socialiste, dont l'apogée intervient en 1981 avec le raz-de-marée rose qui emporte à la fois l'Élysée et le Palais Bourbon. On notera qu'à partir de cette élection de 1979, le canton de Ribécourt-Dreslincourt bascule à gauche, alors que c'était un fief de la droite républicaine depuis 1945. Aujourd'hui encore, ce sont les communistes qui contrôlent ce canton. Ce basculement à gauche concerne l'ensemble de la Picardie en 1979, de nombreux cantons tombent aux mains des forces de gauche, coalisées pour l'occasion.

Cet échec au Conseil général de l'Oise sonne le glas des espoirs électoraux d'Amédée Bouquerel pour des scrutins locaux. Il ne sera plus élu pour des mandatures locales. Néanmoins, cela n'entrave pas la poursuite de sa carrière d' élu local. En effet, en bon élu gaulliste cumulard, il additionne les mandats, en particulier depuis novembre 1973, où il est nommé membre du Conseil régional de Picardie. Il n'y est pas élu, les conseils régionaux sont créés en 1972, originellement sous le nom d'EPR, Établissement Publics Régionaux²³⁵. Ces conseils sont composés jusqu'en 1986, en partie, de tous les parlementaires de la région, Bouquerel l'intègre donc de droit en 1973. Il conserve ainsi son siège jusqu'en mars 1986, date à laquelle les conseils régionaux sont soumis au scrutin universel pour la première fois de leur histoire. Ces élections interviennent à l'issue des lois Defferre de décentralisation, votées en mars 1982. Les régions deviennent, de ce fait, des collectivités locales à part entière.

Bouquerel n'est donc pas élu lors de ces premières élections régionales de la V^e République. Nous ne savons pas s'il s'est présenté ou non et nous ne disposons pas non plus d'informations sur son mandat de conseiller régional. Ses archives personnelles ne

²³⁵ BŒUF Jean-Luc, MAGNAM Manuela, *Les collectivités territoriales et la décentralisation*, Paris, La documentation française, 2004.

contiennent aucun document attestant de cette période. Nous pouvons supposer qu'il ne s'est pas présenté compte tenu de son âge probablement, afin de pouvoir se concentrer sur la fin de sa carrière sénatoriale. La fin de sa carrière d' élu local se retrouve, de ce fait, marquée par un échec électoral et un renoncement à s'engager, causés certainement par l'âge. Contrairement à sa carrière parlementaire, qui n'a jamais connu de défaite et qui se termine par la grande porte, par l'aboutissement de son dernier mandat, son épopée d' élu local s'achève plutôt en demi-teinte, de manière inattendue pour le Conseil général et forcée pour le Conseil régional. Bien que nous ne disposions pas d'éléments concernant son mandat au Conseil de Picardie, le bilan d'Amédée Bouquerel en tant qu' élu local est tout à fait remarquable et cela ne l'empêche pas d'être considéré comme l'une des plus grandes figures politiques du département de l'Oise.

Conclusion de la troisième partie

La carrière politique d'Amédée Bouquerel, en plus d'être d'une longévité remarquable, est marquée par une grande diversité de mandatures exercées. Cette pluralité symbolise cet investissement total de la part de cet ingénieur en travaux publics. Le cumul de mandats est, certes, relativement courant pour les hommes politiques de la seconde moitié du XX^e siècle. Cependant, Amédée Bouquerel s'illustre par un investissement de tous les jours, dans toutes les strates de la gouvernance locale, en plus de ses mandats de sénateur.

Entre 1945 et 1992, il a ainsi consacré sa vie à servir son pays, son département, ses administrés. « Servir » a toujours été le paradigme de la carrière politique de Bouquerel, et ce à toutes les échelles. C'est d'ailleurs comme un « grand serviteur de la France » que le président Jacques Chirac présente l'ancien sénateur de l'Oise, lorsqu'il le décore du titre de commandeur de la Légion d'Honneur, en décembre 2000. Nonobstant, ce dévouement ne se limite pas aux frontières françaises, bien au contraire. Amédée Bouquerel entendait également servir la France au sein des instances européennes. En effet, en tant que fervent européen, il a toujours fait en sorte de convaincre ses administrés du bien fait de l'Europe politique et économique. Il rédige notamment en 1978 une plaquette explicative sur l'Europe des neuf : *connaître la Communauté économique européenne*. Un exemplaire de cette plaquette est notamment conservé dans les archives du Sénat. Du côté politique, Bouquerel s'engage dans la gouvernance européenne, et continue d'accumuler les mandatures. Il est nommé membre du Parlement européen en 1975, jusqu'en 1979. Il est nommé ensuite membre de la délégation parlementaire française pour les Communautés européennes, jusqu'en 1986. Il en devient le vice-président entre 1984 et 1986. Le dévouement d'Amédée Bouquerel pour servir son pays s'exporte ainsi au niveau européen, ce qui donne à sa carrière une autre dimension, une plus grande stature encore.

Finalement, il ne lui manquera qu'une mandature étatique, de ministre ou de secrétaire d'État, pour disposer d'un *Curriculum Vitae* politique complet. Néanmoins, sa carrière d'homme politique, qui s'achève par la grande porte en 1992, lorsqu'il « laisse la place aux jeunes » et abandonne son fauteuil de sénateur à Philippe Marini, s'avère être tout à fait remarquable, surtout quand on sait que rien ne prédestinait ce jeune ingénieur aux arcanes de l'arène politique française. Bien qu'il demeure un gaulliste de l'ombre, un sénateur méconnu, Amédée Bouquerel symbolise parfaitement l'homme politique français de son siècle, un homme engagé, au service de son pays mais surtout de son département et de ses administrés.

Conclusion générale

S'il fallait décrire, en un mot, l'itinéraire d'Amédée Bouquerel, l'engagement serait certainement le terme idoine. En effet, son engagement envers son département n'a cessé d'être le leitmotiv de sa carrière, de sa vie, depuis 1940.

Il s'est d'abord engagé dans la Résistance, afin de s'opposer à l'occupant allemand et de libérer l'Oise, qui connaissait son deuxième épisode d'occupation en moins de cinquante ans. Son patriotisme et sa volonté de défendre sa terre d'adoption l'ont amené à prendre les rênes d'un réseau de résistance, puis d'un bataillon militaire, qui est venu à bout des dernières forces ennemies dans la région, en 1945.

Par la suite, Amédée Bouquerel s'est dévoué pleinement et sans limite auprès d'un homme, le général de Gaulle. Il a été de tous les mouvements et partis gaullistes ; il s'est lancé à la conquête du Sénat à la demande du Général et il s'est posé en chef de file du développement du gaullisme politique dans l'Oise. Cet engagement partisan, total et sans faille, lui a valu les hommages des plus illustres figures gaullistes, lors d'une cérémonie, où les éloges se sont succédés. C'est d'ailleurs l'un des fils spirituels de Charles de Gaulle, le président Jacques Chirac, qui lui remet la médaille de commandeur de la Légion d'Honneur en 2000²³⁶. Cette décoration vient récompenser toute une vie vouée à la France et la République.

Toutefois, le principal engagement de la vie d'Amédée Bouquerel est celui qu'il a nourri pendant plus de quarante ans de vie politique locale, au sein de toutes les institutions de gouvernance territoriale. C'est l'homme d'une ville, Compiègne, d'un canton, celui de Ribécourt-Dreslincourt, d'un département, l'Oise et d'une région, la Picardie. Tous ces territoires l'ont adopté et ont pu apprécier toute l'énergie qu'il a pu mettre dans l'exercice de ses différents mandats. Son investissement auprès des HLM résume à lui seul le sens du bien public que Bouquerel s'est efforcé de mettre en œuvre dans toutes les collectivités locales dont il a fait partie. Les causes qui lui étaient chères sont celles de l'aménagement et de la construction perpétuelle d'un territoire, que beaucoup estiment reculé voire arriéré, mais dans lequel il voyait un potentiel important de développement, ce en quoi l'histoire ne l'a pas vraiment démenti. Les Isariens lui doivent la construction de nombreux bâtiments

²³⁶ Article en ligne du *Parisien*, publié le 6 décembre 2000. <http://www.leparisien.fr/oise-60/amedee-bouquerel-decore-par-jacques-chirac-06-12-2000-2001808012.php> (consulté le 24/05/2020).

publics, de nombreuses améliorations de la voirie ou encore l'augmentation et la pérennisation des logements sociaux.

Pour tout cela, Amédée Bouquerel représente bien le modèle de l'homme politique engagé, de l'*homo novus*, non issu d'une élite locale enracinée dans le territoire au fil des générations, mais qui a su devenir l'enfant du pays dans sa terre d'adoption en donnant, jour après jour, au fil de son activité politique, des gages de son patriotisme local et national.

Le 27 avril 2002, le *Courrier Picard*, dans son édition du Compiégnois, titre : « Amédée Bouquerel, ancien sénateur, n'est plus »²³⁷. La veille, celui qui a dédié sa vie et sa carrière politique à son département, le gaulliste de la première heure, s'est éteint, à l'âge de 94 ans, chez lui, dans son fief. Si le décès d'Amédée Bouquerel ne figure pas dans les médias nationaux, il résonne très fortement dans les médias locaux, dans les consciences des Isariens, qui ont tous connu ce Compiégnois d'adoption, cet ingénieur des travaux publics, le Monsieur logement du département de l'Oise. Les hommages se multiplient, principalement de la part de ses successeurs au sein des différentes instances, dans lesquelles il a exercé. En effet, Philippe Marini, son successeur au Palais du Luxembourg, évoque sa « très grande peine »²³⁸ à l'occasion de la disparition de son prédécesseur. Il rend hommage d'abord au résistant, au commandant Grégoire, en affirmant que ce dernier reste « l'une des plus belles figures de la lutte contre l'occupant. »²³⁹. Il loue ensuite l'homme politique, en expliquant « qu'Amédée Bouquerel a construit le Compiègne d'aujourd'hui. », ce qui est loin d'être négligeable²⁴⁰. Enfin, il fait l'éloge du gaulliste de la première heure, qui est resté fidèle toute sa vie au Général et à son idéologie politique. En effet, il affirme, lors de son discours, que Bouquerel fait partie « des vrais, ceux de 1940 », que « C'est lui qui, à son appel [celui du général de Gaulle], a créé le premier parti gaulliste, le RPF, dans le département de l'Oise. »²⁴¹.

L'hommage le plus vibrant, celui qui résume la richesse de la carrière d'Amédée Bouquerel, nous vient de Jean-François Mancel, président du Conseil général de l'Oise en 2002. Il débute son panégyrique par une phrase très forte : « l'Oise est en deuil »²⁴². Ces mots, relayés par la presse locale, mettent en lumière l'engagement total d'Amédée Bouquerel tout au long de sa vie, quelle que soit la mandature exercée. Le même Mancel

²³⁷ ADO 78J7. *Courrier Picard*, édition du 27 avril 2002, p. 15.

²³⁸ *Ibid.*

²³⁹ *Ibid.*

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ *Ibid.*

²⁴² *Ibid.*

déclare que « les gaullistes pleurent celui qui consacra sa vie au général de Gaulle. Comme lui, il n'eut qu'une passion : servir. Servir sans relâche son pays, ses concitoyens, son département, son canton, sa ville de Compiègne. »²⁴³. Il conclut en affirmant qu'un « homme d'exception vient de nous quitter. »²⁴⁴.

Les hommages se poursuivent lors de l'enterrement du sénateur de l'Oise, le 2 mai, à Compiègne. Selon le journal *Le Parisien*, « plusieurs centaines de personnes »²⁴⁵ se sont réunies pour rendre un dernier hommage à celui qui s'est battu toute sa vie pour défendre son département. Philippe Marini lui rend également un dernier hommage vibrant, qui symbolise la longévité de l'investissement d'Amédée Bouquerel envers son département. En effet, il explique que sa « vie fut une longue et belle histoire. Notre histoire. L'histoire de ce siècle si difficile. »²⁴⁶. Amédée Bouquerel a, de fait, traversé le XX^e siècle et a participé à tous les grands événements qui ont ponctué ces années cruciales pour la France. Mise à part la Première Guerre mondiale, il a vécu de l'intérieur tous les grands bouleversements qui ont touché l'Hexagone, que ce soit le second conflit mondial, la reconstruction, matérielle comme politique, le changement de régime en 1958, la crise algérienne ou encore mai 1968.

Le dernier hommage provient du Conseil municipal de la ville de Compiègne, son fief de toujours. En effet, le maire, Philippe Marini, a décidé de renommer l'une des plus grandes rues de la ville au nom de celui qui a vécu et servi dans cette ville, dans ce département, toute sa vie²⁴⁷. Désormais, le nom d'Amédée Bouquerel résonne tous les jours parmi les Compiégnois. L'histoire est d'autant plus belle que la rue Amédée Bouquerel comprend désormais la rue Carnot, dans laquelle était situé la résidence du sénateur de l'Oise.

Jusqu'à la fin de sa vie, le nom d'Amédée Bouquerel est resté associé à sa carrière de sénateur. Quand on parle de lui, on parle du sénateur de l'Oise, du « sénateur du général de Gaulle »²⁴⁸. Sa longévité au sein du Palais du Luxembourg est donc ce que l'on retient principalement de la carrière d'Amédée Bouquerel. Cependant, ne se focaliser que sur ses mandatures de sénateur reviendrait à occulter le cœur de la carrière politique de Bouquerel, la principale motivation de son investissement au quotidien : servir son département et ceux

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ Article en ligne du *Parisien*, publié le 3 mai 2002. <http://www.leparisien.fr/oise-60/l-adiou-a-amedee-bouquerel-03-05-2002-2003035082.php> (consulté le 04/05/2020).

²⁴⁶ *Ibid.*

²⁴⁷ Article en ligne du *Parisien*, publié le 12 octobre 2002. <http://www.leparisien.fr/oise-60/une-rue-morancais-et-bouquerel-12-10-2002-2003478827.php> (consulté le 04/05/2020).

²⁴⁸ ADO 78J7. *Compiègne, Notre ville*, édition du mois d'octobre 1991, p. 14.

qui l'habitent. Si sa longévité au Palais du Luxembourg est remarquable, elle se nourrit avant tout de sa carrière d'élus local, de serviteur de l'Oise et de gaulliste invétéré. Amédée Bouquerel est donc parvenu, tout au long de sa carrière, à trouver cet équilibre délicat entre parlementaire parisien et élu local, entre gaulliste partisan et homme de terrain à l'écoute des revendications. Si rien ne l'y prédestinait, Amédée Bouquerel est devenu l'une des plus grandes figures politiques du département de l'Oise. Son nom est certes méconnu du grand public, mais il représente ce modèle de *l'homo novus politicus*, de l'homme nouveau en politique, qui, en partant d'un engagement dans la Résistance, a gravi, un à un, les échelons du *cursus honorum* républicain français, animé par un inébranlable idéal, celui de servir son pays et son département. S'il a multiplié les fonctions, Amédée Bouquerel est toujours resté l'homme d'un territoire, d'un parti, fidèle à ses convictions et engagé dans les missions qui lui tenaient à cœur. Les mots de Jacques Chirac prennent ainsi tout leur sens, d'autant plus qu'ils viennent d'une des plus illustres figures du gaullisme politique : Amédée Bouquerel a été un « grand serviteur de la France »²⁴⁹.

²⁴⁹ Article en ligne du *Parisien*, publié le 6 décembre 2000. <http://www.leparisien.fr/oise-60/amedee-bouquerel-decore-par-jacques-chirac-06-12-2000-2001808012.php> (consulté le 24/05/2020).

Inventaire des sources

- Archives départementales de l'Oise :
 - Archives publiques préfectorales :
 - Fonds 1487W 97 à 99 : procès-verbaux des élections sénatoriales de 1948 à 1992 ainsi que de leurs modalités
 - Série 1487W97 : Scrutin du 25.09.1983. – Organisation : arrêtés préfectoraux, circulaires, déclarations de candidature, procès-verbal des opérations du collège électoral, contentieux.
 - Série 1487W99 : Scrutins du 26.04.1959, du 26.09.1965, du 22.09.1974, du 25.09.1983 et du 27.09.1992. – Procès-verbaux des opérations du collège électoral.
 - Archives privées d'Amédée Bouquerel : Fond « Amédée Bouquerel » 78J
 - Séries 78J1 à 4 et 78J31 : « Parcours militaire et activités en rapport avec la Seconde Guerre mondiale »
 - Séries 78J5/1 à 6 : « Vie politique générale »
 - Série 78J5/1 : « Rassemblement du Peuple Français »
 - Série 78J5/2 : « Gaullisme »
 - Série 78J6 : « Référendums et élections présidentielles »
 - Séries 78J7 à 14 : « Élections et mandats d'Amédée Bouquerel. »
 - Séries 78J7 à 11 : « Sénat. »
 - Série 78J7 : « Élections sénatoriales de 1948, 1952, 1957, 1959, 1965, 1974, 1983, 1989 et 1992. »
 - Séries 78J8/1 à 78J8/3 : « Commissions des affaires économiques et du plan au Sénat. »
 - 78J8/1 et 78J8/2 : « Travaux publics et transports, budgets. »
 - 78J8/3 : « Logement. »
 - Série 78J10 : « Autres commissions et travaux au titre de sénateur. »
 - Série 78 J 12 : « Conseil général de L'Oise, canton de Ribécourt-Dreslincourt. »
 - Série 78 J 13 : « Ville de Compiègne. »
 - Série 78 J 14 : « Action publique locale. »

- 78J 14/1 : « Inaugurations, commémorations, remises de décorations, obsèques. »
- 78 J 14/2 : « Relations avec la presse locale. »
- Série 78J16 : « Photographies. »
- Série 78J17 : « Médailles et décorations. »
- Archives du Sénat
 - Série 61S 1-25 : « dossier d'élections des conseillers de la République (1946-1958) »
 - Série 1181 AS 4 : « dossier documentaire composé de coupures de presse, de correspondance et de photographies »
- Archives de la Fondation Charles de Gaulle
 - RPF 377 : Dossier sur Amédée Bouquerel
 - RPF 569 : Dossier département du RPF pour l'Oise

Bibliographie

❖ Instruments de travail :

ANDRIEU Claire (dir.), *Dictionnaire De Gaulle*, Paris, R. Laffont, 2006

AVRIL Pierre (dir.), *Personnel Politique Français, 1870-1988*, Paris, PUF, 1992

BURGUIERE André (dir.), *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1986

Dictionnaire des parlementaires français de 1940 à 1958, Tome 2, Paris, La Documentation française, 1988-2001

GAUVARD Claude et SIRINELLI Jean-François (dir.), *Dictionnaire de l'historien*, Paris, Presses universitaires de France, 2015

LELEU Jean-Luc (dir.), *La France pendant la seconde guerre mondiale : atlas historique*, Paris, Fayard et le Ministère de la Défense, 2010

MARCOT François (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffond, 2006

SIRINELLI Jean-François (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX^e siècle*, Paris, PUF, 2013

TROGNEUX Alain (dir.), *Dictionnaire des élus de Picardie, Tome 2, L'Oise*, Amiens, Encrage, 2007

❖ Historiographie

BELLAMY David, « Prosopographie des sénateurs gaullistes (1958-1980) », in LACHAISE Bernard (dir.), *Les Gaullistes, Hommes et réseaux*, Paris, Éditions Nouveau Monde, 2013

BERSTEIN Serge, « La culture politique », in RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Éditions du Seuil, 1997, pp. 371-386

CAYROL Roland, PARODI Jean-Luc, YSMAL Colette, *Le député français*, Paris, Armand Colin, 1973

CHAUSINAND-NOGARET G., « Biographique (Histoire) », in BURGUIERE André, *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986, pp. 86-87 ;

DELACROIX Christian (dir.), *Les courants historiques en France : XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Gallimard, 2007

DEMARTINI Anne-Emmanuelle, « Biographie », in GAUVARD Claude et SIRINELLI Jean-François (dir.), *Dictionnaire de l'historien*, Paris, PUF, 2015, pp. 65-68

GARRIGOU Alain, *La politique en France : de 1940 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2017.

RÉMOND René (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Editions du Seuil, 1988

REVEL Jacques (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-histoire à l'expérience*, Paris, Gallimard le Seuil, 1996

RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Éditions du Seuil, 1997

SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Paris, Imprimerie Nationale, 1995

❖ Vie politique et sociale française

AUDIGIER François, LACHAISE Bernard, LAURENT Sébastien, *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, Nouveau Monde, 2013

BECKER Jean Jacques, *Histoire politique de la France depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2015

BERNARD Mathias, *Histoire politique de la Ve République, de 1958 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2008

BERSTEIN Serge, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2001

BERSTEIN Serge (dir.), *Les cultures politiques en France*, Paris, Éditions du Seuil, 2003

BERSTEIN Serge, *La France de l'expansion, Tome 1 La République gaullienne, 1958-1969*, Seuil, 1989

BERSTEIN Serge, RIOUX Jean-Pierre, *La France de l'expansion, Tome 2 Les années Pompidou (1969-1974)*, Seuil, 1995

BERSTEIN Serge, WINOCK Michel, *La République recommencée, de 1914 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2004

BERSTEIN Serge et Milza Pierre (dir.), *L'année 1947*, Paris, Presse de Science Po, 2000

BRÉCHON Pierre, *La France aux urnes*, Paris, La documentation française, 2009

CHEVALIER Jean-Jacques, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à 1958*, Paris, Dalloz, 2001

DELPORTE Christian, BLANDIN Claire, ROBINET François, *Histoire de la presse en France, XX^e-XXI^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2016

DUHAMEL Éric, *Histoire politique de la IV^e République*, Paris, Éditions La Découverte, 2000

DUHAMEL Éric, FOURCADE Olivier, *Histoire et vie politique en France depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2005

GARRIGOU Alain, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Editions du Seuil, 2002

GARRIGUES Jean, *La France de la V^e République*, Paris, A. Colin, 2008

GARRIGUES Jean, GUILLAUME Sylvie, SIRINELLI Jean-François (dir), *Comprendre la V^e République*, Paris, PUF, 2010

Les années de Gaulle, Les collections de l'Histoire, hors-série n°1, février 1998

LEVEQUE Pierre, *Les forces politiques en France, Tome 3. De 1940 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1997

MARTIN Pierre, *Les élections municipales en France depuis 1945*, Paris, La Documentation française, 2001

POZZI Jérôme, *Les Mouvements gaullistes, Partis, associations et réseaux, 1958-1976*, Rennes, PUR, 2011

OFFERLÉ Michel, *La profession politique, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999

RAFLIK Jenny, *La République moderne, La IV^e République (1946-1958)*, Paris, Editions du Seuil, 2018

RÉMOND René, *1958, le retour de de Gaulle*, Complexe, 1983

RÉMOND René, *La République souveraine*, Paris, Fayard, 2002

RÉMOND René, *Le siècle dernier*, Paris, Fayard, 2003

RICHARD Gilles, GUILLAUME Sylvie, SIRINELLI Jean-François, *Histoire de l'UDF. L'Union pour la démocratie française 1978-2007*, Rennes, PUR, 2013

RIOUX Jean-Pierre, *Les Centristes. De Mirabeau à Bayrou*, Paris, Fayard, 2011

RIOUX Jean-Pierre, *La France de la Quatrième République*, 2 tomes, Paris, Le Seuil, Nouvelle Histoire de la France contemporaine, 1980

TEYSSIER Arnaud, *La V^e République, de De Gaulle à Chirac*, Paris, Editions Pygmalion, 1995

WINOCK Michel, *La France politique. XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2003

WINOCK Michel, *1958, la naissance de la V^e République*, Gallimard, 2008

❖ **Parlement et Sénat**

BAGUENARD Jacques, *Le Sénat*, Paris, PUF, 1990, « Que sais-je ? »

BAROLI Marc, ROBERT Dominique, *Du Conseil de la République au Sénat, 1946-1958*, Paris, PUF, 2002

BELLAMY David (dir.), *Max Lejeune, Carrière politique d'un Picard*, Amiens, Encrage, 2017

BELLAMY David (dir.), *Parlementaires gaullistes, de Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais, 1958-1981*, Amiens, Encrage, 2013

BELLAMY David, *Geoffroy de Montalembert, Un aristocrate en République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006

BERSTEIN Gisèle, *Le Sénat sous la IIIème République : 1920-1940*, Paris, CNRS, 2014

CHEVALIER François, *Le sénateur français, Essai sur le recrutement et la représentativité des membres de la seconde chambre*, Paris, Bibliothèque constitutionnelle et de science politique, 1998

CONORD Fabien, *Les élections sénatoriales en France, 1875-2015*, Rennes, PUR, 2016

DUBOIS Jean-Pierre, « Les nouvelles institutions » in Berstein Serge et Milza Pierre (dir.), *L'année 1947*, Paris, Presse de Science Po, 2000, pp. 295-307

EL GAMMAL Jean, *Être parlementaire, de la Révolution à nos jours*, Paris, A. Colin, 2013

FONDRAZ Ludovic, *Les groupes parlementaires au Sénat sous la Ve République*, Paris, Economica, 2000

GARRIGUES Jean (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007

MARCIHY Jean-Pierre, *La Deuxième Chambre dans la vie politique française depuis 1875*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969

MASTIAS Jean, *Le Sénat de la Ve République*, Paris, Economica, 1980

MASTIAS Jean et GRANGE Jean, *Les Secondes chambres du Parlement en Europe occidentale*, Paris, Economica, 1987.

MAYEUR Jean-Marie (dir.), *Les parlementaires de la Troisième République : actes du colloque international*, Paris, Publications de la Sorbonne (coll. « Histoire de la France aux XIXe et XXe siècles »), 2003.

MONORY René (dir.), *Pour mieux comprendre le Sénat*, Paris, La Documentation française, 1993

❖ **Gaullisme**

AUDIGIER François, LACHAISE Bernard et LAURENT Sébastien, *Les Gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde, 2013

BERSTEIN Serge, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2001

CHARLOT Jean, *L'Union pour la Nouvelle République, étude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Paris, A. Colin, 1967

CHARLOT Jean, *Le gaullisme*, Paris, A. Colin, 1970

CHARLOT Jean, *Le gaullisme d'opposition, 1946-1953*, Paris, Fayard, 1983

De Gaulle et le RPF 1947-1955, actes du colloque de Bordeaux de 1997, organisé par la Fondation Charles de Gaulle, Paris Colin, 1998

JACKSON Julian, *De Gaulle, une certaine idée de la France*, Paris, Seuil, 2019

LACOUTURE Jean, *Charles de Gaulle*, 3 volumes, Paris, Seuil, 1984-1986

KNAPP Andrew, *Le gaullisme après De Gaulle*, Paris, Seuil, 1996

POZZI Jérôme, *Les Mouvements gaullistes, Partis, associations et réseaux, 1958-1976*, Rennes, PUR, 2011

PURTSCHET Christian, *Le RPF, 1947-1953*, Éditions Cujas, 1965

RÉMOND René, *Les droites en France*, Paris, Aubier Montaigne, 1982

RÉMOND René, *Le retour de De Gaulle*, Bruxelles, Editions Complexe, 1983

RICHARD Gilles, *Histoire des droites en France, 1815-2017*, Paris, Perrin, 2017

❖ **Seconde Guerre mondiale et Résistance**

BESSE Jean-Pierre, « Picardie » in MARCOT François (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffond, 2006

CALMETTE Arthur, *L'OCM : Organisation civile et militaire, histoire d'un mouvement de résistance de 1940 à 1946*, Paris, PUF, 1961

MURACCIOLE Jean-François, *Histoire de la Résistance en France*, Paris, PUF « Que sais-je », 2012

PIKETTY Guillaume, « Organisation Civile et Militaire » in MARCOT François (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Lafond, 2006

RICARD Bruno (dir.), *1939-1945, l'Oise dans la Seconde guerre mondiale*, Beauvais, Archives départementales de l'Oise, 2007

WIEVIORKA Olivier, *Histoire de la Résistance, 1940-1945*, Paris, Perrin, 2012

WIEVIORKA Olivier, *Une certaine idée de la Résistance : Défense de la France : 1940-1949*, Paris, Éditions du Seuil, 2010

❖ Sociologie politique

BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, 12^e édition, Paris, LGDJ, 2016

DOUILLET Anne-Cécile, LEFEBVRE Rémi, *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, 2017

HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, A. Colin, 2011

OFFERLÉ Michel, *La profession politique. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999

❖ Articles scientifiques

BELLAMY David, « Entretien avec Charles Pasqua », *Parlement[s]*, Revue d'histoire politique, 2009, n° HS 5, n° 3, p. 113-123

« Historique des groupes parlementaires gaullistes », in *Parlement[s]*, Revue d'histoire politique, 2009 (n° HS 5), pp. 8-21

« La longévité parlementaire. Une étude de cas : Geoffroy de Montalembert (1898-1993) », in *Parlement[s]*, Revue d'histoire politique, 2005 (n° 3), pp. 61-76

« Le gaullisme fut-il une critique du régime d'Assemblée ? », in *Parlement[s]*, Revue d'histoire politique, 2013, (n° HS 9), pp. 113-125

« Naître et rester un notable. Le cas de Geoffroy de Montalembert (1898-1993) », *Histoire@Politique*, 2015, vol. 25, n° 1, p. 120

« Gaullistes au Parlement », hors-série n°5 de *Parlement[s]*. *Revue d'histoire politique*, CHPP, 2009

BRIQUET Jean Louis, « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques », in Jean-Louis Briquet et al., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Presses Universitaires de France, « Politique d'aujourd'hui », 1998, pp. 7-37

CONORD Fabien, « De la « République sénatoriale » à la « forfaiture ». Le Sénat et la Ve République 1959-1962 », *Histoire@Politique* 2010 (n° 12), p. 4

DREYFUS-SCHMIDT Michel, « Le métier de sénateur », in *Pouvoirs*, n° 44, février 1988, pp. 59-68

GODMER Laurent, « Les élus régionaux : un personnel politique entre notabilisation, dénotabilisation et renotabilisation », *Histoire@Politique*, 2015, vol. 25, n° 1, p. 131

LACHAISE Bernard, « Itinéraires des parlementaires gaullistes de la IV^e République », in *Parlement[s]*, Revue d'histoire politique 2007 (n° 7), pp. 47-63

« Le RPR et le gaullisme. Les infortunes d'une fidélité », in : *Vingtième Siècle*, revue d'histoire, n°44, 1994, pp. 25-30

« Le Sénat pour quoi faire ? », in *Pouvoirs*, n° 159, 2016, 192 p.

« Le Sénat », *Pouvoirs*, n°44, 1988, 200 p.

LE YONCOURT Tiphaine, « Le Sénat républicain représentant des collectivités territoriales ? », in *Pouvoirs*, 2016, vol. 159, n° 4, p. 27.

LOONIS Vincent, « Les déterminants de la réélection des députés français de 1871 à 2002 », in *Histoire et Mesure*, Éditions de l'EHESS, 2006, pp. 221-254

SCHNATERRER Tinette, « Les sénateurs français, parlementaires fantômes ? », in *Pouvoirs*, 2016 (N° 159), pp. 93-100

SIRINELLI Jean François, « Réflexions sur l'histoire et l'historiographie du XX^e siècle français », *Revue historique*, 2005 (n° 635), pp. 609-625

VERON Jacques, « Démographie du Parlement français de 1958 à 1980 », in *Population*, Vol. 38, 1983, Institut National d'Etudes Démographiques, pp. 553-564

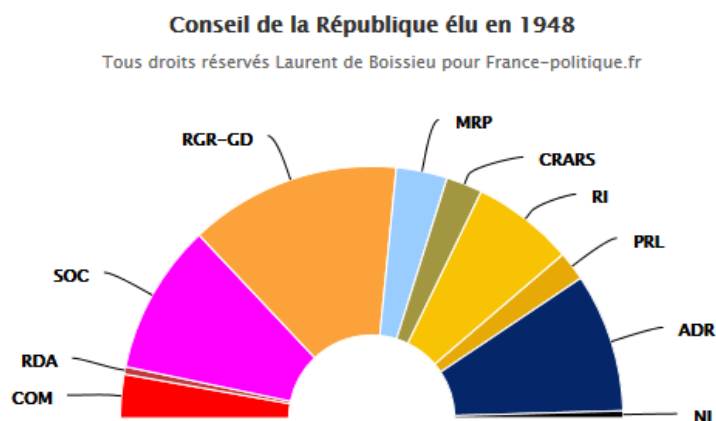
Table des annexes

Annexe 1 : infographies nationales des renouvellements sénatoriaux qui concernent Amédée Bouquerel.....	148 à 154
Annexe 2 : ADO 78J7. Extrait du Bulletin mensuel du journal local de Compiègne, <i>Notre ville</i> , édition d'octobre 1991, p. 14.....	155
Annexe 3 : ADO 78J 7 : Profession de foi du candidat Bouquerel pour les sénatoriales d'avril 1959, p. 1 et 2.....	156 à 157
Annexe 4 : ADO 78J 7 : Brouillon de la profession de foi pour les sénatoriales de septembre 1965, p. 1 à 4.....	158 à 161
Annexe 5 : ADO 78J 7 : Profession de foi du candidat Bouquerel pour les sénatoriales de septembre 1983, p. 1 et 2.....	162 à 163
Annexe 6 : ADO 78J 7 : Billet de félicitations d'un médecin compiégnois après les élections de 1958.....	164
Annexe 7 : ADO 78J 7 : Billet de félicitations du maire du village de Rieux, dans l'Oise, après les élections de 1958.....	165
Annexe 8 : ADO 78J 7 : Calendrier des meetings du candidat Bouquerel lors des élections sénatoriales d'avril 1959.....	166
Annexe 9 : ADO 78J16. Amédée Bouquerel à son bureau au Sénat, mars 1979.....	167
Annexe 10 : ADO 78J8/1 : Proposition de loi portée par Amédée Bouquerel et Robert Séné, 1951, p. 1 à 3.....	168 à 170
Annexe 11 : ADO 78J8/1 : Exemple du Journal Officiel du 21 janvier 1953, pp. 1 à 3.....	171 à 173
Annexe 12 : ADO 78J8/2 : Avis rédigé par Amédée Bouquerel en novembre 1963.....	174
Annexe 13 : ADO 78J31. Portrait d'Amédée Bouquerel en tenue militaire.....	175
Annexe 14 : ADO 78J31. Amédée Bouquerel (à gauche) et ses compagnons, mai 1940...	176

Annexe 15 : ADO 78J16. Charles de Gaulle et Amédée Bouquerel lors de la visite du Général dans l'Oise, le 13 juin 1964.....	177
Annexe 16 : ADO 78J16. Jacques Chirac et Amédée Bouquerel au dîner du groupe RPR le 5 juillet 1984.....	178
Annexe 17 : ADO 78J16. Amédée Bouquerel et Jacques Chirac lors de sa visite au Conseil général de l'Oise le 15 septembre 1993.....	179
Annexe 18 : ADO 78J13. Couverture de <i>l'Oise Libérée</i> du 19 février 1965.....	180
Annexe 19 : ADO 78J12. <i>L'Avenir du canton de Ribécourt-Dreslincourt</i> , édition du 22 septembre 1973.....	181
Annexe 20 : ADO 78J16. Amédée Bouquerel lors d'une visite d'un chantier de constructions de HLM à Dreslincourt, le 20 novembre 1967.....	182

Annexes

Annexe 1 : infographies nationales des renouvellements sénatoriaux qui concernent Amédée Bouquere²⁵⁰



		Membres				%
		(a)	(b)	(c)	(d)	
	Groupe Communiste	COM			18	5,6
	Groupe du Rassemblement Démocratique Africain <i>apparenté au Groupe communiste</i>	RDA			3	0,9
	Groupe Socialiste SFIO	SOC			62	19,4
	Groupe du Rassemblement des Gauches Républicaines et de la Gauche Démocratique	RGR-GD			87	27,2
	Groupe du Mouvement Républicain Populaire	MRP			21	6,6
	Groupe du Centre Républicain d'Action Rurale et Sociale	CRARS			15	4,7
	Groupe des Républicains Indépendants	RI			42	13,1
	Groupe du Parti Républicain de la Liberté	PRL			12	3,8
	Groupe d'Action Démocratique et Républicaine	ADR			57	17,8
	sénateurs n'appartenant à aucun groupe	NI			3	0,9
	Vacant(s)				-	
	Total				320	

Source: CF, 1957

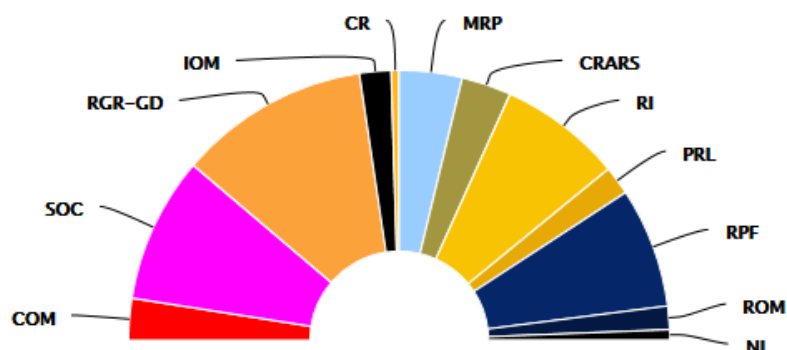
- (a) sénateurs membres
- (b) sénateurs apparentés
- (c) sénateurs rattachés administrativement
- (d) total groupe + apparentés + rattachés
- (e) % de l'effectif total du Sénat

Source : <https://www.france-politique.fr/elections-senatoriales-1948.htm>

²⁵⁰ Ces infographies proviennent du site « France Politique », un site d'information politique, rédigé par Laurent de Boissieu, un journaliste politique du journal *La Croix*. Ce site est présenté comme un site de référence par le journal *Libération* ainsi que par de nombreux ouvrages universitaires. De Boissieu est également le créateur du site « Gaullisme.net ». Il est enfin en charge du cours sur « les enjeux politiques » en Master de journalisme à l'Université Paris IV Sorbonne. Lien URL du site : <https://www.france-politique.fr/>

Conseil de la République après le renouvellement de 1952

Tous droits réservés Laurent de Boissieu pour France-politique.fr



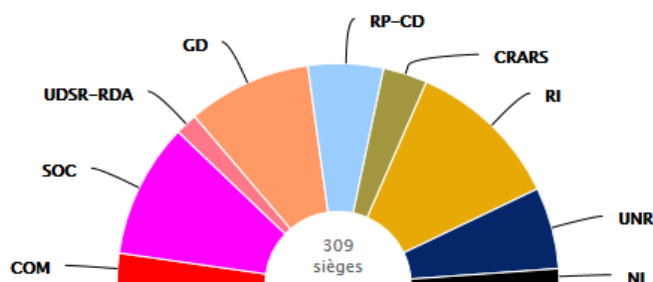
		Membres				%
		(a)	(b)	(c)	(d)	
	Groupe Communiste	COM			16	5,0
	Groupe Socialiste SFIO	SOC			56	17,5
	Groupe du Rassemblement des Gauches Républicaines et de la Gauche Démocratique	RGR-GD			73	22,8
	Groupe des Indépendants d'Outre-Mer	IOM			12	3,8
	Groupe du Centre Républicain <i>rattaché au Groupe du MRP</i>	CR			3	0,9
	Groupe du Mouvement Républicain Populaire	MRP			24	7,5
	Groupe du Centre Républicain d'Action Rurale et Sociale	CRARS			19	5,9
	Groupe des Républicains Indépendants	RI			47	14,7
	Groupe du Parti Républicain de la Liberté	PRL			11	3,4
	Groupe du Rassemblement du Peuple Français	RPF			46	14,4
	Groupe du Rassemblement d'Outre-mer <i>rattaché au Groupe du RPF</i>	ROM			9	2,8
	sénateurs n'appartenant à aucun groupe	NI			4	1,3
		Vacant(s)				
		Total			320	

Source: CF, 1957

- (a) sénateurs membres
- (b) sénateurs apparentés
- (c) sénateurs rattachés administrativement
- (d) total groupe + apparentés + rattachés
- (e) % de l'effectif total du Sénat

Source : <https://www.france-politique.fr/elections-senatoriales-1952.htm>

Sénat après le renouvellement de 1959
 Infographie Laurent de Boissieu pour France-politique.fr



		Membres				%
		(a)	(b)	(c)	(d)	
COM	<u>Groupe Communiste</u>	13	1	-	14	4,5
SOC	<u>Groupe Socialiste</u>	50	4	7	61	19,7
	Formation de l'Union Démocratique et Socialiste de la Résistance et du Rassemblement Démocratique Africain			10	66	21,4
GD	<u>Groupe de la Gauche Démocratique</u>	56	-	-		
	Formation du Centre Démocratique			7	34	11,0
RP-CD	<u>Groupe des Républicains Populaires</u>	27	-	-		
CRARS	<u>Groupe du Centre Républicain d'Action Rurale et Sociale</u>	19	-	1	20	6,5
RI	<u>Groupe des Républicains Indépendants</u>	66	4	-	70	22,7
UNR	<u>Groupe de l'Union pour la Nouvelle République</u>	36	-	1	37	12,0
NI	sénateurs non inscrits à un groupe	7			7	2,3
	Vacant(s)					
	Total				309	

Source: recherches personnelles - Tous droits réservés Laurent de Boissieu pour France-politique.fr

Seuil de constitution d'un groupe: 11 membres

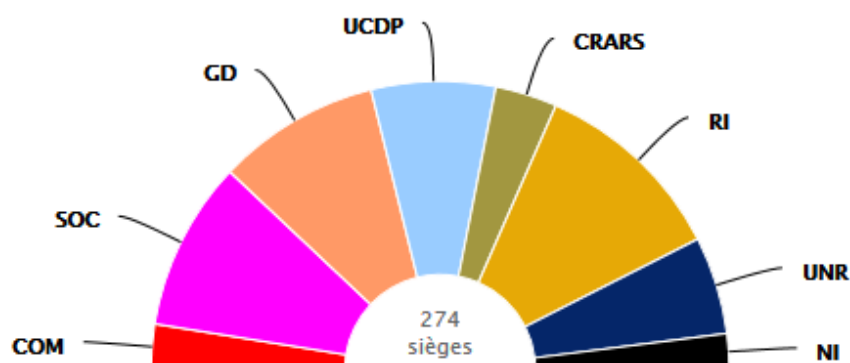
- (a) sénateurs membres
- (b) sénateurs apparentés
- (c) sénateurs affiliés
- (d) total membres + apparentés + affiliés
- (e) % de l'effectif total du Sénat

Président du Sénat : [Gaston Monnerville](#) (Gauche Démocratique), ancien président du Conseil de la République.

Source : <https://www.france-politique.fr/elections-senatoriales-1959.htm>

Sénat après le renouvellement de 1965

Infographie Laurent de Boissieu pour France-politique.fr



		Membres				%	
		(a)	(b)	(c)	(d)		
	Groupe Communiste	COM	13	1	-	14	5,1
	Groupe Socialiste	SOC	51	1	-	52	19,0
	Groupe de la Gauche Démocratique	GD	50	-	-	50	18,2
	Groupe de l'Union Centriste des Démocrates de Progrès	UCDP	38	-	-	38	13,9
	Groupe du Centre Républicain d'Action Rurale et Sociale	CRARS	18	1	-	19	6,9
	Groupe des Républicains Indépendants	RI	58	2	-	60	21,9
	Groupe de l'Union pour la Nouvelle République	UNR	24	5	1	30	10,9
	sénateurs non inscrits à un groupe	NI	11			11	4,0
Vacant(s)							
Total						274	

Source: recherches personnelles - Tous droits réservés Laurent de Boissieu pour France-politique.fr

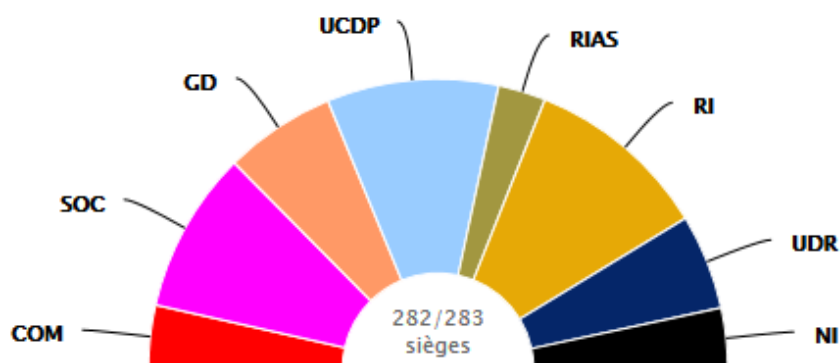
Seuil de constitution d'un groupe: 11 membres

- (a) sénateurs membres
- (b) sénateurs apparentés
- (c) sénateurs affiliés
- (d) total membres + apparentés + affiliés
- (e) % de l'effectif total du Sénat

Président du Sénat : [Gaston Monnerville](#) (Gauche Démocratique), réélu.

Source : <https://www.france-politique.fr/elections-senatoriales-1965.htm>

Sénat après le renouvellement de 1974
 Infographie Laurent de Boissieu pour France-politique.fr



		Membres				%	
		(a)	(b)	(c)	(d)		
	Groupe Communiste	COM	19	1	-	20	7,1
	Groupe Socialiste	SOC	46	3	2	51	18,1
	Groupe de la Gauche Démocratique	GD	32	-	3	35	12,4
	Groupe de l'Union Centriste des Démocrates de Progrès	UCDP	51	-	3	54	19,1
	Groupe des Républicains Indépendants d'Action Sociale	RIAS	15	-	-	15	5,3
	Groupe des Républicains Indépendants	RI	53	3	2	58	20,6
	Groupe d'Union des Démocrates pour la République	UDR	21	6	3	30	10,6
	Groupe de l'Union des sénateurs non inscrits à un groupe politique	NI	19			19	6,7
		Vacant(s)				1	
		Total				283	

Source: recherches personnelles - Tous droits réservés Laurent de Boissieu pour France-politique.fr

Seuil de constitution d'un groupe: 15 membres

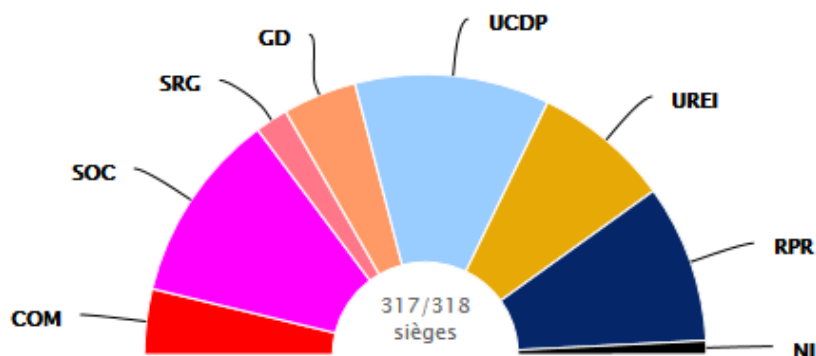
- (a) sénateurs membres
- (b) sénateurs apparentés
- (c) sénateurs affiliés
- (d) total membres + apparentés + affiliés
- (e) % de l'effectif total du Sénat

Président du Sénat : [Alain Poher](#) (UCDP), réélu.

Source : <https://www.france-politique.fr/elections-senatoriales-1974.htm>

Sénat après le renouvellement de 1983

Infographie Laurent de Boissieu pour France-politique.fr



		Membres				%	
		(a)	(b)	(c)	(d)		
	<u>Groupe Communiste</u>	COM	23	1	-	24	7,6
	<u>Groupe Socialiste</u>	SOC	67	2	1	70	22,1
	Formation des Sénateurs Radicaux de Gauche	SRG	12	-	-	12	12,3
	<u>Groupe de la Gauche Démocratique</u>	GD	25	1	1	27	
	<u>Groupe de l'Union Centriste des Démocrates de Progrès</u>	UCDP	63	-	8	71	22,4
	<u>Groupe de l'Union des Républicains et des Indépendants</u>	UREI	45	1	4	50	15,8
	<u>Groupe du Rassemblement pour la République</u>	RPR	49	6	3	58	18,3
	sénateurs non inscrits à un groupe	NI	5			5	1,6
Vacant(s)						1	
Total						318	

Source: recherches personnelles - Tous droits réservés Laurent de Boissieu pour France-politique.fr

Seuil de constitution d'un groupe: 15 membres

(a) sénateurs membres

(b) sénateurs apparentés

(c) sénateurs affiliés

(d) total membres + apparentés + affiliés

(e) % de l'effectif total du Sénat

Président du Sénat : Alain Poher (UCDP), réélu.

Source : <https://www.france-politique.fr/elections-senatoriales-1983.htm>

Portrait

Depuis 1940 au service de son pays Amédée Bouquerel, le sénateur du « Général »

Dans son bureau, une photographie du « Général ». Datée de décembre 1957 et dédicacée de la main de Charles De Gaulle. « A Amédée Bouquerel, mon compagnon et mon ami en toute confiance. » Tout Amédée Bouquerel est résumé dans ces quelques mots.



Amédée Bouquerel en excellente compagnie avec entourant le « général » Georges Pompidou, André Malraux, Jacques Chaban-Delemas et Pierre Mesmer.

« Des mots qui ont pour moi une valeur capitale » confie ce gaulliste historique, compagnon de la première heure de l'auteur de l'appel du 18 juin. « Le Général est l'homme qui m'a rendu espoir en 40 » proclame-t-il, « c'est l'homme qui m'a engagé en poli-

notre voie, celle qu'il a tracée, servons le pays, travaillons à convaincre, à rassembler. »

Et Amédée Bouquerel s'y emploie avec force et conviction. Animé d'une foi inébranlable, celle qui fut sienne alors qu'ayant dit oui au Général, il entra dans la clandestinité sous le nom de commandant Grégoire. Avec ses amis Charles Barriquand, André Astoux, Jean Martin, M. et Mme Louis, il orchestra la résistance dans l'est du département. Et libéra Compiègne.

A la tête du premier bataillon du 67^e régiment d'infanterie (composé en majorité de garçons du Compiégnois), il aura les honneurs du général De Gaulle lors d'une revue des troupes à l'automne 44. Aussi rien d'étonnant à ce que le commandant Grégoire, revenu à la vie civile, réponde présent au premier appel venu de Charles De Gaulle.

« C'était en 47 » se souvient Amédée Bouquerel, « le Général m'a fait appeler. Avec Charles Barriquand, je suis aller le rencontrer square Rapp à Paris. Il nous a demandé d'organiser le RPF dans le département de l'Oise. Mon général, lui ai-je dit, je vous suis depuis 1940, il n'y a pas de raison pour que je m'arrête. En 48, aux sénatoriales, le Général m'a dit : Bouquerel, vous serez candidat. J'ai été élu sénateur. Depuis cette date, je siège au Sénat sans interruption. »

« J'ai eu une vie parlementaire exceptionnelle » confesse-t-il

ému, « en servant le Général et mon pays, en maintenant la flamme gaulliste contre vents et marées, j'ai senti tellement de sympathie et de confiance autour de moi. Je puis dire qu'une amitié sans faille s'est nouée entre les gens de ce département et moi. »

A tel point que le sénateur du Général peut s'enorgueillir d'une longévité parlementaire hors du commun (40 ans de mandat fédérés à l'automne 88 et salués comme il convient par Jacques Chirac, Charles Pasqua, Michel Debré, l'amiral Philippe De Gaulle, Jean-François Mancel et Philippe Marini). « Et pour rassurer tous mes amis, nombreux dans ce département de l'Oise, je prépare d'ores et déjà les prochaines sénatoriales » s'amuse-t-il. En toute fidélité au Général. Et pour servir encore et toujours.

J.F.

« Bouquerel, qu'en pensez-vous ? »

« J'ai eu l'honneur de servir mon pays avec le général De Gaulle » se félicite Amédée Bouquerel, « il était pour moi un professeur qui m'indiquait tous les jours comment bien servir son pays. On a dit de lui qu'il était froid et distant ! Moi, petit sénateur, il me faisait venir à l'Elysée et m'interrogeait sur toutes sortes de problèmes. Bouquerel, me demandait-il, que pensez-vous de la situation ? »

tique en 44, c'est lui sans aucun doute qui m'a guidé pendant toute ma vie politique. »

Au demeurant, sa fidélité à celui qui a incarné la France libre est toujours aussi vivace. « Le Général » déclare-t-il, « s'il était là aujourd'hui, je suis sûr qu'il nous tiendrait ce langage : restons ce que nous sommes, ne combinons pas, poursuivons dans

« Au service exclusif de la France »

« Ce que je souhaite, c'est que les gaullistes sachent qu'ils sont au service exclusif de la France et de la République, et que la France et la République ne sont pas à leur service. »
Amédée Bouquerel, octobre 1987.



DÉPARTEMENT DE L'OISE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 26 AVRIL 1959

Monsieur le Délégué,

Le 26 avril prochain, vous êtes appelé à élire les trois Sénateurs qui auront l'honneur et la charge de vous représenter au Parlement.

Seul Sénateur sortant, je me présente individuellement, désirant vous laisser la liberté de faire votre choix.

Elu en 1948 par	742 voix,
j'ai obtenu en 1952	775 voix
et en 1958	1.001 voix sur 1.334 votants.

Chaque renouvellement m'a ainsi apporté la preuve la plus réconfortante qu'un nombre toujours plus important de délégués sénatoriaux m'accordaient leurs suffrages. Le dernier résultat m'a plus particulièrement touché. Il fut, pour moi, le témoignage le plus certain de votre confiance.

Vous me connaissez donc parfaitement et je n'ai plus à me présenter.

Au cours de mes dix années de mandat, je me suis toujours inspiré des principes de sagesse et de mesure dont vous, administrateurs communaux, donnez chaque jour le magnifique exemple. C'est pourquoi j'ai été votre amical conseiller et votre porte-parole pour soutenir vos légitimes aspirations.

Vous savez quelle fut mon activité. Qu'il me suive de vous en donner un bref résumé :

- Collaboration au vote de la loi créant le Fonds d'Investissement Routier ;
- Rapporteur du budget des P. T. T. ;
- Rapporteur de la Commission des Moyens de Communications ;
- Membre de la Haute Commission chargée de l'organisation commune des Régions Sahariennes ;
- Dépôt d'un projet de loi protégeant les logements agricoles ;
- Interventions fréquentes à la tribune du Sénat lors des discussions importantes (réforme constitutionnelle, réforme électorale, etc...) ;
- Lutte pour obtenir l'indexation des prix agricoles (qui vient si malencontreusement d'être supprimée) et le rétablissement de la parité des prix agricoles et industriels ;
- Multiples démarches pour régler vos nombreuses difficultés (constructions scolaires, logements, adductions d'eau, voiries vicinales et rurales, etc...) ;
- Effort constant pour remédier à la crise du logement ;
- Président de l'Office départemental des H. L. M., je me suis consacré à l'œuvre si nécessaire et si urgente de la construction de logements.

Avec la collaboration de toutes les Municipalités sans distinction, j'ai pu édifier 3.600 logements nouveaux pour les mal logés et les sans-logis.

Je m'attacherai à continuer tous ces efforts et à les amplifier encore.

Grâce au Général de Gaulle, la France s'est engagée dans la voie du redressement.

La nouvelle Constitution donne au Sénat des pouvoirs réels lui permettant d'intervenir efficacement dans le travail législatif. **Notre voix, donc votre voix, sera mieux entendue au Parlement.**

L'œuvre de redressement amorcée est loin d'être terminée.

Ce redressement exige maintenant :

- 1° La paix en Algérie Française ;
- 2° Un effort accru en faveur de la construction de logements ;
- 3° Une politique agricole assurant la rentabilité des exploitations (parité entre les prix agricoles et les prix industriels, correctifs à la suppression de l'indexation, prépondérance de notre agriculture dans le développement du Marché Commun) ;

- 4° Une réforme fiscale simple et équitable ;
- 5° La réorganisation de notre Administration pour obtenir des économies ;
- 6° La réforme de la gestion municipale déjà amorcée et une aide efficace en faveur des communes-dortoirs actuellement défavorisées ;
- 7° Une politique sociale inspirée par la justice et l'humanisme.

Enfin, pour terminer, je tiens à déclarer que je suis pour :

- Le rétablissement de la retraite aux Anciens Combattants ;
- La révision de certaines ordonnances (celles, en particulier, intéressant la Sécurité Sociale) qui ont amorcé le redressement économique mais qui frappent trop lourdement les salariés, les paysans et les libres entreprises.

J'ai conscience d'avoir, en toutes circonstances, rempli mon mandat avec intégrité par un travail persévérant pour le seul profit de mes concitoyens.

J'ai l'ambition, entre autres, de rester au Sénat votre porte-parole et le défenseur des intérêts de nos communes.

Depuis dix années, je suis resté fidèle à mon idéal de rénovation nationale et aux engagements que j'ai pris devant vous.

J'ai confiance en vous. Vous savez que vous pouvez avoir confiance en moi.

Soyez assuré, Monsieur le Délégué, que j'ai la ferme volonté de continuer à travailler, comme je l'ai fait dans le passé, pour la prospérité et la grandeur de notre Département, de la France et de la République.

Amédée BOUQUEREL

Chevalier de la Légion d'Honneur

Croix de Guerre 1939-45

Président de l'Office départemental des H. L. M. de l'Oise

Membre de la Haute Commission

chargée de l'organisation commune des Régions Sahariennes

SÉNATEUR SORTANT

Mon ami Gaston COLOMBIER a bien voulu être mon remplaçant éventuel.

Maire d'Auneuil, Conseiller général, il exerce la profession de Docteur Vétérinaire.

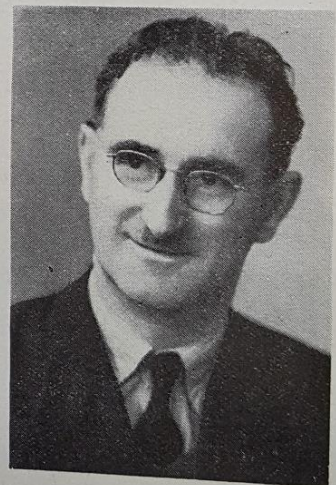
Partageant mes opinions, il défendra le même programme.

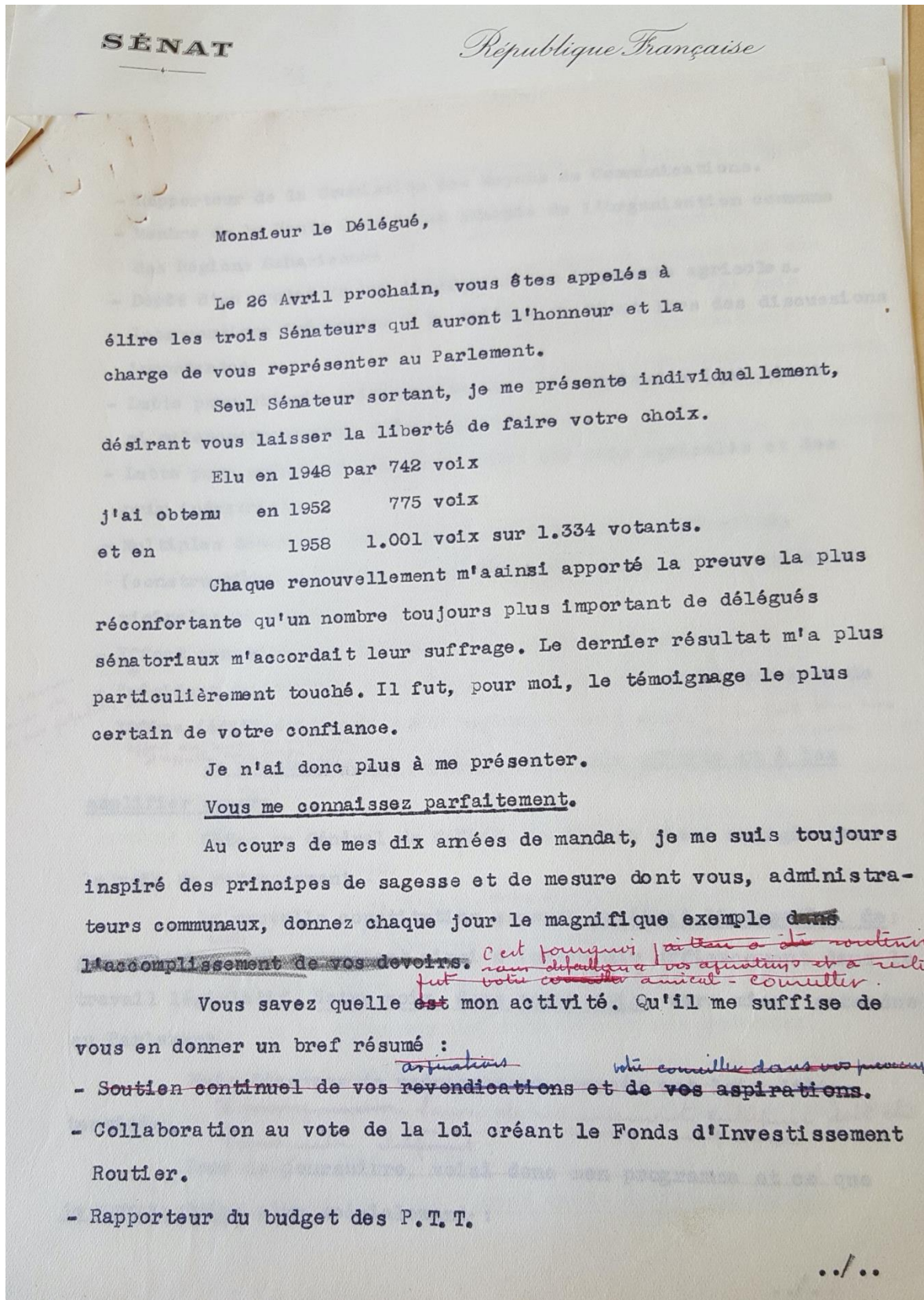
Gaston COLOMBIER

Maire d'Auneuil

Conseiller général

Remplaçant éventuel





- Rapporteur de la Commission des Moyens de Communications.
- Membre de la Haute Commission chargée de l'organisation commune des Régions Sahariennes.
- Dépôt d'un projet de loi protégeant les logements agricoles.
- Interventions fréquentes à la Tribune du Sénat lors des discussions importantes.
- Lutte pour obtenir l'indexation des prix agricoles (qui vient si malencontreusement d'être supprimée).
- Lutte pour supprimer l'injuste écart des prix agricoles et des prix industriels.
- Multiples démarches pour régler vos nombreuses difficultés (constructions scolaires, logements, adductions d'eau, voiries vicinales et rurales, etc...).
- Effort constant pour remédier à la crise du logement.

*est fait pour les
suspense des
surtout de nos populations*

B

~~Président de l'Office Départemental des H.L.M. du Département de~~

~~Loire~~ (édifications de 3.500 logements en 4 ans). *ai fait tous mes
effort au sujet de tous les possibilités nous destinés avec le seul souci
d'apporter un autre aide en ce sens.*

Je m'attacherai à continuer tous ces efforts et à les amplifier encore.

Grâce au Général de GAULLE, la France s'est engagée dans la voie du redressement.

La nouvelle constitution ^{donne} a rendu au Sénat l'essentiel de ses pouvoirs, ^{reels} lui permettant ainsi d'intervenir efficacement dans le travail législatif. Notre voix, donc votre voix, sera mieux entendue au Parlement.

~~Mais l'oeuvre de redressement amorcée est loin d'être terminée.~~ *Le fait pour l'oeuvre de redressement entreprise doit être poursuivie. Ce mouvement exige pour cela il faut :*

Pour la poursuivre, voici donc mon programme et ce que je compte faire plus spécialement :

.../...

- 1°) ~~Concourir au maximum au rétablissement de~~ la Paix en Algérie Française.
- 2°) ~~Effort accru en~~ ^{accru} ~~un effort accru~~ en faveur de la construction de logements.
- 3°) ~~Favoriser~~ une politique agricole assurant la rentabilité des exploitations (parité entre les prix agricoles et les prix industriels, correctifs à la suppression de l'indexation), ~~Développement de l'enseignement agricole, de la vulgarisation et du crédit,~~ ^{et} ~~Permettre à notre agriculture de jouer un rôle prépondérant dans le développement du marché commun.~~
- 4°) ~~Réforme fiscale simple et équitable~~ (proposition de loi en faveur ^{une réforme} ~~de l'impôt sur l'énergie~~ ^{notre système fiscal et équitable.} de l'impôt sur l'énergie).
- 5°) ~~Réforme de notre~~ ^{la reorganisation de notre} administration pour obtenir des économies.
- 6°) ~~Réforme de la gestion municipale (autonomie financière des communes)~~ ^{et une} ~~aide~~ ^{efficace} ~~à certains communes~~ ^{actuellement défavorisés.}
- 7°) ~~Suppression~~ des zones de salaires

Pour terminer, je tiens à déclarer que je suis pour :

Le rétablissement de la retraite aux Anciens Combattants.

La révision de certaines ordonnances (celles en particulier intéressant la Sécurité Sociale) qui ont amorcé le redressement économique mais qui frappent trop lourdement les salariés, les paysans et les libres entreprises.

J'ai conscience d'avoir, en toutes circonstances, rempli mon mandat avec ^{intégrité par un travail pénible pour le seul profit de} ~~courage, honneur et dignité.~~ ^{mes concitoyens}

J'ai l'ambition, entre autres, de rester au Sénat votre porte-paroles et le défenseur des intérêts de nos communes.

Depuis dix années, je suis resté fidèle à mon idéal de rénovation nationale et aux engagements que j'ai pris devant vous.

J'ai confiance en vous.

Vous savez que vous pouvez avoir confiance en moi.

..//..

Soyez assuré, Monsieur le Délégué, que j'ai la ferme volonté de continuer à travailler, comme je l'ai fait dans le passé, pour la prospérité et la grandeur de notre Département, de la France et de la République.

Amédée BOUQUEREL
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 1939-45
Président de l'Office Départemental
des H.L.M. de l'Oise
Membre de la Haute Commission
chargée de l'organisation commune
des Régions Sahariennes
Sénateur sortant

Mon ami Gaston COLOMBIER a bien voulu être mon remplaçant éventuel.

Maire d'AUNEUIL, Conseiller Général, il exerce la profession de Docteur Vétérinaire.

Partageant mes opinions, il défendra le même programme.

Gaston COLOMBIER
Maire d'AUNEUIL
Conseiller Général
Remplaçant éventuel

Annexe 5 : ADO 78J 7 : Profession de foi du candidat Bouquerel pour les sénatoriales de septembre 1983, p. 1 et 2.

DÉPARTEMENT DE L'OISE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES
DU 25 SEPTEMBRE 1983

LISTE RÉPUBLICAINE D'UNION DE L'OPPOSITION NATIONALE

Le 25 septembre prochain, vous aurez à désigner les trois sénateurs qui auront l'honneur et la responsabilité de vous représenter au Parlement.

Vous nous connaissez de longue date et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez manifestée avec une fidélité dont nous retirons quelque fierté. Avec vous nous avons formé une équipe dynamique et efficace et nous avons la satisfaction de penser que notre Département et nos Communes ont pu bénéficier de notre action.

Depuis les élections de 1981 la situation politique de la France a changé. De profondes modifications économiques, sociales, culturelles sont intervenues sous la pression de la majorité socialo-communiste de l'Assemblée Nationale. La France connaît une crise grave, les Françaises et les Français doutent des capacités à gouverner du Pouvoir actuel. Ils sont inquiets pour leur avenir et leur mécontentement se manifeste tous les jours. Il est nécessaire de réagir vigoureusement pour gagner la bataille du redressement.

Dans cette bataille, notre devoir est d'être présents à vos côtés, dans l'union de l'Opposition.

C'est pourquoi nous avons décidé de constituer la Liste Républicaine d'Union de l'Opposition Nationale, seule investie par les grandes Formations Nationales de l'Opposition : R.P.R., U.D.F., C.N.I.P.

Il nous faut, en effet, défendre la liberté dont le Sénat doit être le rempart.

Depuis maintenant deux ans, il a eu l'occasion de le montrer en s'opposant, chaque fois que cela était nécessaire, aux atteintes successives que le Gouvernement a portées contre les libertés.

Il l'a montré en s'opposant aux nationalisations, aux lois Auroux qui visent à démanteler l'unité de l'entreprise, aux nationalisations rampantes et à l'extension du secteur public qui déjà frappe plus de 800 entreprises et menace la vie et l'activité de l'ensemble du secteur privé:

Les résultats sont connus : sur les prix, sur le chômage, sur notre franc, en un mot sur **l'indépendance du pays**. C'est pourquoi nous ne voulons pas de la société bureaucratique qui nous menace chaque jour davantage.

Nous ne voulons pas d'une économie étatisée qui étouffe nos entreprises.

Contre les menées de ce Gouvernement qui veut nous rassurer en dissimulant la réalité du projet collectiviste, **nous défendons une société de liberté.**

- **liberté d'entreprendre**, car elle est seule créatrice d'emplois et conditionne tout notre dynamisme social
- **liberté scolaire**, car elle permet à nos familles d'élever leurs enfants selon la religion et la morale qui leur conviennent
- **liberté de l'exploitation familiale**, qui maintient l'équilibre de nos campagnes.

Rempart des libertés menacées, le Sénat est aussi celui de la sécurité qui tend à devenir la préoccupation primordiale des Français et de leurs élus.

Insécurité des personnes, insécurité des biens ; les causes en sont bien connues : laxisme des pouvoirs publics face à la montée de la violence sous toutes ses formes et effectifs notablement insuffisants des forces de l'ordre.

Depuis maintenant deux ans, le Sénat se bat pour une augmentation significative des crédits alloués au Ministère de l'Intérieur et pour une police mieux équipée au service des municipalités.

Pendant plus d'un quart de siècle la France fut respectée et écoutée dans le monde. Qu'en est-il aujourd'hui ?

NE GACHONS PAS LES CHANCES DE LA FRANCE

Mobilisons-nous pour conforter une majorité libérale et républicaine au Sénat qui saura faire contrepoids au pouvoir présidentiel. C'est là son rôle démocratique.

DÉFENDONS NOTRE DROIT A LA PAROLE

Ce n'est pas parce que les Français ont changé de Président qu'ils veulent changer de société !

Aidez-nous ! Rassemblez-vous autour de la Liste Républicaine d'Union de l'Opposition Nationale !

Sur le plan du Département, nous nous sommes préoccupés de faire évoluer l'expansion dans la voie de l'équilibre entre nos différents Cantons.

Nous nous sommes intéressés à l'amélioration des structures urbaines et rurales, ainsi qu'à la modernisation de nos infrastructures routières et fluviales. La lutte contre le chômage passe d'abord par la création d'emplois nouveaux. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de favoriser l'implantation d'usines nouvelles ou de bureaux.

Nous nous sommes particulièrement intéressés aux problèmes qui concernent plus spécialement l'emploi, le logement et tout ce qui se rapporte à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Face au projet de loi gouvernemental relatif à la répartition des compétences, le Sénat a présenté et voté une proposition de loi liant la répartition de ces compétences aux moyens financiers correspondants.

Le Sénat, Grand Conseil des Communes de France, doit poursuivre son effort dans la voie d'un juste équilibre des responsabilités nouvelles avec les ressources qui seront transférées aux collectivités locales.

D'une façon générale, nous nous sommes intéressés aux manifestations locales de toutes natures prenant ainsi une part active à la vie de notre Département.

Nous resterons à l'écoute des élus avec la volonté de toujours mieux les aider et faciliter leur tâche dans le cadre des lourdes responsabilités de gestion qui leur ont été transférées.

La situation très difficile sur le plan économique et social que connaît actuellement la France impose à ses représentants au Sénat des initiatives et des efforts pour résoudre les graves problèmes qu'une gestion incompétente et incohérente a fait surgir depuis mai 1981.

Rétablir l'équilibre du budget de l'Etat, supprimer le déficit de notre commerce extérieur, réduire la pression fiscale (devenue insupportable), rendre nos entreprises compétitives par un allègement de leurs charges, revoir certaines nationalisations, sauvegarder la liberté de l'enseignement, poursuivre l'équipement hospitalier et sportif, sont, avec bien d'autres, les objectifs qu'il faudra atteindre rapidement si nous voulons éviter pour la France une faillite qui ferait le malheur de tous.

Enfin, nous attachons une grande importance à la Communauté Economique Européenne et au Marché Commun Agricole et, en particulier, à la politique agricole commune. Le démantèlement des M.C.M. est une priorité indispensable au maintien du niveau de vie de nos agriculteurs.

Voilà la mission qu'avec tous les élus nous entendons poursuivre et renforcer.

Tous trois, par nos fonctions et notre travail, nous avons pu donner la mesure de notre activité.

Nous constituons le seul rassemblement investi par toutes les formations politiques de l'Opposition Nationale. Cette union répond à l'aspiration des Françaises et des Français hostiles à la politique gouvernementale actuelle.

L'amitié que vous nous avez témoignée nous a été un précieux soutien.

En nous honorant massivement de vos suffrages, vous nous permettrez de continuer l'œuvre de redressement national qui s'impose.

Vous adresserez également un sérieux avertissement à ceux qui nous gouvernent et conforterez notre position au Sénat.

Notre passé est garant de notre nouvelle mission et vous savez que nous n'y faillirons pas.

Vive le Département de l'Oise !

Vive la République !

Vive la France !

LES CANDIDATS.



Amédée BOUQUEREL
Sénateur sortant
Président de l'Office Public
d'Aménagement et de Construction
du Département de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre



Dr Jean NATALI
Sénateur de l'Oise
Conseiller Général
Commandeur
de la Légion d'Honneur



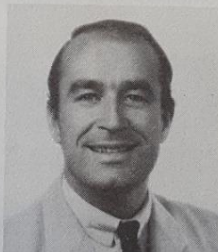
Michel SOUPLÉ
Conseiller Economique et Social
Président de la Chambre
d'Agriculture de l'Oise

Remplaçant éventuel :



Arthur DEHAINE
Ancien Député
Maire de Senlis

Remplaçant éventuel :



Alain VASSELE
Conseiller Général
Maire d'Oursel-Maison
Président de la Société Anonyme
d'H.L.M. du Département de l'Oise

Remplaçant éventuel :



Christian PATRIA
Maire de Fontaine-Chaâlis
Secrétaire Général
de la F.N.S.E.A.

Annexe 6 : ADO 78J 7 : Billet de félicitations d'un médecin compiégnois après les élections de 1958.

BOUQUEREL
Oise

citad
au mi
levant
beau
vez e
dév
cons
ntir

MAISONS de SANTÉ du D^r HAMMEL
BÉTHANIE - ST-JEAN-AUX-BOIS (Oise) - TÉL. 2
LA MAISON BLANCHE - 114, RUE ST-LAZARE
COMPIÈGNE - TÉL. 14-09
D^r HAMMEL, Directeur

Compiègne,
11 Juin 1958

Monsieur le Sénateur
BOUQUEREL
92 rue Carnot
COMPIÈGNE

Mon cher Ami,

Votre succès de Dimanche est un bel hommage à votre activité et à votre foi patriotique.

Vous permettrez au concurrent et ami de vous en dire ses félicitations. Laissez-moi aussi vous remercier de tout ce que vous avez fait pour mon fils.

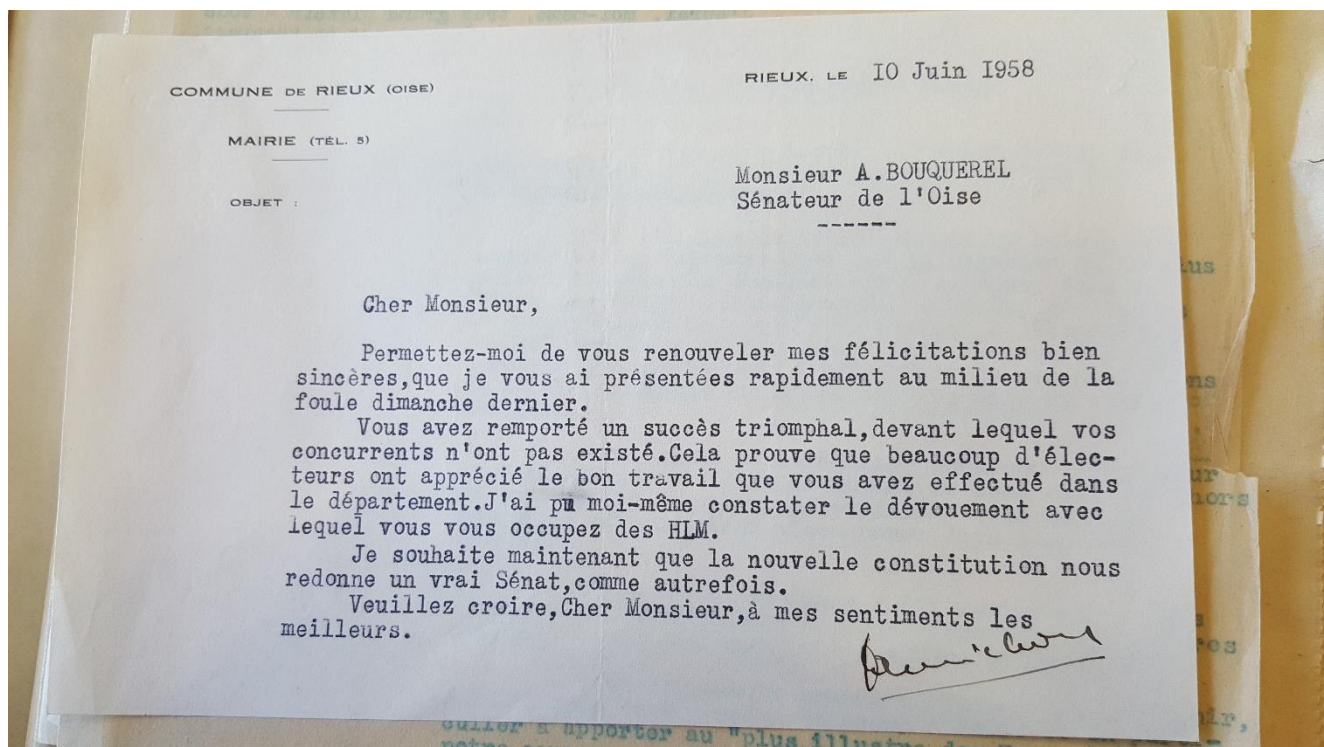
Il est actuellement au Mont-Dore et la cure qu'il poursuit s'est avérée bien nécessaire après les accidents de santé de cet hiver.

Je ne sais si la conjoncture politique vous laissera longtemps sénateur. Je souhaite en tout cas que cette crise soit favorable mais il y a de gros nuages de tous côtés.

Bien amicalement,

D. Auvi Hammel

Annexe 7 : ADO 78J 7 : Billet de félicitations du maire du village de Rieux, dans l'Oise, après les élections de 1958.



Annexe 8 : ADO 78J 7 : Calendrier des meetings du candidat Bouquerel lors des élections sénatoriales d'avril 1959.

Programme des réunions de M. A. BOUQUEREL
pour les Elections Sénatoriales
du 26 Avril 1959

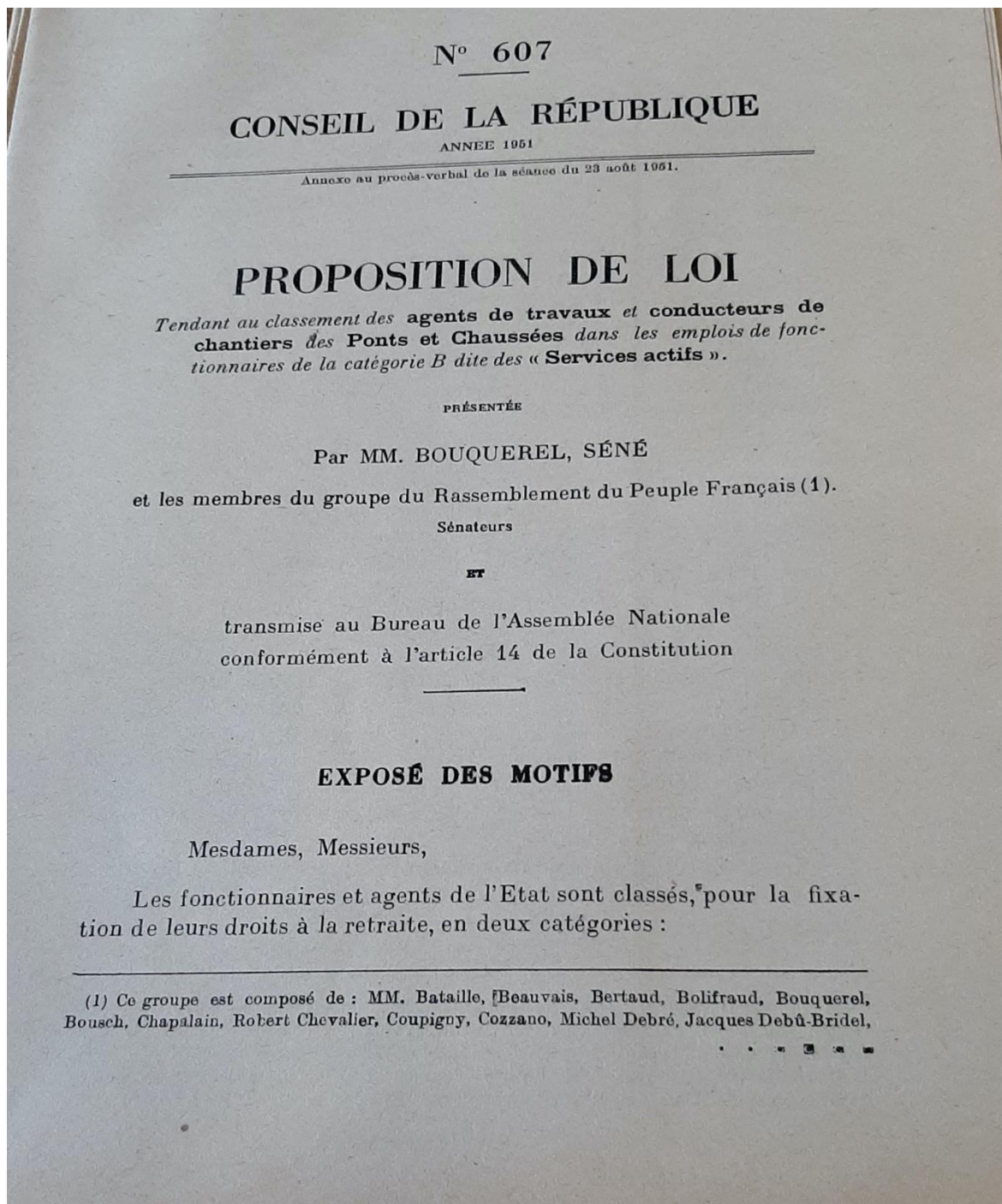
4 en plus

Dates	Lieux et heures	Lieux et heures	Lieux e
9 Avril - Jeudi	FORMERIE 19h	GRANDVILLIERS 20h30	
10 Avril	FROISSY 19h	BRETEUIL 20h30	
11 Avril	MERU 19h	CHAUMONT 20h30	
12 Avril - Dimanche	CREVECOEUR ^{15h30} 10h30	MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS 17h	SONGEONS 19h
13 Avril	NIVILLERS 19h	NOAILLES 20h30	
14 Avril	MAIGNELAY 19h	ST-JUST 20h30	
15 Avril	LIANCOURT 19h	CLEMONT 20h30	
16 Avril	NEUILLY-EN-THELLE 19h	MOUY 20h30	
17 Avril	PONT-STE-MAXENCE 19h	CREIL 20h30	<i>Chauby 16h</i>
18 Avril	NANTEUIL-LE-HAUDOIN ^{19h} 18h30	SENLIS 20h30	
19 Avril - Dimanche	BEAUVAIS ^{NE) SO)} 10h30 ^{15h}	AUNEUIL 17h	LE COUDRAY ST-GERMER 19h
20 Avril	BEZ 19h	CREPY 20h30	
21 Avril	ATTICHY 19h	COMPIEGNE 20h30	
22 Avril	NOYON 19h	GUISCARD 20h30	
23 Avril - Jeudi		<i>Marquilly 20h30</i>	
24 Avril	RESSONS 19h	ESTREES-ST-DENIS 20h30	
25 Avril	LASSIGNY 19h	RIEBCOURT 20h30	

Annexe 9 : ADO 78J16. Amédée Bouquerel à son bureau au Sénat, mars 1979.



Annexe 10 : ADO 78J8/1 : Proposition de loi portée par Amédée Bouquerel et Robert Séné, 1951, p. 1 à 3.



L'une, appelée catégorie A, concerne les titulaires d'emplois sédentaires, l'autre, catégorie B, qui intéresse les agents des services actifs; ces derniers ont droit à la retraite à l'âge de 55 ans.

Il semble bien que le décret du 2 février 1937 de classement des fonctionnaires dans la catégorie B ait mis certains agents non classés dans une situation d'infériorité par rapport à leurs homologues ayant bénéficié de ce classement.

Depuis ce décret, de nombreuses décisions, intéressant les divers Ministères, ont eu pour effet de parer, dans une certaine mesure, aux injustices les plus flagrantes.

Mais aucune décision n'est encore intervenue en ce qui concerne les agents de travaux et conducteurs de chantiers des Ponts et Chaussées.

Or, il s'agit d'un personnel dont les qualités techniques et l'attachement à leur emploi sont unanimement reconnus. Ils forment la main-d'œuvre qualifiée avec laquelle les ingénieurs des Ponts et Chaussées ont travaillé à la réalisation du réseau routier de France. Ce personnel d'élite est astreint chaque jour à de durs efforts physiques et à des déplacements souvent très éloignés de leur domicile.

Il suffit d'évoquer les durs travaux de rechargement de chaussée, ou ceux de déneigement ou de sablage des chaussées « verglacées » pour se pénétrer des durs efforts physiques qu'exigent aujourd'hui l'entretien de nos chaussées.

L'article 11 du règlement de ce personnel ne stipule-t-il pas que « les agents sont tenus, même en temps de pluie, de neige, de verglas, par un redoublement de zèle et d'activité, d'assurer coûte que coûte, une viabilité constante de la chaussée dans toute l'étendue de leur service. »

Or, si ces agents n'ont pu bénéficier de leur classement dans la catégorie B, nous constatons par contre, que les facteurs, agents de lignes, chefs d'équipes et conducteurs de travaux des P. T. T. y figurent depuis le décret du 2 février 1937, ainsi que les gardes et Brigadiers des Eaux et Forêts.

La similitude d'emploi fait apparaître l'injustice flagrante dont sont victimes les agents de travaux et conducteurs de chantiers des Ponts et Chaussées.

Mme Marcelle Devaud, MM. Jean Doussot, Driant, Mme Eboué, MM. Estève, Pierre Fleury, Gaston Fourrier, de Fraissinette, Hébert, Hœffel, Houcke, Jacques-Destrée, Kalb, Lassagne, Le Basser, Leccia, Le Digabel, Léger, Emilien Lieutaud, Lionel-Pélerin, Loison, Michel Madelin, de Montalembert, Muscatelli, Jules Olivier, Pidoux de la Maduère, de Pontbriand, Rabouin, Radius, Teissière, Tharradin, Henry Torrès, Pierre Vitter, Vourc'h, Westphal, Zussy.

En conséquence, nous vous demandons d'adopter la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article unique.

Les agents de travaux et conducteurs de chantiers des Ponts et Chaussées sont classés dans les emplois de la catégorie B des services actifs du Ministère des Travaux publics, des Transports et du Tourisme.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr

(Compte chèque postal : 9063 13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 4^e SEANCE

1^{re} séance du Mercredi 21 Janvier 1953.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 60).
2. — Communication de M. le président du Conseil économique (p. 60).
3. — Ventes d'immeubles par appartements. — Suite de la discussion et adoption d'un avis sur une proposition de loi (p. 60).
Art. A 5 a (suite):
Amendement de M. Berlaud. — MM. Georges Pernot, président de la commission de la justice; Berlaud, Marilhac, Léon Martinaud-Déplat, garde des sceaux, ministre de la justice. — Rejet au scrutin public.
Rejet de l'article.
Art. A 5 bis:
Amendement de M. Jean Geoffroy. — MM. Jean Geoffroy, Jean Boivin-Champeaux, rapporteur de la commission de la justice. — Rejet.
Amendement de M. Jacques Debù-Bridel. — MM. le rapporteur, Berlaud. — Adoption, modifié.
Adoption de l'article modifié.
Art. A 6:
Amendement de M. Berlaud. — MM. le rapporteur, Berlaud. — Adoption, modifié.
Adoption de l'article modifié.
Art. A 7: adoption.
Art. A 8:
Amendements de M. Georges Marrane, de M. Jean Geoffroy et de M. Marcel Molle. — Discussion commune: MM. Namy, Jean Geoffroy, Marcel Molle, le rapporteur, le garde des sceaux, Marilhac. — Retrait des amendements de M. Georges Marrane et de M. Jean Geoffroy. — Adoption de l'amendement de M. Marcel Molle.
Adoption de l'article modifié.

Art. B à D: adoption.
Art. E:
Amendement de M. Voyant. — MM. Voyant, le président de la commission. — Réserve.
L'article est réservé.
Art. 1^{er}:
Amendements de M. Jacques Debù-Bridel et de M. Namy. — Discussion commune: MM. Berlaud, Namy, le rapporteur, Coupigny, Jean Geoffroy, Saller, Radius, Léo Hamon, Durand-Réville, Gilbert Jules. — Rejet au scrutin public.
Amendement de M. Durand-Réville. — MM. Durand-Réville, le rapporteur, le président de la commission. — Rejet.
Amendement de M. Saller. — MM. Saller, le rapporteur, Coupigny. — Rejet.
Amendement de M. Grassard. — MM. Grassard, le rapporteur. — Retrait.
Amendement de M. Durand-Réville. — MM. Durand-Réville, le rapporteur, le garde des sceaux. — Retrait.
Adoption de l'article.
Art. 1^{er} bis:
Amendement de M. Berlaud. — MM. Berlaud, le garde des sceaux. — Retrait.
Retrait de l'article.
Art. 1^{er} ter:
Amendement de M. Radius. — MM. Radius, le rapporteur. — Scrutin public nécessitant un pointage.
L'article est réservé.
Art. 1^{er} quater:
Amendement de M. Léo Hamon. — MM. Léo Hamon, le garde des sceaux, le président de la commission. — Retrait.
Retrait de l'article.

ment sur l'intérêt qu'il y a à en finir avec cette situation.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Maurice Bourges-Maunoury, ministre des finances. Je veux dire au Conseil de la République que le compte en question est en bonne voie de liquidation, comme d'ailleurs certains autres.

Nous avons une ferme volonté de pratiquer la clôture, mais nous sommes obligés de poursuivre la liquidation. M. le rapporteur général sait bien de quoi il est question.

D'ailleurs, il n'y a pas que des opérations de liquidation, à cette ligne de l'article 13. Il y en a également d'autres qui ne concernent pas les anciens comités d'organisation.

Mme le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Courrière. Oui, madame le président.

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement, repoussé par la commission.

(Après une épreuve à main levée, déclarée douteuse par le bureau, le Conseil de la République, par assis et levé, adopte l'amendement.)

Mme le président. Je mets aux voix l'article 13, ainsi modifié.
(L'article 13, ainsi modifié, est adopté.)

Mme le président. « Art. 13 bis (nouveau). — Le délai de quatre ans prévu au premier alinéa de l'article 16 de la loi n° 48-1503 du 29 septembre 1948 est prorogé jusqu'au 31 décembre 1953. » — (Adopté.)

TITRE III

Dispositions spéciales.

« Art. 14. — Le montant maximum des dépenses que le ministre de l'agriculture est autorisé à engager, en 1953, sur les ressources du fonds forestier national est fixé à 5.200 millions de francs. » — (Adopté.)

« Art. 15. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est autorisé à engager en 1953 au titre de la tranche nationale du fonds d'investissement routier des dépenses d'un montant maximum de 25 milliards de francs. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des moyens de communication.

M. Bouquerel, rapporteur pour avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. J'interviens sur l'article 15 qui intéresse le fonds d'investissement routier, et mon intervention portera également sur les articles 15 bis et 16.

Vous avez pu remarquer qu'à l'état B, intitulé « Affectations spéciales », à la rubrique : « Intérieur et travaux publics », est prévu un prélèvement sur le montant des droits intérieurs sur les carburants routiers de 2.500 millions pour la tranche vicinale de l'exercice 1953. Or, l'an dernier, le fonds d'investissement routier avait été alimenté par un prélèvement de 14 p. 100 sur les taxes intérieures sur les carburants; 10 p. 100 pour la tranche nationale, la tranche vicinale, comme la tranche départementale, recevront une participation sur ces taxes égale à 2 p. 100, c'est-à-dire que ces deux dernières tranches devaient représenter le cinquième de la tranche nationale.

Or, à l'état en question, vous constaterez qu'il est prévu pour la tranche nationale un crédit de 14.900 millions et, pour les tranches départementale et vicinale, un crédit de 2.500 millions. Si je ne m'abuse le cinquième de 14.900 millions est égal à 2.900 millions.

Je voudrais à ce sujet obtenir de M. le ministre quelques explications, car nous avons toujours ici, mes chers collègues, tenu à prendre en considération les intérêts des collectivités locales, départementales et communales et c'est pourquoi je suis persuadé que vous estimerez comme moi que le prélèvement pour la tranche départementale et pour la tranche vicinale doit correspondre exactement au cinquième de la tranche nationale.

J'en profite d'ailleurs pour revenir un peu sur ce fonds d'investissement routier. Vous savez que c'est la loi du 30 décembre 1951 qui a institué ce fonds. Cette loi a été votée tout d'abord pour abroger le décret du 20 octobre 1951 qui créait une nouvelle augmentation des taxes sur les carburants; elle

grands travaux et parce qu'elle donne qu'une partie, au n° 100, aux travaux de l'État. D'ailleurs que la décaissement routier s'élève au montant total de 14 p. 100 pour la tranche de

La loi du 3 janvier 1952 et les prélèvements nationaux. 2 p. 100 pour la tranche vicinale et 10 p. 100 pour la tranche départementale.

Pour des raisons de la raison que le plan au cours de l'année de l'exercice, il n'y a pas de prélèvements et de la tranche nationale. 2 p. 100 aussi bien pour la tranche vicinale. Le routier n'a reçu qu'un crédit de 2 p. 100.

Or, aujourd'hui nous présente un plan du fonds routier aux prélèvements

Je me permets de dire que c'est que le plan de la loi qui a été établi par les auteurs de la loi pour modifier deux fois l'exercice, de la loi pourcentage de

J'ose dire qu'il n'y a pas de prélèvement de recettes sur la tranche nationale. Il s'agit d'un crédit spécial et ne p. 100 en 1953, aucun texte n'a été modifié. Il m'a été dit que la tranche nationale est financée et que ce fonds ne

Cette pratique de l'année 1952, de la tranche nationale en tenant compte de cinq années. Si le fonds d'investissement routier recevait une dotation de 14 p. 100 sur le plan de l'année on nous

Dans ces conditions l'impossibilité de modifier les prévisions de l'an dernier sera informé sur la question, par exemple, par exécution, qui ont été continués les comptes spéciaux

En conséquence ne voter ni l'année votée la loi de répartition des crédits 1953. Il sera que la loi de disposition sur les routes nationales vicinales.

Voter ces articles même du fonds urgents que retard dans la loi routier nationale les maires et d'investissement

que de maintenir
tion du Gouverne-
cette situation.

vernement ?

finances. Je veux
npte en question
l'ailleurs certains

la clôture, mais
ation. M. le rap-
ion.

de liquidation, à
ent d'autres qui
ganisation.

tenu ?

lus la parole ?...

r la commission.

douteuse par le
et levé, adopte

3, ainsi modifié.

— Le délai de
le 16 de la loi
ju'au 31 décem-

penses que le
en 1953, sur
cé à 5.200 mil-

des transports
au titre de la
routier des
s de francs. »

a commission

mission des
ourisme. J'in-
d'investisse-
ment sur les

Affectations
publics », est
intérieurs sur
tranche vici-
d'investisse-
de 14 p. 100
100 pour la
anche départe-
xes égale à
ues devait

prévu pour
et, pour les
500 millions.
est égal à

re quelques
s collègues,
collectivités
pourquoi je
le prélève-
tranche vici-
de la tran-

fonds d'in-
a 30 décem-
votée tout
qui créait
urants; elle

a été votée aussi pour, tout en maintenant une certaine aug-
mentation de ces taxes, apporter aux services techniques de
possibilité, par des ressources nouvelles, d'entreprendre de
grands travaux et d'établir un plan; elle a été votée, également,
parce qu'elle donnait une garantie aux utilisateurs de la route
qu'une partie, au moins, de l'augmentation acceptée serait utili-
sée aux travaux d'amélioration routière. Cette loi prévoyait
d'ailleurs que la dotation qui serait faite pour le fonds d'investis-
sement routier serait du cinquième, c'est-à-dire de 20 p. 100
du montant total des taxes pour la tranche nationale et 2 p. 100
pour la tranche départementale.

La loi du 3 janvier 1952 a légèrement modifié cette réparti-
tion et les prélèvements sont devenus: 18 p. 100 pour la tranche
nationale, 2 p. 100 pour la tranche départementale et 2 p. 100
pour la tranche vicinale, conformément à la demande de notre
assemblée.

Pour des raisons d'équilibre budgétaire et également pour
la raison que le fonds d'investissement routier avait été créé
au cours de l'année et qu'il ne pouvait s'étaler sur l'ensemble
de l'exercice, il nous a été demandé de nouveau de réduire les
prélèvements et de les ramener à 10 p. 100 pour 1952 pour la
tranche nationale, tout en maintenant le prélèvement de
2 p. 100 aussi bien pour la tranche départementale que pour la
tranche vicinale. C'est vous dire que le fonds d'investissement
routier n'a reçu que 50 p. 100 de la dotation qu'il pouvait espérer
recevoir.

Or, aujourd'hui, dans les comptes spéciaux du Trésor, on
nous présente une nouvelle répartition, qui met à la disposition
du fonds routier des crédits qui ne correspondent même plus
aux prélèvements qui avaient été prévus l'an dernier.

Je me permettrai de vous faire une première observation:
c'est que le plan d'investissement routier a été institué par une
loi qui a établi un véritable contrat entre l'Etat et les utiliza-
teurs de la route. Il est, à mon avis, un peu excessif de la
modifier deux fois en cours d'année puis, au début d'un nouvel
exercice, de la tenir pour nulle et de prévoir de nouveaux
pourcentages pour la répartition du prélèvement sur les taxes.

J'ose dire qu'il s'agit, en cette matière, d'un véritable détour-
nement de recettes, car le fonds routier devait être alimenté par
un prélèvement de 18 p. 100 en ce qui concerne la tranche
nationale. Il s'agit ici de recettes spéciales affectées à un fonds
spécial et ne pouvant en être détournées. Or pour l'exercice
1953, aucun texte n'a prévu que ce prélèvement pourrait être
modifié. Il m'apparaît absolument contraire à toute logique
financière et à toute justice de pouvoir décréter aujourd'hui
que ce fonds ne recevra qu'une partie de la dotation prévue.

Cette pratique est très préjudiciable parce que, au cours de
l'année 1952, des plans ont été établis en ce qui concerne la
tranche nationale ou départementale. Ces plans ont été établis
en tenant compte des prévisions de recettes qui s'étalent sur
cinq années. Selon les calculs faits on avait pu considérer que
le fonds d'investissement routier, au cours de ces cinq années,
recevrait une dotation de 150 milliards. La réalisation progres-
sive du plan postulait la possibilité d'y affecter chaque année
un crédit d'environ trente milliards. Or déjà, l'année dernière,
ce crédit n'a pas atteint la moitié de la somme nécessaire. Cette
année on nous menace d'une nouvelle réduction.

Dans ces conditions, les services techniques se trouvent dans
l'impossibilité de suivre le programme qu'ils avaient préparé.
Ils vont se trouver, une nouvelle fois, devant la nécessité de
modifier les programmes. Des chantiers qui avaient été ouverts
l'an dernier seront probablement fermés. Je puis d'ailleurs vous
informer: sur les itinéraires Paris-Bordeaux et Bordeaux-Mar-
seille, par exemple, des travaux d'équipement et de moder-
nisation, qui ont été commencés l'an dernier, ne pourront pas
être continués si le crédit de quinze milliards prévu dans les
comptes spéciaux du Trésor est maintenu.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de
ne voter ni l'article 5, ni l'article 15 bis, ni l'article 16. Les
voter serait prendre un engagement pour l'avenir. Nous n'avons
pas voté la loi de finances. Nous n'avons pas voté une nouvelle
répartition des taxes intérieures sur les carburants pour l'exer-
cice 1953. Il serait, à mon avis, beaucoup plus logique d'attendre
que la loi de finances soit votée, pour que le Parlement prenne
position sur la répartition des prélèvements en ce qui concerne
les routes nationales, les chemins départementaux et les che-
mins vicinaux.

Voter ces articles serait porter atteinte au fonctionnement
même du fonds d'investissement. C'est retarder les travaux
urgents que réclame notre réseau routier. C'est augmenter notre
retard dans la modernisation et l'équipement de notre réseau
routier national et surtout, mes chers collègues, vous le savez,
les maires et les conseillers généraux attendent de ce fonds
d'investissement une aide importante. Elle leur a été promise.

N° 25

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1964, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME V

Travaux publics et transports.

TRAVAUX PUBLICS, ROUTES, VOIES NAVIGABLES

Par M. Amédée BOUQUEREL,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, Auguste-François Billimaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, Emile Durieux, Jean Errecart, Jean Filippi, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, Roger Houdet, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôte, Pierre Patria, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Abel Sempé, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Henri Tournan, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 549 et annexes, 568 (Tomes I à III et annexe 26), et in-8° 586 (Tomes I et II, annexes XIII et XIV) et in-8° 101.

Sénat : 22 et 23 (Tomes I, II et III, annexe 28).

Annexe 13 : ADO 78J31. Portrait d'Amédée Bouquerel en tenue militaire.



Annexe 14 : ADO 78J31. Amédée Bouquerel (à gauche) et ses compagnons, mai 1940.



Annexe 15 : ADO 78J16. Charles de Gaulle et Amédée Bouquerel lors de la visite du Général dans l'Oise, le 13 juin 1964.



Annexe 16 : ADO 78J16. Jacques Chirac et Amédée Bouquerel au dîner du groupe RPR le 5 juillet 1984.



Annexe 17 : ADO 78J16. Amédée Bouquerel et Jacques Chirac lors de sa visite au Conseil général de l'Oise le 15 septembre 1993.



A Clermont, en présence de MM. Santacroce, sous-préfet, Hector Dubois, sénateur et Bouet, maire

AMÉDÉE BOUQUEREL A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE D'UNE CITÉ DE 500 LOGEMENTS

SUIVANT la mise en œuvre d'un important programme mis sur pied par le district urbain de Clermont et l'Office départemental des H. L. M., il a été procédé, dans l'après-midi du 12 février à la cérémonie officielle d'ouverture de deux chantiers, au carrefour du hameau de La Croix-Saint-Laurent, situé dans le bas de la ville, au croisement de la route nationale 31 et de la route de Froissy, pour la

Aussi, cette cérémonie, qui était placée sous le patronage de M. Pontal, préfet de l'Oise, s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles nous avons noté : MM. Jean-Martin Santacroce, sous-préfet de Clermont, représentant M. le Préfet de l'Oise, empêché et excusé ; Amédée Bouquerel, vice-président du Sénat et président de l'Office public départemental des H. L. M. ;

Le feu vert était ainsi donné pour l'ouverture des chantiers. Puis tout le monde se trouva réuni à l'hôtel de ville où fut servi un vin d'honneur.

TOUTES LES VILLES EN EXPANSION DEMANDENT DES LOGEMENTS

« Messieurs, dit M. Jean Bouet, au cours de l'allocation prononcée à cette réception, je

mon ami M. le Président Bouquerel, vice-président du Sénat et surtout aujourd'hui président de l'Office des H. L. M. de l'Oise, auprès duquel j'aurais été heureux d'accueillir M. le Préfet de l'Oise, empêché, et que M. le Sous-Préfet de Clermont représente.

« Je salue également M. le Sénateur Dubois, M. Jacoby, maire de Beauvais, M. Campana, délégué du ministère de la Construction, M. Chenard, directeur de l'Office des H. L. M., M. Briand, directeur de l'Urbanisme, M. Riegler, architecte, M. Jahan, directeur de l'hôpital psychiatrique, avec qui nous avons convenu de 60 logements, ce qui n'est qu'un début, M. Duquesne, directeur de l'hôpital général, dont la compréhension a permis d'édifier 62 pavillons sur des terrains vendus par l'hôpital, ainsi que les logements des « Sables ». M. le Conseiller général, les maires du district et les entrepreneurs.

« Comme m'a dit M. le Président de la République, lors de son voyage de juin, à qui je signalais les graves problèmes des logements à Clermont : « Toutes les villes en expansion ont le même problème : elles n'ont pas de logements ».

« La création du district et, par voie de conséquence, de la zone industrielle, suffirait à calmer les plus inquiets de l'avenir, mais l'implantation d'industries nouvelles ne se fait pas par voie d'autorité et chacune pose un problème technique différent. En permettant la réalisation de cette première tranche de 500 logements, je remercie à nouveau M. le Préfet de l'Oise et M. le Sénateur Bouquerel de nous avoir donné la possibilité de prospecter à nouveau les industries désirant se décentraliser.

« Comme on ne peut pas bâtir sans penser à la sécurité de tous, nous avons également vu aujourd'hui le plaisir d'ouvrir le chantier de construction du garage du centre de secours qui complète ce vaste

programme d'expansion marquant l'agglomération clermontoise d'un progrès social inconnu jusqu'à ce jour et d'en avoir fait une grande cité. »

L'ALLOCATION DU PRÉSIDENT BOUQUEREL

M. le Sénateur Bouquerel félicite le maire de Clermont pour l'effort accompli dans la création du district urbain et pour la solution apportée au problème posé par la crise du logement dans la cité. « problème urgent, qui passe en priorité, dit M. Bouquerel et je suis particulièrement heureux de cette réussite grâce aux efforts communs de tous et des administrations locales et départementales ».

« Ces 500 logements vont permettre d'apporter aux mal logés un remède ardemment souhaitable et à nous-mêmes la satisfaction du devoir accompli. Comme je l'ai dit à la tribune du Sénat, s'il n'est pas aisé de déterminer une politique d'ensemble de la construction, il n'en reste pas moins que la crise du logement est un mal quasi général, car on ne peut pas laisser pendant plus d'un demi-siècle à la facilité dans le logement, le maintien de la médiocrité. C'est précisément pour en sortir que nous soutiendrons tout ce qui permettra de résoudre le grave problème que constitue la crise du logement. L'œuvre de la construction de logements est une œuvre nationale à laquelle toutes les bonnes volontés doivent participer. »

M. le Sous-Préfet de Clermont, au nom de M. le Préfet de l'Oise, tint à s'associer pleinement à tout ce qui venait d'être excellentement dit et à renouveler aux représentants de la ville de Clermont et du district urbain l'assurance de la bienveillante sollicitude de M. le Préfet et de la sienne propre, étant donné qu'il a pu constater de près et encourager les gros efforts des promoteurs de ces heureux projets.



M. Amédée Bouquerel, ayant à sa droite M. Campana, et à sa gauche MM. Pommeroy et Bouet, coupe le ruban symbolique à l'entrée du terrain où seront implantés les groupes d'immeubles.

construction de 500 logements H. L. M., à proximité du stade du Racin-Club Clermontois et, de l'autre côté de la chaussée, au lieu-dit « Les Sables », d'une case à deux garages pour les sapeurs-pompiers du centre de secours de Clermont.

Il s'agit là d'un événement marquant notre ville dont la démographie va s'accroissant et aussi pour ce nouveau quartier où s'élevaient plusieurs blocs de logements H. L. M., qui possède déjà un centre paroissial en voie de finition. Ce quartier dont l'importance grandit sans cesse est appelé à une complète transformation grâce à ce programme de construction et à la réalisation de toutes les installations qui en découlent : voirie, eau, gaz, électricité, groupe scolaire, etc.

CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES OUVRIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

La caisse nationale de retraite des ouvriers du bâtiment et des travaux publics (section régionale de Rouen, 3 rue A.-Cheruel), tiendra une permanence le lundi 22 février, l'après-midi, de 14 heures à 18 heures, salle des permanences à l'hôtel de ville. Représentants des entreprises, artisans, ouvriers en activité et retraités ou leurs veuves, sont invités à s'y rendre. Un représentant se tiendra à leur disposition pour leur donner tous renseignements sur le régime de retraite bâtiment et des travaux publics, leur remettre la documentation et les formulaires nécessaires et les aider dans l'établissement de leurs déclarations.

Hector Dubois, sénateur et président du district urbain de Mouy ; André Pommeroy, conseiller général du canton de Clermont, vice-président du district urbain et maire de Breuil-le-Sec ; Jean Bouet, maire de Clermont et président du district, ses adjoints et les membres du conseil municipal ; Duminy, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; Chenard, directeur de l'Office départemental des H. L. M. ; Campana, délégué départemental du M.C.L. et Briand, directeur ; de Carville, secrétaire général adjoint du C.I.L. O.V.A. ; Riegler et Rousseau, architectes ; Grouard, ingénieur de l'EDF ; le commandant Guilloin, inspecteur départemental des services d'incendie ; Marchand, commissaire du gouvernement ; Jahan, directeur de l'hôpital psychiatrique ; Diot, percepteur ; Duquesne, directeur de l'hôpital général ; le capitaine de gendarmerie Dupont ; Barbey, ingénieur des T.P.E. ; Bédouin et Joly, président et directeur de la Caisse d'Épargne ; Jean Noël, secrétaire général de la mairie et du district urbain ; les maires des communes du district ; les entrepreneurs chargés de réaliser les constructions, etc...

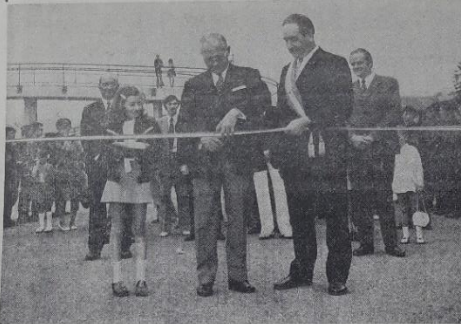
Au cours de la visite des lieux, M. Bouet et les architectes exposèrent les grandes lignes de ce que seront ces nouvelles constructions, et M. Bouquerel coupa le ruban symbolique placé à l'entrée du terrain des futurs logements et il en posa la première pierre, tandis que M. Bouet procédait aux mêmes gestes pour la caserne du centre de secours.

n'ai jamais eu autant de plaisir à vous recevoir. Votre présence à Clermont pour officialiser un geste symbolique concrétise des efforts de longue haleine dans le domaine du logement. Je tiens à saluer



On voit ici M. Bouet, maire de Clermont, posant la première pierre de la future caserne du Centre de Secours Contre l'Incendie de Clermont.

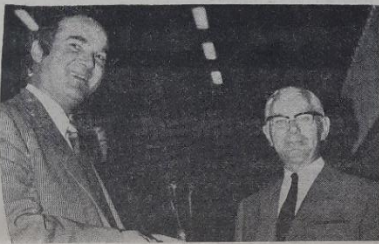
Amédée BOUQUEREL participe aux manifestations de nos communes



LONGUEIL-ANNEI. - Inauguration de l'avenue du Général de Gaulle



MONTMACQ. - Fête du Football du 3 juin 1973



THOUROTTE. - Inauguration de la Salle des Sports en novembre 1972



THOUROTTE. - Gala d'ouverture de la Salle des Sports en novembre 1972



CHIRY-OURS CAMPS. - Pose de la première pierre du bureau de postes en septembre 1972

CONSEILS AUX CONSTRUCTEURS de leur habitation

Suite de la page 7

Les formalités pour construire

Tout l'ordre des opérations à accomplir :

AVANT LA CONSTRUCTION

— Acheter un terrain. Pour cela, adressez-vous à la mairie ou à un notaire.

— Mais tous les terrains ne sont pas utilisables pour la construction. Assurez-vous, en particulier, qu'il sera agréé par la Direction départementale du Ministère de l'Équipement et du Logement.

— Choisissez l'un des projets-types en dur homologués par le Ministère de l'Équipement ou un projet H.L.M. et recherchez le ou les entrepreneurs qui réaliseront ce projet en respectant les prix de revient.

— Les constructions préfabriquées industrialisées, homologuées, peuvent également être admises pour l'aide départementale, sous réserve de l'agrément des services techniques.

— Consultez le secrétaire de votre mairie. Il vous aidera à constituer le dossier qui comprendra vos demandes de permis de construire, de permis à la construction, d'aide départementale et de prêt au Crédit Foncier.

— Vous trouverez les formulaires nécessaires en mairie.

— Pour les prêts des Sociétés de Crédit Immobilier, adressez-vous directement à ces Sociétés.

— Établissez votre plan de financement en recherchant les aides complémentaires au prêt principal qui peuvent vous être accordées, puis demandez le bénéfice de l'aide départementale.

— Les aides complémentaires peuvent être constituées par :

— la subvention communale (et votre commune en a droit) ;

— une subvention ou un prêt de votre employeur ;

— un prêt sans intérêt de votre Caisse d'Allocations Familiales ;

— un prêt du C.I.L.O.V.A.

APRÈS ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION

— Adressez au maire une déclaration d'achèvement, en vue de l'obtention du certificat de conformité, qui est exigé pour l'attribution définitive de la bonification d'intérêt remplaçant la prime à la construction.

— Demandez, le cas échéant, des allocations de logement à votre Caisse d'Allocations Familiales.

Pour tous renseignements complémentaires

Adressez-vous à :

● La Préfecture de l'Oise - 60030 Beauvais - Secrétariat Général, Service Départemental d'Aide au Logement, tél. 448-09-20 (poste 454), à la Sous-Préfecture de votre Arrondissement ou à la Mairie de votre domicile.

● La Direction Départementale du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme, rue Jean-Racine à Beauvais. Adresse postale : Boîte postale n° 317 - 60021 Beauvais, tél. 448-12-56.

● La Direction Départementale du Crédit Foncier de France : 10, rue de Beauvais - 60000 Beauvais, tél. 445-05-34.

● La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise, n° 601, rue Jules-Ferry - 60010 Beauvais pour les arrondissements administratifs de Beauvais, de Clermont (sauf les cantons de Mouy et de Liancourt) et de Compiègne, tél. 445-30-41.

● La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise, n° 603, rue Charles-Auguste Duguet - 60109 Creil, pour l'arrondissement administratif de Senlis et les cantons de Mouy et de Liancourt, tél. 455-35-10.

● La Mutualité Sociale Agricole de l'Oise, 8, avenue Victor-Hugo - 60010 Beauvais, tél. 448-03-24.

● Au Comité Départemental d'Habitat et d'Aménagement Rural de l'Oise, 5, rue du Palais-de-Justice à Beauvais, tél. 445-25-34. Adresse postale : B.P. n° 104 - 60008 Beauvais.

● À la Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Habitat Rural de l'Oise, 5, rue du Palais-de-Justice à Beauvais, tél. 445-25-34. Adresse postale : B.P. n° 104 - 60008 Beauvais.

● Au Comité Interprofessionnel du Logement de l'Oise et de la Vallée de l'Aisne (C.I.L.O.V.A.), ou au Centre d'Information et de Comptabilité des Candidats Constructeurs de l'Oise, 11, rue Winston-Churchill - 60020 Compiègne, tél. 446-13-46 et 446-13-36.

Un bureau du C.I.L.O.V.A. est ouvert à Beauvais, rue de la Typographie - 101 C/3 - Tél. 445-18-21.

● Aux Caisses d'Épargne.

● Aux Sociétés de Crédit Immobilier du département.

ADRESSEZ-VOUS ÉGALEMENT AU CONSEILLER GÉNÉRAL DE VOTRE CANTON.

SAVEZ-VOUS QUE

I. - Pour les Personnes âgées :

Le minimum vieillesse a été porté de 4.500 à 4.800 F par an, soit 400 F par mois à compter du 1^{er} juillet 1973.

Les deux allocations qui composent ce minimum ont été augmentées de la façon suivante :

— allocation Vieillesse, de 2.100 à 2.250 F ;

— allocations du Fonds National de Solidarité, de 2.400 à 2.550 F.

Cette revalorisation s'élève à 6,67 %.

RETRAITES ET PENSIONS

La retraite sera majorée sur les dix meilleures années et les retraites complémentaires généralisées.

L'âge d'attribution des avantages de réversion pour les veuves ou les veufs a été abaissé à 56 ans.

II. - Pour les Familles :

Depuis le 1^{er} janvier 1973, les abattements de zones des allocations familiales ont été supprimés. Un taux unique est appliqué sur l'ensemble du territoire pour leur calcul.

Cette réforme s'applique aux prestations suivantes :

— allocations de maternité,

— allocations prénatales,

— allocations d'éducation spécialisée,

— allocations de mineurs handicapés,

— allocations aux orphelins et assimilés,

— allocations de salaire unique ou de la mère au foyer.

ALLOCATIONS FAMILIALES

À compter du 1^{er} août 1973, les allocations familiales sont revalorisées. L'augmentation est de 5,95 %.

A noter que le S.M.T.C. a été porté à 5,20 F l'heure à compter du 1^{er} juillet 1973.

III. - Pour les Handicapés :

Les conditions d'attribution des prestations aux handicapés, mineurs et adultes, ont été simplifiées et associées.

Ces avantages, non négligeables, ne sont pourtant pas suffisants. De nouveaux efforts devront être faits, notamment en faveur des Personnes âgées (aide médicale à domicile, travailleurs âgés privés d'emploi, etc.) et des handicapés.

Directeur de la publication : Robert BÉNE.

Imprimerie Centrale Administrative
34, rue du Docteur-Gérard
Beauvais

Le présent numéro a été tiré à 10.000 exemplaires.

Annexe 20 : ADO 78J16. Amédée Bouquerel lors d'une visite d'un chantier de constructions de HLM à Dreslincourt, le 20 novembre 1967.



